

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXV — ANNEE 1998
3^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	90 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	90 F
Droit de diplôme.....	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires.....	150 F
Abonnement pour les particuliers non membres	270 F
Abonnement pour les collectivités	270 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.	

Il est possible de régler sa cotisation 1998, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n°63667

IMP. C M.P. SARL - MAGNAC S/TOLVRE - Tél. 05 45 68 59 19
SIREN 345 305 254 - R.M. 15

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaption, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXV — ANNEE 1998
3^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 1998

● Compte rendu de la séance	
du 1 ^{er} juillet 1998	365
du 5 août 1998	371
du 2 septembre 1998	376
● 1098-1998	381
● L'archéologie cistercienne à Cadouin (Brigitte et Gilles Delluc).....	383
● Toponymes et vocables Sainte-Marie en Périgord au Moyen Age (Ariette Higounet-Nadal)	419
● Les cartes à jouer (Paulette Parat).....	435
● Le missionnaire et le gouverneur ou l'abbé de Salignac-Fénelon et le comte de Frontenac (Alberte Sadouillet-Perrin)	439
● Le décor quotidien d'une famille noble périgorde au début du XVII ^e siècle (Bernard Fournioux).....	447
● La Roque de Mons ou la Révolution oubliée (Jean-Pierre Got).....	461
● Le surprenant voyage à Rome de Joseph Dufraysse de Viane, religieux chanceladais (suite et fin) (Norbert Percereau).....	483
● Agriculture et école en Périgord de Bugeaud à nos jours (suite et fin) (M. Cestac).....	495
● Notes de lecture : François Le Nail : <i>Rastignac</i> ; Joëlle Chevé : <i>La noblesse du Périgord</i> (Sophie Bridoux)	519
● Les monuments aux morts de la guerre de 1870 en Dordogne (suite).....	521
● Sortie du samedi 20 juin 1998 (Danielle Mouillac)	543
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	548
● Dans nos prochaines livraisons	551

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Ont également participé à la préparation de ce numéro :

G. et B. Delluc, H. Lapouge, P. Pommarède.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 1998

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 100 - Excusés : 8

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- Colonel Gay, promu officier dans l'ordre national du Mérite.
- Chanoine Jardel, qui vient de fêter ses noces de diamant sacerdotales.
- M. Dominique Audrerie, notre secrétaire général honoraire, qui vient de prêter serment comme avocat à la Cour.
- M. F. Blanc, diplômé de l'école des Sciences politiques de Bordeaux.

NECROLOGIE

- François Veber.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Dons d'ouvrages

- Dominique AUDRERIE, *Visiter Bourdeilles*, éditions Sud Ouest (don de l'auteur).
- *Centième anniversaire de la première course automobile en Périgord* (don du Ms de Fayolle).

Dons de documents

- Conclusions radiesthésiques de M. de La Clergerie sur les sites parcourus pendant l'excursion du 26 juin 1998.
- Commentaires de Guy Penaud sur : *Le groupe Soleil dans la Résistance* de René Coustellier (Editions Fanlac, Périgueux, 1998).

Achats du mois de juin 1998 (liste établie par B. Fournioux)

- Ivan GOBRY, *Les moines d'occident*, Cîteaux, de Guibert, Paris 6^e, 1997.
- Jean CHELINI, *L'Aube du Moyen Age, Naissance de la chrétienté occidentale*, Picard, 1997.
- Terryl N. KINDER, *L'Europe cistercienne*, Zodiaque.
- Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Picard.
- Jean BRUGGEMAN, *Moulins, maîtres des eaux, maîtres des vents*, Rempart, 1997.
- Paul CHRISTOPHE, *L'Eglise de France dans la révolution de 1848*, Cerf, Paris, 1998.
- Michel CHEVALIER, *La France des cathédrales du IV^e au XX^e siècle*, Ouest France Université, 1997.
- Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Bartillat, 1998.
- René COUSTELLIER, *Le groupe Soleil dans la Résistance*, Fanlac, 1998.
- Marcel LARCHIVER, *Par les champs et par les vignes*, Fayard, 1998.
- Jean-Pierre LEGAY, *La Rue au Moyen Age*, Ouest France Université, 1984, 1997.
- Georges DUBY, *Saint Bernard. L'art cistercien*, Flammarion, 1997.
- Marcel PACAUT, *Les moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux*, Fayard, 1996.
- *Histoire du christianisme* (sous la direction de J.M. Mayeur, Ch. Piétri, A. Vauchez, M. Vénard), tome 6, *Un temps d'épreuves 1274-1449*.
- André LEROI-GOURHAN, Brigitte et Gilles DELLUC, *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod-Citadelles, 1995.

REVUE DE PRESSE

- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, 1998, n° 73, avec cinq articles sur le Sarladais : L'éclairage public à Sarlat (1740-1997) (B. Cauwet) ; la fin du mémoire sur la noblesse, municipalités et contre-révolution pendant la Révolution française (O. Royon) ; histoire de la "route vieille" de Saint-Amand-de-Coly (R. Garabiol) ; à Saint-Geniès, trois témoins du premier bornage moderne des routes du Périgord (C. Lacombe) ; la fin de la liste des reclus à Sarlat pendant la Révolution française (R. Bouet).

Nous n'avons rien relevé concernant le Périgord dans :

- *Revue d'histoire du théâtre*, 1998, 1.
- *Bulletin de la Diana*, 1998, LVII, n° 2.
- *Société archéologique du Finistère*, CXXVI, 1997.
- *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, XIV, n° 116, septembre 1997.
- *Annales du Midi*, 110, n° 222, avril-juin 1998.
- *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, CXXII, 1997.
- *Bulletin de la Société des études du Lot*, 1998, CXIX, janvier-mars, 1^{er} fasc. 1998.
- *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de*

Bordeaux, Tome XV, 1990, avec le discours de Mme Higounet-Nadal pour sa réception le jeudi 21 juin 1990.

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance en donnant des nouvelles de la vie de notre compagnie.

Il remercie notre collègue qui offre la réfection des fauteuils du bureau. Le relais vidéo dans la bibliothèque est maintenant en fonction et cela permettra à chacun de suivre nos séances dans les meilleures conditions, même les jours de très grande affluence.

Notre emploi jeune, Sophie Bridoux, est en train d'enregistrer sur ordinateur *La Mémoire du Périgord*, en suivant les conseils de M. Roland Nespoulet.

Le mercredi 6 janvier 1999, nous fêtons nos jubilaires autour d'une galette des rois.

Notre conseil d'administration, réuni le 29 juin dernier, a élu à l'unanimité Mme Brigitte Delluc au poste de secrétaire générale. Il a décidé de créer une carte de membre qui donnera accès à la bibliothèque. La deuxième livraison de notre *Bulletin* est sur le point d'arriver dans nos boîtes aux lettres.

Le président rappelle les dates des manifestations estivales susceptibles d'intéresser nos sociétaires (4 juillet à Saint-Pardoux-La-Rivière, centenaire de la première carte postale ; 8 juillet, conférence de M. Mouyen sur les orgues de Saint-Front ; 7-12 septembre, congrès de la Société française d'archéologie. Mme B. Delluc annonce le prochain colloque des Amis de Cadouin sur la vie cistercienne (22 août) et évoque les nombreuses manifestations en liaison avec le 900^e anniversaire de Cîteaux (expositions, conférences, publications).

Notre excursion annuelle dans le Mareuillais s'est déroulée dans les meilleures conditions, le 20 juin dernier. Le compte rendu par Danièle Mouillac paraîtra dans la prochaine livraison du *Bulletin*.

La sortie de septembre aura lieu le samedi 19 (et non le 26 comme initialement prévu), au sud de la Dronne, autour de Tocane (Douchapt, Segonzac, Chantepoule, les dolmens de Margot). Comme d'habitude, le rendez-vous est fixé à 14 h à la gare routière, sur la place Francheville de Périgueux. C'est l'occasion pour le président de rappeler que la presse annonce la démolition prochaine des bâtiments de l'actuelle gare routière, dont la construction remonte à environ un quart de siècle. Une partie des terrains qui forment la place furent donnés par Mgr Francheville pour servir à la promenade publique, à l'union du Puy-Saint-Front et de Vésone.

M. Bousquet demande si la S.H.A.P. bénéficie d'un photographe attitré chargé de prendre des clichés des monuments qui disparaissent. Le président indique que cet inventaire méthodique est réalisé par les représentants de la D.R.A.C. en charge du suivi archéologique.

Le président a assisté à Tocane Saint-Apre à la réunion du groupe de prospection archéologique et a été très intéressé par les communications de

Chantal Leroyer (résultats de son analyse palynologique sur une carotte prélevée à Tocane et reconstitution du climat au bord de la Dronne, durant quelques millénaires) et de Christian Chevillot (étude du site de Beauclair, à Douchapt, au bord de la Dronne, où 20.000 trous de poteaux repérés par photographie aérienne sont interprétés comme les restes de cabanes néolithiques ; annonce de la découverte d'un trésor de 64 haches en bronze gauloises dans une fosse à Vanxains, dont 24 conservées sur place, et d'un autre de 60 haches en bronze au Bugue).

Depuis le 1^{er} juillet, est présentée dans la grande salle du cuvier de Chancelade la maquette au 1/100^e de l'abbaye de Chancelade : elle a été réalisée par M. Geoffroy, ingénieur des Ponts et chaussées, en basalte et carton, grâce à des calculs faits sur ordinateur ; elle pèse 400 kg et présente l'état de l'abbaye en 1791, avant sa transformation en carrière durant la Révolution de 1840. La maquette est animée par des personnages (moines) et par une mise en peinture (par exemple la bibliothèque).

Le président a relevé dans la presse (*Sud Ouest*, 26 juin 1998) un article erroné qui prétend que les panneaux sculptés de l'église de Brantôme, qui viennent d'être restaurés, remonteraient à la construction de l'abbaye, alors qu'ils datent du XVII^e siècle.

M. Bousquet évoque les fouilles archéologiques menées actuellement sur la déviation de Bergerac à Creysse et Cours de Pile. Mme Caillat-Girardy précise qu'il ne s'agit pas encore de fouilles mais des travaux effectués durant la phase diagnostique préalable. A Creysse, ces travaux ont permis de repérer des vestiges du Néolithique (environ 3.000 ans avant J.-C.) et du Moyen Age (fours, cabanes, silos). Une autre équipe à Cours-de-Pile a rencontré un chenal à moins trois mètres, des aménagements de bois dans le chenal qui évoquent un passage aménagé et quelques indices néolithiques.

Mme Caillat-Girardy présente son ouvrage *Périgieux antique* (Éditions du Patrimoine, Imprimerie nationale, 1998) et indique qu'il s'agit d'un ouvrage initialement prévu pour 1990. Elle a suivi de très près la réalisation de la magnifique restitution de Vésone au second siècle par Jean-Claude Gauvin et signale une petite erreur : une deuxième série de falaises a été ajoutée indûment au sommet de la Curade. Elle commente les différents monuments figurés en fonction des observations archéologiques : un petit temple de Cybèle a été placé en bordure de l'Isle, en amont des thermes, selon une hypothèse plausible, mais non vérifiée (emmarchements et base d'un autel, d'une facture voisine de celle de l'autel taurobolique). Elle confirme que l'on n'a encore trouvé aucune trace de l'aqueduc des Jamaux. En revanche, l'aqueduc de Saint-Laurent est bien connu : son tracé souterrain et aérien a été relevé par Ch. Durand. Le pont Japhet qui date du Moyen Age est parfois confondu avec l'aqueduc.

La plupart des éléments d'architecture de Périgieux viennent des carrières de Francheville et de Jay de Beaufort. Ainsi que l'indique J. Lagrange, sous Monoprix, existaient des fronts de carrières gallo-romaines et sans doute médiévales, en dégradé de la place Bugeaud vers la gare routière.

Le président donne ensuite la parole à Mlle Corinne Sechet pour qu'elle nous présente les résultats de son mémoire de maîtrise soutenu en 1995 sous la direction du Pr. Agostino (Bordeaux III), concernant les conséquences en Dordogne de l'application de Vatican II (1965-1985). La période considérée correspond pratiquement au séjour en Dordogne de Mgr Patria, "évêque conciliaire". Elle s'achève sur le synode de 1985 et a abouti à la mise en place de nouvelles structures supra paroissiales et à la nomination de 14 doyens chargés d'animer 14 doyennés. Le gouvernement diocésain a été structuré en 1968-69. La réforme a été bien acceptée, avec assez d'indifférence, contrairement à certains autres départements où les réactions ont été violentes. En 1971, on note les premières résistances des traditionalistes, le développement des sectes et du bouddhisme et l'organisation des premières rencontres œcuméniques avec les protestants. L'année 1982 a été marquée par une visite pastorale. Le 21 avril 1985 se réunissait l'assemblée synodale.

Pour expliquer l'actuelle désignation de l'évêché de Périgueux et Sarlat, le père Pommarède et Mgr Briquet en rappellent l'historique. Alors que l'évêché de Sarlat a disparu depuis longtemps, le nom permet d'en garder le souvenir. Pour la même raison on parle de la cathédrale de Sarlat.

M. Guy Penaud prend la parole à propos du livre de René Coustellier *Le groupe Soleil dans la Résistance*, qui vient de paraître aux éditions Pierre Fanlac. Il lui a paru intéressant "de savoir si cet ouvrage reflète bien la réalité d'une époque si souvent controversée". Voici quelques éléments essentiels de son texte.

"Il est acquis que ce jeune Provençal, sorti de la prison d'Avignon, est arrivé en Périgord dans le courant du printemps ou de l'été 1943 "pour se planquer". Il prit contact en premier avec le groupe de résistance de Belvès dirigé par le menuisier Marty et le docteur Lévy, groupe dépendant de l'Armée Secrète (A.S.), en fait, alors, de "Combat"...

[L'affaire de l'élimination de membres du P.P.F.] mérite d'être évoquée, car elle est l'exemple même de ce que peut être une habile réécriture de l'histoire.

Selon l'ouvrage, notre Provençal élimina seul seize membres du parti collaborateur P.P.F. avant l'arrivée des "Corréziens", c'est-à-dire avant le mois de septembre 1943. Il convient de préciser que, en fait, les deux premiers membres du P.P.F. exécutés par la Résistance en Dordogne l'ont été le 16 octobre 1943 à Tamniès. L'ordre avait été donné par l'A.S. et ce sont des membres d'une école de cadres du groupe "Combat", d'abord implantée près du château de Pelvézy puis à Cendrieux, qui ont procédé à ces exécutions. Ce dernier camp fut, d'ailleurs, attaqué le 20 octobre suivant par les forces de l'ordre de l'État français et au cours de la perquisition opérée sur place furent découverts les documents volés à B. et à B., les deux membres du P.P.F. exécutés quatre jours plus tôt. Le dossier de l'opération est déposée et consultable aux Archives

départementales de la Dordogne. On notera que le responsable de ce camp (absent lors de l'attaque des policiers) était le lieutenant Leclerc. On relèvera également que l'adjoint de "Soleil", Maurice Nusenbaum, est arrivé en Périgord pour rejoindre cette école de cadres. Et c'est après l'attaque du camp de l'école de Cendrieux qu'il deviendra le second du groupe "Soleil"...

Le seul membre du P.P.F. enlevé et exécuté par le groupe "Soleil" est le fameux de Beaumont ou Paul Bru, responsable de l'arrestation de nombreux résistants de l'A.S. depuis mars 1943. Mais, alors que, dans l'ouvrage, l'enlèvement de cet individu est mentionné avant l'exécution de Munch par Mathet à Cadouin (23 octobre 1943), on sait depuis toujours que Paul Bru n'a été enlevé à Saint-Chamassy que le 21 décembre 1943, son corps ayant été retrouvé à Salles-de-Belvès le 19 janvier 1944 par les Allemands.

Il apparaît clairement, poursuit M. Guy Penaud, que le groupe "Soleil" a été constitué, non pas à la fin de l'été 1943, mais entre le 20 octobre 1943 et le 21 décembre 1943, cette dernière date correspondant à la première action authentifiée de ce groupe. La seconde action dans ce secteur est l'enlèvement le 10 janvier 1944 à Sauveboeuf de L.G.A., gardien auxiliaire au camp de Mauzac et milicien, retrouvé exécuté le lendemain le long la route Lalinde-Pressignac...

Par contre, les actions mentionnées dans l'ouvrage en octobre 1943 (le 20, attaque de soldats allemands dans un train en gare du Got, commune de Mazeyrolles, ou le 24, exécution de deux "Vlassov" à Cadouin) relèvent de l'imagination fertile du narrateur (comme d'ailleurs l'exécution de deux Français à Périgueux le 14 février 1944, voir page 157). Marty ou Lévy, les responsables A.S. de Belvès, n'ont jamais donné l'ordre, en octobre 1943, d'attaquer sans raison des soldats allemands dans un secteur géographique proche de leur zone d'influence. On peut rappeler que c'est par hasard que Munch a été tué par Mathet le 23 octobre 1943. Quant aux actions visant en 1943, à Périgueux des bâtiments occupés par l'occupant, elles furent l'œuvre de résistants venus de Toulouse, et non pas de maquisards périgourds. On a vu que les représailles des troupes allemandes furent sévères après les attentats commis à Périgueux ou l'assassinat du Munch. Il en sera de même pour toutes les attaques visant les soldats de la Wehrmacht en 1944 (Brantôme, Sainte-Marie-de-Chignac, Montignac ou Mouleydier). Par contre, pour les deux actions revendiquées par le groupe "Soleil" au Got et à Cadouin, on ne relève aucune réaction des Allemands. Ces faits sont donc inventés, d'autant qu'on n'en retrouve aucune trace dans les archives allemandes ou françaises".

De la même façon, M. Guy Penaud commente les récits par Soleil de l'arrestation du lieutenant Leclerc à Capdrot, le 25 novembre 1943, celle d'une partie du groupe Soleil à Mussidan, le 4 janvier 1944, et le " combat de Mouleydier ", le 11 juin 1944, et met en évidence des discordances avec les archives. Il conteste chemin faisant certaines informations et il conclut de façon désabusée.

"Contrairement à ce qui est affirmé (p. 78), les militants du P.P.F. n'encaissaient pas leurs commissions (suite aux dénonciations) à la préfecture de Périgueux, mais uniquement auprès de la Gestapo... Couturoux fut un grand résistant et il participa avec succès à de nombreuses actions périlleuses (comme l'évasion le 9 décembre 1943 de deux jeunes résistants de l'A.S., faits prisonniers le 10 octobre 1943 à Cendrieux, de l'hôpital de Périgueux). De même Jacques Chaban-Delmas ou bien d'autres résistants de l'A.S. ont joué un rôle éminent dans la libération du Périgord et du Bordelais...

Après la lecture de cet ouvrage, il reste une fâcheuse impression : des actions sont inventées, les autres faits cités sont approximatifs, les accusations les plus graves ne sont étayés par aucune preuve, les dates mentionnées ne correspondent pas à la réalité. On l'aura compris, ce n'est pas un livre d'histoire. L'éditeur l'a bien compris, lui qui a eu le soin d'ajouter après le titre "témoignage" ...".

Le texte de M. Guy Penaud est déposé à la bibliothèque.

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- Mlle Marty Madelyne, groupe de l'Agora, 24750 Boulazac, présentée par Mmes J. Marquet et F. Villemonte de la Clergerie.
- Le chanoine Bonhomme de Montaignut, 7, avenue de la Libération, 87000 Limoges, présenté par le père Pommarède et M^e N. Le Sourd.
- Mme Darles Simone, 15, rue J. Le Lorraïn, 24000 Périgueux, présentée par Mmes A. Herguido et J. Rousset.

SEANCE DU MERCREDI 5 AOUT 1998

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 110 - Excusés : 5

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Le père Guy Echassoux, vicaire général du diocèse.

FELICITATIONS

- Mme Paulette Labatut, maire-adjoint de Périgueux et conseiller général, promue officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.
- Le colonel Christian Gay, promu officier dans l'ordre national du Mérite.
- Mlle Ginette Faure, promue officier des Palmes académiques.
- M. Pierre-Henri Darreau, reçu au D.E.A., qui prépare une thèse de doctorat sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées au XVIII^e siècle.

REVUE DE PRESSE

- *Bulletin de la Société des Amis de Montcaret*, 1998, avec un article sur la destruction de la tour de Montravel et deux articles de A. de Brianson sur la formation du département de la Dordogne et la commémoration de l'édit de Nantes.

- *ARAH* (bulletin de l'association de Recherches archéologiques et historiques du pays de La Force), n° 15 avec un préinventaire des sites de l'âge du Fer et du Gallo-romain et un article sur les moulins du pays de La Force (G. Lajonie).

- *Aquitaine historique* (journal de l'association Réseaux), n° 34, mai-juin 1998, avec un article sur le château de Mareuil (M. Lannes de Montebello).

- *Périgord, mon pays* (bulletin des Périgordiniens de Paris), n° 773, 1998.

- *Périgueux magazine* (magazine d'informations de la ville de Périgueux), mai 1998.

Nous n'avons rien relevé concernant le Périgord dans :

- *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, janvier-mars 1997.

- *Lettre de l'Académie des Beaux-Arts*, n° 14, 1998.

- *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux*, Tome XV, 1990, avec le discours de Mme Higounet-Nadal pour sa réception le jeudi 21 juin 1990.

- *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux*, Tome XVI, 1991.

- *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 154^e année, n° 1, 1998.

- *Quercy recherche*, n° 93, 1998.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Dons

- Henri Brives, 1898-1998. *Cent ans de cartes postales en Dordogne-Périgord*, Copédit, Périgueux.

- Jean-Marc Bayle, 1998, *L'opération chemin Saint-Jacques de Compostelle*, multigraphié (inventaire des sites jacquaires en Périgord et notices historiques sur chacun d'eux).

- Jean Chanteloube, 1998, *Dissidence d'un député M.R.P. sous la IV^e République, André Denis, député de la Dordogne (1946-1956)*, mémoire de D.E.A. (Université Michel de Montaigne, Bordeaux III).

COMMUNICATIONS

Le président remercie M. Christian Mouyen, titulaire au grand orgue de la cathédrale Saint-Front, pour l'excellente conférence qu'il a donnée le 8 juillet dernier sur l'histoire et la richesse de cet instrument et pour le petit récital sur l'orgue rénové.

Le président Pommarède et la vice-présidente, Mme Rousset, ont participé à la sortie annuelle du G.R.H.I.N. à l'invitation de son président, M. Hervé Lapouge, avec, en particulier, la visite de la merveilleuse abbaye du Chalard et celle du sinistre château de Montcigoux. Ils ont assisté au centenaire de la carte postale au musée de Saint-Pardoux-la-Rivière et le p. Pommarède a fait, à cette occasion, une conférence sur l'historique des cartes postales anciennes et sur leur intérêt comme archives.

Le p. Pommarède rappelle que notre sortie d'automne aura lieu le samedi 19 septembre et non le 26 : au programme, la visite des châteaux de la Martinie et de Segonzac, la commanderie des templiers de Chantepoule, le dolmen de Margaux (ou Margot), l'église de Segonzac.

Le 9 septembre à 18 h 30, au siège, à l'occasion de notre soirée bimestrielle, M. Lachaise fera une conférence sur "les sociétés d'origine périgourdine à Paris et à Bordeaux à la veille de la première guerre mondiale".

Le p. Pommarède a lu dans *Sud-Ouest* un article de notre collègue Michel Rateau sur les assaillants de la Bastille le 14 juillet 1789, parmi lesquels les périgourds François Demarque-Duclaud, de Sarzac, Arnaud Delatour, de Florimont, Arnaud Aumassip, de Périgueux, Antoine Duvigneau et Jean-Baptiste de la Reinie, de Sarlat, et rappelle que notre *Bulletin* a souvent évoqué ces personnages et relaté leur participation, parfois relative, à cet événement. Le Dr Gilles Delluc indique que l'on pourrait presque ajouter à cet inventaire celui qui deviendra le général Hulin et dont la famille vit en Périgord depuis de longues années. On doit à son descendant, le Dr Hulin, dans les années soixante, le musée de la maison-forte de Reignac, à Tursac, dont il transportera ensuite les collections dans le musée des Remparts, dans la tour du bourreau de Sarlat.

Le p. Pommarède signale une étude sur le monastère des Clarisses de Périgueux (1251-1884) dans le *Bulletin des Amis des Monastères* de juillet 1998 et un article sur la Pieta de Mussidan (XVI^e s.) dans le journal *Pont sur Dronne* et le Président Filhol un ouvrage concernant une route romaine, qui l'a beaucoup intéressé : *Histoire du chemin Boisne* par Marcel Prade, aux éditions La Péruse, 1998.

Le p. Pommarède accueille M. Yves Cramailh, fondateur du Cercle de réflexion historique d'Aubeterre et l'invite à présenter l'activité de cette toute jeune mais déjà très dynamique association. Aubeterre, rattaché

administrativement à la Charente depuis deux cents ans, reste en fait très lié au Périgord. Sa position à la frontière entre deux régions explique sans doute pourquoi son église troglodytique (plutôt que monolithique) est oubliée autant des historiens que des archéologues. Le Cercle fondé en mars 1997 s'est donné pour tâche de réunir tous ceux qui s'intéressent à ce monument exceptionnel. Un local est en cours d'aménagement et il est prévu la création d'une bibliothèque virtuelle. Dans quelques jours auront lieu les deuxièmes Rencontres d'Aubeterre.

Le Dr Marty et M. Claude Wagner nous informent de la mise en place dans la chapelle de Bassac (Beauregard-et-Bassac) d'un autel provenant de l'église du Kroub, près de Constantine (Algérie). Le p. Pommarède signale, dans l'église de Lalinde, une statue de la Vierge qui provient de El-Affroun près d'Alger.

Le dimanche 9 août à 12 heures aura lieu à Vergt l'inauguration de la statue du capitaine Malafaye, en remplacement de celle qui fut enlevée pendant l'Occupation.

Le Dr Magimel vient de nous offrir le drapeau des vétérans de Monpazier (1870-1871), 230^e section, celui de son grand-père, le Dr Magimel-Pelonnier. Le conseil d'administration envisage de le mettre en dépôt au Musée militaire de Périgueux.

Mme Chantal Leroyer, palynologue du Centre national de préhistoire de Périgueux, nous présente ensuite son étude du paléo-environnement de la moyenne vallée de la Dronne. Ce travail prend place dans l'étude pluridisciplinaire, programmée à la suite des observations effectuées lors de la mise en place de chalets à Douchapt dans un site du Néolithique final, au sein d'une région totalement ignorée jusque là. Grâce à de superbes photos de pollens prises au microscope, elle montre leur spécificité, d'où la possibilité d'identifier les plantes qui les ont émis, et explique les méthodes utilisées en laboratoire pour isoler les pollens fossiles. Pour étudier le paléo-environnement du bassin de la Dronne et de ses affluents, plusieurs séries de prélèvements ont été effectués (des carottages dans les fonds des vallées tourbeuses, jusqu'à 10 m de profondeur ; des prélèvements minutieux dans les sites archéologiques). Sur les spectres polliniques obtenus, apparaissent clairement plusieurs périodes successives caractérisées par un environnement végétal qui évolue depuis le préboréal, aux environs de - 9 à - 10 000 ans ; une première période (a) est identifiée avec des pins dominants, puis on assiste à un développement du noisetier aux environs de - 8 000 pendant la période (b), puis de la chênaie pendant la période (c). Une aulnaie s'installe ensuite pendant la période (d), avec beaucoup de fougères. A partir de cette période, on constate l'apparition de grains de céréales, premières manifestations de l'impact de l'homme. La chênaie commence à être défrichée. Puis le terrain est abandonné et le noisetier en reprend possession. A la fin de la période (d), l'aulnaie est défrichée, ce qui pourrait correspondre au Néolithique final. Pendant la période (e) l'impact très marqué de l'homme se manifeste par un essor des céréales, l'apparition d'espèces cultivées, comme le noyer, le recul des bois, tandis que la chênaie reste implantée, mais avec un recul bien marqué.

M. Benoît Melon nous parle ensuite, en tant qu'architecte, de la ligne défensive édifiée au XII^e siècle au nord-est du Périgord, sous le duché d'Aliénor d'Aquitaine, et tout particulièrement des trois tours de Châlus, Piégut et Bourdeix, les deux dernières étant sur le territoire du département de la Dordogne. Cette présentation fait suite aux travaux menés par la Conservation des Bâtiments de France en vue de sauvegarder ces monuments par injection de béton dans les maçonneries, sans reconstruction abusive. Les trois tours sont dans des états de conservation variables, mais révèlent des traits architecturaux communs : édifications sur des sites élevés, sur un massif de granite (ou de gneiss pour Châlus), avec des murs très épais (2,75 m pour la tour de Bourdeix), ne présentant aucune prise de l'extérieur, avec une seule porte d'accès en hauteur (la tour de Châlus a quatre niveaux, une seule fenêtre, et la porte est à 6 mètres de hauteur). Le niveau inférieur est occupé par une pièce servant de garde-manger, accessible seulement par un oculus à la voûte, éclairé par une meurtrière en hauteur (il ne s'agit pas ici d'une prison, comme on le dit parfois). Le niveau inférieur de la tour du Bourdeix était sans doute une citerne à sa base, surmonté d'un plancher pour l'entrepôt des réserves de nourriture, accessible par un oculus de 60 cm de diamètre à la voûte : la citerne était comblée jusqu'au 1/3 de sa hauteur ; les fouilles ont permis de retrouver le conduit de 8 cm de diamètre qui permettait, semble-t-il, de la remplir avec les eaux de ruissellement. L'enceinte de la tour de Piégut conserve des éléments lisibles de l'ouvrage, comme une belle tour d'angle. Dans les trois cas, il s'agit de petits ouvrages, mais faciles à défendre.

Le travail de Fanny Saint-Martin sur l'épiscopat de Mgr Dabert (1863-1901) est le fruit d'une année de recherche en maîtrise d'histoire à l'université Bordeaux III. "Ancien membre de la compagnie de Saint-Sulpice, évêque très ultramontain, Mgr Dabert fait preuve d'un zèle pastoral incontestable : on peut mettre, entre autres, à son actif la relance du culte du Saint Suaire de Cadouin en 1866, la création du collège Saint-Joseph [à Périgueux] en 1879, le développement de confréries, patronages et missions. Confronté aux grands débats de la fin du XIX^e siècle, qui agitent l'Eglise et la société dans son ensemble, le prélat, comme beaucoup de ses collègues, rejette en bloc toute idée nouvelle. A la tête d'une citadelle assiégée, l'Eglise du Périgord, il défend son domaine contre la République anticléricale, qui se fait de plus en plus menaçante" (note de l'auteur). Un mémoire sera présenté au comité de lecture de notre *Bulletin*.

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- M. et Mme B. Gasc, château de Thiviers, 10 rue Notre-Dame, 24800 Thiviers, présentés par Mme M. J. Ducou et Mlle F. Lavergne ;
- M. Decout Daniel, Les Forêts, 24350 La Chapelle-Gonaguet, réintégration ;

- Le colonel et Mme Bresse, Le Bourg, 24320 Cercles, présentés par le père Pommarède et le Dr L. Imbert ;
- M. Queyrel Arnaud, 27, rue des Conférences, 24100 Bergerac, présenté par MM. M. Rateau et Ch. Turri ;
- M. Pommier Sébastien, Les Jarissades, 24190 Saint-Germain-du-Salembre, présenté par le père Pommarède et le Dr J. Brachet ;
- Mlle Bridoux Sophie, Toupy, 24110 Grignols, présentée par le père Pommarède et Mme B. Delluc.

SEANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1998

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 100

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Jean Chassaing, de Drayaux, à Lalinde : passionné par l'histoire locale, il venait de terminer une notice sur le monument aux morts de Lalinde et préparait un mémoire sur Couze-et-Saint-Front.
- Le Dr Michel Duverger, qui travailla beaucoup pour notre bibliothèque, à qui on doit de très nombreuses fiches sur les guerres de l'Empire et de la Restauration et sur les maladies des prisons (typhus).

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Dons

- Paul Dubuisson, 1998 ; *Brantôme en Périgord. Ce qu'on peut dire du petit st Sicaire et de st Antime*, éditions Cetoucom, Brantôme, opuscule.
- *Livre blanc A89 Bordeaux/Clermont-Ferrand*, sous la direction de Bernard Thuaud, réalisé par la Direction régionale de l'Équipement d'Aquitaine, juin 1998, avec des chapitres intéressants sur l'environnement de la future autoroute (don de M. Henri Vincent Arnouroux).
- *Art du blason et recherches sur armoriaux* par Arnaud d'Abzac, collection De l'un à l'autre, CD-Rom n° 1.
- *L'Union Nontronnaise*, 22 numéros de l'année 1911 (du 8 janvier au 24 décembre) : n° 2, 4 - 6, 9, 10, 12, 16 - 19, 23, 24, 40 - 45, 47 - 49, 52 (don du p. Pommarède).

Achats

- Maurice Biret, Commune de Temple-Laguyon, Dordogne. Son histoire, Association Hautefort, Notre Patrimoine, 1998.

REVUE DE PRESSE

- *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdine*, n° 12, 1997, avec le catalogue d'un nouveau dépôt de haches en bronze découvert à Journiac par C. Chevillot ; l'inventaire du mobilier archéologique de la *Domus Pompeia* par C. Barrière ; L. Grillon sur la terre et les hommes à la fin du XI^e siècle dans les chartes du prieuré de Montcarret ; C. Lacombe sur une famille d'écrivains privés d'origine périgourdine à Lerida (Espagne) aux XI-XIII^e siècles ; B. Fournioux à propos de projets de reconstruction du port de Montignac au XVII^e siècle ; P. Ranoux sur géographie et archéologie en Périgord ; D. Pauvert et A. Morala sur un menhir inédit en Périgord.

- *Eglise en Périgord*, n° 14, 29 août 1998, avec une note sur Mgr Dabert par Mgr Briquet et une autre sur Jean Sourzac, curé de Salignac (1778-1795) par Robert Bouet.

- Les périodiques habituels : *Courrier français*, *Périgord hebdo*.

Nous n'avons rien relevé sur le Périgord dans :

- *Bulletin des Amis de Montaigne*, VIII^e série, n° 9-10, janvier-juin 1998.

- *Dossiers d'Archéologie*, n° 236, septembre 1998.

COMMUNICATIONS

La séance est ouverte au tintement d'une cloche du XVI^e siècle retrouvée par le p. Pommarède chez le dernier descendant de la famille de Paradol. La description de cette cloche qui porte la date de 1544 figure dans *L'Inventaire campanaire* de Brugière (p. 353). A la suite d'une intervention du président auprès de la municipalité de Tocane Saint-Apre, cette vénérable cloche sera scellée dans le mur de l'hôtel de Paradol.

Le Dr Gilles Delluc évoque une cloche quasi contemporaine, découverte il y a une quinzaine d'années dans le clocher de l'église de Sainte-Alvère par l'abbé Pincos (*B.S.H.A.P.*, 1984, p. 303-308, avec deux illustrations photographiques de B. et G. Delluc). Cette dernière cloche, qui date de 1506 (ou 1596), ne figure pas dans *L'Inventaire campanaire*.

Avec Mme Jeannine Rousset, vice-présidente, le président a participé à la réunion des descendants de la famille de Foucaud au château de Lardimalie, le 20 août dernier. Il a assisté le 9 août à Vergt à l'inauguration du nouveau buste du capitaine Malafaye sur la place Saint-Jean. La statue est la réplique exacte de l'original en bronze qui avait été livré aux allemands pendant la guerre au moment de la récupération des métaux non ferreux. Cette réplique a été rendue possible grâce à un moulage en plâtre effectué par M. Colis, conservé longtemps dans la famille Malafaye, en dépôt aujourd'hui chez M. Charbonnier. Firmin Malafaye, né en 1815 dans une famille modeste, parti volontairement aux armées à l'âge de 17 ans pour remplacer son frère aîné, tiré au sort. Capitaine à l'âge de 34 ans, il ne voulut jamais d'autres promotions. Il participa à la colonisation de l'Algérie, aux campagnes d'Italie et de Crimée et fut blessé à Sébastopol. Il vécut encore une quarantaine d'années à Vergt où son dévouement envers les pauvres était sans limites, récompensé par un prix de vertu de l'Académie française. Mort en octobre 1902, son buste avait été inauguré quelques mois plus tard.

Le 22 août dernier s'est tenu à Cadouin le 5^e colloque des Amis de Cadouin, présidé cette année par Mme Claire Veaux. Le thème principal était "La vie cistercienne au Moyen-Age (XII^e -XV^e siècles)". La matinée a été occupée par une très intéressante conférence de M. Benoît Chauvin, éminent spécialiste des Cisterciens. Il a commencé par une présentation chronologique au travers de trois périodes principales : 1098-1153 (mort de saint Bernard) ; 1053-1^{ère} moitié du XIV^e siècle, l'âge d'or des Cisterciens ; 1350-1450, la grande rupture quand les abbayes sont désertées. L'âge d'or des Cisterciens lui a permis ensuite d'approfondir les différents aspects thématiques de la vie cistercienne (les normes de la quotidienneté, les codifications, les cadres de vie, le plan des abbayes, le quotidien journalier, l'économie, bref tout ce qui faisait la vie des moines et des convers et celle des moniales).

La journée s'est poursuivie par une communication de M. Louis Grillon sur les granges cisterciennes en Périgord et l'annonce du début de son travail sur les archives de Cadouin conservées à Toulouse car, après plus de trente ans de recherches, il vient de les recevoir grâce à l'intervention de M. François Bordes (une mine d'informations sur la vie des moines de Cadouin à Toulouse). Enfin, Mlle Jocelyne Colonna a présenté le début de son travail sur les registres paroissiaux de Salles et de La Salvétat avant la Révolution. Chaque année depuis 1994, les Amis de Cadouin organisent un colloque qui se déroule le samedi suivant le 20 août et qui donne lieu à la publication des Actes : l'environnement cistercien de l'abbaye de Cadouin en 1994, les monastères et l'eau en 1995, les pérégrinations du suaire en 1996, la vie cistercienne au Moyen Age en 1997.

Mlle Cusset a envoyé au p. Pommarède la copie d'un article sur une sinistre affaire qui met en scène la bande de Bonny et Lafont aux Chabridoux (Hautefort) et un malheureux qui finira son existence dans la chaudière du Dr Petiot.

En faisant des recherches pour préparer son discours d'accueil de la Société française d'Archéologie, le p. Pommarède a lu une note sur les grosses moules que l'on pêchait dans l'Isle pour vendre leurs coquilles à des fabricants de nacre de Bordeaux. Certaines d'entre elles livraient des perles, parfois très grosses : en 1882, une perle de 8 mm de diamètre, pêchée à Neuvic, fut estimée 250 F or (*Congrès scientifique de France*, 1882, Périgueux, p. 546-547).

Le mercredi 9 septembre, notre soirée sera animée par une conférence de M. Lachaise (professeur à l'université de Bordeaux III) sur les sociétés d'origine périgourdine à Paris et à Bordeaux à la veille de la première guerre mondiale.

Le p. Pommarède a reçu des photographies des 99 ans de Mme Sadouillet-Perrin par le colonel Santenard (déposées à la photothèque), des lettres (M. de La Clergerie) et il rappelle quelques dates à noter : le 5 septembre, les Rencontres d'Aubeterre sur "la Religion protestante" ; du 7 au 12 septembre, le congrès de la Société archéologique de France, auquel participent plusieurs membres de notre compagnie (avec quelques petites modifications par rapport au programme annoncé dans les Petites Nouvelles

de la première livraison de cette année) ; le 19 septembre, notre sortie dans la région de Tocane (Chantepoule, dolmen de Margot, église de Segonzac, châteaux de la Martinie et de Segonzac) ; le 20 septembre à Brantôme, causerie de M. Paul Dubuisson sur les bas-reliefs restaurés et sur saint Sicaire ; le même jour à Lalinde, la première foire aux livres militaires ; le 3 octobre la réunion des bibliophiles d'Aquitaine avec, en particulier, une présentation de quelques affiches anciennes faisant partie de nos collections par Mme Jeannine Rousset et une visite de Saint-Front par le père Pommarède ; du 9 au 13 novembre un colloque international sur "l'alimentation de la préhistoire à nos jours" organisé par le Muséum national d'histoire naturelle, avec le concours de Oldways Preservation and exchange Trust, la ville de Périgueux et le Conseil général de la Dordogne (et la participation de B. et G. Delluc).

Mme Chevè signale les Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord qui se tiendront du 25 au 27 septembre prochain au château de Castelnaud sur le thème "Château et guerre" (avec, en particulier, des communications relatives aux fouilles programmées dans la région d'Aquitaine).

M. Larue, président de "Hautefort, notre Patrimoine" présente la jeune association qu'il préside depuis le mois d'août 1997. Ses buts sont le recueil de tous les documents sur le patrimoine naturel et architectural de la région de Hautefort. Un bulletin est prévu à la fin de l'année.

M. René Larivière présente des photographies d'un christ inclus dans la maçonnerie d'une maison à Châtres. Le visage tragique évoque le XIV^e ou le XV^e siècle pour M. Michel Soubeyran.

M. Bousquet annonce l'inauguration du Parc régional samedi 5 et dimanche 6 septembre, avec une liaison ferroviaire entre Limoges et Bussière-Galant (Haute-Vienne).

M. Arnaud d'Abzac présente le premier numéro d'une série de quinze CD-Rom, qu'il est en train de réaliser à l'usage des amateurs d'héraldique. A la suite d'un guide héraldique, on trouvera l'enregistrement des blasons groupés par régions. Le premier CD-Rom est consacré à 31.000 blasons de Bretagne, d'Anjou, du Poitou et du Périgord.

Le p. Pommarède nous entretient ensuite de nouvelles épaves de l'abbaye de Vauclair qu'il vient de retrouver dans une collection particulière et qu'il présente grâce à des photographies du Dr Brachet : il s'agit de deux cierges de célébrants dans deux niches sculptées, l'une des attributs de la religion juive, l'autre des instruments de la Passion. A la Révolution, un certain nombre d'objets ont été détruits. Il restait néanmoins beaucoup de boiseries. A leur retour en 1858, les Chartreux ont essayé de remettre en place ce qui restait. Mais l'abandon de l'abbaye après leur expulsion en 1904 a laissé Vauclair à l'abandon et de nombreuses dégradations ont été commises en 1905. Le 29 avril 1906, eut lieu la vente publique : les 4.000 volumes de la bibliothèque et les boiseries, partagés en plusieurs lots, ont été vendus pour des bouchées de pain, car l'évêque avait menacé d'excommunication les acheteurs. On connaît quelques pistes sûres comme le château de Lardimalie où sont conservées les boiseries achetées par Mme

Secrestat (collection classée "monument historique"). De même, beaucoup d'églises conservent des objets et des boiseries, mais la preuve de l'origine de ces pièces n'est pas toujours facile à obtenir. L'autel de Vauclaire est à Saint-Front. Les très belles stalles des pères (Louis XIII) ont été achetées par le préfet de la Dordogne, M. Estelle, et transportées en pièces détachées dans le Var. Les deux antiphonaires de 1612, conservés dans l'église de Saint-Pierre-de-Chignac, ont été nettoyés par Mmes Barathieu et Rousset et apportés aujourd'hui dans la salle des séances pour permettre aux membres présents de les admirer avant leur départ pour la restauration : ils sont réalisés sur vélin et proviennent de la chartreuse de Pavie qui possédait un atelier et vendait sa production.

De même, M. Jacques Lagrange se souvient qu'en 1958, il avait photographié, à la demande de Jean Secret, de grandes boiseries appartenant à une collection particulière conservée dans un château : deux niches à angelots qui ne ressemblent pas à celles présentées aujourd'hui. Une autre piste que connaît bien le p. Pommarède.

Plusieurs personnes s'inquiètent du devenir de ces collections car, pour certaines, existe un risque de vente ou de perte. M. Bélingard rappelle que, en cas de besoin, l'Etat peut préempter des objets, même non classés.

Le p. Pommarède annonce que M. Chevillot, empêché, a dû reporter sa communication sur les haches de Vanxains à la réunion du mois d'octobre.

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- M. et Mme de Chaignon, 29 bis av. de la Paix, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche, présentés par le p. Pommarède et Mme J. Rousset ;
- M. et Mme Fraysse, au Bourg, 24600 Segonzac, présentés par le baron de Segonzac et le p. Pommarède ;
- M. et Mme Caffier René, château d'Ajat, 24210 Ajat, présentés par le p. de Montaignac de Chauvence et le p. Pommarède ;
- M. Caffier Alexandre, château d'Ajat, 24210 Ajat, présentés par le p. de Montaignac de Chauvence et le p. Pommarède ;
- M. et Mme Loppenthien, Vager, Queyrelevat, 24510 Limeuil, présentés par Mme Ch. Barathieu et le p. Pommarède.

1098-1998

Le monde entier commémore le 900^e anniversaire de la fondation de Cîteaux. Le Périgord n'est pas resté à l'écart. Ainsi l'aventure cistercienne a fleuri très tôt chez nous avec Peyrouse¹ (fondée en 1153 par Clairveaux), le Dalon² (fondée en 1114 et affiliée à Cîteaux en 1162), Boschaud³ (en 1154 par Les Châteliers) et surtout Cadouin (fondée en 1115). Souvenons-nous qu'au cœur de la forêt de la Bessède, s'édifie dès l'aube du XII^e siècle la plus importante abbaye périgordine, qui donnera son adhésion à l'ordre de Cîteaux en 1119, avec l'abbé Henri.

Dans cette livraison, B. et G. Delluc étudient, spécialement pour nous, des aspects archéologiques inédits de l'abbaye de Cadouin.

La rédaction

-
1. Commune de Saint-Saud-Lacoussière, canton de Saint-Pardoux-la-Rivière. *B.H.A.P.*, t. CXIII, 1986, pp. 309-323, ill., 'Abbaye Notre-Dame de Peyrouse', Nelly Buisson.
 2. Commune de Sainte-Trie, canton d'Excoideuil. *B.H.A.P.*, t. LXXXII, 1955, pp. 138-148, 186-204, 'Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les Chapitres Généraux de l'Ordre de Cîteaux', Louis Grillon.
 3. Commune de Villars, canton de Champagnac-de-Bélaïr. *B.S.H.A.P.*, t. LXXXII, 1955, pp. 138-148, pp. 186-204, 'Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les Chapitres Généraux de l'Ordre de Cîteaux', Louis Grillon.

L'archéologie cistercienne à Cadouin

par Brigitte et Gilles DELLUC¹

A l'occasion du 900^e anniversaire de la fondation de Cîteaux, qui marque le début de "la plus grande aventure du monde", le but des pages qui suivent est de rechercher, dans les pierres et dans les textes, les principales traces archéologiques de la vie cistercienne à Cadouin au XII^e siècle.

Il en va de certains monuments comme des grands phares : ils nous éclairent mais nous aveuglent aussi. Ainsi, à Cadouin, le décor maniéré du cloître gothique flamboyant, si riche et si éloigné de l'esprit de saint Bernard de Clairvaux, capte notre attention, la retient, l'accapare. Il nous fait oublier que nous avons aussi, en ce lieu, une des plus vénérables abbayes et un des plus anciens et des plus complets monastères de l'ordre de Cîteaux.

Il y a peu, nous avons eu l'opportunité de préciser, voire de mettre en évidence, divers éléments susceptibles d'intéresser l'amateur d'archéologie. Cela, notamment, en suivant, semaine après semaine, les travaux récents de restauration, effectués par les Monuments historiques à l'initiative des Amis de Cadouin. Ils ont abouti en 1997 à l'ouverture d'une auberge de la jeunesse.

Notre démarche sera triple. Nous essayerons de : 1 - mettre en lumière les vestiges architecturaux matérialisant les différentes étapes de la construction de l'abbatiale et retrouver, dans les bâtiments conventuels, ce

1. U.M.R. 6569 du C.N.R.S. et Amis de Cadouin.

qui demeure du bâti roman (tout ou partie des murs, certaines baies, divers détails) ; 2 - comparer le plan de Cadouin au plan habituel des abbayes cisterciennes, en nous souvenant que "Cîteaux n'invente rien, suit strictement la Règle de saint Benoît" (Duby, 1979, p. 122) et que, du moins classiquement, "l'architecture des abbayes cisterciennes ne semble pas avoir été soumise à une règle écrite. Saint Bernard n'a rien défini" (Pouillon, 1964, p. 221) ; 3 - conclure en fournissant une vingtaine de remarques ou d'hypothèses susceptibles d'apporter quelques éléments un peu nouveaux sur l'abbaye de Cadouin.

De très nombreuses descriptions architecturales de l'abbaye de Cadouin ont été publiées (Aubert, 1928 ; Dimier, 1962 ; Gardelles, 1982 ; Secret, 1957, 1965, 1967, 1968, 1990 ; Delluc, 1992, 1998) et il n'est pas dans notre propos d'en rédiger une nouvelle. Pas plus que de revenir, une fois encore, sur l'histoire de Cadouin (Sigala, 1950 ; Maubourguet, 1926, 1930 ; Berthier, 1987, 1988 ; Grillon, 1955) ou de sa relique, le saint suaire (Maubourguet, 1936 ; Francès, 1935 ; Delluc, 1983, 1995, 1996 b).

En regrettant de devoir résumer les informations, nous envisagerons successivement : le cadre géographique, le cadre historique, le cadre climatique, le plan et la construction, l'hydraulique, l'abbatiale, la sacristie et l'*armarium*, le cloître roman, l'aile des moines, l'aile des convers et le cellier, l'aile méridionale, et, chemin faisant, nous dirons un mot de l'enceinte et de la paroisse². Nous ferons appel à une vue perspective (pl. 1), à un plan de l'abbaye (pl. 2), ainsi qu'à une carte de situation (pl. 3).

Un vallon haut perché, en bordure de forêt

L'étude du lieu d'implantation fournit des indications importantes. Cadouin est situé au-dessus des brouillards de la vallée de la Dordogne, toute proche, au confluent de deux vallons principaux, descendant d'un original massif boisé, La Bessède, haut de 240-250 m, entre la Dordogne au nord et la Couze au sud, à la surface plane, un peu inclinée vers le sud-ouest. Ce plateau tabulaire apparaît comme une anomalie au milieu des sommets arrondis qui l'entourent (Fénelon, 1951, p. 28). Il est fait d'un socle ancien de calcaire crétacé formant un repli synclinal, de direction armoricaine (du sud-est vers le nord-ouest), qu'est venue remplir une chape d'éléments tertiaires d'origine fluvio-lacustre : des roches tendres (dépôts de sables sidérolithiques et d'argiles communes, smectiques et kaoliniques), formées sous un climat tropical, comme de la latérite, et contenant du minerai de fer (dans les *ferrières*) (*ibid.*, p. 140, 157-162). Puis des lacs aux eaux riches en calcaire sont venus déposer, par-dessus,

2. Cet essai a été présenté au colloque des Amis de Cadouin le 23 août 1997.

des sédiments de molasses qui, à un certain moment, se sont meuliérisés par dissolution du carbonate de chaux et concentration de la silice : on en faisait des meules de moulin (*ibid.*, p. 426 et 430 ; 1931). Ce plateau présente de nombreuses analogies avec celui de la "plaine" de Bord qui domine Domme.

Tous les villages avoisinants, et Cadouin ne fait pas exception, ont été implantés non sur le plateau lui-même mais sur les tombants du massif, là où les ruisseaux ont creusé leur vallon jusqu'au calcaire secondaire c6d, gréseux et compact. Plus haut, quelques maisons isolées parsèment le plateau. Seul, le village de La Salvetat était situé sur le massif, sur un sorte de col au sol fait de calcaires tertiaires meuliérisés g2c, un peu plus consistants que les molasses environnantes g2-3 (carte géologique Belvès 831). Il ne fut jamais très dense (par exemple une vingtaine de feux contre une centaine à Cadouin au XVIII^e siècle) (Florenty, 1996, p. 238-240) et il n'en demeure que peu de bâtiments.

Les cartes et le cadastre fourmillent de très antiques toponymes qui sont d'une aide précieuse à la description du terrain. La surface du massif n'est pas tout à fait plate, avec des *combes*, *fosses*, *termes* et *pechs*. Elle est parcourue de rus temporaires et parsemée de fondrières (les *gaulhias*), de petites sources ou fontaines. Ici alternent la forêt, d'où ce nom de *Bessède*, pays des bois de bouleaux (Tanet *et al.*, 1994, p. 55 ; Dauzat, 1951, p. 40 ; Fénié, 1997, p. 71 ; Commarque, 1963), les landes (appelées *brandes*, *bruyères* ou *bruguettes*) et des friches (les *bouygues*, *galajes*, *grèzes* et *bouyssounades*). C'est un couvert peu dense de chênaie mixte (carte de la végétation de la France, n° 57, Bergerac, édition du C.N.R.S., 1962), avec des chênes (les *garrissades*), parfois des châtaigniers (les *picadils*) et des alisiers, mais aussi des landes pour la pâture et des prés de fauche ou prades : bref de quoi nourrir bêtes et gens. A Cadouin, la rive droite des vallons, exposée au sud, se prête à la culture de la vigne, dont elle était garnie encore il y a peu (carte de Belleyme, n° 30). La vigne de saint Bernard est mentionnée en 1760 dans le livre de compte de l'abbaye.

Cadouin n'est pas implanté sur les hauteurs, marneuses et difficilement cultivables, dépourvues de cours d'eau, mais, sur des terres plus fertiles, presque à la tête d'un vallon, comme clos sauf en aval, et sur le coteau. Dévalant des hauteurs, deux maigres ruisseaux arrosent cette petite vallée, l'un pérenne (la source des moines de Griffoul), capable d'alimenter une communauté même à l'étiage, l'autre temporaire et parfois torrentiel après les fortes pluies (le Bélingou), pouvant remplir rapidement une réserve telle qu'un étang. Nous avons, il y a peu, retrouvé sur place les traces d'un étang en amont de l'abbaye, évoqué les moulins en aval de Cadouin et publié le plan de ce système hydraulique (Delluc, 1996 a), dont nous reparlerons plus loin.

Ce n'était pas un désert

Il faut rayer de notre imaginaire l'image de quelques moines choisissant de s'implanter dans un "désert" pour défricher la forêt proche.

Quelques silex taillés, au lieu-dit Sainte-Anne notamment, des vestiges protohistoriques ("camp de César", dolmen, polissoir) sur le plateau boisé, le tracé bien conservé d'une voie romaine connue sous le nom de chemin ferré ou de la Reine Blanche (Delluc *et al.*, 1993), traversant la Bessède suivant son grand axe (en partie celui de l'actuelle route D 54), l'existence, dès 1115, de toponymes parfaitement définis, de propriétaires bien désignés du sol, témoignent que l'abbaye de Cadouin n'a pas été fondée sur une terre désolée. Mais il y a plus significatif encore : le site même de Cadouin était loin d'être inhabité. L'analyse des premiers actes de donation du cartulaire de Cadouin le prouve (Maubourguet, 1926 b).

La fondation remonte à 1115. Le 11 juillet, Géraud de Salles (mort en 1120) reçoit de Robert d'Arbrissel la terre de La Salvetat, dans la forêt de Cadouin, que ce dernier tenait des chanoines de Saint-Front de Périgueux. Les barons de Biron et de Beynac et d'autres donateurs arrondissent le don, en offrant notamment, plus en aval, des exploitations familiales (sans doute de huit à dix hectares comme il est classique) ou manses (Higounet-Nadal, 1983, p. 74 et 79-81) : l'une dans le Val Seguin qui descend dans les pentes boisées (par la forêt de La Peyre et l'actuelle route D 54), et l'autre, plus bas, la Basse-Caudière et la Font-de-Basse-Caudière. Ces deux derniers lieux doivent correspondre respectivement au vallon de Cadouin et à la source dite des moines, *fons vocatus de las Mongas*, attestée dès 1292 (Gourgues, 1873, p. 123) et située à moins de mille mètres au nord-est de Cadouin.

En cet été de 1115, il y a quelques semaines, en juin, le Bourguignon Bernard de Fontaines est devenu abbé du monastère nouvellement fondé de Clairvaux, qui, sous sa direction, va bientôt éclipser Cîteaux et essaimer dans toute l'Europe. Mais Cadouin n'est pas, à l'origine, une abbaye cistercienne ; elle ne le deviendra qu'en 1119.

Le vicomte de Gourgues a fourni une étymologie du toponyme *Cadouin* qui confirmerait l'assimilation entre *Cadouin* et la Basse-Caudière : "La vallée où l'abbaye de Cadouin fut construite lui a peut-être donné son nom" (*ibid.*, 1973, p. 58). *Cadouin* viendrait alors du latin *Caldaria*, chaudière, étuve..., de *caldus* pour *calidus*, chaud. Ici l'abbaye a pris simplement le nom du site ; ce n'est pas un toponyme néoformé comme dans les fondations qui abritent en pleine nature ceux *qui eremum diligunt* (qui aiment le désert). Quelques noms de lieux (Les Gavachs, les Gavachoux, la Condamine) évoquent le caractère allogène du peuplement et l'exploitation en *condominium* du terroir (Dauzat, 1951, p. 143 et 283).

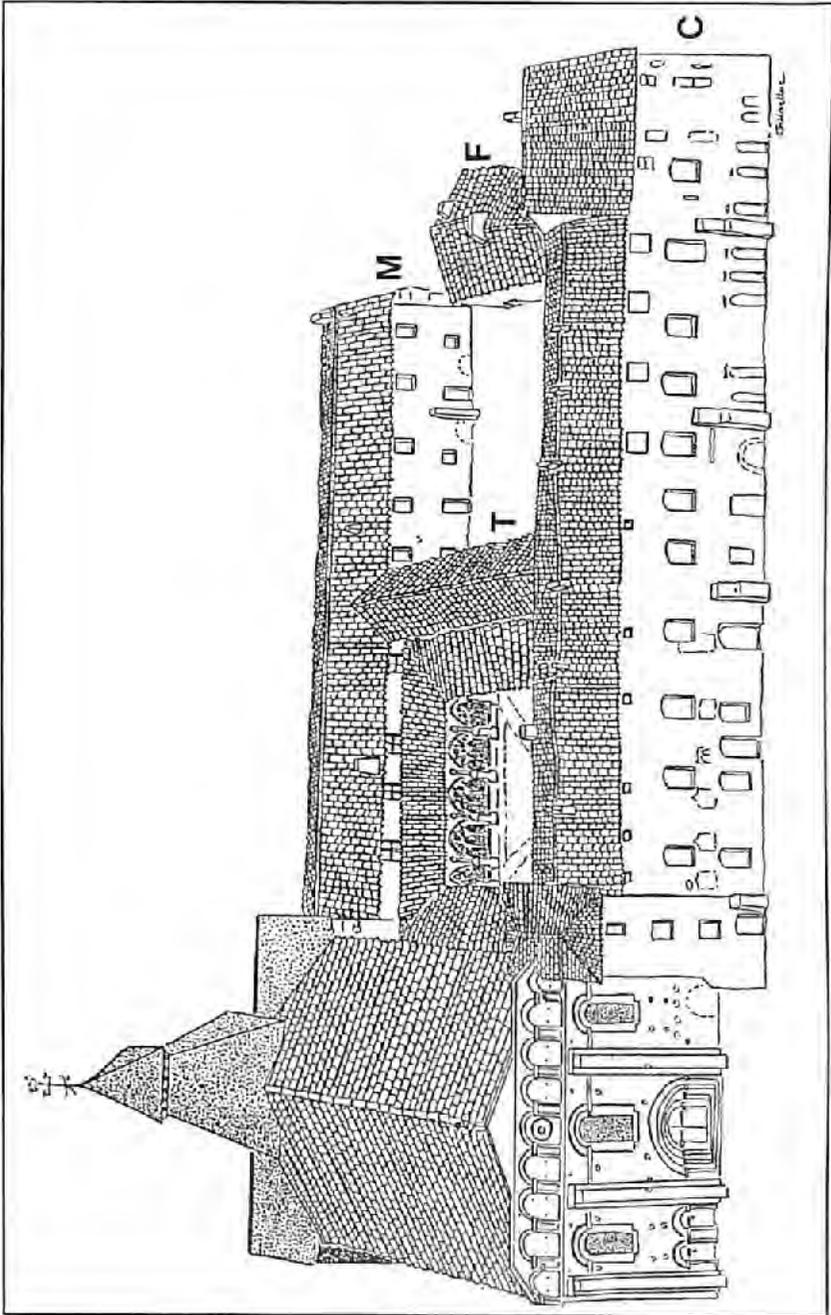


Planche 1 - Vue perspective de l'abbaye. Cadouin est une des rares abbayes cisterciennes encore complètes. L'église est orientée (le chevet est à l'est). Au sud de l'église abbatiale, le cloître est enserré entre l'aile des convers C à l'ouest (au premier plan ici), l'aile des moines M à l'est et une aile transversale T au sud. La cour est limitée au sud par un bâtiment de ferme F.

Avant même la fondation, il y a donc déjà dans les vallons de multiples manses et, sur le plateau, le village de La Salvetat. C'était une sauveté, gagnée sur la forêt, un de ces lieux d'asile, protégés par la Paix de Dieu, où l'on n'était plus serf, préfiguration, entre 1050 et 1130 surtout, des bastides qui fleuriront au XIII^e siècle. Sous l'autorité de l'Eglise (ici le chapitre de Saint-Front de Périgueux), chaque colon recevait un "casal", fait d'un jardin et d'un enclos à bâtir, ainsi que l'usage des terres de labour (Higounet C., 1971, p. 157-158 ; Lauret et al., 1988, p. 29-30). C'est sans doute en pensant aux hôtes de La Salvetat que M. Berthier a noté que Géraud de Salles avait probablement déjà des disciples en ces lieux depuis 1113 et que la donation de 1115 n'aurait été qu'une sorte de ratification d'un état de fait (Berthier, 1987, p. 35, 1988).

Lors de ces donations, il était précisé qu'était concédée la pâture pour tous les troupeaux dans toute la forêt : *Concedimus etiam per totam sylvam pabulum omnium pecorum et quidquid de predicta sylva ejusdem loci edificii vel usui fuerit necessarium*. Le ramassage du bois sec pour le chauffage et la cuisine était partout un droit traditionnel. On sait que la forêt de la Bessède fera rapidement partie, dès les XII^e et XIII^e siècles, du domaine des archevêques de Bordeaux dont l'autorité s'étendait sur toute la châtellenie de Belvès (Maubourguet, 1926 a, p. 312). A la saison des glands, on faisait une afferme générale ; hors saison, les habitants de la châtellenie pouvaient mener paître leurs troupeaux à peu de frais, mais sans y établir de cabanes (Gourgues, 1873, p. 23). Les *garemmes* étaient les endroits où l'on gardait le gibier ; dans la forêt du Défé (du latin *defensum*, défendu), au centre de La Bessède, il était interdit de laisser aller paître les troupeaux. Les droits de panage et de glandage témoignent de l'importance de l'élevage du porc dans les début de l'ordre (Berman, 1992, p. 168).

La Bessède représentait trois mille hectares et comptait 18 paroisses (Bonfond, 1978 ; Gourgues, 1973, p. 23-24 ; Maubourguet, 1926 a, p. 206-207) ; lors de sa vente en 1844, elle ne représentait plus que le cinquième de cette surface (Gourgues, 1873, p. 23-24), mais l'on remarquera que la partie la plus proche de Cadouin est demeurée boisée et n'avait donc pas été particulièrement défrichée.

Certes, au moins deux granges de Cadouin portent un toponyme caractéristique d'un territoire défriché, mais ils sont loin d'ici : Artiguelongue en Bergeracois (attesté dès 1199 et 1206) et Labatut ou Labattut, en bordure méridionale de la Bessède près de Régagnac (?) (attesté dès 1199) (Gourgues, 1873, p. 6 et 166). La Bessède n'était donc pas une zone à défricher appartenant à l'abbaye de Cadouin. Il convient donc de relativiser le mythe du choix préalable du site dans le désert et de la légende des "moines défricheurs" de la sylve profonde (Pressouyre, 1994, p. 34 et 54). En fait, d'une manière générale, les cisterciens ont souvent respecté les massifs

forestiers près de leur abbaye, pour conserver un pacage à leur troupeaux (Rounpel, 1932, p. 127). Et la phrase suivante semble bien s'appliquer à Cadouin : "Les nouveaux monastères s'établirent dans des clairières, déjà, partiellement du moins, aménagées [...]. Ces communautés se vouaient surtout à l'élevage [...]. Les abbayes de style nouveau contribuèrent plutôt à protéger certains îlots forestiers contre les entreprises de défrichage" (Duby, 1984, p. 153). Les cisterciens, tout particulièrement, "accumulaient les droits de terres par dons, achats ou par d'autres moyens, plutôt que par défrichage", bâtissant des granges "en achetant ou en consolidant à [leur] profit des propriétés existantes" (Berman, 1992, p. 165). Cependant la forêt de La Bessède a certainement joué un grand rôle dans la vie des Caduniens et on ne perd pas de vue tout ce que la forêt apporte à l'homme du Moyen-Age : "bois d'œuvre, d'artisanat et de chauffage, échals et liens pour les vignes, tan pour travailler le cuir, vaine pâture et litière pour le bétail, sucre par le biais des essaïms, gibiers de toutes sortes, plantes comestibles et médicinales pour les humains..." (Chauvin *et al.*, 1998, p. 33). Les châtaignes et aussi les glands ont certainement été d'un grand apport nutritionnel, pour les bêtes et les gens du Périgord, jusqu'à l'introduction si tardive de la pomme de terre et des fourrages artificiels. Et ce sont les arbres de la Bessède qui ont fourni les nombreuses pièces de bois nécessaires à l'édification de l'abbatiale et des bâtiments (échafaudages, coffrages, cintres, clayonnages, fermes...).

Déjà un ou deux moulins

Deux autres éléments confirment que le vallon de Cadouin ou de la Basse-Caudière n'était en rien inoccupé : il était même équipé d'un ou deux moulins. En ce lieu, le texte de la donation mentionne en effet un étang et un moulin : *ubi stagnum cum molendinis*. Cette description pourrait correspondre à l'étang que nous avons retrouvé (Delluc, 1996 a, p. 56-57 et fig. 1) en amont immédiat de l'abbaye avec sa digue de terre (pl. 3 F). Ainsi Cadouin devait ressembler à Mortemer (Eure), Maubuisson ou Royaumont (Val-d'Oise) et cette réserve d'eau a pu servir de vivier comme dans bien d'autres abbayes de l'ordre. Quant au haut bâtiment énigmatique (pl. 2), de plan carré et sommairement bâti, situé en aval de l'aile des convers, en pont au-dessus du ruisseau, il pourrait être le moulin initial (ou du moins son successeur), indispensable pour l'obtention de la farine, de l'huile et d'un peu d'énergie motrice : il aurait donc été construit, comme régulièrement demandé (Pressouyre, 1994, p. 37 et 84-85), sur le site même de l'abbaye. En second lieu, parmi les donations, figure, à côté de ce moulin de la Basse-Caudière, une deuxième terre pour un second moulin. Un don comporte en effet *quandam partem terre prope molendinum de Bassa-Calderia, in qua edificaretur aliud molendinum et pratum*. Il s'agirait donc d'un deuxième

moulin à construire, tout proche du premier et en aval, puisque la Basse-Caudière est proche de la fontaine. On pense alors au moulin sis sur le Bélingou au lieu-dit le ruisseau d'Escoutal, à un kilomètre environ en aval de Cadouin, aujourd'hui disparu. La présence de ces deux moulins suggère que, dès 1115, il y avait donc assez de grain à moudre (seigle surtout, mais aussi blé des *fromentals*) et d'huile à extraire des cerneaux de noix. On observera que l'acte de donation fait état aussi, en ce même lieu, d'une maison avec un vaste oratoire désignée comme *domus cum oratorio spatioso* (à moins qu'il ne s'agisse non d'un oratoire mais d'un jardin : *cum horto spatioso*) (Maubourguet, 1926 b, p. 3-7).

De Géraud de Salles à Cîteaux

Quatre ans après ces faits, le 28 octobre 1119, Cadouin devient abbaye cistercienne. L'abbé Henri arrive de l'abbaye de Pontigny (Yonne) pour initier les moines aux usages de Cîteaux. Il apporte "les livres liturgiques, ceux de la Règle et des Coutumes" (Sigala, 1950, p. 23). Pour cette mission, il est accompagné, dit-on, d'une douzaine de moines, nombre qui paraît bien exagéré à M. Berthier (Berthier, 1998, p. 10). Les moines caduniens deviennent des cisterciens. C'est en 1119, également, que la Charte de Charité, rectrice de la vie de l'ordre, composée dès 1113-1114 par Etienne Harding, troisième abbé de Cîteaux, reçoit la confirmation du pape Calixte II (Auberger, 1992, p. 188). Cîteaux entend revenir à l'austérité de la Règle de saint Benoît, dont s'étaient éloignés peu à peu les Bénédictins. Cadouin rejoint donc l'ordre cistercien très tôt : il n'y a que dix abbayes plus jeunes qu'elle et, à la mort de saint Bernard (le 20 août 1153), l'ordre comptera déjà 352 maisons (Locatelli, 1992, p. 107 et tabl. 4). Cent ans plus tard, il y en aura 650 et autant de maisons féminines (Chauvin *et al.*, 1998, p. 13).

Depuis quelque temps sans doute (entre 1115 et 1118), le gros-œuvre est commencé. Les chantiers avancent vite au Moyen Age quand les finances sont là et L. Dessales observe que, dès l'origine, l'abbaye "prospéra avec une prodigieuse rapidité" (Dessales, 1883, I, p. 265). Comme on va le voir, les murs portent la trace explicite de plusieurs campagnes de construction. L'abbatiale sera consacrée le 3 octobre 1154, soit une quarantaine d'années après la fondation et à peine plus d'un an après la mort de saint Bernard, ce qui ne signifie pas que l'édifice était intégralement terminé à cette date (Chauvin, 1992).

Comme l'a précisé M. Berthier, "Cadouin, qui est la plus occidentale des abbayes de cette époque, est aussi la première qui soit affiliée et non pas fondée" par Cîteaux (Berthier, 1998, p. 10). Cette affiliation fut sans doute, selon cet auteur, demandée par l'évêque de Périgueux plutôt que par le fondateur Géraud de Salles qui était alors en Poitou.

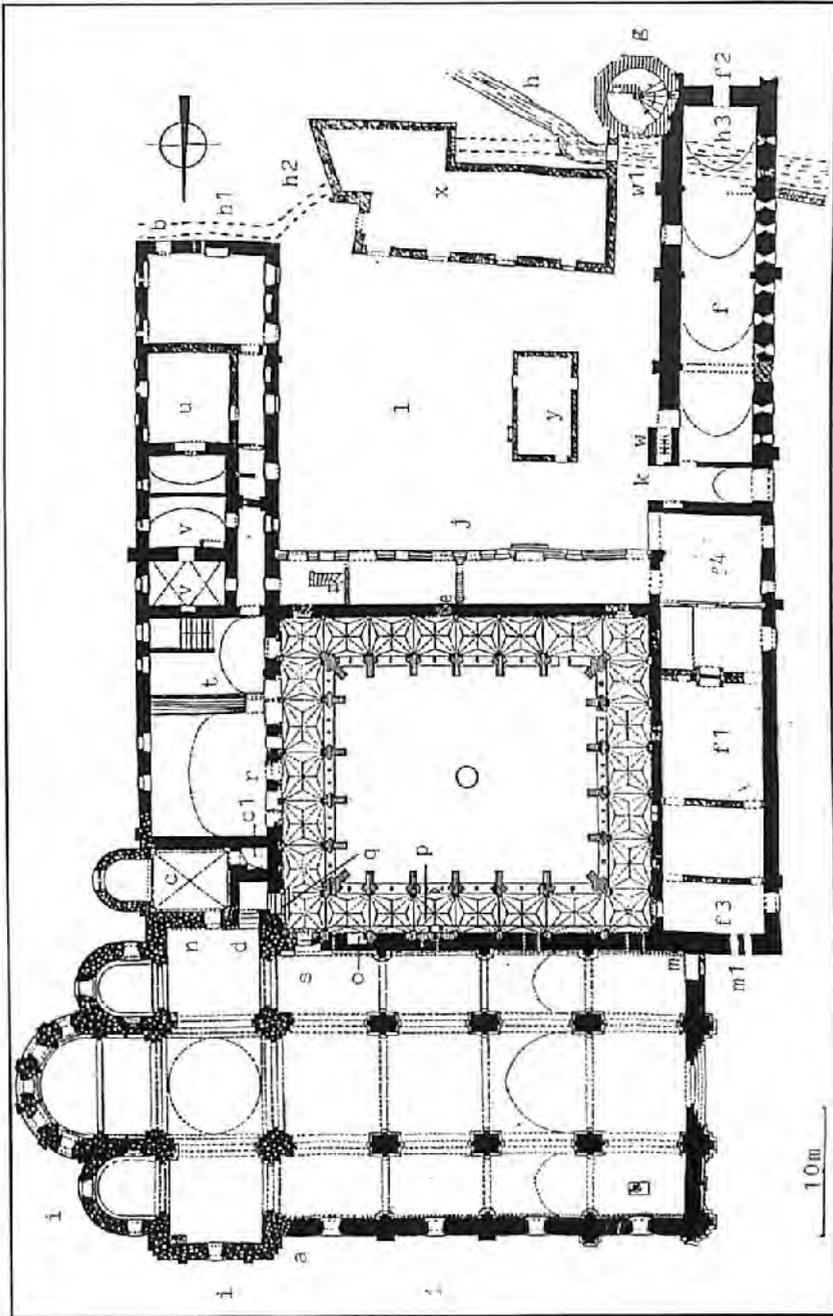


Planche 2 - Plan de l'abbaye. Les parties romanes (ou de fonds romain pour 1, f3 et f4) sont indiquées en noir. Le plan d'ensemble est classique. Le chevet et la coupole sont probablement antérieurs au rattachement à Cîteaux. Pour les détails, les lettres renvoient au texte.

Sans doute, au début, Cadouin vit-elle pleinement son rôle de onzième fille de Cîteaux, la deuxième dans la filiation de Pontigny. Mais, dans les années qui suivent, tout ne va pas sans difficultés. En effet, très vite après la mort de l'abbé Henri (1123 ?), l'activité de l'abbaye ne se limite plus, comme il se devrait, à la seule satisfaction des besoins monastiques, à une exploitation autarcique en faire-valoir direct, autogérée par les moines avec l'aide des convers, "pauvres avec le Christ pauvre", subsistant à l'écart du monde et partageant les jours entre travail et prière dans l'application rigoureuse de la Règle et la quiétude (Pressouyre, 1994, p. 16 et 54). Cadouin devient une riche abbaye et, avant même 1154, elle a dû essaimer et fonder cinq filles (Delluc *et al.*, 1990, p. 98, note 25). En même temps, elle s'éloigne de l'ordre cistercien. Lors de son voyage en Périgord, saint Bernard se rend à Bergerac et à Sarlat mais ne s'arrête pas à Cadouin, pourtant situé entre ses deux cités ; M. Berthier pense même qu'il en a peut-être été éconduit par les moines (Berthier, 1987, p. 39). Après une sérieuse crise de 1198 à 1201 (Maubourguet, 1926 a, p. 52-54), sera signé un compromis très inhabituel, "mesure unique dans l'histoire de l'ordre" (Berthier, 1987, p. 41), entre l'abbé de Cadouin et l'abbé de Pontigny. Cadouin reprend son rang de onzième abbaye cistercienne, mais tout en conservant ses coutumes et ses privilèges (Delluc *et al.*, 1990, p. 57-58).

Cette autonomie transitoire, durant la construction de l'ensemble abbatial, explique sans doute certaines particularités architecturales. Alors que J. Gardelles parlait simplement de "nuances un peu surprenantes [et de] l'influence des habitudes locales sur les églises de l'ordre" (Gardelles, 1982, p. 146) et de "certaines infidélités aux préceptes bernardins" (*ibid.*, p. 147), d'autres auteurs sont allés bien plus loin, jusqu'à observer que "dans la période 1123-1154, Cadouin est séparé de l'ordre cistercien. Comment concevoir autrement que cette église ait pu être construite si différente du vivant même de saint Bernard dont on connaît les exigences en ce domaine" (Berthier, 1987, p. 40) et "on peut se demander si ce furent des maîtres d'œuvre cisterciens qui présidèrent à sa construction" (Dimier, 1962, p. 52).

Doit-on tenir compte de la présence en ces lieux d'une insigne relique, le suaire de la tête du Christ, que la tradition fait entrer à l'abbaye peu après sa fondation ?

En fait, cette relique n'est pas mentionnée lors de la consécration de l'abbatiale en 1154 (on a la chance d'avoir des traces de cette cérémonie) et sa présence est attestée seulement en 1214 dans un acte de Simon de Montfort. Mais elle fait de Cadouin, à partir du XIII^e siècle, une abbaye un peu singulière, car elle devient, destination inhabituelle pour un monastère cistercien, un lieu de pèlerinage fréquenté pour sa relique, avec son bourg, son hôpital et son enceinte forte. On voit passer ici, sans doute, "les jacquets qui se rendent à Compostelle par une de ces drailles de transhumance, née à

Vézelay ou au Puy" (Delluc, 1992, p. 24), mais il n'en demeure pas de trace écrite et les coquilles sculptées qui ornent la façade et les murs du cloître ne sont pas probantes : "C'est une erreur de voir systématiquement la marque d'un itinéraire de pèlerinage dans les coquilles sculptées ou peintes, alors qu'il s'agit souvent d'un motif ornemental sans signification" (Pastoureau, 1988, p. 135). Devant le suaire, qui donc se souvenait alors à Cadouin de la mise en garde de saint Bernard : "Quand les yeux se sont ouverts d'admiration pour contempler les reliques des saints enchâssées dans l'or, les bourses s'ouvrent à leur tour pour laisser couler l'or" ? (Riché, 1989, p. 37). Sauf peut-être l'abbé, soucieux d'augmenter les revenus de son monastère. En tous cas, on n'était plus dans un "lieu clos, mais qui s'ouvre au-dedans, sur un jardin secret, un espace coupé du monde extérieur et qui ne communique qu'avec le ciel" (Duby, 1979, p. 122). En fait, "les abbatales s'étaient ouvertes aux pèlerins pendant le XI^e siècle" (Duby, 1995 a, p. 131).

Pendant près de sept siècles, la paroisse, autour de sa petite église romane, est demeurée sur le plateau, à La Salvetat. Il ne reste de cette église, désaffectée depuis la Révolution quand l'abbatiale devient paroisse, qu'un tas de ruines et un plan sommaire sur le cadastre de 1842 : c'était un bâtiment rectangulaire à quatre contreforts, avec le cimetière au sud, sur une surface double de celle de l'église. Peut-être était-elle, comme ses voisines de Salles et de Montferrand, très archaïque, antérieure à l'époque romane, comme il n'est pas rare dans des territoires en voie de colonisation rurale et de peuplement. Peut-être est-ce en partie pour cela que les seuls matériaux restant sur place sont de petit appareil.

Le dernier élément à prendre en compte a trait à l'histoire générale : Cadouin va se trouver, durant quelque trois siècles, sur les limites de la France et de l'Angleterre, depuis le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec ce Plantagenêt qui devient, deux ans plus tard, le roi d'Angleterre Henri II en 1154 (l'année même de la consécration de l'abbatiale) jusqu'à la victoire de Castillon, en 1453, qui verra la renaissance de Cadouin.

Le petit optimum climatique

La fondation de Cadouin, son rattachement à Cîteaux en 1119, la construction de l'abbatiale, consacrée en 1154, celles des bâtiments conventuels - en bref, la grande époque de Cadouin - se situent dans un cadre climatique extrêmement favorable : celui du "petit optimum climatique", période de réchauffement bien attestée aujourd'hui autour de l'an mil (de 750 à 1200-1230), caractérisé par la douceur des hivers et la sécheresse des étés, notamment entre 1080 et 1180 dans notre Europe occidentale (Le Roy Ladurie, 1983, tome 2, p. 40-50). Ici comme ailleurs, ce redoux a dû singulièrement favoriser, durant un siècle environ, l'expansion agricole et,

notamment, l'entreprise des moines blancs pour le remembrement et l'amélioration des terroirs. L'abandon relatif de La Salvetat au profit du vallon de Cadouin va dans le même sens. Les possessions de Cadouin s'étendent d'Issigeac à Périgueux et un peu partout dans le diocèse (Higounet-Nadal, 1983, p. 68). En même temps se calment les grands fléaux de la nature et des hommes, la démographie augmente, la foi chrétienne se répand et s'approfondit. Un refroidissement se produira dès le XIII^e siècle et se poursuivra, avec des rémissions transitoires, jusqu'au siècle dernier : le "petit âge glaciaire". Deux autres abbayes cisterciennes périgordines n'auront pas le développement de Cadouin : Peyrouse et Boschaud sont venues trop tard "dans des campagnes où la colonisation du sol battait son plein" (*ibid.*).

Des matériaux sur place

Ce sont au moins deux types de pierre calcaire qui ont été utilisés dans la construction de Cadouin. Avant tout le calcaire maestrichtien à Rudistes, sableux voire gréseux, grenu, ocre, dur car riche en silice (appelé aussi Campanien 4 et 5, c6d-e) (carte géologique, 1983, n°831, Belvès, édition du B.R.G.M.) (Fénelon, 1951, p. 402) (pl. 4, A). Il ne se prête pas à la sculpture fine, mais il convient pour les modillons et chapiteaux du chevet et les chapiteaux de la baie du croisillon nord. Un calcaire campanien plus ancien (Campanien 3, C6c), marneux, gris, à grain plus fin, facile à travailler mais fragile car très gélif, a été utilisé notamment pour quatre colonnes du sanctuaire et les sculptures du cloître roman : cette roche se fissure et s'effrite avec le temps. Les carrières de Maestrichtien les plus proches sont encore exploitées à ciel ouvert à 5 ou 6 kilomètres de Cadouin, sur Saint-Avit-Sénieur (carrières de Guillaumy sur le Fontfourcade et de Combe Capelle sur la Couze) (carte I.G.N. au 1 : 25000 : Beaumont, 1987, n°1937 ouest) ; le Campanien 3 règne en partie basse sur les flancs de la Couze (*ibid.*, carte et coupe du massif de la Bessède), à moins de dix kilomètres de là. C'est aussi là que se trouvaient autrefois de nombreuses tuileries ou *tuilières* (*ibid.*, et carte I.G.N. au 1 : 25000 : Belvès, 1988, n°1937, est) pour le couverture. Bref, les matériaux de construction étaient disponibles en abondance à proximité.

Les blocs de pierre devaient être équarris dans la carrière, puis taillés sur place ou à Cadouin. Les marques lapidaires sont au moins de deux types. Les marques des tâcherons sont bien visibles sur le chevet (M, huit de chiffre, escargot...), prouvant l'existence d'artisans professionnels salariés, sans doute aidés de manœuvres, du moins durant la première campagne de construction (pl. 4, C). On voit bien aussi les cicatrices piquetées et diffuses ou striées et parallèles de la taille des pierres, à joints vifs, au parement soigneusement dressé à la laye, à la pique ou à la broche, puis égrisé voire poli (Couvry,

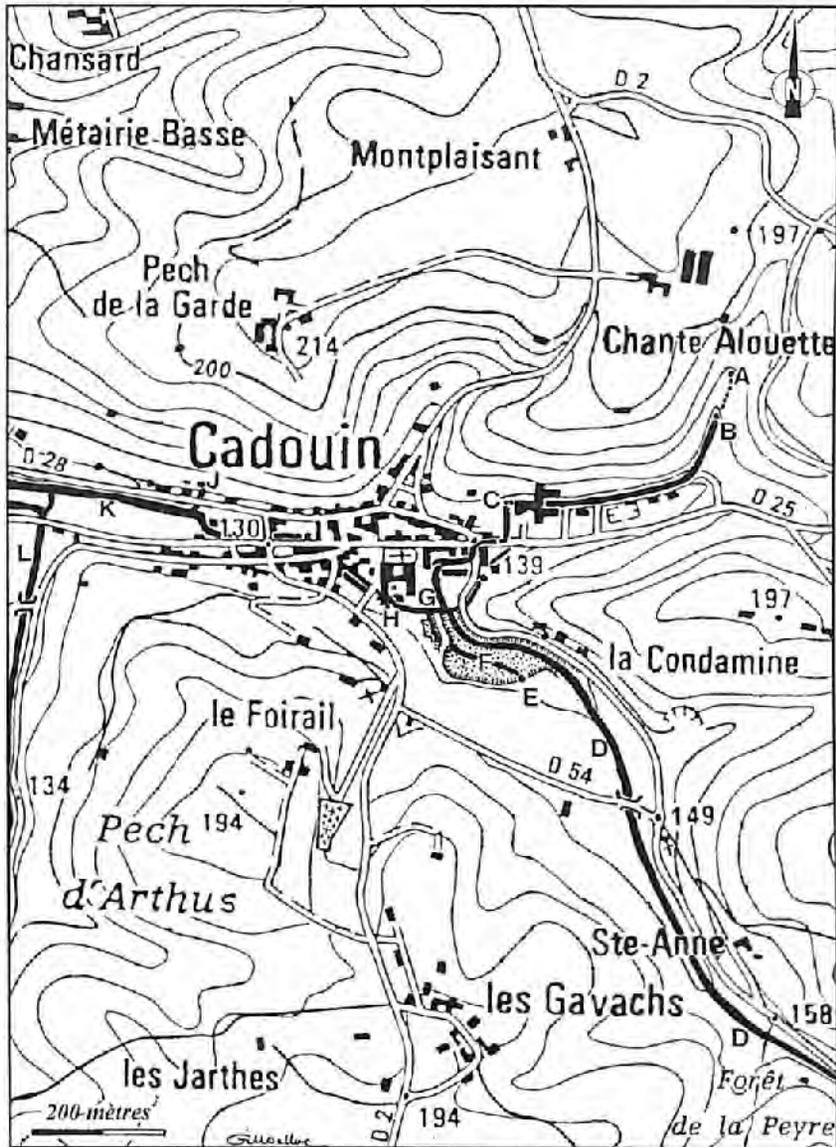


Planche 3 - Carte de situation. Cadouin est implanté au carrefour de deux petites vallées et de deux vallons. A - regard sur le sous-écoulement ; B - source de Griffoul ; C - deux réservoirs ; D - cours amont du ruisseau du Bélingou ; E - résurgence aménagée du Bélingou ; F - ancien étang ou vivier ; G - jardin de l'abbaye avec aménagements et arrivée de l'eau de Griffoul ; H - passage sous l'aile des conuers ; J - lavoir de la fontaine ; L - ruisseau de la fontaine de Chabrol.

1972). Sans doute, en mesurant les pierres et les structures bâties, retrouverait-on les dimensions classiques : coudée, pied, empan, palme, paume. Les boulins permettant de fixer les échafaudages sont demeurés sur la façade de l'église, le chevet, le transept et le goutterot nord.

Construire une abbaye

Assurément la construction de l'abbatiale a été effectuée en deux temps, aboutissant à deux ensembles se raccordant. Selon la coutume, le chevet et le transept ont été édifiés d'abord, jusqu'à l'aisselle de ce dernier, avec la large souche du clocher rattachant la coupole du transept ; puis ce fut le tour du reste de l'édifice. A l'aisselle du transept, la cicatrice irrégulière de reprise entre les deux campagnes est parfaitement visible : l'appareil de la nef est plus petit que celui des parties orientales, de l'édifice et le niveau des boulins d'échafaudage n'est pas le même à l'est et à l'ouest (pl. 2, a ; pl. 4, B).

C'est une église à abside, comme il est habituel dans le centre et le midi de la France. La première campagne de construction n'a pu commencer qu'après le 11 juillet 1115, c'est-à-dire après la donation par Robert d'Arbrissel à Géraud de Salles (avec le consentement de Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevrault, première et éphémère bénéficiaire du don) des terres de La Salvetat et de Cadouin et de tout ce qui avait été concédé dans la forêt. L'abbé Audierne, sur la foi d'un manuscrit des archives de Cadouin, situe le début des travaux en 1119 et précise même la date du XI des calendes de novembre (Dessalles, I, p. 267 ; Audierne, 1840, p. 32, note 3). Le chanoine Tarde, pour "les premiers fondemens de l'esglize" (Tarde, 1887, p. 57), et le R.P. Dupuy (Dupuy, 1629, p. 30) optent pour 1118, mais ce dernier place mal la date de la consécration : "Ce fut l'an mil cent dix-huit qu'ils commencèrent à bastir l'Eglise qui est aujourdhuy sur pied, et fut parachevée et consacrée l'an mil cent trente neuf". J. Sigala, citant des sources manuscrites, affirme lui aussi que "l'église était commencée en 1118" (Sigala, 1950, p. 23, note 9).

L'œuvre sculptée marque la même dichotomie. La première campagne a vu l'intervention d'habiles sculpteurs (pour les modillons et chapiteaux du chevet, l'arête et l'archivolte de la baie de l'abside, le décor du sanctuaire), probablement les mêmes tailleurs d'images professionnels que ceux qui ont décoré l'abside de Sainte-Croix-de-Beaumont, église prieurale bénédictine, non loin de Cadouin (Gardelles, 1982, p. 156). En revanche, toute la nef et la façade sont indemnes de décor, avec des modillons nus, des chapiteaux très simples, à décor géométriques ou vaguement végétal, sans colonnes au niveau des baies. Seuls des joints au mortier en relief, formant de modestes dessins en scie ou en arcade, viennent animer un peu les grands espaces vides des murs (pl. 4, D) ; on retrouve ce décor sur la fenêtre sud de l'aile des

moines (pl. 2, b) et, surtout, dans le cellier. Les chapitres généraux de Cîteaux ont prononcé une série d'interdictions célèbres, à propos du décor des édifices, des ornements, des manuscrits, des vitraux, des clochers et pavements, et notamment à propos des sculptures et les peintures : "Lorsqu'on les regarde, on néglige souvent l'utilité d'une bonne méditation et la discipline de la gravité religieuse" (Duby, 1979, p. 139 ; Pressouyre, 1994, p. 60). Compte tenu de la date de consécration de Cadouin en 1154, il est probable que les vitraux primitifs étaient des grisailles, comme à Aubazine, conformément au statut promulgué par le Chapitre général de l'ordre entre 1145 et 1151 (Kinder, 1997, p. 218).

Cadouin suit le plan basilical à trois nefs à collatéraux, chevet et transept (pl. 4, E). Le plan de l'abside, flanquée de deux absidioles, s'ouvrant sur les bras du transept, chacune en hémicycle bien marqué au chevet, s'apparente à celui d'autres églises périgordines, comme, par exemple, celle de Saint-Léon-sur-Vézère, ancien prieuré conventuel bénédictin (Secret, 1968, p. 92), de Cénac, qui fut un prieuré de Moissac (*ibid.*, p. 150), ou plus encore de Bussières-Badil (*ibid.*, p. 56), relevant autrefois du diocèse de Limoges. Mis à part des exceptions comme l'abbatiale cistercienne, un peu plus tardive, de Léoncel (Drôme) (qui a les mêmes absidioles et une coupole octogonale sur trompes) (Dimier, 1962, p. 156 ; Chauvin, 1982, p. 757), le plan de Cadouin tranche avec les habitudes de Cîteaux du chevet plat, correspondant à un sanctuaire et à des chapelles de plan carré (ou plus rarement en hémicycle), où "la suppression des arrondis dans les plans, notamment pour le chœur et les absidioles, eut pour raisons prédominantes l'économie et l'efficacité" (Pouillon, 1964, p. 222). L'abside a été surmontée ici d'un bahut de pierre à gargouilles, peut-être sous Louis XI, quand le lourd coffre du suaire était suspendu à la voûte du sanctuaire par des chaînes et un robuste cabestan (Delluc et *al.*, 1990, p. 93).

L'axe de la nef n'est pas parfaitement rectiligne, le chevet étant légèrement déporté vers le nord. Cette anomalie est sans doute plus la conséquence de cette construction en deux campagnes que le symbole de l'inclinaison de la tête du Christ sur la croix, comme cela a pu être imaginé. De même les deux croisillons du transept, chacun voûté d'un berceau brisé comme le sanctuaire, la nef et les bas-côtés, ne sont pas exactement carrés et le cloître est de plan légèrement losangique.

A la croisée du transept, la belle coupole à pendentifs marque bien l'importance de ce lieu précis (Duby, 1979, p. 135). Au-dessus, la large souche du clocher nous semble l'amorce d'un édifice plus conséquent, que l'affiliation à Cîteaux réduisit à une lourde construction de charpenterie couverte de bardeaux. Les clochers de pierre sont en effet proscrits par le chapitre de 1157 (*ibid.*, p. 140). De même, l'altièrre façade, un peu trop haute pour la nef qu'elle clôt à l'ouest, s'ouvre, sans narthex, par un large portail

assez inhabituel, car, habituellement, "l'abbaye cistercienne n'a point de façade ni même de porte : elle se referme sur soi" (Duby, 1995 b, p. 60). Sans doute ici ce portail fait-il songer aux pèlerins du suaire. Il n'y a pas de porte des morts, mais cette ouverture ne se retrouve pas dans toutes les abbatales de l'ordre.

Conformément aux autres abbayes, les bâtiments monastiques de Cadouin ont été construits une fois l'abbatiale commencée voire achevée. L. Dessalles, tenant compte d'un hommage de Guillaume, abbé de Cadouin de 1272, mentionnant que "le monastère et les cloîtres" avaient été édifiés sous Henri II Plantagenêt (roi de 1154 à sa mort en 1189), pensait qu'ils avaient été édifiés entre 1152 et 1174 (Dessalles, 1885, I, p. 278, note 1). Par rapport au plan classique des abbayes cisterciennes, qui souffre cependant nombre d'exceptions, les autres bâtiments de Cadouin présentent quelques particularités. Nous discuterons plus loin de la localisation de l'armarium et de la destination première de la sacristie actuelle (pl. 2, c). Cette dernière, assez vaste, est traitée à peu près comme l'absidiole voisine. Sur son volume empiète l'escalier de nuit des moines (pl. 2, d), avec une soupente très exiguë.

Le réfectoire était peut-être perpendiculaire à l'aile méridionale (pl. 2, e), sinon il eut été bien modeste et la place ne manquait pas ici pour appliquer cette disposition cistercienne classique. Il n'y a pas de trace véritable d'une ruelle des convers, du moins aujourd'hui. Le cellier (pl. 2, f) semble bien occuper, si l'on en croit la tradition locale, l'extrémité sud de l'aile des convers, souvent réservé classiquement au réfectoire de ses derniers. A cette extrémité, au-dessus du cellier, le logis de l'abbé, desservi par une tourelle d'escalier (pl. 2, g), est venu, à l'extrême fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, remplacer le dortoir des convers.

Mais le plan d'ensemble des lieux réguliers demeure classique. Ils sont situés au sud de l'abbatiale, profitant de la bonne exposition au soleil et de la proximité du ruisseau (pl. 2, h) ; le cimetière des moines était au nord (pl. 2, i) (Delluc, 1991). Depuis l'origine, un seul changement important est intervenu : l'aile méridionale a été transformée, élargie, avec reconstruction de la façade (pl. 2, j), mais elle conserve, avec le mur porteur, la trace de la porte qui faisait communiquer cloître et réfectoire (pl. 2, e). L'avancée du réfectoire dans la cour a sans doute disparu lors cette opération au XVIII^e siècle. Les bâtiments sont sévères. Les moines n'ont pas à "bâtir des palais, contre l'ordre de Dieu et la pauvreté de leur état", confirmera au Grand Siècle, l'abbé Armand-Jean de Rancé, réformateur de la Trappe (Cornette, 1997, p. 426).

L'aile des moines est plus courte que l'aile des convers, comme il est fréquent. L'aile des convers s'avance plus vers l'ouest que la façade de l'église, comme il est assez classique, mais, de plus, elle empiète sur elle de plus d'un mètre.



Planche 4 - A - C'est du calcaire maestrichtien venant d'une carrière de la Couze qui a été utilisé pour construire l'abbatiale ; B - A l'aisselle du transept, une cicatrice démontre la construction en deux campagnes ; C - Les marques de tâcherons du chevet prouvent l'intervention de manouvriers salariés ; D - La décoration par des joints en relief se retrouve dans la nef (et dans l'aile des moines et le cellier) ; E - L'église est de plan basilical à transept coiffé d'une coupole sur pendentifs ; F - un courant d'eau passait jadis à l'extrémité de l'aile des moines, puis (notre photo) sous la ferme.

L'indispensable eau

L'eau est nécessaire aux besoins domestiques, liturgiques et énergétiques de la communauté. Elle a deux origines bien distinctes : la fontaine pérenne de Griffoul (pl. 3, AB-C), qui fournit l'eau pure en temps ordinaires, notamment pour la fontaine du cloître ; le Bélingou (pl. 3, D), ru temporaire, approvisionne un bief ou étang (pl. 3, E et F) et évacue les déchets lors de la crue hivernale (Delluc, 1996 a). Le cours commun à ses deux ruisseaux est un profond canal maçonné (pl. 2, h ; pl. 3, G). Le réseau primitif des canaux a été probablement modifié au XVII^e siècle, lors de l'aménagement du jardin. Jadis un canal (ou une dérivation) longeait le pignon méridional de l'aile des moines, desservant leurs latrines (pl. 2, h1). De nos jours, il n'y a plus de courant d'eau en ce point et le bâtiment a dû s'en trouver assaini. Mais on a pu observer, lors des travaux récents d'aménagement du bâtiment de communs (pl. 2, x) qui ferme la cour, un conduit (pl. 2, h2), voûté sommairement en arc brisé, témoignant de ce trajet ancien (pl. 4, F).

Le canal est ensuite souterrain, passant sous l'aile des convers, bien voûté en arc surbaissé, très certainement depuis l'origine. La voûte de ce conduit apparaît un peu en saillie au-dessus du niveau du sol du cellier (pl. 2, h3 ; pl. 3, H ; pl. 6 A). Au-delà, les latrines des convers étaient aménagées, à l'aplomb du ruisseau, sur le mur occidental de l'aile de ces derniers (pl. 6 B). Ensuite, il passe sous le haut bâtiment, aujourd'hui sans toiture, qui fut peut-être le moulin, qu'on peut supposer équipé jadis d'un bâti interne de charpenterie (pl. 2, h4). Un peu plus loin, il est longé, sur quelques mètres, par un mur percé d'étroites meurtrières, qui est une des dernières traces d'un mur d'enceinte. On observera, d'ailleurs, sur le plan du village (et notamment sur le plan cadastral de 1842), que la disposition des rues rappelle que Cadouin a été un peu plus tard une petite agglomération close, entre quatre collines principales (pl. 3).

En amont de l'abbaye, demeurent bien marquées les berges et la digue d'un étang (pl. 3, F), que nous pensons être celui du moulin de Basse-Caudière. Il devait être rempli durant l'hiver par le Bélingou (pl. 3, D) et par une résurgence de sous-écoulement (pl. 3, E), encore bien visible, aménagée et fonctionnelle, dans les alluvions meubles du vallon (Delluc, 1996 a). Ce "pré de l'étang" a été vendu comme bien national en 1791 (Gourgues, 1873, p. 228). L'eau de cette réserve, outre son usage intermittent pour le moulin, devait servir à arroser le jardin. Sans doute, l'étang servait-il aussi de vivier comme dans tant d'autres abbayes de l'ordre. L'eau de la source pérenne de Griffoul, dite aussi des moines (pl. 3, AB), devait suffire, tout au long de l'année, pour les besoins courants, y compris le lavabo et le drainage des déchets et latrines. Il n'est pas inintéressant, à ce propos, de noter que le

Bélingou était appelé *Belegou* en 1292 (*ibid.*, p. 18). Rappelons que Cadouin bénéficia dès 1195 et 1214 de la dîme de deux pêcheries sur la Dordogne, sans doute destinées à la capture des poissons migrateurs.

En dehors de celles du jardin réaménagé au XVII^e siècle, rien n'indique que les conduites d'adduction d'eau aient été très modifiées depuis l'origine (Delluc, 1996 a, plans 1 à 3). En revanche il est plus difficile de se prononcer sur les canalisations d'écoulement des eaux usées (caniveaux en pierre recouverts de dalles) car elles ne sont visibles qu'en de rares points : par exemple dans le passage voûté (pl. 2, k) qui donne accès à la cour et dans la cour elle-même, comme l'ont montré des sondages récents (Métois, 1995). On ne sait plus rien du puits creusé dans cette cour (qui était, selon la tradition, à peu près au centre de celle-ci, entre aile des moines et four à pain) (pl. 2, l), ni de l'alimentation du lavabo du cloître. La vasque qui y est conservée date seulement du début du XV^e siècle.

Avant de quitter le domaine de l'eau, notons deux détails. Un chéneau de pierre suivait, dans les combles, le haut des murs de la nef. Le cimetière, étroit et allongé, se situait, comme à l'accoutumée, en arrière de l'absidiole nord et sous la gouttière du goutterot nord : on le lisait encore sur le cadastre de 1842 (pl. 2, i) (Delluc, 1991).

Une des plus vieilles abbatales cisterciennes

Visitons les lieux. L'église est telle qu'elle était au XII^e siècle, hormis quelques détails, essentiellement liés aux restaurations commencées à la fin du XIX^e siècle et poursuivies durant tout le XX^e siècle, comme un remaniement de la partie haute des gouttereaux rendant le toit un peu moins pentu, un léger rehaussement du sol (le pavement primitif apparaît dans un sondage du collatéral nord) et la transformation en fonts baptismaux de la porte des convers (pl. 2, m), au bas de la nef, qui, à Cadouin, s'ouvrait sur le parvis et non directement dans la ruelle ou dans le bâtiment qui leur étaient affectés.

Orientée, l'abbatale est en forme de croix latine, à trois vaisseaux comme la basilique antique, avec quatre travées par nef. Mais ce n'est pas la représentation si pure de la croix latine, toute en lignes droites se coupant à angle droit, avec chevet plat et transept saillant comme le sommet et les bras de la croix, du plan "bernardin" du type Fontenay (Chauvin, 1992 ; Pressouyre, 1994, p. 63). Son transept, curieusement peu saillant ici, est, à sa croisée, coiffé d'une coupole sur pendentifs, classique en Périgord et alentour (comme à Aubazine en Corrèze), d'une remarquable stéréotomie et modénature. L'économie des piles de support de l'arc occidental portant la coupole permet de penser que l'on avait peut-être envisagé de voûter toute la nef d'une file de quatre coupoles supplémentaires, un peu comme dans la nef

unique de Boschaud (Dordogne), mais ce parti ambitieux a été abandonné, lors de la deuxième campagne. La haute nef et ses deux collatéraux sont voûtés en berceau brisé renforcé d'arcs doubleaux, selon le même axe longitudinal, comme à Bellaigue (Puy-de-Dôme). On sait que, dès le XII^e siècle, les cisterciens appliquaient ce procédé de l'arc brisé, classique de l'architecture bourguignonne, inauguré à Cluny à la fin du XI^e siècle puis répandu par Cîteaux : il solidarise au mortier de chaux des pierres (claveaux pour les arcs, voussoirs pour les voûtes) toutes taillées (peut-être dans la carrière même), à faces trapézoïdales, selon le même gabarit de courbe ; il atténue la poussée des voûtes sur les murs. Point de décor sculpté, hormis le sanctuaire érigé durant la première campagne pour qu'on puisse y célébrer rapidement les offices. Au chevet, l'abside décorée et les deux absidioles lisses sont assez basses, peu profondes et de plan semi-circulaire, voûtées en cul-de-four. Une bonne partie des douze croix de consécration de 1154 demeurent bien visibles, à branches égales, gravées en creux et peintes, dans les collatéraux et le transept. Une baie à l'extrémité sud du transept (pl. 2, n ; pl. 5 C), aujourd'hui occultée, indique qu'à l'origine, l'aile des moines était plus basse de quelques mètres.

La façade, traitée, non sans élégance, avec de fausses baies à la saintongeaise, est simplement percée de trois baies (dépourvues de colonnettes d'encadrement) et d'un *oculus*, contreboutée par des contreforts plats et dominée par une discrète archivolt à tête de clous. On notera que les *oculi* ne sont pas rares dans les abbayes cisterciennes primitives (Kinder, 1997, p. 218). La façade apparaît un peu comme un décor de théâtre, plaquée à l'occident de la nef cistercienne, un peu trop haute, ce que montre bien l'observation aérienne. Le simple portail plein cintre à quatre voussures est assez inattendu par sa largeur ; il est frappé du *Pax* gravé bénédictin. Peut-être ce portail est-il contemporain de l'arrivée du suaire à Cadouin et des premiers pèlerinages ? En tous cas, ce portail, assez inhabituel dans une église cistercienne, fait qu'il est un peu exagéré de dire que l'abbatiale "suit à la lettre la règle de saint Bernard : austérité et dépouillement" (Fossier, 1997, légende du cliché, p. 39).

Commencée peu après 1115 et consacrée en 1154, l'église abbatiale de Cadouin nous paraît bien être une des plus anciennes abbayes cisterciennes qui soient encore debout. Non remaniée, elle est de la plus grande antiquité, comme celle de Fontenay. Les autres sont soit détruites, soit plus tardives (Chauvin, 1997-1998 ; Roux *et al.*, 1998 ; Dimier *et al.*, 1962 ; Dimier, 1971 ; Peugniez, 1992).

Remarquons enfin que, dans le même temps où les moines édifiaient l'abbatiale romane de Cadouin, Suger faisait agrandir Saint-Denis dans un style déjà tout à fait différent...

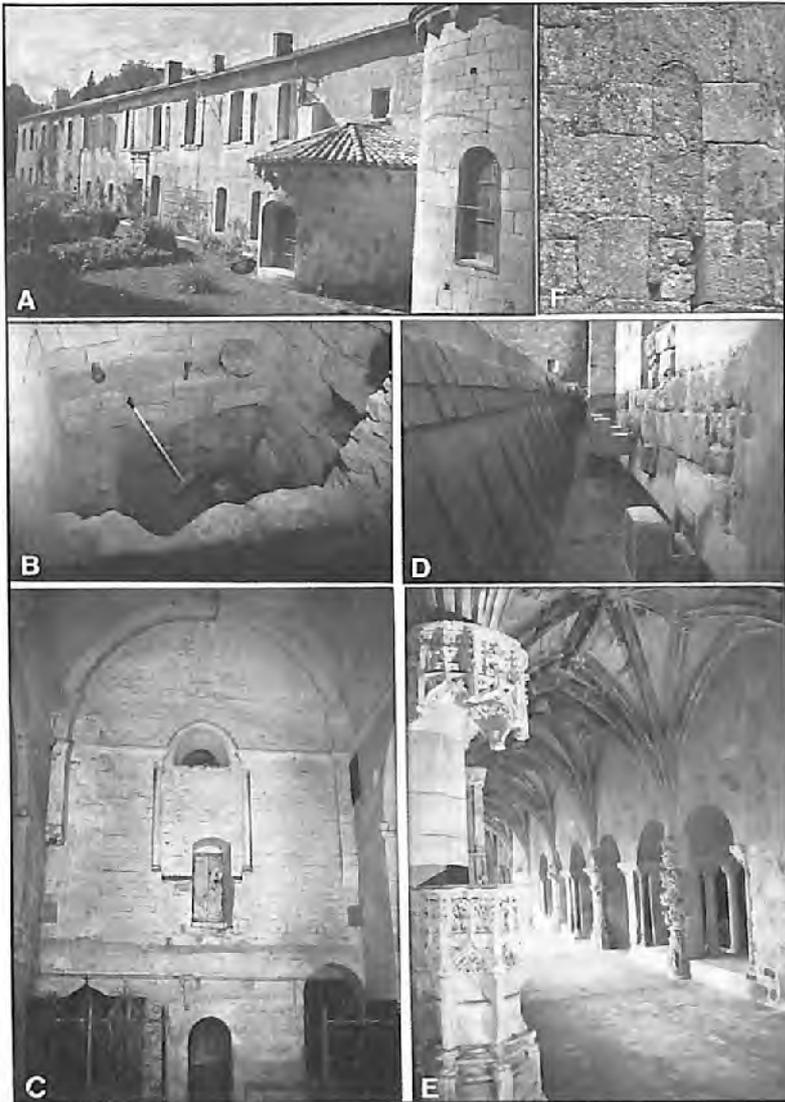


Planche 5 - A - La sacristie à absidiale en cul-de-four fut peut-être l'église primitive ; B - Le recoin de la sacristie ; C - Sur le croisillon sud du transept, à mi-hauteur, une porte donnant sur la salle du trésor remplace la baie originelle. En bas, la porte de la sacristie et, à droite, celle de l'escalier du dortoir des moines ; D - Sur le mur sud de l'église, des crochets de pierre servaient sans doute à amarrer la toiture du cloître roman primitif ; E - Les murs du cloître sont de fonds roman, comme ces ouvertures donnant sur la salle capitulaire ; F - Une étroite baie du dortoir des convers.

Sacristie et *armarium*

De plan rectangulaire et de grandes dimensions (4m x 6m), la sacristie actuelle (pl. 2, c) se prolonge par une absidiole (presque aussi grande que celles de l'église) avec un cul-de-four (pl. 5, A). Si l'on en juge par son architecture et par les modillons sculptés à l'extérieur, elle fut sans doute construite très précocement, avant l'affiliation à Cîteaux, lors de la première campagne. Elle a été soigneusement voûtée d'ogives au XIII^e ou XIV^e siècle, et surélevée à cette époque par une deuxième pièce de même plan et voûtée de même.

Elle est inattendue dans une abbaye cistercienne, où la sacristie "était de très petites dimensions, du fait qu'elle n'était utilisée que pour les messes chantées au maître autel. Primitivement, la couleur des ornements ne variait pas avec les fêtes et les temps liturgiques. Les ornements étaient rangés auprès des petits autels" (Dimier, 1962, p. 43-44). Mais la sacristie d'Aubazine est assez semblable. En outre, dans les abbayes de l'ordre, "à certaines périodes, la sacristie a probablement été en changement constant", suivant l'évolution de la liturgie et l'augmentation des moines-prêtres (Baud *et al.*, 1998, p. 79 ; Kinder, 1997, p. 241).

Elle conserve une table de pierre gothique sculptée sur trois supports gravés et sculptés, considérée - du moins traditionnellement - comme une pierre servant à déposer le corps du moine défunt pour le laver. Cette « table des morts » fut peut-être simplement une pierre d'autel de l'époque gothique et il n'est pas impossible que la sacristie ait elle-même servi de chapelle à quelque abbé à partir du XIV^e siècle (Aubert, 1928, p. 184).

L'abbé F.-G. Audiernie jugeait que, probablement, "la sacristie fut primitivement une chapelle destinée à renfermer le saint suaire" (Audiernie, 1840, p. 36).

On sait qu'une abbaye ne peut être fondée que si les cinq structures suivantes ont été construites (même sommairement) : un oratoire, un réfectoire, un dortoir, une hôtellerie et une porterie (Kinder, 1997, p. 86-87). Pour notre part, nous en sommes venus à nous demander si ce petit bâtiment ne fut pas l'oratoire primitif, dont le chanoine Jean Tarde parlait vers 1600, cette "chapele Saint-Michel, qui est à présent à costé de l'église abbatiale, qui ne sert aujourd'huy que pour la sépulture des religieux, avec un petit enclos qui paroît plus vieux que le reste des bastimens" (Tarde, 1887, p. 57). Cette remarque chronologique concerne probablement les murs de l'actuelle sacristie dont la hauteur des pierres du parement est inégale, contrastant avec la régularité des belles assises du chevet. En l'absence de porte des morts à Cadouin, lors du décès d'un moine, peut-être sortait-on directement de cette pièce par une issue au niveau de la baie actuelle, pour gagner le cimetière tout proche.

Le minuscule recoin (pl. 2, c1) au sud-ouest de la sacristie demeure pour nous une énigme (pl. 5, B). Trop petit pour avoir été un cachot, il semble être une simple soupente avec, peut-être, un rôle en rapport avec l'adduction ou l'évacuation des eaux, son sol paraissant avoir été aménagé en vasque ou puisard. Il fut peut-être une annexe de l'*armarium*, le nombre des livres augmentant "en particulier après l'invention de l'imprimerie" (Kinder, 1997, p. 243).

Au-dessus de la sacristie (pl. 2, au-dessus de c), c'est très probablement la salle du premier étage, dite chambre du trésor ou des archives, qui abrita le suaire durant de longs siècles. Cette salle, sorte d'annexe du dortoir en haut de l'escalier de nuit, a été ouverte secondairement sur le transept par une porte, à environ 4 m du sol (pl. 2, n). Elle donnait, selon la tradition, sur une tribune de bois, "où s'est faite de tous temps l'ostension de cette relique" (conseil de fabrique, 25 avril 1825, archives de Cadouin). C'est la présence de cette salle, un peu plus récente que la sacristie, qui rend aveugle, d'assez inesthétique manière, la baie de l'extrémité sud du transept (pl. 5, C). Cette pièce a été considérée, notamment par nous, sans doute à tort, comme un *armarium*. Par comparaison avec beaucoup d'autres abbayes de Cîteaux, il nous paraît licite de penser que l'*armarium* primitif était tout simplement la niche (pl. 2, o) creusée dans le mur nord du cloître, entre le siège de l'abbé et la porte ouvrant sur l'église. Dans beaucoup d'abbayes de l'ordre, d'après les règles, il est souvent situé sur le mur est, entre l'église et la salle du chapitre (*inter ecclesiam et capitulum*) (Kinder, 1997, p. 131), mais ce n'est pas une obligation. On sait que ces placards sont vite devenus trop petits "pour des livres de plus en plus nombreux" (*ibid.*, p. 132).

Probablement la présence du suaire à Cadouin et les cérémonies liées à cette insigne relique expliquent-elles l'importance de ces deux pièces.

Que reste-t-il du cloître roman ?

Régulièrement "le cloître cistercien est nu" (Duby, 1995 b, p. 63). Ici tout se passe comme si, sur les murs du cloître roman, fait d'un calcaire grenu et ocre, avait été plaqué un nouveau cloître de calcaire crayeux blanc, à grain fin, dans le style gothique flamboyant de la fin du XV^e siècle, juste après la fin de la guerre de Cent ans, sous les abbés P. de Gaing, et, pour la galerie ouest, au début du siècle suivant, sous l'abbé G. d'Estissac, protecteur de Rabelais et premier commendataire.

Il suffit de longer les murs, sans laisser accaparer son attention par l'habillage sculpté, pour retrouver toutes les structures anciennes. Dans la galerie nord, le banc de pierre des moines règne dans la galerie de la collation (ici d'un seul côté toutefois), avec le siège de l'abbé et celui du lecteur en

face (pl. 2, p) ; la porte orientale ouvre sur un palier de l'escalier pour les offices de nuit des moines (dispositif assez original, remplaçant sans doute l'escalier de jour qui, habituellement, relie directement le dortoir des moines et le cloître) (pl. 2, q). Le long du mur de l'église, au niveau du toit, demeure des corbeaux à crochet (pl. 2, au-dessus de o), qui devaient retenir la couverture de charpente du cloître primitif, qui était donc plus probablement une toiture qu'une voûte de pierre (pl. 5, D). Cette couverture légère a été remplacée, après Castillon, par une voûte d'ogives à liernes et tiercerons, ancrée plus bas dans les murs d'appui. Dans la galerie orientale, les quatre larges baies romanes donnent accès à la salle capitulaire (dont deux doubles) (pl. 2, r ; pl. 5, E), aujourd'hui dépourvue de tout aménagement (ni bancs, ni siège abbatial), revotée au XVII^e siècle. Au soleil du matin, elle réunissait abbé et moines et on y lisait chaque matin un chapitre de la Règle de saint Benoît, qui depuis le VI^e siècle est la base du monachisme d'Occident. Il ne demeure rien du siège de l'abbé ni des bancs des moines. C'est là qu'a été installé le musée du suaire.

En outre, le cloître s'ouvre sur l'église par la porte des moines (pl. 2, s) et, aussi, sur l'aile des convers et sur l'aile méridionale, par d'autres portes pour nous de datation non évidente.

Le lavabo primitif, par analogie avec les autres abbayes de Cîteaux, devait se trouver à proximité de la galerie méridionale, non loin de la porte du réfectoire (pl. 2, e), probablement en face d'elle. Il est notable que cette dernière, aujourd'hui obturée, est assez sommairement appareillée.

La galerie ouest était celle des convers (Kinder, 1997, p. 108).

L'aile des moines, romane et remaniée

Elle poursuit l'ensemble sacristie-pièce supérieure et les murs, ici encore, sont de fonds roman.

Son toit fut jadis bien plus pentu, comme le montre les traces demeurant sur le pignon sud du transept. Au premier étage, le dortoir des moines, autrefois éclairé par d'étroites baies aujourd'hui occultées, a été compartimenté, au XVII^e siècle, en petits appartements individuels et couloir de service, formant, du moins au nord, l'actuel presbytère. La pièce la plus au nord est nommée chambre de l'abbé (ou du prieur) ; il n'est pas impossible qu'elle occupe cet emplacement depuis longtemps. Le mur pignon, à l'extrémité sud, s'ouvrait, en haut, par une petite fenêtre, toujours présente (pl. 2, b), et, plus bas, sur les latrines (pl. 2, h1) et les encadrements de leurs portes se voient encore à l'extérieur et surtout à l'intérieur. Cela suggère que les latrines devaient être ici des appentis légers accolés au mur, au-dessus d'un canal peut-être fermé par une vanne en bois pouvant faire chasse, comme souvent (Kinder, 1997, p. 275).

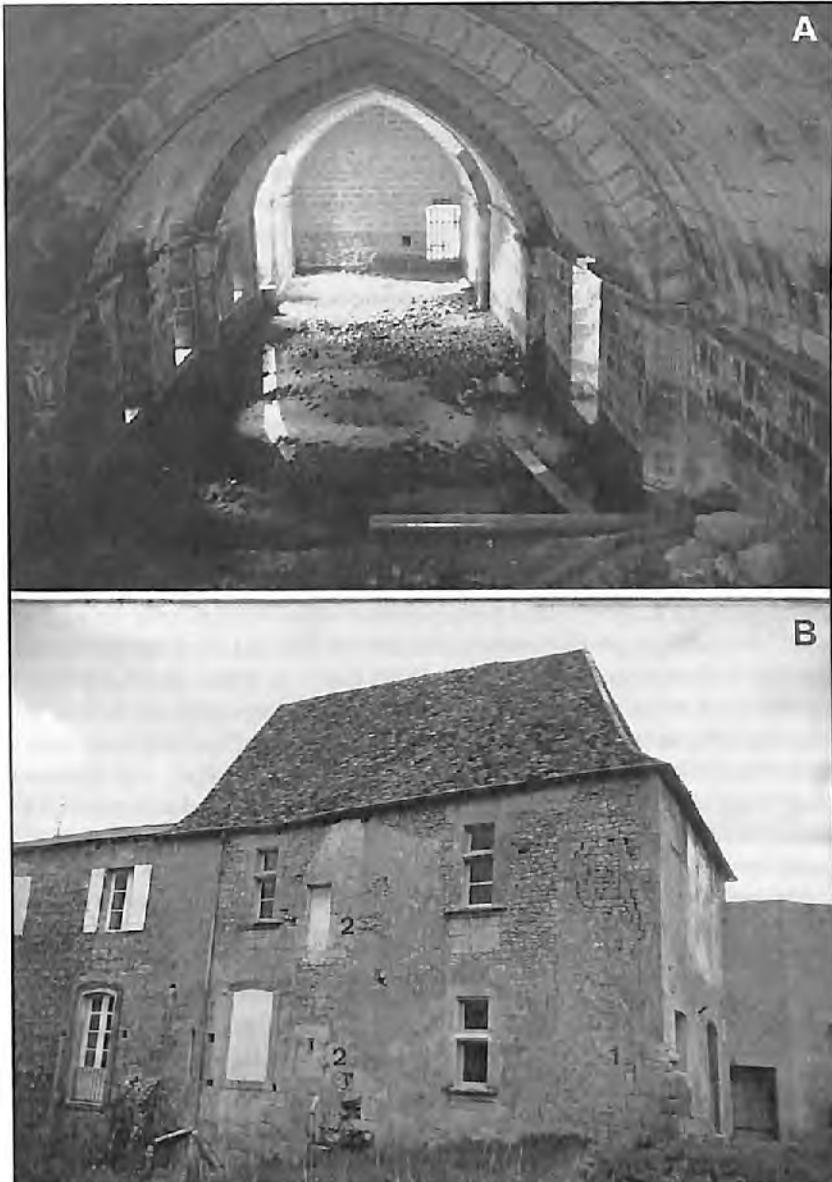


Planche 6 - A - Le cellier a la rigueur cistercienne. C'est une nef voûtée en arc brisé à doubleaux retombant sur des colonnes à chapiteau très sommairement ornés ;
 B - L'extrémité sud de l'aile des convers a sans doute toujours eu deux étages.
 Des baies étroites (1) donnaient un peu de jour sur le dortoir, des latrines (2) étaient installées en façade à l'aplomb du ruisseau.

Au rez-de-chaussée, les murs de refend sont sans doute récents. Ainsi, le mur (pl. 2, t) séparant la salle capitulaire du passage donnant accès au jardin (formant sans doute aussi jadis parloir ou *auditorium*), a été modifié et un escalier de quelques marches aménagé pour sortir. A en juger par ce qui demeure, il ne semble pas y avoir eu à Cadouin d'escalier, entre salle capitulaire et parloir, pour monter de jour au dortoir des moines. Plus au sud, sont deux petites pièces (pl. 2, v), un peu inhabituelles, desservies par un couloir, formant un ensemble chichement ouvert au nord par des œils-de-bœuf plus récents. Enfin, la salle des moines, une vaste salle compartimentée par un mur de refend équipé d'une cheminée assez inattendue (pl. 2, u). Peut-être fut-elle à la fois salle des moines et chauffoir voire *scriptorium*, comme à Sénanque notamment (Chauvin, 1982, p. 784). Sur la façade de la cour, deux arcs de décharge et un contrefort (pl. 1).

L'aile des convers : le cellier et le reste

Elle est également de fonds roman, à contreforts plats, et comportait, si l'on en croit la tradition locale, au rez-de-chaussée, le réfectoire des convers au nord (pl. 2, f1) et le cellier (pl. 2, f2) au sud, séparé par un passage voûté (pl. 2, k). La partie nord fut la première bâtie.

Le passage (pl. 6, A) donne directement dans la cour intérieure et non sur une ruelle des convers, inexistante ici (à moins qu'elle n'ait été supprimée durant les travaux remodelant la partie nord de cette aile). Le cellier est remarquablement conservé : c'est une nef voûtée d'un berceau brisé à doubleaux, bien appareillée et contrefortée, sans décor sculpté, sauf quelques chapiteaux sommairement décorés, éclairée par d'étroites baies romanes. Les joints en relief montrent qu'il est à peu près contemporain de la deuxième campagne de l'église et non antérieur comme on l'a dit parfois : on avait même voulu en faire la chapelle primitive. Les infiltrations d'eau ont conduit à surélever le niveau du sol à plusieurs reprises. Ce cellier a été prolongé, ultérieurement, par une salle (pl. 2, f2), communiquant avec lui et jadis voûtée d'un berceau brisé, dont les vestiges ont été retrouvés lors de travaux récents (Métois, 1995). Cette pièce a été abandonnée, sans doute pour les mêmes inconvénients liés aux arrivées d'eau, provenant non du cours d'eau sous-jacent mais des ruissellements sur le talus argileux situé au sud. Le cellier, défiguré depuis le siècle dernier par un escalier conduisant à l'étage et par un portail d'entrée, a retrouvé son aspect d'origine depuis 1996.

A l'angle nord du bâtiment, une véritable tour carrée (pl. 2, f3), haute de trois étages, abrite un large escalier desservant les deux étages de l'aile des convers. Elle s'ouvre sur le parvis, par deux portes, nord (aujourd'hui murée) (pl. 2, m1) et ouest. Cette tour, elle-même doublée en partie basse par un large contrefort plat, empiète sur la façade de l'abbatiale de plus d'un mètre

de large, sans doute depuis toujours, comme semble en témoigner le contrefort sud de celle-ci, interrompu à 4 mètres du sol et reposant sur un cul-de-lampe, qui rend la façade un peu asymétrique. A l'origine, cette tour devait être moins haute, ne pas occulter la partie droite de l'arcature supérieure de la façade et laisser visible son décor sculpté. Peut-être existait-il jadis une autre tour, qui expliquerait la phrase du chanoine H. Brugière, à la fin du XIX^e siècle : "L'ancien monastère était flanquée de deux tours, l'une ronde, l'autre carrée" (Brugière, s.d., p. 6).

Le premier étage abritait le dortoir des convers. On en observe encore, au premier étage, sur les deux murs gouttereaux, dans la partie sud, romane, les étroites baies (pl. 5, F ; pl. 6, B). Dans la partie nord de la façade, très remaniée voire reconstruite, les restes d'une baie géminée ont été réemployés dans le mur au niveau de l'actuelle salle municipale. Les latrines se situaient sur la façade ouest, au-dessus du ruisseau, sur deux niveaux : les portes sont encore bien visibles, l'une supérieure ouvrant aujourd'hui sur le vide, l'autre, inférieure aménagée en évier (pl. 6, B). Un deuxième escalier (pl. 2, w), étroit et pentu, dans l'épaisseur d'un massif de maçonnerie plaqué contre la façade, permettait aux convers de gagner leur dortoir, juste au nord du passage. Il n'est pas impossible que ce fut là le seul escalier d'accès originel, celui de la tour carrée pouvant être plus récent. En outre, le mur est, près de la porte monumentale du logis abbatial du XVI^e siècle, montre l'empreinte d'un escalier extérieur (pl. 2, w2). Ici comme ailleurs, l'importance de l'aile des convers rend compte du nombre important, du moins durant les premiers temps de Cîteaux, de ces derniers religieux laïques, affectés aux travaux matériels de la communauté et souvent assistés de *familiares* de plus en plus nombreux (Kinder, 1997, p. 308).

Entre l'emplacement probable du réfectoire des convers (transformé en bureaux et salle municipale) (pl. 2, f1) et le passage (pl. 2, k), est une vaste pièce d'entrée (pl. 2, f4), remise en valeur par les travaux récents et abritant aujourd'hui un escalier métallique. Sa largeur est celle qu'avait jadis l'aile méridionale. Ses murs présentent de grands arcs de décharge en plein cintre. Il est possible qu'elle ait joué jadis le rôle de parloir des convers ou *auditorium*, à une place à peu près symétrique à celui des moines. Un guichet en chicane communique avec le passage voûté. Dans l'angle nord-est de cette pièce, une petite porte, cintrée de même, permettait de gagner le réfectoire, sans qu'il y ait, actuellement du moins, de traces probantes de l'entrée d'une ruelle.

La partie méridionale de la façade ouest de cette aile, correspondant au passage et au cellier surmonté des deux étages du logis abbatial (pl. 2, ensemble f-k), a été exécutée avec un très bel appareil sur deux étages (des pierres de parement d'environ 35 cm de haut sur 40 cm de large) (pl. 6, B). Il semble donc que cette aile, en ce lieu du moins, a toujours

présenté deux niveaux (dont un de combles). Cela explique le caractère puissant des deux contreforts qui la soutiennent et les portes de latrines superposées. En revanche, le matériau du reste de la façade, correspondant au réfectoire des convers et à la tour carrée d'escalier (pl. 2, ensemble f1-f3-f4), est bien moins beau et régulier (des pierres de 15 cm sur 20 cm le plus souvent) et les deux contreforts sont moins élevés. Toute cette partie a été très remaniée et même reconstruite sur le fonds roman.

L'aile méridionale : celle des temps difficiles

Elle a été élargie de presque la moitié de sa largeur. Les cicatrices portées par les murs correspondants de l'aile des moines et de l'aile des convers, ainsi que la largeur de la pièce d'entrée de l'aile des convers, permettent de reconstituer sa largeur initiale, équivalente à celle des deux autres ailes.

Si le mur nord, la séparant du cloître, est sans doute le mur originel, la façade et les murs de refend sont récents. Il en va de même du passe-plat, de l'évier et de la cheminée, mais il n'est pas interdit de penser qu'ils ont été réemployés. En raison de la position actuelle de ces derniers aménagements, on peut supposer que la cuisine se trouvait dans la partie ouest de l'aile et le chauffoir dans la partie est et que celui-ci était plus vaste que celle-là. Dans cette hypothèse, la cuisine était donc située entre les deux réfectoires. Le réfectoire des moines se développait peut-être perpendiculairement au cloître, dans l'axe de la porte ouvrant sur ce dernier, à sa place normale entre chauffoir et cuisine. Ainsi placé, suivant la coutume de Cîteaux, il libérait l'espace, entre les deux ailes.

Au sud, la cour est aujourd'hui fermée par un bâtiment de ferme (pl. 2, x) et un abri avec four à pain (pl. 2, z), qui ne doivent pas être antérieurs au XVII^e ou au XVIII^e siècle.

Un plan cistercien ? Oui, mais...

Schématiquement, outre son l'abbatiale bipartite intacte, Cadouin conserve de ses premiers temps les murs porteurs de l'aile des moines et ceux de la partie sud de l'aile des convers (conservés jusqu'au deuxième niveau), avec le cellier, les murs porteurs du cloître (habillés à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècles) avec la porte romane de l'aile des moines et les baies de la salle capitulaire ouvrant sur sa galerie orientale. Le choix du bel appareil roman et sa stéréotomie, la présence des étroites baies romanes des dortoirs (aujourd'hui obturées) et du cellier, celle d'une petite fenêtre de la même époque sur le pignon de l'aile des moines, et la trace des accès aux latrines montrent bien que les murs des bâtiments conventuels datent des premiers temps de l'abbaye. Bref, seule l'aile méridionale et la façade de la partie nord de l'aile des convers ont été modifiées. Cela mérite d'être noté, car les abbayes cisterciennes aussi complètes ne sont pas légion.

La Règle de saint Benoît ne donne aucun précepte au sujet de l'architecture, sauf la mention que le monastère doit apporter, dans sa clôture, tout ce qui est nécessaire à la vie. Le patriarche aurait tracé le plan de son premier monastère (Dimier, 1962, p. 32). Il en va de même dans les règlements édictés par les premiers cisterciens. Saint Bernard a fulminé, de façon intransigeante, contre l'immense hauteur des églises, leur largeur démesurée, les ornements somptueux, les peintures et sculptures recherchées voire grotesques, "qui, en captant le regard de ceux qui prient, sont un obstacle à la piété" (*ibid.*, p. 34). En outre, pour saint Bernard, tout est trop onéreux : "Si l'on n'a pas honte de pareilles inepties, que l'on regrette au moins les dépenses qu'elles entraînent" (*ibid.*, p. 35). Le dépouillement architectural des abbayes de Cîteaux (Kinder, 1997) est donc la matérialisation des principes de rectitude et de pureté d'une riche vie spirituelle et d'une ascétique existence matérielle, au même titre que le repli sur la clôture et la prière, le travail manuel, la proscription de tout le superflu dans le vêtement, la nourriture, la liturgie et l'exercice du culte. On sait qu'assez vite, et à Cadouin tout particulièrement, les cisterciens s'écarteront de la simplicité et de la pauvreté initiales.

C'est dire que le plan type, clefs en mains, de l'abbaye cistercienne modèle, "tel que l'ont tracé Aubert ou Dimier, Eberle ou Braunfels" (Pressouyre, 1994, p. 50 ; Dimier, 1962, p. 45), n'a bien sûr jamais existé et on ne s'étonnera pas que Cadouin présente des différences avec cet ensemble synthétique idéal. Penser que toute église cistercienne devrait ressembler à celle de Fontenay "serait imposer à l'architecture cistercienne une rigidité bien loin de la réalité" (Baud *et al.*, 1998, p. 76). Il existe un programme cistercien "mais il est essentiellement modulable [...] C'est un idéal réalisable partout, en accord avec les traditions locales" (Pressouyre, 1994, p. 94).

Il y a peu, B. Chauvin (Chauvin, 1992) a exposé, avec pertinence, les réalités et problèmes du "plan bernardin", mis en exergue en 1953, s'appliquant aux églises du type de Fontenay (Côte-d'Or), dont la construction débuta en 1139 et qui fut consacrée en 1147 (Pacaut, 1993, p. 232) et se substituant à la notion théorique du "plan cistercien" classique, qui doit beaucoup "à l'art roman bourguignon du deuxième quart du XII^e siècle" (Kinder, 1997, p. 143).

Ce plan est une croix latine parfaite, constituée uniquement de lignes droites se coupant à angle droit, comme le dessinera Villard de Honnecourt au début du XIII^e siècle. Le transept est donc saillant ; le chœur, peu profond, sans abside vraie, et les chapelles latérales sont carrées ou rectangulaires ; le chevet est plat ; le vaisseau central est en berceau brisé épaulé perpendiculairement et non par des collatéraux de même axe (Chauvin, 1992). On a aujourd'hui la preuve de l'intervention de saint Bernard en faveur de ce type de plan, très caractéristique, pour Clairvaux I, Fontenay et

Himmerod (Allemagne). Toutes les églises de la filiation de Clairvaux ont adopté exclusivement ce plan "bernardin" entre 1135 et la mort du saint en 1153 et ce plan se retrouve, à de petites différences près, dans la moitié des 700 plans rassemblés dans les recueils d'A. Dimier (Dimier, 1962, 1971 et 1967), et cela dans l'Europe entière (moins souvent en Allemagne et Espagne). Mais on ne peut "définir un style architectural d'après les commentaires faits au cours du Chapitre général" (Kinder, 1997, p. 385).

Si ce plan marque bien "la matérialisation achevée de la pensée de l'abbé de Clairvaux", il ne s'agit pas d'un plan standard rigide et il faut faire la part du "poids des traditions locales" (Chauvin, 1992) et, dans le cas de Cadouin, celle de l'histoire originale de l'abbaye dans ses débuts, à l'écart de l'ordre cistercien.

C'est évoquer l'influence qu'a pu avoir, dans la poursuite des travaux de l'abbatiale de Cadouin, la présence de l'abbé Henri, venu de Pontigny, de 1119 à sa mort vers 1123. Il leur enseigna "le chant, les cérémonies et les règles de l'ordre" (Tarde, 1887, p. 57). Il faisait partie de ces moines "destinés à initier les religieux aux usages cisterciens - y compris architecturaux" (Chauvin, 1992). Mais l'abbatiale de Cadouin est très différente de celle de Pontigny, telle qu'on peut la voir aujourd'hui et qui fut commencée seulement vers 1140-1150, dans un style gothique naissant, en remplacement de constructions très modestes : la fille est ici plus vieille que l'abbaye-mère.

Cadouin cistercienne : une vingtaine d'observations

Comment se place Cadouin parmi les abbayes de Cîteaux ? Nous avons essayé de mettre en évidence, dans les pages qui précèdent, une vingtaine d'observations ou d'hypothèses, susceptibles d'apporter quelques éléments nouveaux et d' étoffer l'étude de l'abbaye. Elles nous paraissent devoir être résumées en conclusion. Il s'agit de :

- l'implantation assez particulière de l'abbaye dans un vallon, lui-même creusé sur le flanc d'un plateau très original sur le plan géologique ;

- la présence dès l'origine de un ou deux moulins et d'un étang dans une région non désertique, abritant déjà une sauveté et un peuplement assez dense ;

- la localisation de l'église paroissiale à La Salvetat, avec le cimetière de nos aïeux, jusqu'à la transformation de l'église abbatiale en église paroissiale en 1790 ;

- le toponyme initial de Basse-Caudière (*Bassa-Calderia*) qui a pu donner son nom à Cadouin ;

- l'existence d'une forêt proche, composée d'une chênaie mixte mais aussi de landes, n'appartenant pas à l'abbaye et non défrichée par elle, mais dont elle avait l'usage pour faire paître les troupeaux ;

- le chemin précis du double système d'alimentation en eau fait de deux cours d'eau, l'un pérenne pour l'eau pure, l'autre temporaire pour l'adduction et l'évacuation, avec un étang formant réserve d'eau, un barrage, un profond canal d'arrivée d'eau, un conduit souterrain roman, un emplacement bien défini aujourd'hui pour les latrines au bout de chaque aile et, en aval, un bâtiment ayant probablement servi de moulin ;

- la localisation, à quelques kilomètres seulement, de la carrière ayant fourni les pierres de l'église, des tuileries et de la forêt pour les bois d'œuvre ;

- le premier oratoire (ou chapelle Saint-Michel) possiblement dans l'actuelle sacristie ;

- le plan du chevet à abside et absidioles et du transept à coupole à pendentifs, conforme aux habitudes locales ;

- la construction en deux campagnes de l'abbatiale, d'où la cicatrice bien visible sur le gouttereau nord et la cassure de l'axe longitudinal de l'abbatiale ;

- le caractère très soigné de la coupole du transept supportant une souche démesurée pour le clocher (la quadrature du cercle), secondairement terminé de façon assez hâtive et disgracieuse ;

- l'extrême antiquité de l'abbatiale, commencée un peu après 1115 (en 1118 ?) et consacrée en 1154 ; une des plus anciennes églises de Cîteaux à demeurer debout, non remaniée ;

- l'importance de la venue en 1119 de l'abbé Henri de Pontigny, puis surtout l'adoption des préceptes de saint Bernard notamment pour la conduite des travaux de la partie occidentale de l'abbatiale ;

- la construction du cellier et celle du pignon sud de l'aile des moines lors de la deuxième campagne ;

- l'élégante façade au large portail, dont le caractère altier et ouvert sur l'extérieur sont peut-être liés à l'arrivée, plus tardive, du suaire à Cadouin, faisant de l'abbaye un lieu de pèlerinage. Elle apparaît comme le "praticable" d'un décor (un peu trop haut au niveau de l'arcature décorative supérieure), venant fermer l'extrémité ouest de la nef ;

- le caractère roman de la quasi-totalité des murs ou du fonds des bâtiments conventuels ;

- le plan classique des lieux réguliers, mais avec des pièces entre chapitre et salle des moines (une cheminée dans cette salle) ;

- la localisation du cimetière des moines au nord de l'église, comme il se doit, en fonction jusqu'au début du XIX^e siècle, comme en témoigne l'ancien cadastre ;

- la conservation des murs du cloître primitif, probablement couvert jadis d'une toiture amarrée par des crochets de pierre au gouttereau sud de l'église ;

- l'armarium creusé en placard dans le mur du cloître, comme à l'accoutumée (mais dans la galerie nord et non est), et non situé au premier étage, dans la salle du trésor ou des archives, du moins initialement ;

- le réfectoire peut-être perpendiculaire jadis à l'aile méridionale, elle-même étrécie secondairement ;

- l'adoucissement récent de la pente des toitures de l'abbatiale et de l'aile des moines ;

- l'aile des convers initialement à deux étages, du moins dans sa partie méridionale ;

- l'abandon de la salle sud de cette aile, en raison des infiltrations venant du coteau et non du Bélingou sous-jacent ;

- sans compter quelques détails, apparus lors des travaux récents, comme l'existence dans le passage d'un guichet, entre parloir des convers et couloir, et celle de caniveaux sous la surface du sol, notamment dans ce passage.

La juxtaposition ou plutôt la succession, à Cadouin, des deux parties de l'abbatiale est un bon exemple de l'application secondaire des recommandations de saint Bernard sous l'impulsion d'un de ses fils spirituels. L'architecture de l'église de Cadouin est donc à la fois le reflet de son histoire, avant et après son affiliation à Cîteaux, et celui des particularités locales, évidentes dans la première campagne, moins marquées durant la deuxième, sauf au niveau de la façade. L'interruption de la construction du clocher de pierre, réduit à sa large souche, marque peut-être le moment précis qui sépare ces deux grandes périodes. On avait vu trop grand au départ et c'est peut-être pour cela que nous avons hérité de ce gros appentis à cloches, certes en belle charpenterie, mais à vrai dire assez inattendu et inesthétique. Il se termine, sinon en queue de poisson, du moins en pyramide démesurée, ce qui est un peu la même chose.

Et il est là pour nous rappeler l'histoire mouvementée de notre abbaye.

B. et G.D.

Bibliographie et sources

AUBERGER J.-B. 1992 : La législation cistercienne primitive et sa relecture claravallienne, *Bernard de Clairvaux. Histoire. Mentalités. Spiritualité*, colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon, Sources chrétiennes n°380, Éditions du Cerf, p. 184-208.

AUBERT M. 1928 : Cadouin, *Congrès archéologique de France, Périgueux 1927*, p. 176-190, ill.

- AUDIERNE abbé F.-G. 1840 : Abbaye de Cadouin, *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*, p. 28-45 et 73-88, 2 dépl.
- BAUD P., GUINVARC'H A., HENNEAU M.-E., KINDER T. N. 1998 : *La vie cistercienne hier et aujourd'hui. Une histoire, Une architecture, Un mode de vie*, Cerf Zodiaque, Paris.
- BAZIN J.-F., OLIVIER QUENARDEL F., ROUCHON MOUILLERON V., VANNIER P. 1998 : *L'ABCdaire des Cisterciens et du monde de Cîteaux*, exposition de Fontenay, Flammarion-ANCR, Paris.
- BERLIOZ J. (présenté par) 1994 : *Moines et religieux au Moyen Age*, Editions du Seuil, Paris (revue *L'Histoire*).
- BERMAN C. H. 1992 : Les cisterciens et le tournant économique du XII^e siècle, *Bernard de Clairvaux. Histoire. Mentalités. Spiritualité*, colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon, Sources chrétiennes n°380, Editions du Cerf, p. 157-177, 1 tabl.
- BERTHIER M. 1987 : Géraud de Salles, *B.S.H.A.P.*, 114, p. 33-50.
- BERTHIER M. 1988 : L'abbaye cistercienne de Cadouin, *Les Amis des monastères*, n° 75, p. 8-16 et 22-25, ill.
- BERTHIER M. 1998 : Cîteaux : neuf siècles d'histoire, *Les Amis des monastères*, n° 114, p. 8-18, ill. et 4 tabl.
- BIGET J.-L. 1998 : Naissance de Cîteaux, *L'Histoire*, n° 217, p. 32-38, avec un plan type d'un monastère cistercien.
- BONNEFOND J.-L. 1978 : Le domaine des archevêques de Bordeaux en Périgord, in : *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord* (sous la direction de C. Higounet), C.N.R.S., Paris, p. 79-100.
- BRUGIERE chanoine H. s.d. (fin XIX^e s.) : *Notice sur Cadouin*, manuscrit, archives de la Société historique et archéologique du Périgord, p. 6.
- CHAPITRE GENERAL 1894 : *Us de l'ordre des cisterciens réformés de N.-D. de la Trappe précédés de la règle de saint Benoît et des constitutions*, imprimerie de la Trappe, Westmalle.
- CHAUVIN B. 1982 : *Mélanges à la mémoire du père A. Dimier*, édit. Chauvin, Arbois (réédit. des articles de A. Dimier sur l'architecture cistercienne), I, p. 751-794, ill.
- CHAUVIN B. 1992 : Le plan bernardin : réalités et problèmes, *Bernard de Clairvaux. Histoire. Mentalités. Spiritualité*, colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon, Sources chrétiennes n°380, Editions du Cerf, p. 307-348.
- CHAUVIN B. et PLOUVIER M. 1998 : *Cîteaux, nature sauvage, nature maîtrisée...*, catalogue d'exposition, Musée de Nuits-Saint-Georges.
- CHELINI J. 1991 : *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Hachette (collection Pluriel), Paris.
- COMMARQUE G. de 1963 : *Etude d'une forêt périgourdine : La Bessède*, Ecole sup. d'agriculture, Toulouse. 76 p., ill. (multigr.).
- CORNETTE J. 1997 : La mystique austère de l'abbé de Rancé in : *La France*

- de la monarchie absolue (1610-1715), p. 425-432, revue *L'Histoire*, Seuil, Paris.
- COUVY M. 1972 : Maçonnerie et ravalement in : *Encyclopédie pratique de la construction et du bâtiment*, 2, p. 243-248, 6 fig., Quillet, Paris.
- DAUZAT A. 1951 : *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Librairie Larousse, Paris.
- DELLUC B. et G. 1983 : Le suaire de Cadouin, une toile brodée, *B.S.H.A.P.*, 110, p. 162-179, ill.
- DELLUC B., DELLUC G. , LAGRANGE J. et SECRET J. 1990 : *Cadouin. Une aventure cistercienne en Périgord*, PLB éditeur, Le Bugue.
- DELLUC B. et G. 1991 : Cadouin : à propos du cimetière des moines et de saint Bernard, *B.S.H.A.P.*, 118, p. 489-496, ill.
- DELLUC B. et G. 1992 : *Visiter l'abbaye de Cadouin*, éditions Sud Ouest, Bordeaux.
- DELLUC B., DELLUC, G. et FITTE P. 1993 : A propos du "chemin de la Reine Blanche" à Cadouin, *B.S.H.A.P.*, 120, p. 186-194, ill.
- DELLUC B. et G. 1995 : Iconographie du suaire de Cadouin, *Actes du 1^{er} colloque des Amis de Cadouin, Cadouin 1994*, p. 51-72, ill.
- DELLUC B. et G. 1996 a : L'eau à Cadouin, *Actes du 2^e colloque des Amis de Cadouin, Cadouin 1995*, p. 55-71, ill.
- DELLUC, B. et G. 1996 b : Il y a 900 ans : le suaire de Cadouin et la première croisade, *B.S.H.A.P.*, 122, p. 611-618, ill. et *Actes du 3^e colloque des Amis de Cadouin, Cadouin 1996*, p. 3-10, ill.
- DELLUC B. et G. 1998 : Cadouin**, romane et flamboyante, *Cîteaux 1098-1998*, Dossiers d'archéologie, n° 234, p.26-27, 4 ill.
- DELLUC B. et G. 1998 : Cadouin, abbaye cistercienne. Les témoins matériels, *Actes du 4^e colloque des Amis de Cadouin 1997*, ill.
- DESSALLES L. 1885 : *Histoire du Périgord*, R. Delage et D. Joucla, Périgueux (réédition en 1997 par Libro Liber et S.H.A.P.).
- DIMIER père M.-A. et PORCHER J. 1962 : *L'Art cistercien France*, Zodiaque (La Nuit des temps).
- DIMIER père M.-A. 1971 : *L'Art cistercien hors de France*, Zodiaque (La Nuit des temps).
- DUBY G. 1979 : *Saint Bernard. L'art cistercien*, Flammarion, Paris.
- DUBY G. 1984 : *L'Economie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, tome I, Champs, Flammarion, Paris.
- DUBY G. 1995 a : *Le Moyen Age. Adolescence de la chrétienté occidentale 980-1140*, Skira, Genève, 215 p., ill.
- DUBY G. b 1995 b : *Le Moyen Age. L'Europe des cathédrales, 1140-1280*, Skira, Genève, 222 p., ill.
- DUPUY R. P. 1629 : *L'Estat de l'église du Périgord*, 1, Dalvy, imprimeurs, Périgueux (réédition en 1842).

- DUMAS A. 1977 (nouvelle édition 1989): *La Règle de saint Benoît*, Editions du Cerf (Foi vivante 182).
- FENELON P. 1931 : La Bessède : étude d'une forêt périgourdine, *Bulletin de la Société géographique commerciale de Bordeaux* (cité in : Fénelon 1951).
- FENELON P. 1951 : *Le Périgord, étude morphologique*, Lahure, Paris.
- FENIE B. et J.-J. 1997 : *Toponymie occitane*, Editions Sud Ouest, Bordeaux.
- FLORENTY G. 1996 : *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et économique. Dordogne*, C.N.R.S., Paris.
- FOSSIER 1997 : L'éclair cistercien (XII^e s.), *Cîteaux 1098-1998*, Dossiers d'archéologie, n° 229, p. 36-39.
- FRANCES J. 1935 : *Un pseudo-linceul du Christ*, Desclée et Cie, Paris.
- GARDELLES J. 1982 : L'abbaye de Cadouin, *Congrès archéologique de France, Périgord noir 1979*, p. 146-178, ill.
- GOURGUES vicomte A. de 1873 : *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, imprimerie nationale, Paris.
- GRILLON L. 1955 : Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les statuts des Chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux, *B.S.H.A.P.*, 82, p. 186-204.
- LOCATELLI R. 1992 : L'expansion de l'ordre cistercien, *Bernard de Clairvaux. Histoire, Mentalités. Spiritualité*, colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon, Sources chrétiennes n°380, Editions du Cerf, p. 103-140, 7 tabl.
- HIGOUNET Ch. 1971 : Le renouveau médiéval, in : *Histoire de l'Aquitaine*, Privat, Toulouse, p. 153-180.
- HIGOUNET C. (sous la direction de) 1978 : *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord*, Editions du C.N.R.S.
- HIGOUNET-NADAL A. 1983 : L'épanouissement médiéval in : *Histoire du Périgord*, Privat, Toulouse, p. 71-90.
- KINDER T. N. 1997 : *L'Europe cistercienne*, Zodiaque, Saint-Léger Vauban.
- LAURET A., MALEBRANCHE R. et SERAPHIN G. 1988 : *Bastides, villes nouvelles du Moyen Age*, Editions Milan, Toulouse.
- LE ROY LADURIE E. 1983 : *Histoire du climat depuis l'an mil*, 1 et 2, Champs, Flammarion, Paris.
- MAUBOURGUET J. 1926 a : *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370*, thèse de doctorat, imprimerie typographique Coueslant, Cahors.
- MAUBOURGUET J. 1926 b : *Le Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, thèse complémentaire de doctorat, imprimerie typographique Coueslant, Cahors.
- MAUBOURGUET J. 1930, Adjonctions au cartulaire de Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 57, p. 146-158.
- MAUBOURGUET J. 1936 : Le suaire de Cadouin, *B.S.H.A.P.*, 63, p. 348-363.
- METOIS 1995 : Note sur Cadouin, in : *Bilan scientifique de la région Aquitaine 1995*, D.R.A.C., 1 page.

- MOULIN L. 1978 : *La Vie quotidienne des religieux au Moyen Age. X^e - XV^e siècles*, Hachette.
- OLDENBOURG Z. 1970 : *Saint Bernard*, Editions Albin Michel, Paris.
- PACAUT M. 1993 : *Les Moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux*, éditions Fayard.
- PASTOUREAU M. 1988 : La coquille et la croix : les emblèmes des croisés in : *Les Croisades*, édition du Seuil (revue *L'Histoire*), p. 132-139.
- PEUGNIEZ B. 1994 : *Routier des abbayes cisterciennes de France*, éditions du Cygne, Strasbourg.
- POUILLON F. 1964 : *Les pierres sauvages*, Editions du Seuil, Paris.
- PRESSOUYRE L. 1994 : *Le rêve cistercien*, Découvertes Gallimard (Religions).
- RICHE P. 1989 : *Petite vie de saint Bernard*, Desclée de Brouwer, Paris.
- ROUPNEL G. 1932 : *Histoire de la campagne française*, Plon (Terre humaine).
- ROUX J., MOINES D'ACEY les, ANDOQUE D' N. 1998 : *Les Cisterciens, MSM (In situ)*, Vic-en-Bigorre.
- SECRET J. 1957 : Cadouin. Description de l'église et de l'abbaye, *Notre Vallée*, n° 5, 2 p., ill.
- SECRET J. 1965 : Le monument, in : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord* par G. Delluc et J. Secret, imprimerie Fanlac, Périgueux.
- SECRET J. 1967 : Cadouin in : *Dictionnaire des églises de France. Guyenne*, R. Laffont, Paris, III B 46-47, ill.
- SECRET J. 1968 : Cadouin, in : *Périgord roman*, Zodiaque (La Nuit des temps), p. 217-222.
- SECRET J. 1990 : Le monument, in : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord* par B. et G. Delluc et al., P.L.B. éditeur, Le Bugue, p. 17-31.
- SIGALA J. 1950 : *Cadouin en Périgord*, Delmas, Bordeaux.
- TANET C., HORDE T. 1994 : *Dictionnaire des noms de lieux du Périgord*, Fanlac, Périgueux.
- TARDE J. 1887 : *Les Chroniques* (1624, réimpr. en 1981, annotations de G. de Gérard), Laffitte reprints, Marseille.

Toponymes et vocables Sainte-Marie en Périgord au Moyen Age

par Arlette HIGOUNET-NADAL*

Le culte de la Vierge est historiquement très ancien et il a traversé les siècles avec, toutefois, des périodes de plus ou moins grande ferveur et des nuances dans les modes d'expression. Noms de paroisses ou vocables d'églises et plus encore de chapelles, le nom de sainte Marie est très répandu dans tout le diocèse de Périgueux dans ses anciennes limites, c'est-à-dire avant la création en 1317 du diocèse de Sarlat, portant ainsi témoignage de la popularité de la dévotion à la mère du Christ. Un grand nombre d'églises Sainte-Marie sont ainsi de fondation ancienne¹. Les différences de caractères entre les formes de dévotion à la mère de Dieu ne sont pas toujours aisément saisissables.

Aujourd'hui, l'expression Sainte-Marie est tombée en désuétude. Elle a été supplantée de façon presque totale par Notre-Dame, en France au moins

* Cette modeste contribution aux recherches sur le culte de la Vierge au Moyen Age aurait dû trouver sa place dans les Mélanges offerts à Noël Bécquart.

1. Malgré une manière différente d'appréhender le culte de la Vierge, voir les deux articles très documentés de J.-B. Marquette, "Paroisses dédiées à Notre-Dame" et « occupation du sol en Bordelais et en Bazadais au Moyen Age », dans *Annales du Midi* 1978, p. 3-23 et dans *Les religions populaires*, Saint-Emilion-Libourne, FHSO, 1977/1979, p. 121-149. Voir aussi Vauchez (André), "La piété populaire au Moyen Age. Etat des travaux et position des problèmes", dans *La piété populaire au Moyen Age*, Actes du 99^e congrès national des Sociétés savantes, Besançon 1974, T. I Paris 1977, p. 27-42.

et peut-être - bien que semble-t-il à un moindre degré - dans l'Europe occidentale. Un petit livre très vivant² consacré aux pèlerinages en Périgord, fait une large place aux sanctuaires en l'honneur de la Vierge. Les auteurs ont dressé l'inventaire actuel des plus fréquentés sans pouvoir préciser l'époque de leur naissance en raison de la carence des données chronologiques.

D'assez nombreuses paroisses, dont peu sont devenues des communes, ont ainsi porté en Périgord le nom de Sainte-Marie. Dans le département de Dordogne qui recouvre à peu près l'ancien diocèse de Périgueux, seules subsistent aujourd'hui Sainte-Marie de Chignac³ et Sainte-Marie de Frugie⁴.

Sur l'ensemble de la France, on relève aujourd'hui 44 communes portant le nom de Sainte-Marie. Six d'entre elles ont été rattachées à une commune voisine et donc n'existent plus officiellement sous ce nom, sauf quand la nouvelle commune a conservé les deux noms accolés, comme c'est le cas pour Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) ou Siaugues-Sainte-Marie (Haute-Loire). En face, 35 communes portent aujourd'hui en France le nom de Notre-Dame, 8 autres ont fusionné il y a peu avec des communes voisines et le nom de Notre-Dame a alors disparu de la désignation officielle.

D'autres paroisses primitivement nommées de la Vierge ont changé au cours de l'histoire sous la pression de certaines modes ou de certains événements pas toujours connus d'ailleurs. Simple hypothèse pour le moment, mais étayée sur quelques cas périgourdiens retenus à titre d'exemple : la villa *Sanctae Mariae Clarimontis* devenue Clermont d'Excideuil : Eglise-Neuve-du-Sel ou d'Ussel, dite aussi Sainte-Marie du Sel⁵, Sainte-Marie d'Eyraut⁶, devenue Eglise Neuve d'Eyraut, Anesse⁷, condensé de *ecclesia Sancta Maria quae dicitur Anessa* (1076), Bourg des Maisons, avant d'être ainsi désigné en 1556, était dit en 1143 *Sancta Maria de Maisos*⁸. Si les documents le permettaient, ce cas mériterait une étude. Les différentes formes qui le désignent peuvent suggérer une certaine évolution de structure qu'il n'est pas possible toutefois de préciser avec les seules citations qui figurent dans le Dictionnaire de Gourgues.

Connu de façon plus précise, le cas de Sainte-Marie de Pardus, aujourd'hui Tocane Saint-Apre, est significatif. Etant donnée sa situation sur

2. Mandon (Guy) et Sadouillet-Perrin (A.), *Pèlerinages en Périgord*, éd. Pierre Fanlac, Périgueux, 1985.

3. Arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac.

4. Cant. de Jumillac, arr. de Nontron, *sancta Maria de Fracto Jova*.

5. Comm. du cant. de Vergt, arr. de Périgueux.

6. Comm. d'Issac, cant. de Villambard.

7. Comm. du cant. de Saint-Astier.

8. Tanet (Chantal) et Hordé (Tristan), *Dictionnaire des noms de lieux du Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1994, et Gourgues (vicomte, de-), *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris, 1873.

le vieux chemin très fréquenté de Montagnier à Saint-Astier, et à un passage obligé de la rivière, il s'agit très vraisemblablement d'un toponyme ancien associé au pont. La paroisse Sainte-Marie a perdu ce nom au moment où elle a été unie à Saint-Apre et à la bastide qui a été créée vers 1309 sur l'emplacement du petit marché (*mercadillum*) qui se situait entre les deux paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Apre. La bastide et les deux anciennes paroisses ont été dotées d'une seule église. Si le nom de la Vierge a disparu de l'intitulé de la commune, l'église de la paroisse actuelle de Tocane Saint-Apre est néanmoins restée dédiée à la Vierge sous, de nos jours, l'appellation de Notre-Dame fêtée pour sa Nativité.

De petites chapelles ou de petites paroisses, portant témoignages d'un culte ancien de la Vierge, ont disparu ou ont été détruites. A Périgueux, une chapelle Sainte-Marie de la Daurade, petit prieuré de l'abbaye de Cadouin, a été un point vénéré sur la rive de l'Isle près du Pont de pierre sur le chemin de Compostelle.

Une ou deux petites églises Sainte-Marie ont existé à la Cité de Périgueux. On situe en général Sainte-Marie Leydrosa dans le bas de la rue Romaine. Qu'une rue de la Cité porte encore aujourd'hui le nom de Sainte-



Marie peut inciter à penser qu'il commémore le souvenir de cette église. Ou peut-on émettre l'hypothèse qu'elle perpétue le souvenir d'une chapelle Sainte-Marie qui, avec la chapelle Saint-Jean, aurait fait partie d'un possible groupe cathédral ? Ou bien encore⁹, ce nom de rue, si proche de Saint-Étienne, aurait-il été donné en souvenir d'un temps où, à la fin du XVI^e siècle, la qualité de cathédrale a été transférée à Saint-Front avec le patronage de Saint-Étienne, l'ancienne cathédrale étant alors devenue Sainte-Marie ? Il est bien hasardeux d'être très affirmatif.

Thonac. Eglise. Vierge à l'enfant (XII^e siècle). Bois polychrome.

9. Dr Lafon, "Recherches sur la topographie ancienne de Périgueux", *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord* (=BSHAP), t. 90, 1963, p. 130, note 10.

Au nord-est de la ville du Puy-Saint-Front, la chapelle Sainte-Marie de Larsaut jouxtait un hôpital du même nom. Assez proche de cet ensemble fréquenté par les pèlerins, la chapelle de Sainte-Marie de La Garde était l'objet d'une particulière dévotion pour les habitants de la ville. Sa situation sur une zone de collines dominant la ville lui donnait un rôle de protection sur le quartier et même sur toute la ville. Elle fut démolie en 1826.

Près de Saint-Avit Senieur, l'église Sainte-Marie du Val, aujourd'hui détruite, était réputée avoir été la première sépulture de saint Avit. Les restes du saint ayant été transférés sur sa paroisse éponyme, la chapelle n'avait plus de justification. On serait tenté de faire un rapprochement avec la légende de saint Front et la destinée du Bourg du Saint à Périgueux. A Trémolat, une église Sainte-Marie est connue en 995. A Razac d'Eymet¹⁰ l'église paroissiale vers 1117 est Sainte-Marie, de même, à Rouillas¹¹ en 1110 et 1374, à Prats-du-Périgord dit aussi de Belvès¹² où la paroisse, en 1153, dans la bulle d'Eugène III, était *Sancta Maria de Pratis*, et à Salles de Belvès, où, à la même date, l'église est *Sancta Maria de Sales*.



Sainte-Marie de Chignac, église. (collection P. Pommarède)

10. Comm. du cant. Eymet, arr. Bergerac.

11. Comm. du cant. de Sigoulès, arr. Bergerac.

12. Comm. du cant. de Villefranche de Belvès.

Bulle d'Eugène III (1153) citée dans Maubourguet (Jean), *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370*, 2 vol., réimpression, éd. Le Roc de Bourzac, Bayac 1988, p. 61.

Nombre d'églises ou de simples chapelles ont été consacrées à Sainte-Marie à des dates que les sources ne permettent pas de préciser. On peut retenir la chapelle Sainte-Marie des Nauves dite aussi de Bedeau connue au début du XIV^e siècle¹³, Sainte-Marie de Boisse connue en 1286¹⁴, *beata Maria de Bolhas* à Bouillac¹⁵, la chapelle *Sancta Maria de Colere* à Coles¹⁶, citée en 1081, ou encore *Sancta Maria de Creysse*, dépendance du prieuré de La Vergne¹⁷, connue en 1107 : paroisses, simples églises, chapelles ?

Qu'ont représenté les abbayes en Périgord dans les manifestations de la dévotion à la Vierge vue à travers les vocables ? Au total, assez peu ont été placées sous la protection de la Vierge, même si un culte particulier existait dans les églises conventuelles, comme c'est par exemple, entre autres, le cas à Brantôme.

A Châtres au XI^e siècle et encore en 1436¹⁸, à Chancelade au XII^e, au moins dès 1128, l'église abbatiale était consacrée à Sainte-Marie¹⁹. L'abbaye bénédictine féminine de Ligeux est connue, à partir de 1115 et en 1188, sous le vocable de *beata* ou *sancta Maria de Ligurio*²⁰.

Les Cisterciens ont particulièrement honoré la Vierge. Leurs abbayes périgourdines sont toutes dédiées à sainte Marie. La plus célèbre est certainement l'abbaye de Cadouin. Elle est dite *abbatia beatae ou sanctae Mariae de Caduino* dans la première moitié du XII^e siècle et même encore plus tard, en 1201²¹. L'abbaye cistercienne de Peyrouse dont on connaît l'existence à partir de 1153, est nommée *beata Maria de Petrosa*²² et *beata Maria* encore son abbaye fille de Boschaud connue à partir de 1154²³. Dalon s'intitule *Beata Maria de Dalon* en 1154²⁴.

A Paumat, prieuré de Saint-Martial de Limoges et aussi à Montsagueil (1153)²⁵ c'est l'église paroissiale qui était dédiée à Sainte-Marie. Le prieuré de Cénac est appelé en 1149 *prioratum Sanctae Mariae de Senaco*²⁶.

13. Comm. de Daglan, cant. Domme. Il reste aujourd'hui une Fontaine Sainte-Marie.

14. Comm. du cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac.

15. Comm. du cant. de Cadouin, arr. de Bergerac.

16. Comm. de Montravail, cant. de Vélignes, arr. de Bergerac.

17. Creysse, comm. du cant. de Bergerac.

18. Comm. du cant. de Terrasson, arr. de Périgueux.

19. Comm. du cant. de Périgueux. *Gallia Christiana*, t. II, col. 1502, 1504, *Abbatia sanctae Mariae de Cancellata*.

20. Comm. du cant. de Savignac les Eglises, arr. de Périgueux. *Id.*, *ibid.*, col. 1497 et Secret (Jean), "L'église abbatiale Notre-Dame de Ligeux", BSHAP, t. 87, 1980, p. 255.

21. Ch-1 de cant., arr. de Bergerac. *Le Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, édité par J.-M. Maubourguet, Cahors 1926, pass.

22. Comm. de Saint-Saud, cant. de Saint-Pardoux la-Rivière, arr. de Nontron ; *Gallia Christ.*, II, col. 1505.

23. Comm. de Villars, cant. de Champagnac, arr. de Nontron. *Id.*, *ibid.*, col. 1506.

24. Comm. de Sainte-Trie, cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux. Carles (R.P.), *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux-Sartat*, Rééd. Le Roc de Bourzac, 1986, p. 47.

25. Comm. du cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac. Carles, 176.

26. Comm. du cant. de Domme, arr. de Sarlat.

Le prieuré bénédictin de La Chapelle Mouret²⁷ est consacré à Sainte-Marie (milieu du XV^e s.) Celui de Lafaye²⁸ est dit en 1224 *Sancta Maria de La Faya*.

La grande abbaye bénédictine de la Sauve Majeure, près de Bordeaux, était placée sous le patronage de Sainte-Marie. On sait que douze prieurés avaient été créés en Périgord. Il est impossible avec les seuls documents inscrits dans le cartulaire de préciser la date de leur création. Qu'un acte soit à un moment le plus ancien connu de tel prieuré ou de telle église qui en dépend, n'implique pas qu'on puisse le considérer comme la date de sa fondation. Par ailleurs, les documents manquent pour compléter de façon précise les données du Cartulaire. Quelques prieurés seulement ont porté le titre de Sainte-Marie : Echourgnac²⁹, Lonchat et Beaupouyet (annexe du prieuré de Saint-Sernin du Puch)³⁰.



Chapelle Notre-Dame de Douchapt

27. Comm. de Terrasson, arr. de Périgueux.

28. Comm. de Léguillac de Lauche, cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux.

29. Comm. du cant. de Montpon, arr. de Ribérac.

30. *Grand Cartulaire de la Sauve Majeure*, édité par Charles Higounet et Arlette Higounet-Nadal, avec la collaboration de Nicole de Pena, Fédération historique du Sud-Ouest, Etudes et documents d'Aquitaine, VIII, 2 vol., Bordeaux, 1996, nos 779 (paroisse, 1208-1221), 781, 1144 (1104-1136), 1169 (10 mai 1197).

Il apparaît, dans l'état actuel de notre enquête, que de nombreuses chapelles castrales du Périgord ont été dédiées à sainte Marie. C'est le cas à Belvez dont la chapelle Sainte-Marie connue en 1153 est plus tard devenue paroisse (Sainte Marie de Capelou ou de Montcuq)³¹. C'est vraisemblablement aussi le cas à Salles de Belvès³² et peut-être à Razac d'Eymet³³. A Bergerac, c'est très clair. En 1226, elle est dite *capella castrî de Bragerac*³⁴ et en 1233 *ecclesia S. Marie castrî de Bragiarrac*. Au XVIII^e siècle, elle est devenue Notre-Dame du Château. A Montignac, encore, une chapelle Sainte-Marie infra muros est proche du château³⁵. Le château de Biron avait aussi sa chapelle Sainte-Marie encore en 1519³⁶. C'est également le cas à Grignol (*capella beate Marie de Granholio*), à Mareuil³⁷, où la chapelle Sainte-Marie était associée au château au XIII^e siècle, à Hautefort³⁸, où l'ancien château avait une chapelle Sancta Maria fondée par le troubadour Bertrand de Born avec une dévotion à une statue de la Vierge. A Ribérac, une chapelle Sainte-Marie était également accolée au château³⁹. A Mussidan, on ne possède que deux mentions récentes (1555) - Notre-Dame du Roc et Notre-Dame du Chastel - qui ne laissent pas de doute cependant sur leur interprétation. A Montravel, la chapelle Sainte-Marie est mentionnée en 1137. Montpon a selon toute probabilité eu aussi la sienne : à Frateaux⁴⁰, une *capella sanctae Mariae de Frataus* est mentionnée, en 1123, à proximité du château. A Vern⁴¹, la chapelle Sainte-Marie du castrum devint une des églises de la bastide fondée en 1285/1286. Elle est aujourd'hui détruite. A Carlux⁴², le château possédait une célèbre et antique chapelle aujourd'hui disparue, que mentionne la bulle d'Eugène III (1153), *capella Sanctae Mariae de Carlux*.

En revanche, on pourra être surpris que la chapelle castrale d'Auberoche soit dédiée non à la Vierge mais à saint Georges. La position de ce château, sur un site particulièrement escarpé, en faisait un élément stratégique redoutable et il fut en effet fort disputé. On peut penser, avec Yan

31. Maubourguet, *Périgord méridional*, t. I, p.62, et Carles, p. 92.

32. *Sancta Maria de Salas*, bulle d'Eugène III, 1153 ; voir Maubourguet, *ibid.*, p. 61.

33. Carles, p. 170, *parochia S. Mariae de Resach* (1117).

34. Voir Laborie (Yan), Bergerac, dans *Atlas historique des villes de France*, sous la direction de Ch. Higounet, J-B. Marquette et Ph. Wolff, éd. du CNRS, 1984.

35. Montignac, arr. de Sarlat, Bulle d'Eugène III, 1153, Maubourguet, *Périgord méridional*, t. I, p. 61.

36. *Gallia chr.*, t. II, col.1523.

37. Arr. Nontron, ch-I. de châtellenie.

38. Chan. Entraygues (L.) *Notre-Dame du Périgord, étude sur la sainte Vierge en Périgord*, Périgueux, 1928, p. 94.

39. Higounet-Nadal (Arlette, sous la direction de), *Histoire du Périgord*, Toulouse, Privat, 1983, p. 75 et Dusolier (Emile), *Ecrits sur l'histoire de Ribérac. I. Du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime*, 1988, p. 183.

40. Comm. de Neuvis, arr. de Ribérac.

41. Ch-I de cant. de l'arr. de Périgueux.

42. Ch-I de cant., arr. de Sarlat ; Carles, p. 102 et Tanet-Hordé, p. 81.

Laborie, que saint Georges était pour des chevaliers guerriers un appui viril plus puissant que la protection de la Vierge⁴³.

Parfois, une chapelle Sainte-Marie est associée à un hôpital. A Périgueux, Sainte-Marie de Larsaut, associée à l'hôpital du même nom, ou encore la chapelle Sainte-Marie de Thiviers, en 1430⁴⁴, hôpital qui accueillait de nombreux pauvres.

Quelques bastides du Périgord ont voué leur église à Sainte-Marie. Toutefois, cette dévotion n'est pas forcément en relation avec leur fondation. Sauf à Domme où la paroisse de la bastide royale de Mont-Dome s'intitule *parrochia beatæ Mariæ Montis Domæ*⁴⁵.

Ici ou là, il y a eu une continuité, une église ou une chapelle préexistante était déjà consacrée à la Vierge et l'église de la bastide a conservé ce titre. C'est le cas par exemple, à Villefranche de Lonchat⁴⁶. En 1117, l'évêque de Périgueux donne à l'abbaye de La Sauve Majeure *ecclesiam Sancte Marie de Lupiaco, que est sita in castellania de Gorson*. Le texte est d'un intérêt tout particulier, par la précision de la localisation de l'église dans la châtellenie de Gurson. Lupiaco doit ainsi se traduire par Lonchat ou Lopchat et non pas, comme cela a parfois été effectué, par Loupiac. Cette paroisse de Lobchat fut le début d'un prieuré de La Sauve dédié à Sainte-Marie et qui figure dans la bulle de Célestin III du 10 mai 1197⁴⁷. La bastide de Villefranche de Lonchat, fondée beaucoup plus tard, vers 1287, a conservé le vocable de Sainte-Marie pour son église paroissiale.

On trouve un cas semblable à Villefranche de Belvès, dite aussi de Périgord, fondée en 1261 par Alphonse de Poitiers. Implantée sur un territoire pris sur la paroisse de Siorac, la nouvelle ville donna à son église le titre de *Sancta Maria*. La paroisse de Siorac est dite dès lors *Sancta Maria de Vieil Siorac*⁴⁸. Et en 1350, d'après Gourgues, on trouve mention de *ecclesia beate Marie de Siuraco prope Villam Francam Sarlatensis diocesis*⁴⁹.

A Castillonès, alors dans le diocèse de Périgueux et aujourd'hui dans le département de Lot-et-Garonne, une paroisse Beate Marie de Doyna, connue en 1262 dans le Cartulaire de Cadouin, préexistait à la bastide et devint Beata Maria de Castilhonesio.

43. Laborie (Yan), dans *Galla Information*, vol. Aquitaine, CNRS, 1991, p. 14-15.

44. Denifle (P. Henri), *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France vers le milieu du XV^e siècle*, t. I, Paris 1897, p. 163, n° 407.

45. Carles, p. 107.

46. *Cartulaire Sauve Majeure*, éd. Higounet, n° 1142 ; Gardeau (L.), "Villefranche de Lonchat", *BSHAP*, t. 76, 1949, p.190-214 ; Carles, p. 140-141 ; Gourgues, *Dict.*, p. 315.

47. *Cartulaire Sauve Majeure*, n° 1169.

48. Carles, p. 140-141.

49. Gourgues, *Dictionnaire*, et Auricoste (Françoise), *La bastide de Villefranche du Périgord*, éd. Le Roc de Bourzac, Bayac 1992, t. I, p. 35-36.

A Molières, fondée en 1278 par le roi d'Angleterre Edouard I^{er}, le vocable de l'église, construite avec la bastide, est Sainte-Marie (1316)⁵⁰. A Bonneval, probablement, il en a été de même⁵¹.



La Coquille (Dordogne) — Intérieur de la Chapelle Sainte-Marie

La Coquille, intérieur de la chapelle Sainte-Marie. (collection P. Pommarède)

50. Comm. du cant. de Cadouin. Carles, p. 166 : *ecclesia beatae Mariae apud Molleras*.

51. Fournioux (Bernard), "Une bastide vicomtale en Périgord : Bonneval," *Ann. du Midi*, 1980, p. 147.

Vers Notre-Dame

De nos jours en Périgord, si l'on excepte les deux communes Sainte-Marie qui ont conservé l'intitulé des anciennes paroisses, l'appellation Notre-Dame a tout conquis, et a supplanté l'ancien Sainte-Marie, dans le langage courant, mais aussi dans l'Eglise dirigeante elle-même. Car, en effet, il y a deux courants parallèles et, la plupart du temps, difficiles à démêler. D'une part, la transformation de Sainte-Marie en Notre-Dame des églises, chapelles ou paroisses anciennes et, d'autre part, les nouvelles créations qui d'emblée, sont appelées Notre-Dame.

Cette constatation effectuée, il reste l'épineux problème de la chronologie. Comment et quand est-on passé de Sainte-Marie à Notre-Dame ? Sur le plan général, la réponse, s'il y en a une, exigera des enquêtes très poussées rendues bien difficiles par l'irrégularité, les incertitudes et surtout la carence de la documentation.

Même si l'hypothèse que le terme Notre-Dame s'est adressé d'abord à la personne de la Vierge représentée par des statues réputées miraculeuses, est de plus en plus confirmée, il reste le problème de trouver à quel moment le changement s'est effectué. Il semble que, en Périgord, il ait été tardif. Il se précise toutefois que jusqu'à une certaine époque l'Eglise officielle a conservé Sainte-Marie pour les lieux de culte, Notre-Dame s'appliquant aux statues miraculeuses. Tout permet de penser qu'il n'y a pas eu de décision officielle à une date donnée sanctionnant ou édictant ce changement. Il s'est effectué progressivement, sans programme apparent, avec, à coup sûr, des différences locales, et a abouti à l'uniformisation en faveur de Notre-Dame. On notera, en particulier, que Gourgues dans son Dictionnaire topographique, si précieux pour les citations qui concernent le Moyen Age, ne donne aucune source pour les pèlerinages répondant au vocable Notre-Dame. Plusieurs interprétations sont peut-être possibles. Entre autres, cela peut confirmer que Notre-Dame est l'expression d'une piété populaire, qui n'a pas laissé de traces écrites, sauf peut-être dans les œuvres littéraires⁵².

D'autre part, des données convergentes incitent à considérer que l'appellation Notre-Dame est devenue générale dans la première moitié du XVII^e siècle, et qu'alors le changement est accompli. La propagation s'est effectuée par les nombreuses chapelles de pèlerinage à faible rayon d'attraction, expression encore de la piété populaire alors, peut-on penser, particulièrement fervente. Les confréries, à un moindre degré, certes, sont

52. Une recherche en commun est en projet. Voir déjà l'article très suggestif de Paule Béterous, "Quelques aspects de la piété populaire au XIII^e siècle, à travers les miracles mariaux", CTHS, *La piété populaire au Moyen Age*, Actes du 99^e Congrès des sociétés savantes, Besançon 1974, t. I, Paris 1977, p. 283-291.

aussi le miroir d'une certaine piété. Citons, entre autres, la confrérie Notre-Dame du Rosaire à Domme connue en 1627, celle de Notre-Dame de Nontron signalée au milieu du XVIII^e siècle. A Périgueux, une confrérie de Notre-Dame de Pitié fut créée en 1641 au couvent des Augustins et celle de Notre-Dame des Agonisants fut établie en juillet 1650 en l'église Saint-Silain. Il est peut-être remarquable qu'à Périgueux, dans les archives anciennes de la ville on n'ait pas relevé de confrérie placée sous le patronage de la Vierge.

Qu'en est-il des lieux de culte ? Quelques cas peuvent constituer des jalons de cette mutation. La chapelle Notre-Dame de Plazac d'après l'étude archéologique et iconographique, ne pourrait pas être antérieure à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle⁵³.

A Carlux, la chapelle Sainte-Marie du château est devenue Notre-Dame de Pitié. A Punaud l'ancienne forme *ecclesia beatae Mariae de Palnato* est aujourd'hui une Notre-Dame. A Bergerac, la chapelle Sainte-Marie est dite Notre-Dame au XVIII^e siècle. A l'inverse, Sarlat serait le témoignage d'une plus longue fidélité à Sainte-Marie. Bertrand de Rouffignac, évêque de 1460 à 1485 a effectué des travaux à Sainte-Marie et, en 1556 encore, le prieuré n'a pas abandonné le patronage de sainte Marie ; il s'agit, évidemment, d'un texte ecclésiastique. L'intitulé Notre-Dame de Sarlat n'est signalé qu'au XVII^e siècle, au moment, semble-t-il, du plus fort épanouissement de la dévotion à la Vierge. De même, à Saint-Amand de Coly, l'église paroissiale est encore appelée Beata Maria en 1406.

L'abbaye dénommée Sainte-Marie de Ligueux⁵⁴ est dite Notre-Dame de Ligueux en 1680. Elle avait beaucoup souffert des guerres de religion. On pourrait ainsi attribuer au mouvement de Contre-Réforme le passage à Notre-Dame. L'abbaye bénédictine de La Sauve Majeure dans un acte en langue vulgaire du 4 juillet 1474 est dite *Sancta Maria de La Seuba*⁵⁵.

Les chapelles et les Vierges miraculeuses, particulièrement nombreuses en Périgord semble-t-il, qui sont aujourd'hui lieux de pèlerinages sont en majorité de création relativement récente, plus ou moins suivant les cas. Si, à Champagnac, la chapelle du cimetière dite Notre-Dame de Bon Secours a été bâtie en 1762, à la suite d'un vœu fait pendant une peste, la plupart s'inscrivent dans le cours du XIX^e siècle et plus particulièrement aux alentours du milieu du siècle, en relation probable avec la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Elles sont significatives de ce puissant mouvement de piété mariale sous cette forme particulière d'actualité.

53. Secondat (Marcel), Plazac. "La chapelle Notre-Dame de Pitié", *BSHAP*, t. 87, 1960, p. 248 et s.; Carles, p. 117.

54. Carles, p. 63-64.

55. Arch. historiques de la Gironde, t. XXIII.

Le XVII^e siècle a été jalonné d'offrandes à Marie et dès la fondation sous le vocable de Notre-Dame. Tel le couvent de Périgueux fondé par Jeanne de Lestonnac en 1620 et consacré en 1628 et dont de nos jours, la rue Notre-Dame conserve le souvenir. Et à Sarlat, le couvent du même ordre fondé en 1633. A Fanlac un couvent de Bénédictines est fondé en 1625 sous le titre de Notre-Dame des Vertus⁵⁶.

La définition de J-B. Marquette⁵⁷, des églises véritablement dédiées à la Vierge, constitue un élément très valable pour distinguer la dédicace de l'église et les images. En tout cas, les églises ou chapelles de pèlerinage intitulées Notre-Dame - si nombreuses à l'époque moderne et souvent de très petit rayonnement - confirmeraient que Notre-Dame s'est d'abord, et peut-être longtemps, appliqué à des statues réputées miraculeuses et a largement devancé l'attribution de Notre-Dame aux églises. En Périgord, presque toutes ces chapelles, en effet, trouvent leur origine dans la découverte, de façon fortuite ou miraculeuse, par un berger, un enfant ou un animal, d'une statue de la Vierge plus ou moins enterrée.

Le chanoine Entraygues note à plusieurs reprises le souci tout particulier que les fidèles ont eu de sauver ces statues miraculeuses dans les périodes de danger. Il rapporte ainsi que la madone de Sainte-Marie du Sel a pu être conservée, sans toutefois en préciser la date. Il signale à Hautefort une statue de la Madone que les archéologues ont datée du XIV^e siècle. Vénérée à la chapelle Sainte-Marie du château d'Hautefort, elle a été mutilée au moment de la Révolution⁵⁸.

Madones miraculeuses encore à l'abbaye de Brantôme où une image de la Vierge datant du XV^e siècle a pu être sauvée.

Bien qu'il n'apporte pas la lumière que l'on pouvait en espérer, on ne peut pas passer complètement sous silence le cas de Notre-Dame de Sanilhac, nom de la commune actuelle. Sous le simple nom de Sanilhac, la paroisse est très ancienne et elle a été fort longtemps ainsi désignée, par exemple, en 1681⁵⁹. Et ce nom s'est vraisemblablement perpétué jusqu'à une date encore plus proche de nous. Or, "à une lieue de Périgueux"⁶⁰, il y avait une chapelle dédiée à la Vierge, mentionnée en 1634 comme lieu de pèlerinage sous le nom de Notre-Dame des Vertus. Cette dévotion, engendrée ou fortifiée par les guerres religieuses, est encore mentionnée sous cette forme en 1654 et en 1667⁶¹. Un lieu de dévotion y avait néanmoins existé avant les troubles religieux. On

56. Carles, p. 117.

57. Marquette, *Ann. du Midi*, 1978.

58. Chan. Entraygues..... p. 67 et 94.

59. Arch. comm. Périgueux, DD14.

60. *Le Livre vert de Périgueux*, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol., Périgueux 1942, p. 132, 133.

61. *Id.*, p. 291-292 et 514.

trouve en effet au moins une mention d'une Notre-Dame de Sanilhac en 1478⁶². Les derniers auteurs qui se sont intéressés au pèlerinage de Sanilhac pensent que le nom de Notre-Dame de Sanilhac fut attribué à la totalité de la paroisse au cours du XVIII^e siècle⁶³. Les textes et l'archéologie permettent cette hypothèse. En 1614, dans le registre de baptêmes coté GG 41, le parrain de l'un des nouveaux baptisés est dit "curé de Sanilhac et de Notre-Dame des Vertus."

En Périgord, dans le passage d'une expression à l'autre, on peut noter deux indications à Sarlat. Après la destruction de la vieille basilique, on jette les fondations de la nouvelle en 1507 sous l'invocation *beata Maria*⁶⁴ tandis que, à la fin du siècle en 1581, on parle à Belvès de *Nostra Domina*⁶⁵.

Dans ce diocèse, et ce n'est probablement pas en soi un fait particulier, ces petites chapelles sont très nombreuses, objet encore aujourd'hui ou du moins jusqu'à une date récente, d'un culte populaire local⁶⁶.

La persistance de Sainte-Marie comme vocable d'églises observée en Périgord à Sarlat jusqu'en 1556 est à retenir comme une avancée dans l'étude de cette mutation. En Périgord, la généralisation massive du vocable Notre-Dame se situe au XVII^e siècle.

A titre de comparaison dans le sens d'une confirmation de notre hypothèse, on grappille dans la Chronique du religieux de Saint Denys quelques éléments précis et importants concernant ce qui est aujourd'hui Notre-Dame de Paris⁶⁷. Cette chronique permet de penser avec certitude que l'intitulé Sainte-Marie reste attribué à l'espace consacré. Ainsi, en 1413, on trouve dans le même paragraphe, "l'église sainte Marie" et "le pont Notre Dame". Et, en 1418, figurent dans un même récit à propos de Notre Dame de Paris, "le parvis Notre Dame" et "l'église Sainte Marie".

Parallèlement, dans cette même Chronique, à partir de 1382, l'église Sainte-Marie de Paris est parfois désignée par Notre-Dame, avec toutefois en filigrane semble-t-il une nuance que je ne me hasarderais pas encore à formuler. L'appellation Sainte-Marie reste presque totale jusqu'en 1422, date ultime de la Chronique.

Conclusion

Ce maillon d'une chaîne de recherches, par essence et à cause de son caractère régional, ne peut pas permettre des conclusions générales

62. Arch. comm. Périgoueix, CC 91, f° 5 v°

63. Mandon-Sadouillet, p. 25-26.

64. *Gallia christ.*, II, col. 1522.

65. *Id.*, col. 1535.

66. Mandon-Sadouillet, *Pèlerinages*, p. 8, le mentionnent aussi.

67. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, éd. du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, 1994, pass.

définitives. On peut néanmoins regrouper quelques observations qui consolident pas à pas notre démarche.

Il n'est peut-être pas indifférent que le vocable de la Vierge Marie ait été attribué à de petites églises ou à des chapelles beaucoup plus souvent qu'à des églises paroissiales ou à des cathédrales. La Vierge est ressentie comme très près des humbles, de leur vie quotidienne et de leurs peines. Elle partage et soutient leurs épreuves et leurs douleurs et ainsi la trouve-t-on associée à de nombreux actes de l'existence terrestre. Elle est implorée pour les difficultés inhérentes à toute vie humaine, mais elle figure aussi dans d'autres circonstances plus exceptionnelles. Elle est sollicitée, par exemple, comme protectrice des hôpitaux sur les chemins de Saint-Jacques, ainsi, dans notre région, à Périgueux, à Sainte-Marie de Larsaut ou à Notre-Dame de Sanilhac. Parfois, une chapelle de la Vierge associée à un pont protège les voyageurs, les pèlerins et les marchands. C'est le cas à Sainte-Marie de Pardus (aujourd'hui Tocane), à Coulaures ou, à Périgueux, à Sainte-Marie de la Daurade.

Un certain nombre d'observations concordantes doivent être retenues, même si nous ne pouvons pas encore en donner d'explication sûre. Ainsi en est-il de l'association fréquente sur un même site d'une source et d'une chapelle de la Vierge. D'après le chanoine Entraygues touchant la présence de la source, il pourrait s'agir d'une longue tradition de sacralisation de l'eau remontant peut-être à un culte druidique christianisé par la suite en corrélation avec des guérisons. Et cette association s'est perpétuée au cours des siècles jusqu'au cas exemplaire de Lourdes.

On ne peut qu'être frappé par ailleurs devant les similitudes qui se dégagent des différents récits racontant les origines de la plupart des chapelles de pèlerinage du Périgord, plus précisément le caractère légendaire et merveilleux concernant le procédé de découverte de l'objet de dévotion. La plupart du temps ce sont des bêtes au pâturage, souvent un bœuf, qui font la découverte ou la provoquent par leur obstination à fouir le sol toujours sur le même site. Il est primordial de noter que, dans presque tous les cas, la statue miraculeuse était enterrée. On ne peut ni rejeter, ni négliger, cette dernière indication. L'enfouissement de la statue, s'il n'est pas totalement imaginé, doit remonter à des faits historiques. De tout temps, en période de crise grave, on a confié à la terre ce que l'on a de précieux. Pensons, entre autres, aux trésors monétaires de l'Antiquité. Le grand nombre de statues de la Vierge ainsi remises au jour doit être le témoignage de la ferveur particulière qui lui est dévolue.

Les récits répétés qui attribuent l'existence de bon nombre de pèlerinages régionaux à la découverte fortuite de statues enterrées ne peuvent pas être mis au seul compte de l'imaginaire. Elles permettent d'admettre comme probable l'ancienneté de la dévotion et, par rapport à l'enfouissement, de croire à une antériorité plus ou moins haute du pèlerinage. En effet, quelques-unes de ces statues périgourdines ont pu être attribuées par les

archéologues au XV^e ou au XVI^e siècle. Leur enfouissement pourrait ainsi avoir eu lieu au moment des guerres de religion ou plus tard encore au temps de la Révolution. Dans cette hypothèse, les pèlerinages actuels ou récents seraient nés au plus tôt dans la période qui a suivi les guerres de religion ou mieux au temps de la Contre réforme et dans la période de piété particulière du XVII^e siècle. Si l'on a enfoui ces statues, c'est qu'une dévotion existait déjà à leur endroit qui justifiait cette sauvegarde dans le temps de crise. Cela permet l'hypothèse d'une grande ancienneté de cette dévotion mais ne permet pas d'en préciser l'origine, la statue déterrée n'étant pas forcément toujours la primitive.

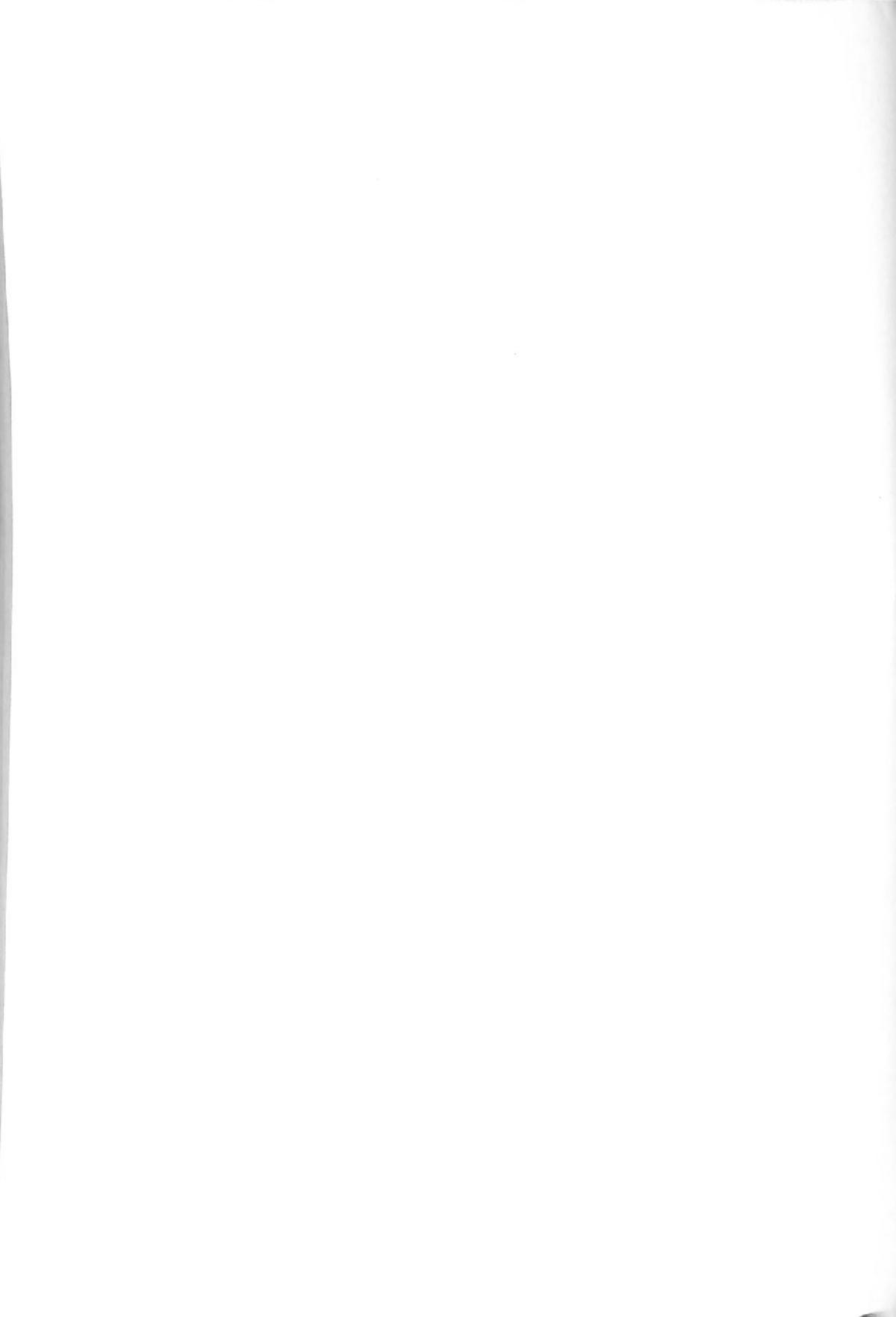
G. Mandon et A. Sadouillet pensent que beaucoup de pèlerinages du Périgord sont fort anciens. Ils ont observé que certains édifices ont des restes médiévaux. Mais aussi que, sauf quelques-unes, en particulier une Piéta du XV^e, les statues ne remonteraient pas au-delà du XVI^e siècle.

La résurrection de ces statues enfouies est significative, elle aussi, d'une forme particulière de piété et d'une certaine définition de la richesse. Mais aussi, la fréquence de ces récits des statues de la Vierge est bien la preuve de l'influence de l'image et de la puissance miraculeuse que la piété populaire attribuait à cette personnalisation.

D'ores et déjà, on peut considérer comme définitivement acquis que lorsque les deux formes coexistent, Sainte-Marie désigne l'espace consacré, Notre-Dame étant attachée à l'image - souvent placée dans une chapelle à l'intérieur de l'église - ou à l'espace laïque, lui-même très vraisemblablement protégé par une statue de la Vierge située sur une porte ou à l'entrée d'un pont ou en quelque autre emplacement pour nous difficile à préciser.

Il se pourrait, et cela semble bien, en effet, se préciser, que la généralisation quasi totale de l'appellation Notre-Dame et son extension de l'image de la Vierge à l'intitulé des églises précédemment appelées Sainte-Marie, soit un phénomène surtout français. L'Italie, par exemple, conserve, encore aujourd'hui, Santa Maria pour l'intitulé de ses églises traditionnellement consacrées à la Vierge. Il apparaît bien que, même au XVI^e ou au XVII^e siècle, on y a conservé Santa Maria lors des reconstructions ou des fondations nouvelles. Ainsi, à Rome, l'église Santa Maria in Vallicella, dite Chiesa nuova, commencée en 1575, a-t-elle toujours été ainsi désignée. Aujourd'hui encore, à Rome même, on peut compter vingt-quatre ou vingt-cinq églises Santa Maria. Stendhal, en 1829, en avait recensé vingt-six dans ses "Promenades dans Rome". Dans le récit de Stendhal, la Madone désigne toujours l'image de la Vierge, peintures ou statues, c'est-à-dire une personnalisation à laquelle la dévotion populaire a donné vie.

Pourquoi avoir préféré Notre-Dame à Sainte-Marie ? Influence de la littérature courtoise ? Une façon de différencier la Vierge de l'ensemble des saints ? Le problème reste ouvert.



Les cartes à jouer

par Paulette PARAT

Nous sommes en 1392, Charles VI qu'on dit le "bien-aimé" et qui va être bientôt l'"insensé", règne depuis 1380, et voilà qu'il tombe "en frénésie", terme délicatement imagé pour désigner sa folie.

Ce serait pour le distraire pendant sa maladie que les cartes à jouer seraient inventées, du moins certains auteurs le prétendent. C'est au vu d'un article tiré des registres de la chambre des comptes de 1392 qu'ils échafaudent cette hypothèse, parce que dans un compte de Charles Poupart, argentier du roi à Compiègne, le 1^{er} février 1392, il est noté cinquante six sols parisis pour trois jeux de cartes à or et à divers couleurs.

Dès 1380, il est fait état de cartes cartonnées. En 1329, en Allemagne, une lettre pastorale de l'évêque de Würzbourg interdit aux moines l'usage des jeux de cartes. En Italie, en 1379 dans la chronique de Viterbe, on prétend que les cartes viennent des Sarrasins. Certains auteurs leur attribuent une origine orientale, le dictionnaire chinois *Ching-Toze-Tung*, nous apprend qu'en 1120, on présente à l'empereur 32 tablettes d'ivoire correspondant à des cartes. Difficile d'y croire, étant donné que ce dictionnaire n'est publié en Europe qu'en 1678. Un chercheur, M. Chato, leur attribue une origine orientale. Il s'agit d'un jeu de 96 cartes que l'on retrouve encore aujourd'hui chez les musulmans d'Hindoustan. Argument non valable puisque les relations entre l'Europe et l'Asie ne datent vraiment que de Vasco de Gamma en 1498.

On retrouve au musée ethnographique de San Francisco, des cartes indiennes peintes sur cuir à l'imitation des cartes espagnoles qu'ils auraient pu voir ; de même que des soldats espagnols n'auraient pas hésité, dans l'île Saint-Dominique à dépouiller de ses feuilles un arbre appelé "Coppey" pour les transformer en cartes à jouer.

Ainsi, il apparaît que les cartes à jouer aient une histoire difficile à cerner et qu'elles aient été la préoccupation de bien des chercheurs. C'est seulement à partir du XVIII^e siècle que les travaux de recherche ont vraiment commencé, en s'intéressant aux cartes du XVI^e siècle (le père Menestrier, l'abbé Rive, les mémoires de Trévoux) tandis qu'au XX^e siècle, entre 1905 et 1911 des travaux très importants sont réalisés par deux auteurs : H. D. d'Allemagne et Nicolaï, le premier apportant une foule de détails précis et différents, le second s'étant spécialisé dans l'étude des cartes de Guyenne, et pourtant s'il donne des nomenclatures exactes des cartiers de Bordeaux, Agen ou Thiers, il ne mentionne Périgueux qu'au sujet de l'achat du papier à cartes et ne nomme aucun cartier de cette ville alors que dès le XVI^e siècle ils sont connus.

Il faut attendre 1990, pour voir paraître un important ouvrage sur les cartes à jouer du XIII^e au XV^e siècle, dont l'auteur Jean-Michel Mehl y sera souvent en contradiction avec les auteurs précédents.

Les cartes dont "les jeux sont une saine diversion pour le trop grand travail de l'esprit" sont connues dans toute l'Europe (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, France) en 1381 où elles sont mentionnées dans une ancienne minute d'un notaire de Marseille.

Leur fabrication implique la création d'un nouveau métier : celui des "quartiers", métier et naissance difficile puisqu'ils apparaissent à l'époque de la révolte des maillotins, entraînant l'interdiction de toutes les maîtrises et confréries des métiers et leur remplacement par des associations surveillées par des gardes nommés par les prévôts.

A partir de 1467, les gens de métier pourront se former en compagnies, les "quartiers" seront notés répertoriés en trois catégories sous la rubrique "faiseurs de cartes et de tarots". Ce métier, pour être exercé, demande une formation de trois à six ans d'apprentissage, puis trois années de compagnonnage, enfin d'un concours de maîtrise avec la présentation d'un chef-d'œuvre. Dès lors, il faut au cartier un outillage important qui disparaîtra peu à peu au début du XX^e siècle avec l'apparition des machines.

Les cartes seront le passe-temps favori de Louis XIV et de la Montespan qui voit ses pertes atteindre parfois 100 000 écus.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que l'imposition des cartiers est de plus en plus lourde, incitant certains à quitter la France où les interdictions de jouer se multiplient. Serait-ce l'apparence de ces cartes qui envoûte à ce point leurs usagers ? Elles sont belles et les jeux sont multiples : la bataille (le jeu préféré de Charles VI), le tarot, le trappola, le lansquenet, la luccette, le brelan et d'autres encore.

Les dessins des cartes évolueront mais il y aura toujours des rois, des reines, des valets aux noms prestigieux. Les rois sont toujours des personnages historiques : Alexandre, roi de Macédoine, César, Charlemagne et David que Charles VII voulut pour se représenter. C'est lui aussi qui sans doute choisit les noms des reines: Argine n'est autre que son épouse Marie d'Anjou (dame de trèfle) ; Rachel, sa favorite Agnès Sorel, la dame de beauté surnommée ainsi parce que Charles VII lui avait offert la seigneurie de Beauté-sur-Marne ; Judith, sa mère qui ne voulait pas paraître sous son nom ; enfin Pallas, déesse des arts et de la pensée avec un lys dans la main, vraisemblablement la pucelle. Les valets : La Hire (Etienne de Vignolles) qui contribua à son rétablissement sur le trône, valet de cœur ; Ogier, valet de pique, paladin de Charlemagne ; Lancelot, chevalier de la table ronde, élevé par une fée au fond du lac ; Hector, valet de carreau, Hector de Galand d'une importante lignée de Guyenne. Il y aura bien d'autres titres pour désigner ces personnages, suivant les événements qui se passeront. Mais ces cartes auront toujours un symbole : les trèfles signifiant le fourrage, herbe commune dans les prairies mais nécessaire aux armées ; les as signifiant une première carte (réminiscence de l'antiquité, puisqu'à Rome c'était une pièce de monnaie) et l'argent était indispensable aux armées ; les piques et les carreaux symbolisant les armes.

Ces symboles comme les noms changeront au cours des siècles, de même que les costumes et l'allure des personnages. Maintes fois, les cartes seront utilisées pour critiquer ou ridiculiser les rois. Ce genre d'épigramme étant peu apprécié, provoque des rappels à l'ordre de la part des autorités.

Au cours des siècles, les problèmes des cartiers se poursuivent. Selon les premières listes des villes autorisées à fabriquer des cartes, ni Bordeaux, ni Périgueux ne sont mentionnés. Le nom de Périgueux apparaît seulement lors de la requête faite au Parlement au XVIII^e siècle qui autorise soixante villes où la fabrication des cartes est promise ; en fait, il y en aura soixante trois dont Bordeaux, Agen et Périgueux (alors que Périgueux possède des "quartiers" depuis 1524). Finalement en 1805, la fabrication ne sera plus autorisée que dans les villes possédant une régie.

Peu à peu, l'état imposera à la France un modèle unique et Paris en profitera pour accaparer toute la fabrication, seules les grandes fabriques suivront, parmi elles Grimaud en Périgord (à côté de Thiviers). A Bordeaux, le dernier cartier fermera en 1910 (il s'était installé en 1893 au 242, route de Toulouse). A Limoges l'installation du premier cartier remonte à 1381. A Bergerac, le dernier descendant ira s'installer à Bordeaux en 1777 et fabriquera jusqu'en 1792. A Périgueux en 1524, un Jean Texier est connu comme enlumineur, son fils Emeri puis son petit-fils sont connus comme cartiers. Ils fabriquent encore en 1766 (une facture l'atteste).

Antoine Chapelou, maître cartier est le parrain d'un enfant baptisé à Saint-Front. Il est inhumé à Saint-Silain le 2 février 1739. Une de ses enveloppes de sixains (emballage de jeux de cartes) est au musée de Périgueux.

Jean Buis se marie le 6 juillet 1768 sous le titre de maître cartier, rue Limogeanne.

Jean Aubert, maître cartier fait baptiser sa fille à Saint-Front en 1757.

Louis Levraud, cartier de profession fait baptiser sa fille à Saint-Silain le 27 novembre 1770.

François Mourgoïn, maître cartier se marie à Saint-Front le 23 mai 1780.

Louis Magne, marchand cartier se marie à Saint-Silain le 23 avril 1782.

Joseph Cambre, maître cartier place du Coderc a pour enseigne "Aux armes papales, fabricant de cartes", une des enveloppes de ses sixains est au musée de Périgueux.

Plusieurs autres, Joseph Seguy, Jacques Paris, Louis Maigre, Jean Joutram, Jean Decourt, Antoine Constant, maîtres cartiers, à peu près tous installés rue Limogeanne. Puis, il y a Lapeyrière, maître cartier place de la Mairie, fabricant de cartes et marchand de papier vers 1858 (une de ses factures l'attestent). Riche, maître cartier lui succède avant de partir à Bordeaux en 1878 au 242, route de Toulouse dont il vendra le fond à Parneau qui fermera en 1910.

Il est indispensable d'ajouter à cette liste la dynastie Dalvy installée à Périgueux depuis 1593 dont les descendants sont imprimeur du Roy, ne fabricant pas les cartes mais les vendant. Sur trois frères, l'un s'installe à Tulle, l'autre à Cahors, le troisième à Périgueux, rue Aubergerie en 1593. Parmi les descendants, l'un d'entre eux, un Jean Dalvy, s'installe à Saint-Silain. On trouvera des Dalvy jusqu'en 1755, avec toujours le même titre d'imprimeur royal et libraire-papetier.

D'autres vendeurs de cartes sont connus : en 1612, Hélié de Peletangas ; en 1619, Hélié de Michel ; en 1612, Jean Dupuy ; en 1661, Julien Desforges ; en 1707, Jean Mazeau ; en 1766, François Duron, maître relieur.

La maison Grimaud à Cognac-sur-l'Isle fabriquera pendant des générations des cartes. Yves Weisbuch, P.D.G. de France-Cartes en est actuellement le successeur mais, les ateliers sont désormais loin de la Dordogne, à Saint-Max, près de Nancy. Cette firme est devenue la troisième mondiale, livrant plus de 20 millions de jeux annuellement et utilisant des techniques ultra-modernes de fabrication.

P.P.

Le Missionnaire et le Gouverneur ou l'abbé de Salignac-Fénelon et le comte de Frontenac

par Alberte SADOUILLET-PERRIN

L'abbé François de Salignac-Fénelon, frère consanguin du "Cygne de Cambrai", n'est pas un inconnu pour les membres de notre Compagnie, ainsi que l'attestent les notes bibliographiques accompagnant l'article que notre distingué collègue Michel Rateau lui a consacré dans notre Bulletin spécial *Le Périgord et les Amériques* paru au cours de l'été 1992¹.

Il ne s'agit donc pas, dans ce qui suit, d'une découverte, sinon - et c'est d'importance ! - en ce qui concerne les dernières années de feu notre compatriote, la date de son décès et le lieu de son inhumation, ignorés jusque là par tous ceux qui se sont occupés de lui.

Grâce à l'occasion qui m'a été donnée de puiser dans les archives de Montréal, non seulement cette lacune est comblée, mais encore il nous est permis d'y voir plus clair dans le procès ayant opposé, pour son malheur, le missionnaire au chef de la colonie.

Que soient remerciés Mme Lise Cadotte, présidente de la Société historique de Montréal, et surtout le père Bruno Harel, archiviste du séminaire de Saint-Sulpice dans la même ville, pour leur aide combien précieuse ainsi que pour les notes manuscrites et les photocopies que le père a eu l'obligeance de m'envoyer.

1. B.S.H.A.P., t. CXIX, pp. 148-150.

Des missionnaires sportifs

Le qualificatif n'est pas de nous. Nous le trouvons dans le *Dictionnaire biographique du Canada*². Il s'applique "aux jeunes missionnaires" François de Salignac-Fénelon et Lascaris d'Urfé qui manient le canot d'écorce à travers les rapides et les glaces, voyagent du lac Ontario à Montréal et à Québec, hivernent dans les bois, mangent de la sagamité et de la citrouille, partagent la misère des Indiens³.

Rappelons brièvement que né en 1641 à Aubeterre (qui fait alors partie du Périgord) du premier mariage de François Pons de Salignac-Fénelon, son fils premier né, manifeste si fort la vocation d'être missionnaire dans cette Nouvelle France d'Outre-Atlantique dont rêvent alors tant de jeunes hommes, qu'il obtient la permission d'y partir après seulement quinze mois d'études au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, alors qu'il n'est pas encore ordonné. Il le sera dans la cathédrale de Québec, le 21 juin 1667, par Mgr de Laval qui l'envoie fonder une mission à Kenté, sur le lac Ontario, en compagnie de l'abbé Trouvé, pour évangéliser les Iroquois. C'est là que l'abbé d'Urfé, son cousin, viendra le rejoindre⁴.

A Montréal où nous les avons vus descendre en canot d'écorce, l'abbé de Salignac-Fénelon, qui est alors en excellents termes avec le gouverneur de la colonie, Louis de Buade, comte de Frontenac, résidant à Québec, à Montréal, dis-je, notre missionnaire fait la connaissance de François-Marie Perrot, seigneur de Sainte-Genève qui, lui, gouverne Montréal. Deux gouverneurs pour la même colonie ? Oui et non, car c'est bien Frontenac qui représente Sa Majesté Louis XIV, et non Perrot, maître chez lui, mais à condition de respecter les ordonnances royales dont certaines, parmi les plus importantes, concernent le commerce des pelleteries et le bénéfice que, pour l'aider à entretenir sa colonie, la France doit en tirer.

Le doigt entre l'arbre et l'écorce

Pendant son séjour à Montréal, où il est allé se réapprovisionner, l'abbé de Salignac-Fénelon a noué des liens d'amitié avec Perrot, peut-être en raison de la parenté unissant celui-ci au supérieur du séminaire de Saint-Sulpice dont il a épousé la nièce. Or, ce Perrot, d'après le *Dictionnaire biographique* déjà cité, "n'est pas le personnage qu'on espérait en lui donnant la place qu'il occupe (...). Il n'était venu au Canada que pour faire fortune et s'était montré sous son vrai jour : cupide, arrogant, abusant de sa charge. Il

2. *Dictionnaire biographique du Canada*, t. I, Université Laval de Québec, 1966.

3. Notes manuscrites du père Harel, Supérieur du séminaire Saint-Sulpice, Montréal.

4. *Presses de l'Université de Laval*, chapitres "Salignac" et "Perrot".

avait ouvert dans l'île qui porte son nom, un comptoir de traite (...) et, au mépris des ordonnances royales, il multipliait les congés aux coureurs de bois⁵."

Entendons par "coureurs" de bois les Indiens qui chassent les bêtes sauvages - congé signifiant autorisation - et que Perrot tient ainsi sous sa main. Ils chassent pour lui. Mais !... de son côté, lisons-nous encore, "M. de Frontenac, non moins âpre au gain, avait fait construire par des corvées, un fort destiné à protéger les Indiens, dont il usait pour faire le commerce des pelleteries."

Ayant eu maille à partir avec le gérant de ce fort - qui n'était autre que Robert Cavelier de la Salle - deux de ces coureurs de bois y travaillant pour Frontenac quittèrent l'abri pour se réfugier près de Montréal chez un affidé de Perrot. Ce qui provoquera l'entrée en scène de Frontenac lui-même, intinant l'ordre à son subalterne de venir s'expliquer devant lui, à Québec. Puis, craignant un nouveau refus, il écrivit à l'abbé de Fénelon en le priant d'user de son influence pour amener Perrot à faire la démarche qu'il prescrivait. "Fénelon convainquit Perrot dit le paraphe suivant du récit, et tous deux descendirent à Québec". Nous nous attendions à une explication orageuse. C'est bien pire ! "Dès leur arrivée, continue le texte que je cite, Frontenac incarcéra Perrot et Fénelon, en essayant d'intercéder pour lui, irrita le gouverneur jusqu'à en perdre son amitié.

S'impliquer par la suite dans le différent opposant les deux gouverneurs, comme sa légitime colère et -disons-le- sa loyauté allaient y conduire notre abbé, c'était à son grand dam, mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce.

Le sermon de Pâques⁶

Pourquoi l'abbé de Salignac-Fénelon fut-il chargé de prononcer le sermon de Pâques, le 25 mars 1674, peu de temps après cette affaire ? C'était à la grand'messe, dans l'église paroissiale de Montréal et ce fut, selon les archives de Québec, en raison de ses retombées, l'un des grands événements de l'année par le procès qui s'en suit.

Prêchant sur la résurrection du Christ, l'abbé dit que tous les chrétiens doivent mourir et ressusciter avec lui en se dépouillant du vieil homme, quelle que soit leur condition sociale.

"Que celui qui est nanti de l'autorité ne doit pas inquiéter les peuples qui dépendent de lui, mais qu'il est obligé de les regarder comme ses enfants et les traiter en père ; qu'il ne doit pas troubler le commerce du pays en

5. *Dictionnaire biographique du Canada*, t. I, Université de Laval de Québec, 1966.

6. Arch. de Québec, 1674 et notes manuscrites père Harel.

maltraitant ceux qui ne lui font pas une part dans le gain qu'ils peuvent faire ; qu'il doit se contenter de gagner par des voies honnêtes, qu'il ne doit point fouler les peuples ni les vexer par des corvées extraordinaires qui ne servent que ses intérêts ; qu'il ne doit pas songer qu'à se faire des créatures qui le louent partout."

Que ces paroles soient comprises comme s'appliquant au gouverneur dans ses démêlés avec Perrot n'a rien d'étonnant, et Frontenac ne manqua pas d'en être aussitôt informé. Il faut dire que Cavelier de la Salle avait fait une esclandre dans l'église en se levant pour protester contre les propos du prédicateur et que le curé qui officiait déclara par la suite que les paroles de M. de Fénelon lui paraissaient tellement imprudentes et déplacées qu'il fut bien prêt d'entonner le Credo pour couper court au sermon.

Furieux, le comte de Frontenac envoya l'un des siens à Montréal pour obtenir copie du prêche en question, dûment authentifiée par le supérieur du séminaire (un sulpicien) et les prêtres de sa communauté.⁷

"Un sermon si injurieux pour moi et si propre à porter les peuples à la sédition que MM. du séminaire se crurent obligés de m'en écrire en corps pour me faire des excuses avant que j'en eusse eu aucun avis", écrit le gouverneur à Colbert, ministre de la Marine."

Mais Fénelon refuse d'accéder à cette demande. Arguant que plus de deux cents personnes l'ont entendu et peuvent en témoigner, "si je suis innocent, dit-il, on n'a rien à me demander ; si je suis coupable, ce que je nie formellement, on ne doit pas prétendre que je travaille à ma propre condamnation."

Dressés ainsi l'un contre l'autre, le missionnaire et le gouverneur allaient continuer à s'affronter dans un procès dépassant le Conseil Souverain de la Colonie pour aboutir, devant le Roi Soleil.

De Montréal à Québec, puis à Versailles

En admettant, comme il le dit aux prêtres du séminaire de Montréal, que Fénelon n'ait parlé que d'une manière générale, sans viser personne, Frontenac avait une autre raison pour lui en vouloir : celle d'avoir fait signer par les habitants de Montréal une pétition contre l'empoisonnement de M. Perrot.

"Fénelon, avec un autre ecclésiastique de Québec et un domestique de M. Perrot, est allé chez les habitants de l'île leur faire signer des déclarations en faveur de Perrot", lisons-nous dans la correspondance du gouverneur.⁸

Double motif, donc, de poursuivre le bouillant abbé devant ses supérieurs ecclésiastiques et devant le Conseil souverain de la colonie.

7. Arch. de Québec, 1674.

8. Notes père Haré.

Les autorités ecclésiastiques ont d'autant moins l'air de vouloir se mêler de l'affaire dont les retombées s'amplifient, que les Sulpiciens, comme Salignac ne manque pas de le rappeler, ne font pas vœu d'obéissance. Quant au Conseil souverain, dont l'accusé ne reconnaît pas la compétence, le dit Conseil n'étant, à son avis, que "la créature de M. de Frontenac", c'est à coup de procédures judiciaires qu'il joue au chat et à la souris avec un Fénelon aussi habile que tenace. Et cela d'autant mieux qu'il est soutenu par tous ceux qu'a lésés ou vexés l'autoritaire gouverneur. Dans ces assignations, refus de comparaître et réfutations qui durent de juin à octobre et dont le compte rendu noircit des pages de copies ou commentaires⁹, ne lisons-nous pas, à la suite, fait par Mgr de Laval, évêque de Québec, le récit de la dissolution de ce Conseil, prétendu souverain, le 19 septembre 1674 ? Pour une question de forme, rappelée au gouverneur et qui lui déplait : "M. De Frontenac entra en fureur et dit à tout le Conseil : je ne vous interdis pas seulement, mais je vous casse ; sortés d'ici ! Les menaçant avec paroles injurieuses, le bâton à la main et se tournant vers le greffier et le sieur Bourdon, Procureur général, leur dit : Je vous casse aussi ! M. Bourdon lui répartit : Pour moi, monsieur, je ne dois pas me tenir pour cassé, l'arrêt d'établissement du Conseil ne porte pas que je puisse être chargé ; je vous demande s'il vous plaît qu'il en soit fait lecture. Sur quoi, M. de Frontenac se leva de sa chaise, prit M. Bourdon à la gorge et le tira par force hors de sa place, le maltraita à coups de bâton sur la tête, tira son épée, lui en donna plusieurs coups. Sur quoi les sieurs d'Amour et d'Autenil se mirent au devant et donnèrent moyen au dit Bourdon de se retirer. Il sortit, M. de Frontenac le poursuivit dehors, le chargea encore de plusieurs coups de bâton de de plat d'épée et le blessa sur la main en lui disant : Je vous tueraï ! Mon dit sieur Bourdon se retira sans lui dire un mot et alla chez un chirurgien se faire panser¹⁰."

On comprend, après cela, que les amis du comte de Frontenac ne pouvaient être que ses "créatures", au sens le plus bas du mot. C'est d'ailleurs après ces péripéties que le gouverneur prit le parti de s'adresser au Roi. « Je fais repasser M. Perrot en France avec M. L'abbé de Fénelon, écrit-il à Colbert en novembre 1674, afin que vous jugiez de leur conduite ; pour moi, je sou mets la mienne à ce qu'il plaira à Sa Majesté de m'imposer et si j'ai manqué, je suis prêt de subir toutes les corrections qu'il lui plaira m'ordonner¹¹."

On ne saurait se faire plus humble... tardivement !

9. Arch. de Québec, 1674, p. 221 et 225.

10. Arch. de Québec, 1674, p. 221 et 225.

11. Arch. de Québec, 1674, p. 221 et 225.

Le poids de la raison d'Etat

Louis XIV et son ministre de la Marine furent d'accord pour blâmer les uns et les autres, en Conseil privé, dans ce qu'ils avaient de répréhensible.

Officiellement, Perrot fit l'objet d'un emprisonnement à la Bastille, mais seulement de trois semaines, "dans une confortable réclusion" dit le commentateur de la sentence dans la notice - pas très élogieuse - qu'il consacre au gouverneur de Montréal. Après quoi, il revint diriger sa ville jusqu'en 1682¹².

Frontenac, sévèrement blâmé pour son autoritarisme, ne le fut toutefois qu'en privé pour ne pas affaiblir son image de représentant du Roi dans la colonie. De la longue lettre que le souverain lui écrivit le 22 avril 1675, voici quelques passages édifiants, d'abord en ce qui concerne Fénelon.¹³

"J'ai blâmé l'acte de M. l'abbé de Fénelon (...) mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire une procédure criminelle contre lui ; ni d'obliger les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice qui sont à Montréal de déposer contre lui."

Puis, avoir estimé ce différend "entièrement apaisé", le souverain continue :

"Vous ne devez user du pouvoir que je vous donne qu'avec beaucoup de tempérament et de douceur en ne punissant que les fautes capitales. (...) Vous devez encore observer plus particulièrement cette conduite envers les ecclésiastiques que vous devez maintenir dans toutes leurs fonctions avec paix et concorde sans leur donner aucun trouble. (...) Quoique je n'ajoute point de foi à tout ce qui m'a été dit de plusieurs petits troubles que vous donnez aux ecclésiastiques dans leurs fonctions, j'estime toutefois nécessaire de vous en avertir afin que vous vous en corrigiez s'ils sont véritables."

Et de préciser, en citant les griefs parvenus à ses royales oreilles :

"Que vous interceptiez leurs lettres et ne leur laissiez point la liberté d'écrire. Si le tout ou partie de ces choses sont véritables, termine le souverain, Vous devez vous en corriger, et pour cet effet faire exécuter le règlement du Conseil tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire."

Autre conséquence de l'absolutisme et de la violence de Frontenac : désormais, les membres du Conseil souverain seront nommés par le roi lui-même.

Quant à l'abbé de Salignac-Fénelon, missionnaire engagé dans une affaire sans rapport avec son caractère apostolique, il lui fut interdit de revenir au Canada¹⁴.

Dure sanction pour qui en avait fait le but de sa vie !

12. *Presses de l'Université de Laval*, chapitre Perrot, p. 553.

13. Arch. de Québec, correspondance générale.

14. Archives de Montréal et Presses Universitaires, chapitre Salignac, p. 614.

Longtemps inconnue, la tombe était près du berceau

Où l'abbé de Salignac-Fénelon, jeune encore en 1675, a-t-il continué de vivre ? Où et quand est-il mort ? Tous ceux qui furent plus ou moins ses biographes, dont le dernier, Michel Rateau déjà cité, disent qu'on en connaît ni la date, ni le lieu.

J'ai donc été très surprise en lisant dans la fiche signalitique incluse dans les notes manuscrites qu'à bien voulu m'envoyer le père Harel¹⁵ :

- arrivé au Canada le 27 juin 1667,
- mort en 1679, le 31 août au couvent des Minimes à Aubeterre.

Dans la source de ses informations, le père cite l'abbé canadien Armand Yon et ses articles parus dans *Les Cahiers des Dix* (revue canadienne assez analogue à notre *Bulletin*), en 1968, 69 et 70.

Or, cet abbé Yon compte aussi dans la bibliographie de Michel Rateau pour avoir figuré aux pages de notre *Bulletin* en 1948.

Nos collections consultées, j'ai trouvé le 13 avril 1948, dans la séance de la S.H.A.P. présidée par le Dr Lafon, qu'Armand Yon, présent en personne, avait en effet parlé de l'abbé de Fénelon, auquel il consacrait des recherches depuis 27 ans, Résumées, ces recherches, - qui ne nous apprennent rien aujourd'hui - se terminent ainsi : On perd sa trace, on sait simplement la date de sa mort : 1678 ou 1679¹⁶.

Mais, de 1948 à 1968, vingt ans se sont écoulés !

Toujours grâce au père Harel, je sais que le n° 34 des *Cahiers des Dix*, édité à Montréal en 1969, donne sous la signature de l'abbé Yon, la solution de l'énigme. "C'est au couvent des Minimes d'Aubeterre, dit-il, que l'abbé de Salignac-Fénelon est décédé le 31 août 1679, vers deux heures et demie après-midi. Il fut inhumé le lendemain dans le tombeau de ses ancêtres maternels, après en avoir sollicité et obtenu l'autorisation de son cousin germain le marquis d'Aubeterre¹⁷".

On sait en effet, que François de Salignac-Fénelon était né chez sa grand-mère maternelle au château d'Aubeterre.

Le plus étonnant dans cet article de l'abbé Yon, est qu'il dit avoir fait cette "découverte" par l'intermédiaire de deux membres de notre Compagnie et qu'en prospectant très attentivement nos Bulletins entre 1960 et 1970, je n'en ai pas trouvé la moindre mention. Dans la 1ère livraison du tome XCIV année 1967, un excellent article du Dr Jean-Noël Biraben, consacré aux

15. Notes manuscrites, père Harel.

16. *B.S.H.A.P.*, t. LXXV, p. 55-57. L'abbé Yon figura dans les membres associés de notre compagnie au tome suivant.

17. *Cahiers des Dix*, Abbé Armand Yon, Montréal, 1969, p. 138.

Périgourdins au Canada à l'époque du régime français, n'est pas plus précis quant à la retraite de "notre abbé"¹⁸.

Quoi qu'il en soit, les "Résolutions capitulaires des Minimes d'Aubeterre" citées par l'abbé Yon donnant comme référence les Archives Départementales de la Charente¹⁹ ne laissent aucun doute. La tombe de François de Salignac-Fénelon fut proche de son berceau.

Né en 1641, il n'a que 38 ans lorsqu'il meurt. Nous pensons que le chagrin d'abandonner le Canada ne fut pas étranger à cette fin prématurée.

L'abbé Armand Yon, décédé lui-même en 1978, selon le père Harel, note encore dans son article la survivance du nom de notre compatriote dans la rivière Fénelon, les cascades Fénelon (Fénelon falls) ainsi que dans la petite ville Fénelon, au cœur de l'Ontario. S'agit-il d'une survivance que son "héros" n'avait pas prévue ? Un certain Wastson Kirkconnell, que l'abbé Yon qualifie "d'érudit du cru", l'affirme dans l'ouvrage *Victoria County Centennial History* qu'il a publié en 1921²⁰.

Même si l'encyclopédie *Canadiana* (Ottawa, 1965) dit que le peuplement des lieux n'a commencé que vers 1837, d'après ce que l'on sait de l'apostolat du jeune missionnaire chez les Iroquois, cela paraît fort logique.

A. S.-P.

18. *B.S.H.A.P.*, t. XCIV, p. 36-49, plus annexes. Colons Périgourdins au Canada, Dr Jean-Noël Biraben.

19. Arch. départ. de la Charente, J 960.

20. *Cahiers des Dix*, Abbé Yon, Montréal, 1969, p. 142.

Le décor quotidien d'une famille noble périgorde au début du XVII^e siècle

par Bernard FOURNIOUX

Un document d'archives, jusqu'alors passé inaperçu, nous laisse entrevoir à l'aube du XVII^e siècle au miroir d'un inventaire de biens meubles après décès, le décor intérieur du *château de Losse* et nous restitue le cadre de vie d'un lignage noble, parvenu à l'apogée de son ascension sociale.

Le représentant le plus illustre de cette famille, Jehan de Losse, fut l'artisan de la construction de ce château et l'auteur de ses inscriptions lapidaires, une œuvre de pierre réalisée entre 1570 et 1576, inspirée par la tradition et influencée par les nouveautés stylistiques de l'époque. Ce personnage cumula les charges et les distinctions sous les règnes successifs de François I^{er}, Henri II, Charles IX et Henri III de Navarre et fut promu au grade de chevalier du Saint-Esprit. Le 9 octobre 1563, lors d'une concession de la haute justice sur sa maison de Pierre taillade il est qualifié de premier conseiller du roi et capitaine de ses gardes. Il exerça à la fin de sa carrière les fonctions de gouverneur de la Guyenne et de lieutenant général de sa majesté¹.

1. Se référer à l'éloge du sieur de Losse, dans *Chroniques* de Jean Tarde, Paris, 1887, p. 273. ROUDIE (Paul), 'Le château de Losse', dans *Congrès archéologique de France, Périgord Noir*, Paris, 1962. DUCOURNEAU (Alex), *La Guyenne historique et monumentale*, quatrième partie, p. 37 (lithographie du château de Losse).

Avant de broser le décor intérieur de ce château, à la lumière d'un inventaire de biens après décès dressé en octobre 1602², soit une trentaine d'années après l'achèvement de l'édifice, il nous a semblé opportun d'évoquer les origines de Jehan de Losse et les antécédents de l'escarpement rocheux qui a servi de point d'ancrage à son château.

La famille de Losse sort de l'ombre vers 1210, lorsque Pierre de Lossa se porte garant d'un acte par lequel Reynald de Pons et son épouse Marguerite Talairand, *domina* de Montignac, font don de la terre sur laquelle fut fondée la *domus hospitalis* du lieu³. Cependant, ce n'est qu'à partir de l'année 1248 que l'on suit la filiation de ce lignage de façon continue, lorsque Guillaume de Lossa contracte alliance avec Ricarde de Rupe⁴.

Au XIII^e siècle, le lignage se profile dans l'entourage des maîtres du *castrum* de Montignac, les Pons, puissants châtelains venus de Saintonge, hissés au rang des seigneurs les plus influents de la province en 1263 grâce à leur alliance avec les Turenne.

En 1290, Pierre de Lossa est le gardien du scel châtelain, *tenens sigillum de Montiniaco*, et intervient en cette qualité au bas du testament de son maître, le *dominus castri* de Montignac. Il figure alors aux côtés des *milités castri* du lieu, Bertrand de Feleto, Guilhem La Peyronia et Ademar Gibra qualifiés *militi nostro* par le seigneur de Montignac.

A partir de 1314, les Losse se voient périodiquement convoqués par leur suzerain pour lui rendre un hommage-lige, ceci en raison de leurs biens situés dans la châtellenie de Montignac.

Leurs possessions se composent alors des maisons nobles de Losse et de Biars dans les paroisses respectives de Saint-Pierre et de Brenac, de la maison de Peyre taillade dans la paroisse de Thonac, à laquelle se substituera plus tard le château de Losse. L'engagement vassalique, réitéré à maintes reprises en 1361, 1386, 1396, 1400, 1478 et 1541, enracine durablement le lignage dans une prestigieuse mouvance, à la tête de laquelle se succèdent les comtes de Périgord, ducs d'Orléans, vicomtes de Limoges, rois de Navarre et de France.

La noble condition des Losse n'est réellement attestée qu'à partir de 1314. Elle est exprimée dans les actes écrits par l'emploi des termes *domicellus*, *donzellus*, *donzel*. Il semble, cependant, qu'aucun membre de cette famille n'ait été armé chevalier car à aucun moment n'est accolé à leur nom le titre de *miles*⁵.

2. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1852/89.2 (1602).

3. *La semaine religieuse du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, samedi 13 mai 1882, n°19.

4. Bibl. nationale, fonds Périgord, t. 149, f°2, f°40 (Losse). Se référer au tableau généalogique esquissé en fin d'article.

5. Bibl. nationale, fonds Périgord, t. 149, Losse, f°2, f°40 ; t. 47, f°45 (1288).

Arch. départ. de la Dordogne, 2E1828/26.9 (1288), 2E1828/26.6 (1290), 2E1828/8.184 (1314), 2E1828/9.3 (1361).

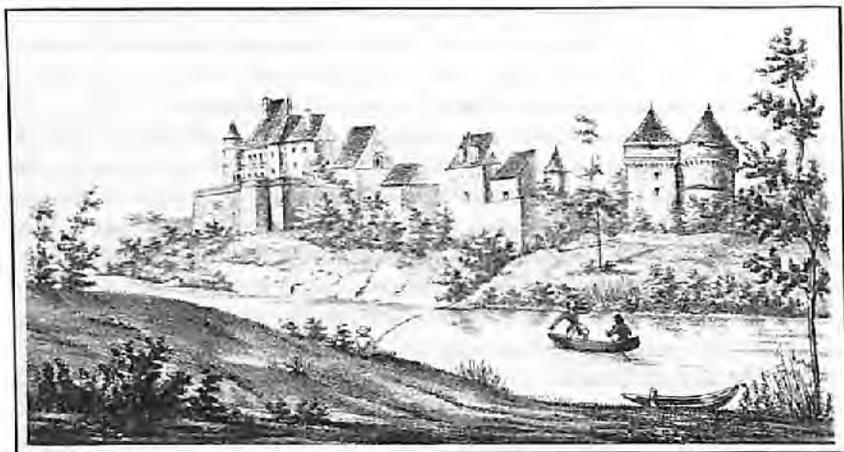
Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, E611 (1361), E611 (1386), E635 (1400), E660 (1495), E780 (1478), B1791 (1541) - *Chroniqueur du Périgord...*, 2^e année, Périgueux, 1854, p. 139 (1502).

Les Losse résident à l'origine, dans le *castrum* de Montignac avec les hommes-liges du maître des lieux : *Feleto, Guillermi, Alba rupe milites, Gibrani, La Mota, Bertrandi, Bello podio, Podio petrozo, La Faya, Francisco domicelli* mentionnés dans un hommage collectif de 1314⁶. A la fin du XIII^e siècle, ils habitent une maison dans le *barri del cap del pon* de Montignac : la *domus de Lossa*. Cette maison est signalée pour la première fois en 1299. On la désigne *hospitium nobile* en 1478 et 1484 et maison noble en 1541. Elle est incendiée le 28 octobre 1569, lors du saccage du *barri* du chef du pont par les Huguenots, conduits par le capitaine Rouvery. Cette maison ancestrale cesse d'abriter la famille dès lors que Jehan de Losse, devenu un puissant personnage, décide d'édifier un château nouveau, plus conforme à son rang et à ses aspirations, et projette d'y résider jusqu'au crépuscule de sa vie. Son château sera élevé à l'emplacement de l'*hospitium de Peyra talhada*, une maison sur laquelle il avait obtenu, le 9 octobre 1563, de Marguerite, reine de Navarre, la haute, moyenne et basse justice.

Hormis les fiefs évoqués, les Losse possèdent également dans le *barri* du chef du pont un moulin à blé, mû par les eaux d'un petit cours d'eau affluent de la Vézère, le *molendinum de Lossa seu esclusa*, mentionné en 1462. En outre, ils détiennent un jardin (*ortus*) attenant à la maison familiale en 1484.

L'analyse architecturale du château de Losse et la lecture des inscriptions qu'il recèle, démontrent que l'édifice a été, pour l'essentiel, érigé entre les années 1570 et 1576. Mais, les écrits prouvent que le château fut construit sur les fondements d'un habitat plus ancien, l'*hospitium de Peyra talhada*, pour lequel Jehan de Losse en 1541 et Frenon, son père, en 1478, prêtèrent hommage. En témoigne un document du 25 mai 1624 qui désigne ce fief *maison et seigneurie de Losse autrement de Peyre taillade* dans la paroisse de Thonac. En outre, il apparaît que la maison de Peyre taillade a été édifiée sur les bases d'un ancien manse, *lo mas de Peyra talhada*, inscrit en 1402 dans le domaine foncier des seigneurs de Montignac. Le scribe fait alors figurer cette unité d'exploitation agricole dans le cadre paroissial de Valojoux, en raison de sa position limitrophe avec la paroisse de Thonac. L'assise rocheuse de ce mas, comme l'insinue l'étymologie de son nom, est alors sans doute circonscrite par une entaille faite dans la roche : un fossé défensif, amplifié pour les besoins de la cause lors de la construction du château nouveau, et reconverti en douve sèche.

6. Il s'agit des Feletz, Guillaume, Auberoche de Fanlac Chevaliers, Gibra de Coulongas, de La Mothe, Bertrand, Beaupty, Puypeyrour, La Faye, François, damoiseaux.



Château de Losse (extrait de la Guyenne monumentale)

Losse devient, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le siège d'une haute justice, celui d'un pouvoir que Jehan de Losse va exercer durant plus d'une décennie sur le bourg et la paroisse de Thonac, et dont les descendants directs jouiront définitivement à partir de 1573. Plusieurs aliénations en apportent la preuve formelle. La première d'entre elles, temporaire, intervient le 20 octobre 1541⁷. Elle est consentie par le roi de Navarre en faveur de Jehan de Losse, à la condition que lui soit rendu l'hommage, et sous la réserve du pacte de rachat dont il use d'ailleurs en 1557⁸. La seconde vente concerne à nouveau les droits de haute et basse justice sur le bourg et la paroisse de Thonac. Elle a lieu le 23 avril 1573, moyennant la somme de 1 200 livres, et se déroule au profit des mêmes protagonistes⁹.

C'est en qualité de veuve de haut et puissant seigneur Messire Jean de Losse, seigneur en son vivant de Thonac, Saint-Léon, Peyrignac, La Roche de Terrasson, Bannes, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur du pays Verdenois pour le roi Henri IV, qu'*Isabeau de Rocquefeuilh* fait procéder à l'inventaire des biens et objets de son défunt époux. Elle entend ainsi préserver ses droits et assurer la transmission intégrale de la succession

7. Arch. départ. des Pyrénées Atlantiques, B1793 (2 octobre 1541). Arch. départ. de la Dordogne, 2E1828/14.44.

8. Arch. départ. des Pyrénées Atlantiques, B1837 (1557).

9. Arch. départ. des Pyrénées-Atlantiques, B1861 (23 avril 1573), B1911 (1598), B1912 (1598-1599) ; Arch. départ. de la Dordogne, 2E1828/6.183 (9 septembre 1600), 2E1828/12.33 (25 may 1624). Le seigneur de Losse acquiert les justices de Saint-Léon-sur-Vézère en 1598-1599, de Jayac près de Losse en 1598, du repaire de Melet près de Beauregard de Terrasson le 9 septembre 1600.

aux futurs héritiers, ses enfants. L'inventaire du château de Losse est exécuté du 15 au 24 octobre 1602. Ce document s'avère précieux à plus d'un titre. Il révèle la manière dont le château est alors agencé et apporte une description détaillée du contenu de chaque espace fonctionnel. Il dévoile les goûts et les tendances d'un lignage noble, voué depuis plusieurs générations à la carrière militaire et livre des indicateurs de son train de vie. Le déroulement de l'inventaire fait abstraction de l'ordre topographique sauf dans certaines circonstances où la logique semble l'emporter. Ainsi fait-il connaître 42 espaces fonctionnels. Il s'agit de :

- deux salles dont l'une se caractérise par son antériorité comme le suggère l'adjectif qualificatif *vielle* qui lui est attribué. La présence d'une cheminée est attestée sans ambiguïté dans l'une de ces salles et seulement insinuée dans l'autre, *la salle vielle*, par son équipement spécifique ;
- une chapelle privée ;
- plusieurs chambres attribuées aux différents membres de la famille et à sa domesticité dont :
 - la grande chambre, placée dessus le cellier et joignant la chambre du *pein*, occupée par *Izabeau de Rocquefeuilh* et les *damoiselles* (cheminée suggérée) et la chambre de feu Madame, probablement celle d'Anne de Saint-Clar (cheminée suggérée...) ;
 - la grande chambre neuve, celle de Jean de Losse défunt époux d'*Izabeau de Rocquefeuilh* (cheminée attestée...) ;
 - la chambre des tailleurs (cheminée suggérée...) ;
 - la petite chambre de la garde (cheminée suggérée...) ;
 - la chambre rouge (cheminée suggérée...) ;
 - la chambre des *estrusson* (cheminée suggérée...) ;
 - la chambre du *pein* joignant la grande chambre (cheminée suggérée...) ;
 - la chambre basse (cheminée suggérée...) ;
 - la chambre dessus la cuisine (cheminée suggérée...) ;
 - la chambre de *lescurie* ;
 - la chambre placée dessus la chambre de *lescurie* ;
 - la chambre placée dessus le pont ;
 - la petite chambrette placée au bout du grand coffre.
- Plusieurs cabinets dépendants des chambres précitées :
 - le cabinet de feu Monsieur, époux d'*Izabeau de Rocquefeuilh* ;
 - le petit cabinet placé derrière la chambre de feu Madame ;
 - le petit cabinet du bout de la grand-chambre ;
 - le cabinet de la cuisine ;
 - deux cabinets dépendants de la chambre placée dessus la cuisine.
- Cinq garde-robes dont l'une desservant la chambre des *Estrusson* et l'autre la chambre rouge.

Plusieurs pièces incluses dans la tour du galetas, la tour de *lesperon*, la

tour joignant le petit cabinet du bout de la grande chambre ainsi que trois autres pièces comprises dans une tour indéterminée.

- une cuisine, un cellier comportant un pressoir à vin appelé *trueilh*, une tonnellerie où l'on entrepose le produit des vendanges et répare les fûts vinaires, un *fournial* abritant la *boulangerie*, un charnier (endroit où l'on débite et conserve les viandes), une écurie appelée *lescurie dhorloge*, un grenier placé dessus le *fournial*, un grand grenier, la *cime* d'un grenier joignant la grande chambre située dessus le cellier.

A partir de ces révélations d'archives, Madame Van der Shueren, propriétaire de Losse, a tenté une reconstitution des lieux. L'identification de certaines pièces s'est avérée parfois hasardeuse. En effet, la confrontation des données écrites avec la réalité des structures en place n'a pas toujours permis d'aboutir à des résultats probants. Néanmoins, il est permis, à partir d'indices suffisamment fiables, de connaître les attributions précises des principales chambres citées.

- C'est le cas de la *grand chambre*, placée au-dessus du cellier où logeaient *Izabeau de Rocquefeuilh* et ses filles : en apportent la preuve les effets de Madame et ceux des demoiselles déposés dans les coffres à banc de cette chambre, tout comme les tenues vestimentaires de Madame, rangées dans les garde-robes qu'abritait l'une des pièces dépendantes de cette grande chambre (celle de la tour contiguë au susdit petit cabinet).

- C'est le cas de la *grande chambre neuve*, occupée par le maître du château, époux d'*Izabeau* : en témoignent les armoiries de Céant qui ornaient la garniture d'un *lit de camp à l'impérial* et les habits de Monsieur, contenus dans un vieux coffre à banc. Cette chambre était reliée à un cabinet, celui de feu Monsieur, et à une garde-robe logée dans la tour.

- C'est le cas de la *chambre de feu Madame*, celle d'Anne de Saint-Clar, belle-mère d'*Izabeau*. Cette chambre communiquait, à l'image des précédentes, avec un petit cabinet et une garde-robe.

- C'est le cas de la *petite chambre* réservée à la garde et celui des chambres où étaient hébergés le tailleur et le palefrenier du seigneur mentionnés dans le testament du frère du défunt¹⁰.

La *salle*, citée dans l'inventaire, peut être reconnue à juste titre comme la pièce principale du château. Elle devait relayer une structure antérieure, la *salle vieille*, devenue obsolète. C'est en ce lieu que le maître accueillait les hôtes de marque, réunissait ses amis et convoquait les officiers chargés d'administrer son domaine. C'est là, qu'il prenait ses repas et présidait la table des invités. Ce lieu de convivialité abritait un mobilier approprié. Deux grandes tables étaient mises à la disposition des convives. Dotées de rallonges à leurs extrémités, elles étaient recouvertes, l'une d'un tapis de couleur verte, l'autre d'un tapis noir.

10. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1852/89.1 (1^{er} février 1580).

Cependant, pour la circonstance, lors du service de la table, elles pouvaient être revêtues de nappes en tissu de soie de Flandres ou de Bretagne présentant des motifs satinés ; ces nappes étaient placées en attente dans l'une des grandes garde-robes de la chambre de feu Madame. Des sièges de toutes sortes, disposés à proximité des tables ou dispersés aux quatre coins de la salle invitaient à la détente. Une cheminée monumentale était équipée de deux grands landiers de *léton*, d'une plaque en fer au fond du foyer et de deux bancs installés de part et d'autre de l'âtre. Elle procurait un confort recherché en période hivernale et contribuait au maintien d'une ambiance chaleureuse. Une cuvette de *léton* dont l'usage n'a pas été spécifié, pouvait profiter aux convives lors d'ablution au cours des repas. Un éclairage artificiel de la salle était prévu. Lorsque la lumière du jour déclinait, voire ne suffisait plus, deux chandeliers fixés en permanence à la muraille dissipaient l'obscurité.

Il se dégageait, néanmoins, de ce décor une atmosphère martiale résultant de la fonction exercée par le maître des lieux et de sa vocation aux armes. Dix-sept hallebardes, en effet, frappées sans doute d'alignement, étaient exposées au mur de la cheminée. Attirait également le regard des gens de passage, un arsenal des plus dissuasifs. Aux armes conventionnelles d'hast et d'estoc se joignaient des armes à feu et un nombre imposant d'armures (cuirasses et casques).

Cependant, l'espace mentionné par le scribe sous l'intitulé *cabinet de feu Monsieur*, fut l'endroit privilégié où le maître du château aima sans doute converser en privé et s'adonner à ses pratiques favorites. Marqué de son empreinte personnelle, il recelait avec la pièce de la tour, attenante au cabinet du bout de la chambre d'Izabeau son épouse, l'essentiel des objets d'art et mobilier de valeur. Pour s'en convaincre, il suffit d'emboîter le pas du greffier lors de sa vacation et de se livrer à des comparaisons. Le contenu de cette pièce peut seul être appréhendé avec exactitude, la manière dont l'espace fut réellement agencé relève de l'extrapolation.

Plusieurs poutres, appelées alors *aix*, soutenaient le plafond. D'un aspect flatteur, elles furent remarquées et enregistrées dans l'inventaire au même titre que les meubles. Cette pièce comportait des aménagements muraux, *armoïre et tabernacle* incorporés dans la maçonnerie. Néanmoins, leur capacité de rangement insuffisante devait justifier le recours à deux grandes garde-robes de bois, l'une à banc et l'autre à quatre étages. Ces dernières renfermaient divers objets :

- de l'argenterie et des ustensiles en métal doré, destinés au service de la table ;
- un grand vase de terre de Venise ;
- des lettres missives et des titres de propriété (terriers relatifs aux domaines de La Roche de Terrasson, Peyrignac et Saint-Rabier) ;
- des procédures diverses et titres de ban ;

- un manteau et un chaperon de l'ordre, probablement celui du Saint-Esprit, auquel avait appartenu le maître de céant.

Plusieurs meubles utilitaires occupaient l'espace restant :

- deux tables en marbre blanc, une en jaspe et une à quatre pieds peinte et garnie ;

- un cabinet de Flandres et une chaise de velours jaune, bordée de clous et de frange d'argent ;

On pouvait observer la présence d'épées, arquebuses et enseignes ayant appartenu au maître des lieux, en son vivant, guidon de la compagnie des gens d'armes du duc de Longueville et capitaine de cinquante hommes d'arme.

Les objets d'art participaient à la qualité du décor. On pouvait contempler des œuvres picturales et sculpturales telles que :

- le *portray* de feu Monsieur et de ses frères, celui de leur père récupérés par la dame Izabeau pour être exposés dans l'annexe de sa chambre ;

- le *portrait* du feu roi de Navarre et celui de feu Monseigneur Jean de Losse lieutenant général de sa majesté ;

- le tableau commémorant les batailles de Dreux et de Saint-Denis où ce dernier se distingua ;

- le *portray* d'enfants, statues d'albâtre posées sur la table de jaspe portant deux petits chiens ;

- deux statues de pierre blanche représentant de jeunes enfants.



La bataille de Saint-Denis (photographie R. Costedoat).

Le mobilier réparti de manière inégale dans les différentes pièces du château se composait pour l'essentiel des éléments suivants :

Tables de différentes sortes (leur nombre est indiqué entre parenthèse)

- tables à allonges (2), façonnées au tour, de forme carrée (2) ;
- tables à tréteaux, posées sur des supports solidaires (1) ou indépendants (9) ;
- tables à tréteaux, dite pliante (3) ;
- tables munies de quatre pieds (2), dites peintes et garnies (1), à tirette (1), à tablette horizontale coulissante (1) ;
- table carrée, faite en armoire (1) ;
- tables attachées à la muraille avec des barres métalliques (5) ;
- table de travail domestique (1) ;
- poutres (*aix*) employées comme tables (2) ;
- tables de marbre blanc (2) ou de jaspe (1).

Sièges variés (leur nombre est précisé entre parenthèse)

- chaises en bois ou de menuiserie (12) ;
- chaise faite à *lesguille* (1) ;
- chaises recouvertes de cuir noir ou rouge (3), de soie (2), de velours noir, jaune ou rouge (3) garnies de clous argentés et franges d'argent, de canevas (1) ;
- chaise percée (1).

Certaines de ces chaises sont dites petites ou grandes

- bancs de menuiserie (5), recouvert de drapt noir (2) ;
- bancs façonnés au tour (3) ;
- banc pourvu de rallonges aux extrémités (1) ;
- bancs *doreilles* (l'un muni d'une fermeture à clef, l'autre pourvu de tirettes) (2) ;
- banc pouvant être utilisé comme *couche* (1) ;
- bancs de cheminée (2), près du lit (1) ;
- tabourets (7), recouverts de canevas (6), percés et recouverts de damas de couleur (2) ;
- escabelles (11).

Meubles de rangement de forme, de dimension et de fonction différentes

- coffres de bois (7), qualifiés de grand (3), dotés d'un dispositif de fermeture à clef (2) ;
- coffres ouverts, sans couvercle (3) ;
- coffres faisant office de bancs (9) ;
- malle dotée d'une serrure fermant à clef (1) ;
- buffets à deux étages (1), trois étages (1), avec deux armoires fermant à clef et comportant des tirettes (1), sans fermeture ni tirette (2) ;

- grandes garde-robes de bois (5), fermant à clef (1) ;
- garde-robes à trois étages fermant à clef (1), avec deux armoires et tirettes fermant à clef (1), à quatre étages (1) ;
- garde-robes à banc (3) ;
- grande garde-robes, incluse dans la muraille, à trois étages et fermant à clef (1) ;
- petite armoire incluse dans la muraille et fermant à clef (1) ;
- grand tabernacle inclus dans la muraille comportant deux étages (1) ;
- tabernacle (1) ;
- cabinet de Flandres (1) ;
- écritoire pourvu de deux serrures fermant à clef (1).

Lits pour le repos de nuit et de jour

Les lits représentent l'élément dominant de ce décor mobilier. Ils se distinguent par leur variété et leur nombre. On en recense une quantité assez considérable, quarante et un au total. Une certaine forme de hiérarchie s'en dégage, découlant de leurs attributions respectives, et reflète semble-t-il le rang et les aspirations de leurs occupants.

On distingue globalement deux catégories de lits : les uns assuraient le repos nocturne, et pouvaient avoir des dimensions plus imposantes pouvant atteindre deux *lés* et demi, les autres étaient destinés à la détente et au repos diurne : lits de jour, lits de campagne. De proportions réduites, ils étaient réputés pour leur maniabilité et conçus pour permettre les éventuels déplacements. La plupart de ces lits sont présents dans les chambres en nombre variable de deux à quatre selon l'aire disponible. Les pièces reliées directement aux chambres n'en possédaient qu'un, c'est précisément le cas de quatre garde-robes et de deux cabinets inventoriés.

Ces lits se composaient de trois éléments bien distincts :

- Une armature en bois appelée *chali* ou lit, constituée de *grosse* ou vieille menuiserie (15), façonnée au tour (8) et équipée parfois de colonnes de bois verticales supportant le dais (piliers ou montants cannelés selon le scribe) (2). On pouvait, en outre, discerner lit plénier (3), lit de couche ou couchette (2), lit de coin (1), grands ou petits lits de camp (5) dit parfois à l'impériale (3).

- Une literie composée d'un ensemble de garnitures mobiles dans lequel on pouvait recenser :

- . un fond de lit faisant office de sommier nommé *palliasse* ou *matela destoupe* ou de *lesne* ;

- . un grand coussin de lit, désigné *coitte*, servant à recevoir le poids du corps ;

- . un traversin placé contre le chevet du lit, dit *voissin*, et contenant un rembourrage de plume ;

- . un oreiller, désigné *coitin de mersier* ;

- . une couverture, appelée *couverte*, pouvant être de couleur

blanche, de tapisserie bigarrée, d'Aubusson colorée, de velours rouge, de *fustaine*, d'étoffe ou encore de peau fourrée ou vellue ;

. un couvre pieds, désigné *loudier*, constitué de toile, de lin, de fustaine, ou encore de laine, parfois se présentant sans linceul ;

. un dessus de lit, désigné contre pointe, en tafetas noir, *cramoisin* doublé de scarlatte avec franges de soie et d'argent.

- Des étoffes fixées autour et au-dessus du lit, servant à préserver l'intimité du dormeur et à le protéger des regards étrangers, de la lumière ambiante ou encore des courants d'air.

Celles-ci se composaient de :

. trois rideaux suspendus qui entourent le lit, dont un petit (celui du petit côté du dais), de *cadix* et de couleur jaune, de sarge blanche et noire, vert et rouge, de camelot de Turquie, de damas noir garni de passements et de franges d'argent ;

. trois courtines, dont une petite occupant le petit côté du dais, de *cadix* jaune, de damas noir garni de passements et de franges d'argent, de sarge verte ;

. trois gouttières ou bandes horizontales de tissu entourant le dais et servant éventuellement à dissimuler le départ des rideaux, désignées *pantes descarlate* garnis de rideaux, *pantes* de couleur noire servant de courtines ;

. tour de lit, sans courtine, de velours *cramoisin* et de damas blanc, de camelot rouge, de *cadix* vert, jaune de *carise* avec franges jaunes et crépines bleues ;

. d'étoffes destinées à habiller le chevet du lit et à recouvrir la partie horizontale du dais : un linceul blanc *destoupe* pour le ciel de bois, pour le chevet, tissus de satin de Bourges gris avec bande de velours noir et franges de soie blanche et noire, tissu de sarge rouge avec franges de soie noire et blanche, tissu de sarge noire, tissu de damas bleu avec bande de velours noir et franges de soie rouge, tapisserie *fait à merveille*.

Dans le cas de lit en épervier ou lit en pavillon, surmonté d'un dais de forme conique suspendu au plafond, le pavillon est de *cadix* vert, de velours *cramoisin*, de *lesne* blanc et rouge, ou d'*escarlatte* ou noire, de sarge blanche et noire, de sarge blanche et verte, de sarge verte, de damas noir garni de franges et chaperons de velours, de franges et cordon de soie blanche et incarnate.

On pouvait rencontrer également quelques éléments d'ornementation : lit pourvu de quatre paumes dorées ou estampillé de quatre sauvages tenant les armoiries de céant¹¹.

Des revêtements muraux et tapis de sol disposés dans les différentes chambres contribuaient à l'ambiance feutrée des lieux. Lors de l'inventaire

11. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1852/89.1 (1^{er} février 1580).

furent répertoriés, entre autres, *six piesses de tapisseries à petite verdure, cinq piesses de tapisserie peintes à sauvages, neuf piesses de tapisserie à couture, un tapis de Turquie fait à feuillages de toutes couleurs, huit piesses de tapisserie et une couverture de tapisserie d'Aubusson colorée.*

Les installations à usage domestique (tonnellerie, fournil, boulangerie, pressoir, charnier...) étaient reléguées à l'écart du logis d'habitation.

Dans la chapelle privée du château, il est intéressant de remarquer qu'une statue de sainte Anne porte les prénoms d'Anne de Saint-Clar et d'Anne de Saint Astier, dames de céant leur vie durant.

Une horloge, munie d'une échelle d'accès au mouvement, rythmait la vie quotidienne au château et affichait les affinités du seigneur pour un certain rationalisme.

On peut s'étonner en ce lieu de l'absence de bibliothèque. Cependant, cela n'implique pas pour autant le rejet de toute culture livresque, car à cette époque le livre demeure encore chose rare, même dans les milieux privilégiés. On ne peut nier l'attrance du maître des lieux pour l'expression littéraire qu'il affiche ouvertement dans les inscriptions lapidaires de son château.

Les stances de la noblesse dédiées au *très magnifique seigneur de Losse, chevalier de l'ordre du roy, premier capitaine de ses gardes et conseiller en son conseil privé* inclinent à penser qu'en sa demeure régnait une certaine forme d'activité intellectuelle, voire une petite cour aux couleurs provinciales¹².

Les titres de famille et de propriété, énumérés dans l'inventaire, ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XVI^e siècle. Ceci peut paraître surprenant compte tenu de l'ancienneté du lignage mais doit trouver une explication dans l'incendie de la maison ancestrale du faubourg de Montignac survenu lors des exactions des Huguenots en 1569.

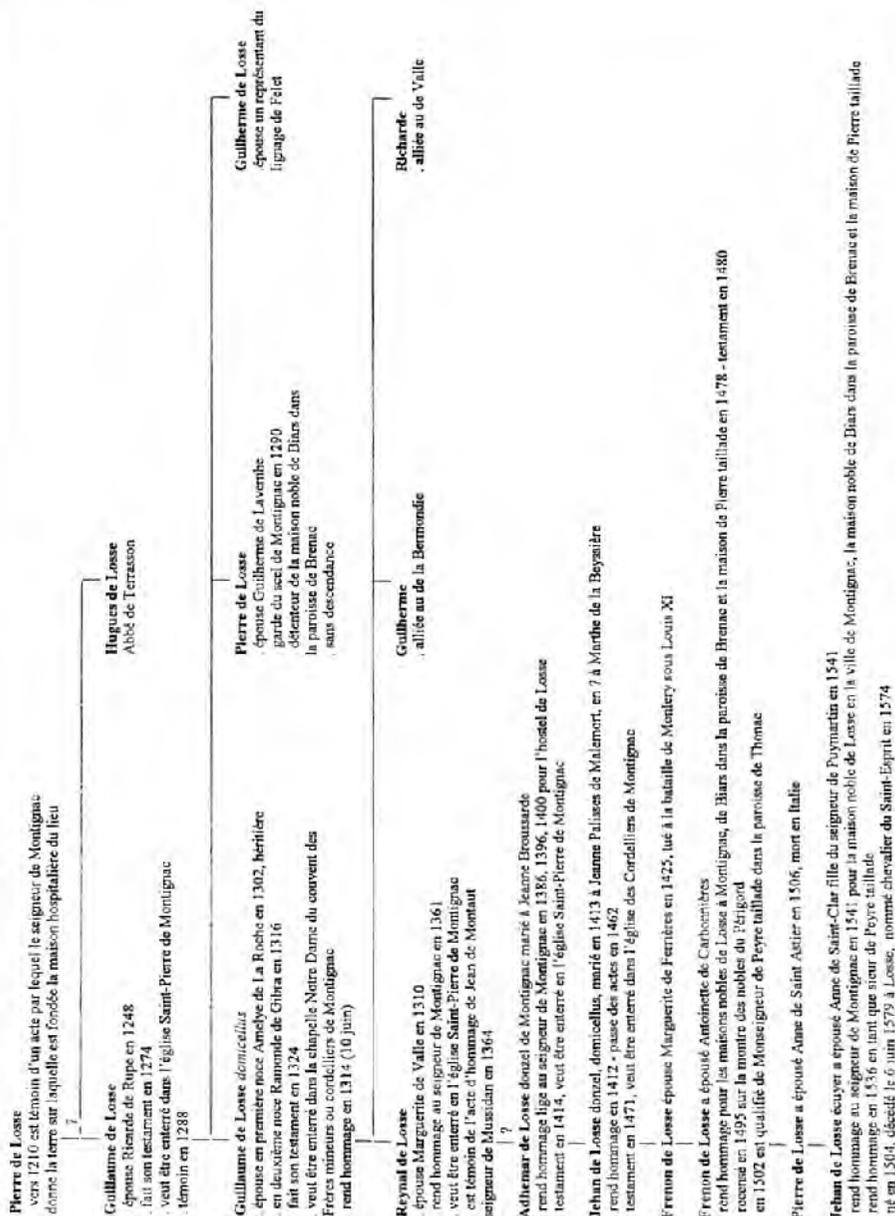
CONCLUSION

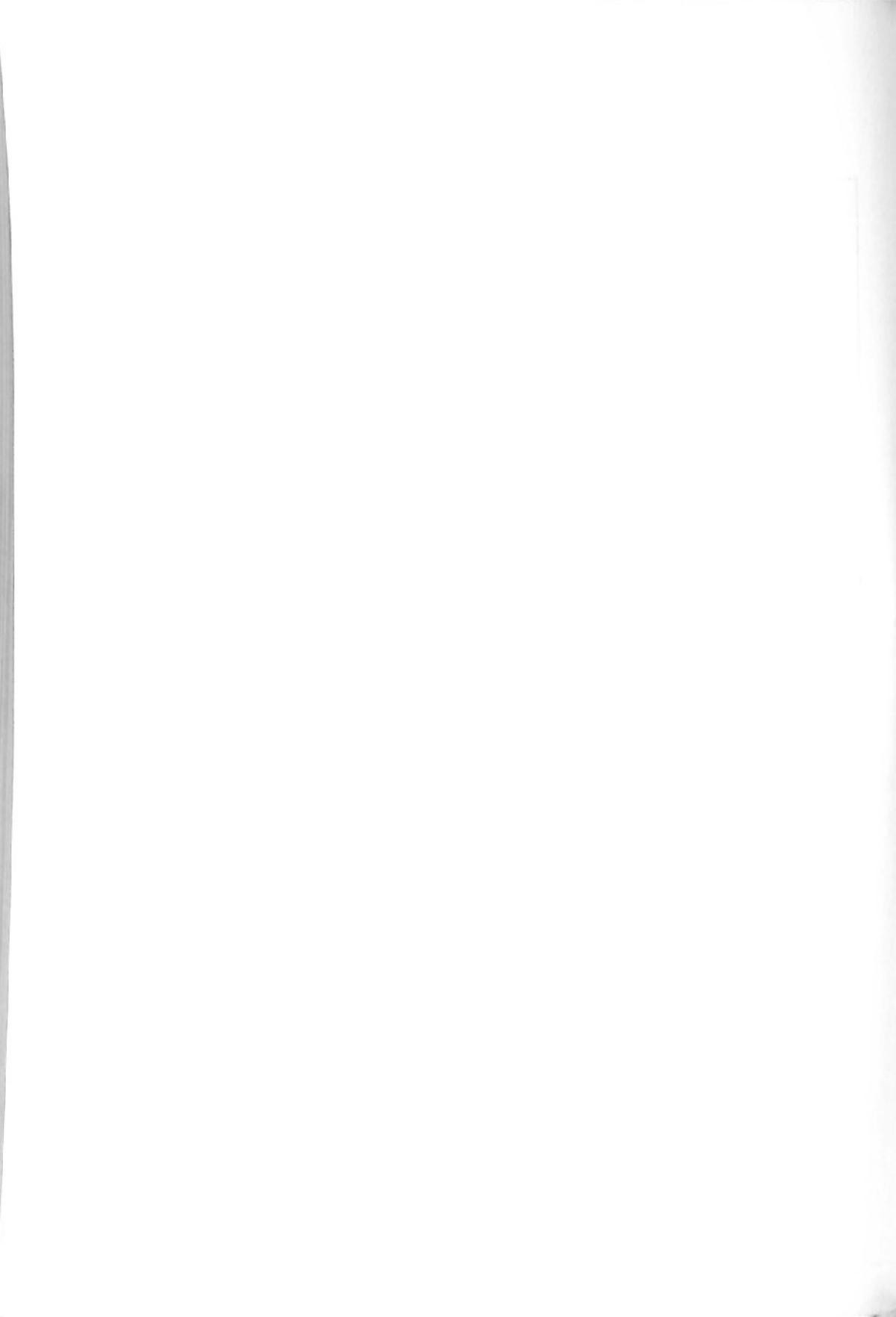
Le château de Losse a appartenu à ce grand mouvement de rénovation architecturale de l'après guerre de Cent Ans, un mouvement qui a connu une certaine ampleur vers les années 1460-1480 et s'est prolongé jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Derrière sa façade défensive issue de la tradition, du goût de ses occupants ou de la nécessité, le décor intérieur ne dut guère différer de celui des grandes demeures nobles de l'époque pourvues d'un certain confort et d'un mobilier abondant.

B.F.

12. LAVAL (Pierre de). 'Stances de la Noblesse', BSHAP, 1901, pp. 354-358. Cette possibilité nous a été suggérée par notre amie Joëlle Chevè.





La Roque de Mons ou la Révolution oubliée

par Jean-Pierre GOT

Ce Périgourdin aurait pu mener la vie oisive des aristocrates de son temps. Son engagement personnel et la Révolution française en ont décidé autrement. Député de la noblesse du Périgord aux Etats-Généraux de 1789, c'est bien malgré lui qu'il fut entraîné dans l'aventure de la Constituante : alors que d'autres s'impliquèrent avec plus de succès, ou plus de gloire, dans la construction de la France révolutionnaire, Jean-François de La Roque de Mons agit modestement. Mais, il sut maintenir, à travers le nouveau département de la Dordogne, les limites de l'ancienne province du Périgord et tenta de sauvegarder les intérêts de ses concitoyens. Aussi ne mérite-t-il ni l'oubli du temps, ni l'ingratitude de ses compatriotes. Que le rappel de son action, à travers l'étude de sa correspondance à la municipalité de Bergerac, soit le premier hommage qui lui est dû.

Un gentilhomme campagnard

Jean-François de La Roque de Mons né à Bergerac le 27 février 1732, est issu d'une famille de noblesse d'ancienne extraction. De petite noblesse par son père Louis, Jean-François est d'ascendance plus prestigieuse par sa mère Anne-Marie, née de Hautefort, apparentée à l'antique maison de Hautefort, branche des Gontaud. Antoine de la Roque de Mons, l'ancêtre, seigneur de la Roque-David, près Escandillac¹, fut anobli au XV^e siècle.

1. In *Armorial général de Guyenne* de Saint-Saud.

Le berceau de la famille, Grand-Mons, se trouve sur la commune actuelle de Saint-Germain-et-Mons, près de Mouleydier. Un petit château assurait la surveillance de la route du versant sud de la vallée de la Dordogne. De ce repaire noble, une tour subsiste, aujourd'hui ruinée. La motte féodale a été décrite en 1894 dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* par A. de Roumejoux : "... Après avoir bien étudié l'emplacement qu'elle occupe, nous avons reconnu qu'on doit la faire entrer dans la catégorie des châteaux élevés à la fin du XI^e siècle et peut-être même au XII^e siècle et dont nous répétons la définition : une cour basse avec une seconde enceinte refermant une tour ou donjon... La tour, qui s'élève encore à douze ou quatorze pieds, est de forme carrée ayant environ 4,60 m sur une face et 4,80 m à 5 m sur l'autre ; les murs ont 1,59 m d'épaisseur et la petite salle intérieure 1,55 m sur 1,80 m de côté ; la base nous a semblé pleine."

A environ un kilomètre de Grand-Mons, Jean-François de La Roque de Mons fait construire une chartreuse². Le site choisi, une hauteur dominant la vallée de Bergerac, est celui d'une ancienne tour de guet dont l'implantation est visiblement stratégique : à mi-chemin entre Grand-Mons et Saint-Naixent, village le plus proche, la construction se situe à égales distances des bourgs de Conne-de-Labarde, Cours-de-Pile et Saint-Germain-de-Pontroumieux. Bâtiment sans étage en pierres des champs, la chartreuse est de celles qu'on voit dans le Périgord méridional : un corps de logis allongé entre deux petites ailes en retour d'équerre, l'une constituée par la vieille tour de guet arasée. A l'ouest, la façade noble fait face à Saint-Naixent. A l'est, trois petites chambres ou salons, aux murs de boiseries, jouxtent l'écurie au nord et l'office au sud. Les toitures, couvertes de tuiles canal, sommées de quatre épis de faîtage de terre vernissée, sont à quatre eaux. Avec ses dix-huit fenêtres et ses 450 m², c'est assurément une maison des champs plus que le petit château du Périgord.

M. de La Roque mène là, au milieu de ses vignes, une vie de propriétaire terrien.

Membre de l'atelier maçonnique "La Fidélité"³ de Bergerac, il rencontre en loge l'élite sociale : noblesse, armée, clergé, magistrats, bourgeois. Bergeracois par ses origines, La Roque est également citoyen-seigneur de Périgueux⁴ où il possède rue Hièras un hôtel particulier.

2. Une clef de voûte de pierre, gravée 1774 et prise dans la maçonnerie d'une maison voisine proviendrait du château.

3. Bibliothèque Nationale, Fonds Maçonnique, FM5 B. loge constituée le 3 juin 1747, souchée sur "l'Anglaise 204" de Bordeaux.

4. Arch. com. de Périgueux, A. N. BB12, Assemblée générale du Conseil de la ville de Périgueux du 18 décembre 1788. Lettres de bourgeoisie accordées au comte de La Roque.

Il apparaît donc comme le trait d'union idéal entre les deux villes rivales. Il a épousé Marie Sirven de Verdon, d'une famille protestante⁵, qui lui a donné un fils, Jacques-Alphonse, militaire aux cheveau-légers, et deux filles, Marie-Anne et Elisabeth.



Seul portrait connu de Jean-François La Roque de Mons

Le député des états généraux

Encouragé par ses frères maçons comme désigné par sa famille et choisi par ses pairs, Jean-François de La Roque de Mons se fait élire le 24 mars 1789 député de la noblesse du Périgord aux états généraux. Avec lui

5. L'un de ses membres, Jean-Armand Gigounas de Verdon, écuyer était à cette époque conseiller du Roy, lieutenant en la maréchaussée générale de Périgord.

siégeront à Versailles pour la noblesse, le marquis Foucauld de Lardimalie ; pour le clergé, Laporte, curé de Saint-Martial-d'Hautefort, Delfaut archiprêtre de Daglan ; pour le Tiers-Etats Fournier de la Charmie, lieutenant-général au siège de Périgueux, Gontier de Biran, lieutenant-général au siège de Bergerac. Pour l'occasion, la Roque est "fait" comte. Il était en effet possible, pour les nobles accédant à des charges importantes, de prendre un titre qui leur donnerait plus d'autorité. C'est là, titre honorifique et non titre de courtoisie.

Paris 17 76e 1791

Messieurs

Paris est dans l'effervescence. De tout temps, le 13 de ce mois le roy venoit à l'Assemblée la lettre que vous m'avez envoyée m'a été présentée, le lendemain le roy se rendit à l'Assemblée et dit Messieurs, je viens composer ici volontairement l'abolition de la cour et de son, je vous l'ai envoyée hier, je la présente aujourd'hui, et je contracte l'engagement de protéger tout le particulier qui est obligé à faire appeler et à assister aux assemblées, quelle que grande, et mémoorable époque de la guerre de la révolution de tous les Français, et le gage de la paix et de bonheur de l'empire Français - plusieurs soldats d'artillerie en non combat et à l'étranger, de la ville on a été mis en liberté tous ceux qui avoient été arrêtés à raison de l'insurrection du roy, les jours nous rendront compte, Messieurs des détails, et des détails de cette journée et des distributions d'ay l'honneur d'être avec respect

Votre très humble et très obéissant serviteur
La Roque

Une des lettres conservées aux Arch. municipales de Bergerac annonçant l'acceptation de la Constitution par Louis XVI.

"Il est notoire que je n'ay jamais pris aucun titre dans ma province ; que lorsque j'ay été député, je l'ai été sous le nom de Cte de La Roque, enfin que c'est sous cette désignation que j'ay été connu à l'assemblée nationale...". rappelle-t-il, le 17 septembre 1791, dans l'une de ses lettres aux officiers municipaux de Bergerac.

C'est cette correspondance, conservée aux Archives municipales de Bergerac, que nous nous proposons d'étudier. Ce sont 105 lettres, la première datée du 10 août 1789, la dernière du 30 septembre 1791. Ces lettres ont été classées séparément : 79 constituent partie du Fonds Faugère (2^e carton), 26 se trouvent Boîte U, liasse 43.

Ces courts rapports d'activités d'une, de deux ou de trois pages le plus souvent hebdomadaires, nous informent des travaux et des difficultés du représentant périgourdin. Ils nous révèlent aussi que le député, dès le début de son séjour parisien est un homme malade. La Roque, en effet, fait état d'une santé qui se dégrade quelques mois après son arrivée : *"depuis mon dernier courrier, une fluxion abdominale qui vient heureusement de passer, m'a forcé de garder la chambre et ne m'a pas permis d'assister aux séances de l'assemblée..."* (lettre du 21 septembre 1789). Après *"un très gros rhume mêlé de quintes de toux"* (12 février 1790), ce sont *"des maux de tête"* (17 juin 1790), *"une fluxion très douloureuse"* (20 août 1790), *"des humeurs de rhumatisme et de goutte"* (7 janvier 1791), *"... la pîtuïte⁶ et la bile m'étouffent, je ne digère plus"* (28 janvier 1791).

Cette fluxion (pneumopathie) qui frappe nombre de députés a été souvent décrite par les historiens de la Révolution. Elle serait causée par la mauvaise aération de la Salle du manège des Tuileries où les 1139 députés s'entassaient⁷. Quant à cette goutte, elle serait due au surmenage physique. Les députés légifèrent en effet de 9 h du matin à 9 h du soir six jours sur sept et, même si La Roque loge près de là, au garde-meuble du 17, rue Saint-Florentin, les séances restent harassantes. Dans ces symptômes qui durent, faut-il voir une ulcération gastrique, réaction à une agression psychoaffective permanente provoquée par le choc émotif de la Révolution française ? ...Les maux de ma patrie altèrent ma santé, reconnaît-il (4 septembre 1790).

Les troubles révolutionnaires

Pourtant, des événements de Paris, de ces émeutes qui agitent la capitale, le député choisit de peu parler : *"...c'est avec grand plaisir que je*

6. Régurgitations acides survenant chez les sujets atteints de gastrite.

7. Les députés se réunirent d'abord à la salle des Menus plaisirs à Versailles dès le 4 mai 1789. Puis ce sera à l'archevêché de Paris à partir du 26 octobre, enfin à la salle du Manège à dater du 9 novembre.

vois peu à peu le calme renaître dans Paris" (26 novembre 1789), "il paroît que tous les bruits de guerre se calment" (6 août 1790). "Le point important, c'est que la cabale est à bas... premier soin du corps administratif doit être d'en extirper la racine..." (9 août 1790).

Lorsque La Roche ne peut taire la révolte, il n'en fait qu'une mention succincte : "... Paris est un peu calme la fermentation étoit au comble ces jours derniers les intrigues et les cabales sont incalculables, je crois que les anglois y sont pour quelque chose" (29 mars 1790). "... Les insurrections se multiplient dans les différents régiments de France" (20 août 1790). "... Le peuple est furieux et parle d'exterminer tous les ministres" (4 septembre 1790).

La Roche de Mons côtoie donc la Révolution plus qu'il ne la vit, comme il côtoie les personnages célèbres qu'il admire : "... elle (la motion) a été proposée par Mr de Montesquiou et soutenue avec autant d'art que d'éloquence par M. de Mirabeau l'ainé" (28 août 1790). "Mr de la Fayette n'est pas épargné, il est infatigable et veille à la santé publique pendant que l'on conspire contre la sienne" (4 septembre 1790). "Mr Necker nous a fait des adieux et il est incroyable avec quelle indifférence ils ont été reçus" (6 septembre 1790). "... Et cet abbé Maury, aristocrate ou non, peu m'importe, est un excellent juge des talents" (21 février 1791).

Mais des faits surviennent que La Roche ne peut passer sous silence : "... 6 heures du soir point de nouvelles du roy l'assemblée n'a pas encor desempare depuis clermont en argonne à huit lieues je crois de la frontière..." (22 juin 1791).

Le 18 juillet 1791, il rapporte, après la fusillade du Champ-de-Mars : "Les factions s'agitoient depuis quelques jours les attroupements seditieux se multiplioient, on s'est vu forcé de recourir à la force armée, il y a eu bataille hier. Les mutins ont laissé sur la place une dizaine de morts, autant de blessés, et une douzaine de prisonniers, on arrete encor aujourd'hui quelques personnes soupçonnées de fomenter les troubles, on prend des mesures sages pour les prévenir et des moyens vigoureux pour en poursuivre et punir les auteurs. un fusil dirigé à bout portant sur la poitrine de Mr de la Fayette a manqué, le coupable a été saisi mais le général l'a fait mettre en liberté cependant l'assemblée vient de donner des ordres pour faire arretter cet homme si on peut le découvrir."

Et le 25 septembre de la même année : "... dans la soirée le peuple excité sans doute par des gens mal intentionnés et précédé des dames de la halle s'est porté tumultueusement aux Tuileries dans l'intention de forcer le roy à rappeler Mesdames, des hurlements, des cris de fureur, des propos affreux, les tetes de Bailly et de Mr de la Fayette demandées par quelques factieux tout faisoit craindre quelque catastrophe. heureusement la contenance, la bonne conduite, le prompt secours de la garde nationale ont

préservé l'intérieur du château d'invasion les cours, les jardins, les quais étoient remplis d'une multitude égarée et innombrable : on est cependant venu à bout de dissiper peu à peu cet attroupement et le roy dit-on a tenu ferme et expédié les ordres pour le libre voyage de Mesdames..."

On regrette que La Roque n'ait pas choisi de rapporter cette Révolution française. Il l'aurait fait avec talent.

Dans la description des préparatifs de la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 (la journée des brouettes), le député montre un réel don de chroniqueur : *"... on travaille sans relâche au champ de Mars, il est curieux de voir des cordons bleus, des capucins, des dames, des soldats, des poissardes, des abbés, des chevaliers de St Louis, des décroteurs, des filles, des ouvriers de toute espèce travailler pêle mêle avec enthousiasme à qui mieux, paris est en délire, on voit à chaque instant passer des colonnes précédées de tambours, et quelques unes de musique qui se rendent en chantant et en dansant au champ de Mars pour y travailler malgré la pluie abondante et les orages, on y voit jusqu'à cent cinquante mille ouvriers. Je n'ay jamais vu de spectacle plus singulier... on prétend que trois cent mille hommes pourront s'asseoir sur les gradins qui environnent le cirque on entrera par des arcs de triomphe dans l'enceinte au milieu de laquelle s'élèvera un vaste hotel auquel on ne pourra arriver que par un grand nombre de marches qui l'environneront"* (récit du 9 juillet 1790). Mais La Roque de Mons n'est pas journaliste. Il est député aux Etats-Généraux pour remplir une autre mission.

D'une province à un département

La grande affaire des travaux de l'Assemblée Constituante, c'est d'abord la nouvelle organisation administrative de la France, la division du royaume en districts et cantons. Les dimensions nouvelles devront être, autant que possible, égales entre elles : chaque département de 18 lieues de côté aura 9 districts de 6 lieues sur 6, chaque commune sera subdivisée en 9 cantons de 2 lieues sur 2, idée restée à l'état de projet. C'est avec enthousiasme que le député se lance dans cette réorganisation de son pays.

Dès la première esquisse, il est clair que le futur département reprendra les limites du Périgord : *"il (Rabaud de Saint Etienne)⁸ a tracé devant moi la carte du Périgord et il m'a paru qu'il comprenoit dans son enceinte à peu pres tout ce que je crois devoir y être compris..."* (6 novembre 1789). Il est pourtant envisagé d'annexer une partie du Périgord à l'Angoumois et une autre à l'Agenais qui souhaite s'adjoindre *"ce que le*

8. Protestant cevernol, franc-maçon, il fut membre du second comité de Constitution succédant le 13 septembre 1789 à un premier comité formé le 7 juillet.

Perigord possède au delà de la rivière du Drot" en échange de Sainte-Foy, La Sauvetat et Duras.



Carte du département de la Dordogne nouvellement constituée
(Atlas national de 1791)

Aux prétentions de l'évêque d'Angers sur le Périgord Noir qui arguait de la grande disparité de superficie des deux futurs départements, La Roque, en séance lancera avec panache "il n'est pas question de mesurer, mais d'estimer !". Dès le 10 avril 1789, MM. de Cassin, géographes du roi, avaient présenté à l'Assemblée "le chassis figuratif du nouveau territoire de la France". Le 29 septembre, le cartographe Hennequin propose une carte sur les recommandations du Comité. La Dordogne, département n° 24, d'une superficie de 8 456 km² dans une France de 536 017 km², compte 38 000 habitants sur une population d'environ 25 millions de français. Pour La Roque, la solution la plus logique, afin de respecter l'importance des

secteurs, doit être préférée : "... périgueux, bergerac et sarlat formant un triangle, et se trouvant situés à une distance peuqu'égale, il me paroît naturel de Borner la division du département en trois districts, dont chacune de ces villes seroit le chef lieu, et presque le centre..." Des villes disposées en un triangle équilatéral, un département qui s'inscrit assez bien dans un cercle, voilà un découpage orné d'une beauté qui peut satisfaire le frère maçon La Roque. Dans la même lettre du 13 novembre 1789, La Roque signale : "Vous verrés par les feuilles cy jointes que l'assemblée a adopté avec de légères modifications le plan que son comité de constitution leur avoit préparé pour diviser le royaume en 80 départements. C'est monsieur Rabaud de St-Etienne qui est chargé de parachever cette division et c'est luy qui a déjà sur mes données esquissé la circonscription du périgord. je tacherai de me réunir à mes collègues pour surveiller l'achèvement de cette opération. ainsi, messieurs, vous n'avez plus a craindre sur une réunion avec quelque province dont le sol et les habitudes seroient disparates."

Quel sera le chef-lieu du département ? La Roque, homme conciliant, propose que la première assemblée se tienne en alternance à Périgueux et à Bergerac. Cette solution ne peut, bien sûr, qu'être provisoire et Périgueux sera choisi le 26 janvier 1790 par décret de l'Assemblée Nationale.

Sa ville, d'abord

A la création du département de la Dordogne, le 27 février 1790, La Roque fait envoyer la nouvelle carte géographique à la municipalité : "je suis né à bergerac, c'est la première offrande patriotique que je fais au lieu de ma naissance" (19 mars 1790). La Roque est avant tout Bergeracois ; sa patrie, c'est sa ville. Il rassure ses concitoyens : "de tous les districts, bergerac est celui qui se trouve le moins gêné par ses voisins." Et l'on perçoit la séculaire rivalité entre Bergerac et Périgueux : ayant suggéré à sa municipalité de proposer la ville comme siège du futur tribunal de Commerce que la Constituante veut créer dans chaque département, il assure de son succès "cette ville en est digne, par son importance, par son activité, par la quantité d'affaires qu'elle traite et par la quantité de négociants éclairés qui l'habitent... je tremble que Périgueux, a qui il seroit parfaitement inutile, n'en demande un aussi."

De son côté, Fournier de la Charmie a confié à ses commettants de Périgueux¹⁰ : *l'extrême répugnance des habitants de Périgueux pour le commerce pourroit le faire établir à Bergerac.*

9. Que la province du Périgord soit entièrement séparée de la Guyenne était l'une des doléances des cahiers de Coulouniex.

10. Arch. communales de Périgueux, AA26 (Lafayette, lettre du 4 juillet 1790).

Le tribunal de commerce sera installé à Bergerac le 29 novembre 1790.

Pour plaider la cause de la ville, la Roque a pu s'appuyer sur deux arguments de poids : une population qui, à cette époque, en fait la deuxième ville d'Aquitaine¹¹ et un dynamisme commercial reconnu.

Jadis "clef de Gascogne", la ville avait eu, à partir du XIII^e siècle, son âge d'or. Mais depuis plus de dix ans, elle souffrait d'une crise grave dans la vente de ses vins. Déjà, l'Edit de Turgot d'avril 1776 avait établi pour tout le pays *liberté indéfinie de jauge et de circulation*, mettant fin au privilège de restriction d'entrée des vins étrangers à Bergerac ; en outre, on avait beaucoup planté de vignes. A la veille de la Révolution, les vins blancs doux, de moindre qualité subissaient la concurrence de Bordeaux, où les Hollandais, jusqu'alors clients traditionnels de Bergerac s'étaient établis. Plus rares étaient donc les bateaux qui venaient charger à Libourne, port des vins bergeracois.

La Roque doit défendre les intérêts du négoce local, de cette classe bourgeoise et protestante qui demandait, par l'article 12 des cahiers de doléances de la ville, "*l'abolition des droits établis sur les vins, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur du royaume*" et, par l'article 31, "*la suppression des douanes dans l'intérieur du royaume et leur reculement aux frontières*". Mais, le député périgourdin n'est pas de taille à imposer cette exigence quand la jeune nation a besoin d'impôts. "*On m'a proposé des droits qui m'ont paru modérés pour les vins et j'ai cru qu'il était prudent de céder pour conserver le terrain que l'ovois gagné... il ma paroît juste en ce que les vins de grand prix perçoivent plus que les petits vins ainsi bordeaux paiera quelques 60 louis quand nous paierons 7 livres 10 sols. Je vous prie d'observer que le Périgord seul profitera de l'exemption qui luy est accordée parce que le St Emilion et Libourne son sujets à la totalité des droits*" (7 janvier 1791).

Bergerac paiera donc moins que Bordeaux, "*les droits à Bordeaux réduits à 7 livres par muid¹² le périgord 2 livres par muid ou 7 livres 10 par tonneau le décret vient d'être prononcé. ... attendons les droits d'entrée des villes s'ils sont tels que j'espere, bergerac va commencer une nouvelle vie. Mais ce qui me fait trembler c'est l'impôt territorial sa masse m'effraie...*" (10 février 1791).

Le député est préoccupé par les taxes nombreuses et diverses qu'il a à voter.

"*Je suis quant à l'impôt d'une consternation dont rien n'approche... Nous décrètons à tour de bras des patentes de toute les couleurs ces patentes*

11. En 1789, Bordeaux compte 110 000 habitants, Bergerac 8 000, Périgueux seulement 6 000.

12. Unité de mesure valant 274 litres.

sont les droits de vendre telle ou telle marchandise ou denrée, d'exercer telle ou telle profession. l'objet qui nous occupe en ce moment est de savoir si les rentiers et les créanciers de l'état seront imposés propriétaires fonciers cette partie de la contribution qui devrait naturellement être supporté par une foule de capitalistes oisifs et opulents."

Et le provincial de s'indigner, *"paris se remue, et il obtient toujours tout ce qu'il veut"*, de brosser de sa région et de ses habitants un tableau des plus sombres et, au fil de ses lettres, de gémir auprès du Comité afin de l'apitoyer : *"... dans le périgord, pays ingrat et pauvre, province abandonnée depuis des siècles... vous sentés combien cette réunion interesse la pauvre périgord si dépourvu par luy même des ressources de tout genre dont il a tant besoin, tandis que bordeaux par sa richesse inepuisable et celle du medoc, de l'entre deux mers et des graves offre une masse de puissance si importante... les habitants de ce sol aride... un pays maigre et abandonné par une administration vicieuse... le perigord n'a jamais profité de l'employ de plusieurs millions qu'il paie malgré son indigence, que des rochers et des précipices luy tiennent lieu de chemins, qu'il est traversé par plusieurs rivières, qui ne sont pas navigables et qui pourroient l'être... je vous recommande les habitants du cy devt perigord, ils se nourrissent de raves et de chataignes et ne mangent du pain que le dimanche..."*

"Le député a demandé cent mille francs d'aide mais nous n'avons pu arracher que quatre vingt mille francs pour le département de la Dordogne... cette somme doit être employée au chemin de perigueux a bergerac et subsidiairement aux reparations de la route de perigueux a bordeaux."

Ses déceptions l'amènent à confesser : *"il m'arrive souvent de cacheter mes lettres sans les relire. je vous avoue qu'il me tarde infiniment de remettre le timon des affaires à des mains plus habiles, je désire seulement qu'elles soient aussi pures."*

Pourtant les épreuves n'ont pas entamé son affection pour ses compatriotes qu'il exhorte au calme : *"O mes concitoyens, conservés la paix, moderés les opinions exagérées, l'exageration creuse un précipice. craignés d'y tomber !"* (3 mai 1791).

Un aristocrate en disgrâce

Jusqu'à sa lettre du 26 mars 1790, La Roque a pu accomplir sa mission à la satisfaction générale.

Il s'est, avec générosité, fait l'avocat des protestants de Bergerac, attentif aux décrets qui, excluant cette communauté, l'aurait rendue inéligible : *"... qui mieux que moy, scait appretier toutes les qualités sociales et toute les vertus dont les freres protestants m'ont donné l'exemple. Je*

professe de cœur et d'esprit et j'en fais gloire, la religion catholique apostolique et romaine non seulement, elle ne me defend pas mais même elle m'ordonne d'être juste et bon avec ceux que je crois dans l'erreur. Je désire donc de toute mon ame que tous les citoyens françois jouissent de memes avantages et je suis convaincu que les protestants de Bergerac doivent infiniment contribuer a la prosperite de notre commune patrie, et par leurs vertus, et par leurs lumieres et par leur fortune..." (14 décembre 1789).

La ville de Périgueux, elle-même, fait savoir au député : il a été arrêté unanimement qu'il sera adressé par le représentant de la commune des remerciements particuliers de sa part à M. le comte de La Roque, pour son attachement aux intérêts de la province et son zèle à la servir et qu'il lui sera déclaré, au nom de l'assemblée, qu'elle le verra toujours avec un extrême plaisir bien leur continuer les mêmes marques d'intérêt et de zèle, qu'elle est remplie de confiance dans tout ce que ses sentiments lui suggéreront en sa faveur¹³.

Avec la dégradation de la situation politique et sociale, la belle harmonie sera irrémédiablement rompue. C'est que La Roque de Mons, protestant contre le décret du 13 avril 1790, s'est abstenu de prendre part au vote sur l'abolition des ordres religieux en France. C'est qu'il s'est opposé à la création d'un papier-monnaie comme il a, les 4 août 1789 et 19 juin 1790, voté contre l'abolition de la noblesse.

Sur la suppression des ordres religieux : *"Je me suis déterminé a m'absenter de la seance de demain pour m'abstenir de toute influence sur une décision de cette importance... jugez moi messieurs mais compatisses a la faiblesse humaine comme j'y compatiss moy meme..."*

Lorsqu'il se voit dans l'erreur, il reconnaît : *"je me suis opposé de tout mon pouvoir aux nouvelles emissions d'assignats forcés. Je désire actuellement que cette mesure soit suivie du plus brillant succes; mais le voile qui couvrait mes yeux n'est point dissipé et je le désire autant plus que je ne l'espère."*

Evoquant les soulèvements de Saint-Dominique et de la Martinique, il s'est prononcé contre l'émancipation des gens de couleurs,

La municipalité de Bergerac a un grief contre le député : elle l'accuse de n'avoir pas remis au secrétariat de la Constituante une lettre désavouant Gontier de Biran dont l'attitude n'était pas assez favorable à la Révolution.

La Roque s'en défend : *"... il est vray qu'on n'en rendit compte que par extrait attendu que plusieurs adresses du même genre avoient excité une fermentation et un tumulte incroyable dans l'assemblée, ce qui n'est pas difficile a comprendre puisque 325 députés ne se laissent pas inculper sans*

13. Conseil des communes de Périgueux, séance du 6 novembre 1789.

mot dire... oui Messieurs votre adresse a suivi la destination de toutes les adresses..."

La municipalité ne lui écrit plus, le tenant à l'écart de ses décisions. La Roque en souffre : *"désapprouvés vous ma franchise, mes principes, dites le moy. Franchise qui le conduit à clamer un attachement indéfectible aux institutions : ... quand a moy, je mourrai, et meme sur l'échafaud, si cela est necessaire, fidele a la Nation, a la loy, et au Meilleur des Rois"* (5 juin 1791).

Il signe, à partir du 25 août 1790, La Roque, plutôt que La Roque de Mons, tardive précaution calligraphique assez maladroite et bien utile : Jean-François de La Roque de Mons est déjà suspect, du seul fait de sa naissance.

Enfin lucide, ou désabusé, il note le 10 septembre 1790 : **DELEND
EST CARTHAGO.**

Naturellement favorable à Louis XVI, le comte a fait marquer, dans la cartouche de sa gravure¹⁴ de député :

*« La caballe impie et rebelle
N'a jamais ébranlé ma foi
Je jure a Dieu, je jure au Roi,
De vivre et de mourir fidèle. »*

Sans doute, se croit-il en sûreté grâce à la règle sacrée de l'inviolabilité, proclamée dès le 23 juin 1789, qui punit de mort ceux qui oseraient, pendant ou après la présente cession, poursuivre, rechercher, arrêter ou faire arrêter, détenir ou faire détenir un député, pour raison d'aucune proposition, avis, opinion ou discours fait par lui aux Etats-Généraux¹⁵.

La Roque fait partie, rappelons-le, de la Société des francs-maçons. Le propos maçonnique est, d'ailleurs, parfois présent dans sa correspondance : *"Membre d'une société qui m'a fait goûter les fruits les plus doux d'une fraternité que je chéris... pardon, Messieurs, mes motifs ont toujours été, sont et seront toujours comme les raions du soleil... Je ferois volontiers comme St Jean l'évangéliste, et je ne cesserais de repeter mes enfants aimés vous les uns les autres ... J'opine en mon âme et conscience suivant mes lumières... par quelle fatalité la réunion de tous les citoyens ne s'est-elle pas encore opérée à Bergerac et pourquoi ces sentiments de fraternité qui doivent faire le bonheur de tous n'ont-ils pas rapproché toutes les classes, je l'ignore..."*

Se sent-il protégé par son statut de maçon ? A cette époque, on ne fait pas mystère de son appartenance à l'Ordre maçonnique. Il est significatif, à cet

14. De la série des portraits de députés dessinée par Labadya et gravée par Courbe.
15. In *Les méthodes de travail de la Constituante* d'André Castaldo.

égard, qu'une lettre, adressée à la Loge de Bergerac, le soit aussi à la municipalité (lettre du 14 septembre 1790). La Roque y rappelle aux négociants maçons ses démarches concernant la franchise des droits des vins et le tribunal de Commerce.

Mais, il n'y a pas d'immunité particulière pour les francs-maçons. La Révolution faisant son œuvre, les Loges sont "mises en sommeil" au début de 1790. La Société des amis de la Constitution¹⁶, club révolutionnaire Jacobin de Bergerac créé le 14 mai 1790, a pris le relais. Et c'est dans le temple maçonnique de la rue Merline qu'elle tient ses réunions.

On peut lire dans les Annales de la ville de Bergerac, au 31 juillet 1791 : *"il est décidé par la municipalité qu'il sera adressé une requête à l'assemblée nationale, pour demander la reconstruction du pont¹⁷, et qu'elle sera envoyée par le courrier de ce jour à M. de La Roque, député, pour l'appuyer auprès de l'assemblée : Mais, Messieurs ayant reçu hier vers les dix heures du matin par une députation de la Société des Amis de la Constitution de cette ville, une adresse que nous déposons sur le bureau, portant qu'étant instruite de notre arrêté, demande qu'attendu que M. de La Roque, s'est, par son incivisme, rendu indigne de la confiance de ses concitoyens, le mode d'envoi en étant changé et que la dite adresse sera envoyée directement à M. le Président de l'Assemblée nationale..."*

La Société de Bergerac montre son hostilité au comte. A l'une de ses séances, le 17 juillet 1791, il est fait lecture d'une lettre du curé Lasserre enjoignant les membres de ce club révolutionnaire de ne pas faire brûler les effigies représentant MM. Gontier et Laroque sur la place du Marché, car cela *"pourroit conduire à quelque tumulte"*.

La Roque, par trois fois, tente de justifier ses prises de position :

- le 9 juillet 1790 -

"J'ose croire, Messieurs, que vous êtes trop équitables pour me faire un crime d'être fidèle à mes serments, ce n'est pas mon intérêt personnel qui m'a empêché d'adhérer au décret qui abolit la noblesse héréditaire c'est que je dois à mes commettants la rigueur de mon mandat et surtout le serment que j'ai prêté."

- le 25 juillet 1791 -

"J'ay juré le 14 juillet 1790 avec toute la France d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale, acceptée ou sanctionnée par le roy. Articles constitutionnels. - la France est une monarchie héréditaire la

16. On lira à ce sujet *L'esprit public en Dordogne pendant la Révolution* d'Henri Labrousse.
17. Le pont avait été détruit par une crue le 7 mars 1783.

personne du roy est inviolable et sacrée - le pouvoir executif reside exclusivement dans les mains du roy."

- le 17 septembre 1791 -

"Il me paraît hors de convenance qu'étant engagé par serment à défendre les prerogatives honorifiques de la noblesse, je fus le seul des signataires qui affectent d'en dépouiller ma signature, ce qui aurait souverainement déplu et à mes collègues dont j'aurai fait par là la censure et à mes commettants qui m'en auraient fait un crime."

La fin amère d'un mandat

Malade, désavoué, menacé, La Roque se sent seul, abandonné. A la fin de la deuxième année de son séjour parisien, il s'ennuie, loin de son pays natal. Il décrit, en tête d'une de ses lettres *"Bergerac le 17 décembre 1790* » alors qu'il est encore à Paris. Visiblement, son esprit n'y est plus ! Il avait déjà, à la fin de 1789, montré son désintérêt pour son travail : *« je ne m'étendrai pas sur les décrets de cette semaine, le journal cy-joint vous en donnera détail..."*

Lassé, il se montre également négligent : *"je crains que vous ne soiez étonnés de mon silence j'y supplée comme vous le savez par l'envoy constant de journaux"* (15 janvier 1791). *"J'ay oublié dans un des précédents courriers d'insérer dans mon paquet une lettre qui vous étoit adressée et j'y ay substitué une autre lettre, le mal n'est pas grand, j'ay relu celle qui vous étoit destinée ce qu'elle contenoit devient très différent."*

Pourtant, il confie, dans la même lettre du 13 mai 1791, son désarroi et sa solitude : *"P.S. j'attends toujours quelque nouvelle de vous comme un homme assoiffé attend sous un ciel brûlant une goutte d'eau."*

La municipalité l'a informé qu'on envisage de rattacher de Mons à Saint-Aubin, mesure évidemment dirigée contre sa personne. La Roque suggère plutôt que l'on joigne à sa paroisse, celle du Bignac ; mais il est sans illusion et affiche sarcasme et ironie mordante : *"quand à ces patriotes exagérés de nouvelle datte je les compare aux fanfarons, aux avaleurs de charrettes ferrées qui tuent tout le monde avec la langue et qui les armes à la main chient dans leur culotte en présence de l'ennemi... les expressions me manquent pour vous témoigner à quel point je suis confus des temoignages de bonté que vous me prodiguez."*

Un seul travail l'occupe encore et le retient à Paris, comme les autres députés : la rédaction de la Constitution. Le 29 juillet 1791, il peut enfin annoncer : La grande charte constitutionnelle est achevée elle sera soumise incessamment à la discussion de l'assemblée et présentée ensuite à l'acceptation du roy.

La Constitution, commencée le 17 mai 1789, terminée le 3 septembre 1791, sera signée par le roi le 14 septembre.

Son mandat arrivé à terme, le député périgourdin, qui éprouve de l'amertume, se veut cynique : *"il est utile que les gens qui ont le plus de patriotisme que ceux qui en montrent retournent dans leurs provinces, en conséquence l'assemblée nationale a décrété que les membres de l'assemblée actuelle n'étaient pas éligibles à la législation prochaine, oh le sage décret ! que d'intrigues commencées il a déjoué !"*

Son soulagement éclate, le 5 août 1791 : *"il est décrété de ce matin que les élections auront lieu du 25 août au 5 septembre et que les nouveaux députés se rendront sur le champ à Paris. Ainsi soit-il. Paix et repos. Voilà le nec plus ultra de mes désirs. D'autres feront mieux."*

Sa dernière lettre, nous la citons *in extenso* :

"Paris 30 7bre 1791.

Messieurs

N'ayant plus la liberté d'affranchir mes paquets celui cy sera le dernier que vous recevres de moy. La nouvelle session ouvre ses séances demain je désire que les nouveaux députés soient plus heureux que moy. Le roy a été fort applaudi, tôt ou tard, on rend justice à la vertu.

Le decret relatif à la nomination d'un gouverneur de l'héritier de la Couronne est déclaré comme non avenu.

J'ay l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

La Roque.

Etat du trésor public 100 millions

Caisse de l'extraordinaire¹⁸ 347 millions."

Le cy-devant rentre au pays.

Sans doute parce que l'un des rares lettrés, il est nommé président de l'administration municipale de Mons¹⁹.

Sous la terreur, déclaré "émigré", il est emprisonné à Bergerac.

Dans une notice historique publiée en 1872, Joseph du Lac dresse la liste de 91 *"Noms des Royalistes détenus dans les prisons de Bergerac en 1793"* (extrait des procès-verbaux des séances du Comité révolutionnaire). Le cinquante-cinquième nom, par ordre alphabétique, est : *"Larroque de*

18. Créée le 19 décembre 1789 pour assumer la gestion des finances de l'Etat.

19. Ma paroisse de Mons... qui ne contient que treize feux (18 septembre 1790). La commune de Mons est rattachée à Saint-Germain par ordonnance du 11 novembre 1829.

Mons". On trouve aussi, dans le registre L de la *Liste générale des émigrés de toute la République*²⁰, trois Laroque de Mons dont, pour un seul, il est précisé : *Jean-François... Mousquetaire* (!). La date de l'arrêté qui a constaté l'émigration est le 7 juillet 1793. Dernier domicile connu : Périgueux.

Pourquoi le premier magistrat de Mons a-t-il été incarcéré ? S'agit-il d'une vengeance politique contre l'ancien député ou bien, tout au contraire, d'une mesure destinée à le protéger des excès de cette période sanguinaire ?



La Roque de Mons, plan de Belleyme (partie publiée le 4 avril 1788).

20

Liste dressée en exécution de l'article 16 de la Loi du 28 mars 1793.

Un billet, rédigé de sa main, a été joint aux 105 lettres de sa correspondance. Daté du 5 ventôse de l'an III (23 février 1795), il a été expédié de Mons. Il est adressé au Citoyen Dufour Secrétaire de la Municipalité à Bergerac : *"le citoyen Jean-François la roque de la Commune de Mons prie le citoyen Dufour de faire afficher que le susdit citoyen demande un certificat de résidence, de coucher cette affiche sur les registres de la municipalité, et de lui faire délivrer à l'expiration des six jours d'affiche, un certificat du Conseil général de la Commune pour les dits six jours d'affiche conformément à la loi du 25 brumaire. Il le prie, en outre, de compter sur ses sentiments fraternels."*

L'ancien député terminera sa vie dans son hôtel de Périgueux où il mourra le 25 janvier 1808. Avec la destruction du cimetière de la Cité en 1833, sa sépulture disparaîtra.

Sa maison de Périgueux sera démolie lors de l'ouverture de la rue Pierre-Magne²¹. Son château de Mons sera vendu par sa dernière descendante en 1861²² et le domaine morcelé.

Un homme secret

Les lettres écrites par le comte de La Roque de Mons à la municipalité de Bergerac décevront peut-être l'historien : on y trouve bien peu de faits relatifs à la Révolution française. Tenu d'envoyer des rapports, le député les rédigea sommairement. Y décêlera-t-on, chez l'auteur, paresse ou discrétion, mollesse ou modestie, faiblesse ou précaution ?

"Pouvois-je prévoir la destruction totale de l'ancien edifice et l'obligation de poser la 1^{re} pierre d'un nouveau temple ?" S'interroge le comte, ingénu ou incrédule, dans sa lettre du 16 mai 1791. Nul doute que la soudaineté, l'ampleur et la complexité de la Révolution française l'ont dépassé ; aussi, la correspondance du député montre-t-elle le refus d'abord, l'incompréhension ensuite, le fatalisme enfin.

L'étude de son caractère suffirait-elle à expliquer l'homme ? Le personnage, capable de modération comme d'enthousiasme, serait déconcertant. En apparence réservé, observateur en retrait, il serait, en réalité, passionné et nerveux. Capable d'ironie blessante comme de grands élans de générosité, ce serait un "introverti" à l'émotion en profondeur.

C'est vrai que, lorsqu'il a confiance en lui, son action est plutôt efficace. Mais quand le doute l'assaille, il est en proie au découragement. C'est alors, le devoir qui le guide.

21. Aujourd'hui rue de la République.

22. La chartraise, longtemps en ruine, a été reconstruite en 1989.



Vue de la chartreuse en ruine en 1970 (dessin de l'auteur)



Façade actuelle de la chartreuse

Où bien La Roque, que ses pairs ont choisi, se sent-il assez fort pour oser livrer une pensée abruptement ou clamer sa profession de foi ?

Faut-il voir, dans son engagement maçonnique, la raison d'un comportement complexe et secret ? Jean-François de la Roque de Mons est-il ce qu'il laisse paraître ? La candeur dissimule-t-elle la prudence et l'humilité, la sagesse ?

Dans sa correspondance à ses commettants bergeracois, Jean-François de La Roque de Mons apparaît, en tout cas, animé d'un esprit de concorde et de paix et l'accomplissement de sa mission témoigne d'un homme intègre. Illustrant sa devise, *FORTIS ET FIDELIS*, il se montre citoyen courageux œuvrant pour la prospérité de sa ville et patriote attaché à son cher Périgord²³.

Reconnaissons lui, en outre, ce sens commun et cette droiture d'esprit qui font les hommes bons. Reconnaissons lui d'être "honnête homme" au pays de Montaigne.

J.-P.G.

Bibliographie

- Beauroy (J.), *Vin et société à Bergerac*, Anma Libr, 1976.
- Bussièrès (G.), *La Révolution en Périgord*, PLB éditeur, 1903.
- Castaldo (A.), *Les méthodes de travail de la Constituante*, PUF, 1989.
- Charrier (G.), *Annales historiques de la ville de Bergerac*, imprimerie générale du Sud-Ouest, 1891.
- Coq (R.), *Monographie des places et des rues de Bergerac*, imprimerie Trillaud, 1970.
- Dornic (F.), *La France et la Révolution 1789-1799*, Culture - Arts - Loisirs, Paris, 1970.
- Escande (J.-J.), *Histoire du Périgord*, imprimerie Coueslant, Cahors, 1934.
- Froidefond de Boulazac (A. de), *Armorial de la noblesse du Périgord*, Périgueux, 1891.
- Héritier (J.), *Etre député aux Etats-Généraux, Une vie de chien !*, Historama n° 63, mai 1989.
- Hourtelle (G.), *Franç-Maçonnerie et Révolution*, Carrère, 1989.
- Kennedy (M.-L.), *The Jacobin Club in French Revolution*, Princeton University Press, 1982.
- Labroue (H.), *L'esprit public en Dordogne pendant la Révolution*, Librairie

23. Ne mériterait-il pas, à ce double titre, d'avoir, comme le suggérait l'historien Robert Coq, une rue à son nom ?

- Félix Alcan, Paris, 1911. *La société populaire à Bergerac*, Paris, 1915.
- Lacroix (P.), *XVIII^e : institutions, usages et coutumes*, Firmin Didot, Paris, 1878.
 - Lavergne (G.), *Histoire de Périgueux*, 1945.
 - Lemay (E.), *La vie quotidienne des députés aux Etats-Généraux*, Hachette, 1989. *Dictionnaire des constituants (1789-1791)*, Oxford, 1991.
 - Mas de Paysac (G. du), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome CXX, 1993.
 - Matagrín (A.), *La noblesse de Périgord en 1789*, imprimerie Boucharie, Périgueux, 1857.
 - Penaud (G.), *Histoire de la Franc-Maçonnerie en Périgord*, Pierre Fanlac, 1988.
 - Rocal (G.), *1848 en Dordogne*, Ed. Occitania, Paris, 1933.
 - Roulland (A.), *Comprendre la Révolution en Périgord 1789-1795*, Roc du Bourzac, 1989.
 - Senac de Meilhan (M.), *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution*, Maradeau librairie à Paris, 1814.
 - Soria (G.), *Grande histoire de la Révolution Française*, Larousse, 1988.
 - Vaissière (P. de), *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France 1904*, Slatkine Genève reprints, 1975.

Le surprenant voyage à Rome de Joseph Dufraysse de Viane religieux chanceladais

par Norbert PERCEREAU

Notre collègue Joseph Durieux fut sans doute le premier chercheur périgourdin à révéler la parenté existant entre J. Verne et J. Julien Deviane, dans un article publié par notre Société en 1944 (tome LXXI - 3^e). Mais il avait précédemment cité le nom de cet officier dans La Dordogne militaire (1920) au chapitre consacré aux gardes d'honneur de 1813-1814, et dans celui intitulé 'Mémorial des braves'. Notre présentation s'en trouve simplifiée, car il est impossible de détailler ici la carrière militaire de J. Julien (son prénom usuel), fils aîné de Joseph Deviane. Nous rappellerons quelques faits essentiels.

TROISIEME PARTIE :

(voir tome CXXV, 1998, pp. 109-122 (ill.) ; pp. 303-320 (ill.))

Joseph Julien Deviane, beau-père de l'écrivain Jules Verne

1. Des gardes d'honneur aux cuirassiers de Berry (1813-1844)

J. Julien est né à Périgueux le 26 avril 1795⁸³. A 18 ans, il s'engage sous le nom de Deviane Dufraysse au 3^e régiment de gardes d'honneur, créé

83. Arch. départ. de la Dordogne, acte de naissance du 12 floréal III. Joseph Julien Deviane est né le 7 floréal (26 avril 1795), cote 5 E 317/24, f° 66.

par le sénatus-consulte du 3 avril 1813. Se souvenait-il des défilés impressionnants de la cavalerie impériale traversant la Dordogne, en 1808, pour se rendre en Espagne ? La création des quatre régiments de G. H. devait contribuer à reconstituer les effectifs de la cavalerie, décimée en 1812. La particularité de ce recrutement résidait dans l'obligation pour ces engagés volontaires, fils de familles distinguées, de s'habiller, s'équiper et se monter à leurs frais. En contrepartie, les gardes d'honneur devaient percevoir la solde des chasseurs de la garde, et être promus au grade de sous-lieutenant après un an de service. L'uniforme est séduisant : pelisse vert foncé, fond du dolman assorti, culotte hongroise rouge, et shako rouge surmonté d'un plumet vert ; l'extrémité du plumet porte une couleur différente pour chaque régiment : elle est jaune pour le 3^e R.G.H. La somme engagée est évaluée à environ 1 500 F pour chaque volontaire (cheval et harnachement, grand et petit uniforme, armement). La tradition familiale veut que Julien ait reçu l'aide financière d'Yrieix de Beaupoil de Saint-Aulaire, baron de la Luminade, leur voisin à Cornille. D'ailleurs, le fils du baron, Hippolyte s'est également porté volontaire. Tous deux partent, avec le premier détachement, le 3 juillet 1813, en direction de Tours où se trouve le dépôt du 3^e R.G.H.⁸⁴. Le colonel du régiment n'est autre que le général Philippe, Paul de Ségur. Il va dispenser à ses G.H. une instruction sérieuse, mais trop accélérée. Affecté au 3^e escadron de guerre, J. Julien quitte Tours le 5 août pour rejoindre la Grande Armée. Il est présent à la bataille de Leipzig (16-19 octobre). A celle de Hanau, le 30 octobre, les G.H. de Ségur chargent pour la première fois aux côtés des cavaliers de la Garde impériale. Hippolyte de Saint-Aulaire et Pierre Froidefond sont blessés. Le 4 novembre, la Grande Armée est réunie à Mayence autour de l'empereur. Débute alors pour les G.H. un long et pénible service de surveillance sur le Rhin, dans la région de Lauterbourg⁸⁵.

Avec l'année 1814, commence la campagne de France. En cet hiver très rigoureux, les G.H. servant à l'arrière-garde, auront pour mission constante de protéger la retraite de l'armée. Ils se battent à Vaucouleurs, à Montmirail, à Château-Thierry. A Reims, le 13 mars, c'est la charge héroïque du 3^e R.H.G. contre les dragons russes : Ségur est grièvement blessé, le colonel de Belmont tué. Chez les G.H. Saint-Aulaire, Salleton, Rey-Desbrousses et Aumassip sont parmi les blessés. Napoléon fera citer dans le bulletin les Gardes du 3^e qui "s'étaient couverts de gloire". La campagne s'achèvera le 2 avril à Fontainebleau. Dès le 10 avril, les généraux faisaient

84. Arch. départ. de la Dordogne, B.D.D., n° 367-I, du 7 juillet 1813, coté 3 K 71.

85. Service historique de l'Armée de terre (S.H.A.T.), dossier d'officier n° 67 025-I. Depréaux (Albert), *Itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur, pendant la campagne de 1813*. Carnet de la Sabretache, Paris, 1924.

acte d'allégeance au gouvernement provisoire. A Pithiviers, le 12 avril, J. Julien obtient un congé limité pour se rendre à Périgueux. Début mai, il regagne Tours ; l'armée est licenciée. Il présente alors sa candidature pour entrer dans la maison militaire, restaurée par Louis XVIII. Admis comme garde-du-corps du roi, il est reçu le 15 juin à la compagnie de Gramont, les 'riches' Gramont à la bandoulière verte, avec brevet de lieutenant de cavalerie au nom cette fois de Dufraysse Deviane. La maison militaire est alors très à la mode, et très bien fréquentée. Dans ses rangs : Alfred de Vigny, Alphonse de Lamartine, Théodore Géricault, intrépide cavalier, et le comte Narcisse de Salvandy, futur ministre de Louis-Philippe. Le principal lieutenant de la compagnie se nomme Cosme-Joseph de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire. Le 1^{er} février 1815, pour un fait d'armes inconnu, J. Julien est nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Son brevet porte le nom de Deviane Dufraysse (sans prénom).

Au retour de l'Aigle, dans la nuit du 19 au 20 mars, le roi Louis XVIII reprend le chemin de l'exil, suivi des Princes et de la maison militaire⁸⁶. J. Julien ne suivra pas le roi à Gand, mais il ne se ralliera pas non plus à l'empereur. En fait, il est licencié le 27 mars à Béthune. Le lendemain, il se rend à Arras où il remet son cheval au commandant de place⁸⁷. On perd sa trace durant les Cent-Jours, mais il séjourne vraisemblablement en Picardie ou dans le Pas-de-Calais.

La maison militaire a été réorganisée par ordonnance royale le 1^{er} septembre 1815, J. Julien est provisoirement 'conservé' à la Cie de Gramont (1^{er} novembre). Mais, par suite de la réduction des effectifs, et ne pouvant se prévaloir d'avoir suivi le roi à Gand, il est rayé des contrôles le 13 mai 1816. Une recommandation à l'état-major de Paris lui permet d'être réincorporé, mais comme simple cuirassier, au 4^e régiment de cuirassiers de Berry (n^o 113). Cette fois, sous le nom de Deviane Dufraysse⁸⁸. Sans se décourager, il remonte un à un les échelons militaires. En 1823, son régiment participe à l'expédition d'Espagne. Il se conduit brillamment et, le 8 septembre, son colonel le

86. Les circonstances de cet exil royal ont inspiré Aragon, *La semaine sainte* et A. de Vigny, *Laurette ou le cachet rouge*.

87. Arch. nationales, C 15 40.

88. Les variantes patronymiques utilisées par Julien tout au long de sa carrière, au gré des circonstances, lui occasionneront quelques désagréments avec sa hiérarchie et le bureau de la Cavalerie à Paris. Il devra s'en expliquer, notamment en 1838. Son père, Joseph, devra faire établir à Périgueux un acte judiciaire, devant témoins, pour prouver la véritable identité de son fils !

Lors de sa réincorporation dans les Cuirassiers, J. Julien, expérimenté et aguerrri, aurait dû normalement conserver son rang d'officier (il en sera ainsi pour Alfred de Vigny, reclassé sous-lieutenant à la Garde Royale le 16 mars 1816).

On a avancé que J. Julien, duelliste redoutable (selon la tradition familiale) aurait pu être rayé des contrôles par mesure disciplinaire. Nous n'avons rien trouvé de tel dans les archives de la Maison militaire.

marquis de Rochedragon (futur gendre du maréchal Mac Donald, duc de Tarente) le propose pour l'épaulette. Il est nommé sous-lieutenant le 2 octobre. J. Julien ne verra plus de bataille rangée. De retour en France, il connaîtra désormais la vie fastidieuse des garnisons : Epinal (1824), Amiens (1827), Vesoul (1829), en Belgique avec l'armée du Nord (1831-1832). Le nouveau 4^e cuirassiers prend garnison à Beauvais (1833), Aire (1835), Vesoul, puis Versailles (1837), Lille (1839) enfin Vendôme et Montoire (1842).

J. Julien s'est marié le 27 juin 1827 à Amiens avec Joséphine, Rosalie Paillat, née à Aire (Pas-de-Calais) "qui recevra en mariage une pension annuelle de 1 500 F et dont les espérances de fortune peuvent être évaluées de 30 à 40 000 F". L'un de ses témoins n'est autre que le second fils du maréchal Clarke, duc de Feltre : Arthur Clarke de Feltre. Ce jeune officier, nommé sous-lieutenant en même temps que Julien, fit la campagne de Morée en 1829, et mourut la même année, le 20 août, à Paris.

Les enfants de J. Julien naîtront donc au hasard des villes de garnison : Joseph, Ferdinand, le 14 juillet 1828 à Amiens, Honorine, Anne, Hébé, le 25 novembre 1829 à Vesoul, enfin Aimée, Joséphine, le 12 novembre 1835 à Aire-sur-la-Lys.

J. Julien a été promu lieutenant le 18 septembre 1830. De justesse, car l'avancement est désormais réservé aux cadres du Corps expéditionnaire en Algérie. Julien n'a que 35 ans. Il fut peut-être tenté par l'expédition d'Alger, mais les effectifs ne comprendront que trois escadrons de cavalerie. Un jeune officier au 4^e hussards parviendra à partir, il s'appelait Mac Mahon... Julien ne sera promu capitaine que le 11 juin 1840, après que la question de son état civil ait été résolue par le ministère de la Guerre et après qu'il ait fait valoir ses états de service à la maison militaire... états de service qu'il avait négligé de déclarer à son régiment. Il prend sa retraite avec ce grade le 26 octobre 1844, et se fixe à Amiens.

2. Le mariage de Jules Verne avec Honorine Deviane

Le 10 janvier 1857 eut lieu à Paris, à la mairie du III^e arrondissement, puis à l'église Saint-Eugène, le mariage de Jules Verne et d'Honorine Deviane. La renommée de l'auteur des *Voyages extraordinaires* nous dispense de le présenter ici. D'excellentes biographies lui ont été consacrées, sans oublier les savantes études de la société J. Verne⁸⁹. Les mariés s'étaient connus en mai 1856 à Amiens, à l'occasion du mariage d'Aimée Deviane et

89. Allotta de la Fuyé (Marguerite), *Jules Verne, sa vie, son œuvre*, Paris, Simon Kra, 1928 (et rééditions Hachette, 1953). Martin (Charles-Noël), *La vie et l'œuvre de Jules Verne*, Paris, Michel de l'Ormerie, 1978. Soriano (Marc), *Jules Verne*, Paris, Julliard, 1978.

d'Auguste Lelarge, ami de J. Verne. Quelques jours après, ce dernier écrivait à sa mère : "Cette famille Deviane dans laquelle entre Auguste, est une famille charmante, composée d'une jeune veuve très aimable, sœur de la mariée, et d'un jeune homme de mon âge, agent de change à Amiens, y gagnant beaucoup d'argent, et qui est bien le plus gentil garçon que la terre ait porté. Le père est un vieux militaire en retraite et qui est mieux que ne le sont généralement ces guerriers retirés du service, et la mère est une femme d'excessivement d'esprit... Tu n'es pas habituée à me voir faire ainsi un éloge général de toute une famille, et ta perspicacité naturelle va te faire croire qu'il y a quelque chose dessous ! Je crois bien que je suis amoureux de la jeune veuve de vingt-six ans !"

Jules Verne a-t-il vu dans ce nom même de de Viane un heureux présage ? Verne - Viane ! Jean-Jules Verne, son petit-fils (disparu en 1980) nous indique que le berceau de la famille était situé près d'une rivière, et protégé par des aulnes (vernes, en langage celtique). Champeval affirme d'autre part (dans son dictionnaire topographique) que Viane désigne en Corrèze un petit cours d'eau. Cette conjonction étymologique ne pouvait que séduire l'homme de lettres, très attentif aux alliances de mots.

Mais revenons au mariage, fort discret : n'y assistent que douze personnes. Côté Verne : ses parents, deux de ses sœurs, et ses deux témoins, Aristide Hignard, musicien, et son cousin Henri Garcet, professeur de mathématiques à Henri IV (c'est lui qui établira les calculs pour *De la terre à la lune*). Côté Deviane : ses parents, sa sœur Aimée et Auguste Lelarge, et son frère Ferdinand.

Qui est Honorine ? Agée de 27 ans, elle est veuve d'Auguste Morel, clerc de notaire à Amiens qu'elle avait épousé en 1851. Marguerite Allotte de la Fuÿe nous la décrit "grande, bien faite, bien mise, une peau éblouissante, des yeux riants, l'humeur primesautière, la réplique inattendue. La voix, un soprano léger, est délicieuse⁹⁰." De son premier mariage, elle a deux petites filles, Valentine et Suzanne, dont Jules Verne sera le père nourricier, aussi attentionné envers elle qu'envers son propre fils, Michel, né en 1861.

Après le mariage, la famille Verne, installée à Paris, ne vit pas dans l'aisance. Grâce à Ferdinand Deviane, Jules Verne est entré comme stagiaire chez un coulisier parisien, Giblain. En 1858, il travaille chez l'agent de change Eggly. Mais, il continue d'écrire pour le théâtre. Il fréquente certains salons parisiens, rencontre Nadar et Alexandre Dumas père. C'est ce dernier qui, en

90. Allotte de la Fuÿe (Marguerite), *op. cit.*, chap. X.

1862, introduit J. Verne auprès de l'éditeur Hetzel. *Cinq semaines en ballon* paraît fin janvier 1863. Le succès est immédiat. D'autres titres célèbres vont suivre : *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*, *De la terre à la lune*, *20 000 lieues sous les mers*, *L'Île mystérieuse*, *Robur...* qui ont enchanté notre jeunesse.

En 1866, les Verne vont s'installer au Crotoy. Jules Verne entreprend d'écrire une *Géographie de la France illustrée*. "Grâce à Honorine, écrit-il à son père début 1867, j'aurai fini ma géographie la semaine prochaine... La malheureuse, je lui fais écrire 800 lignes par jour !"

1870-1871. Années douloureuses pour la France. Années d'épreuves pour les familles Verne et Deviane. Le 23 mai 1870, Ferdinand Deviane meurt de pneumonie chez ses parents à Amiens. Honorine qui vit au Crotoy, vient réconforter ses parents. Mais, le 26 juillet 1871, Mme Deviane disparaît à son tour, laissant J. Julien dans la plus grande tristesse. Il lui survivra sept ans. Trois mois plus tard, c'est le père de J. Verne qui meurt brusquement.

3. Jules et Honorine Verne à Amiens (1870-1910)

Dans ses *Souvenirs*, Elisabeth Léger de Viane, arrière petite-fille d'Honorine, confie que cette dernière était une bonne épouse et une excellente maîtresse de maison. Elle était gaie, assez moqueuse, avait son franc-parler. Exigeante, elle changeait souvent de femme de chambre et les appelait toutes 'Rose' pour ne pas se tromper... Suzanne, sa fille cadette, qui avait épousé Georges Lefebvre en 1873, habitait à Amiens, non loin de la maison de ses parents, devenus amiénois en 1870. Elle rendait visite presque tous les jours à sa mère et s'entendait très bien avec Jules Verne qui avait prêté aux Lefebvre l'argent nécessaire pour acheter leur maison.

En avril 1876, Honorine tombe gravement malade. Elle est même condamnée par ses médecins. On pratique une transfusion de sang dont le donneur est son gendre, Georges Lefebvre. Opération réussie, et elle se rétablit.

Chaque mercredi, surtout en hiver, Honorine organise chez elle des réunions ; jeux, musique et chant sont au programme. Jules Verne y assiste parfois. Le 2 avril 1877, ils donnent un bal travesti dans les salons Saint-Denis à Amiens. Sept cents invitations, trois-cent cinquante participants. La soirée est magnifique "Je l'ai donné, écrit Jules Verne, afin que ma femme et mes enfants aient dans la ville la position qu'elles devaient avoir et qu'elles n'avaient pas... Je savais que je faisais le plus grand plaisir à ma femme, et ma femme n'a pu y assister !" En effet, Honorine avait fait une rechute, et c'est Suzanne Lefebvre qui avait reçu les invités à sa place.

En 1885, le 8 mars, Jules et Honorine donnent un second bal costumé dans leur maison, 2, rue Charles-Dubois, où ils résideront jusqu'en 1901. A la fin de cette année 1885, le romancier devient sombre. Il renonce à voyager et vend son yacht.

Le 9 mars 1886, c'est l'attentat. En fin d'après-midi, rentrant chez lui, Jules Verne est agressé par son neveu, Gaston, qui souffre d'une grave dépression, et qui tire sur lui deux coups de pistolet. Une balle atteint l'écrivain dans l'articulation du pied gauche. Il boitera le reste de sa vie. Quant à Gaston, il restera interné jusqu'à sa mort⁹¹.

Honorine fut-elle heureuse en ménage ? La réponse n'est pas simple. Car vivre au côté d'un grand écrivain à la personnalité si complexe ne fut certainement pas chose facile. Imprévisible et secret, Jules Verne est un solitaire. Chez lui, il s'irrite contre son fils Michel dont les cris et les jeux le dérangent pour écrire. Il n'est pas évident qu'Honorine, si attentionnée envers son grand homme, ait bien compris et joué d'emblée son rôle d'épouse d'homme de lettres. Elle ne partage avec lui ni sa passion pour la littérature, ni pour la mer et les voyages. Son intérieur, les réunions familiales et les petites mondanités l'attirent davantage. Epris d'indépendance, non conformiste, Jules Verne s'autorise certaines libertés et fantaisies qui l'éloignent parfois de son foyer. En 1870, Honorine écrira à Hetzel pour déplorer l'attitude incompréhensible et un certain détachement de Jules à son égard. Certes la gêne financière a disparu, laissant place à une aisance bourgeoise. Mais le couple Verne, à partir de 1875, va connaître et devoir résoudre un grave problème concernant l'éducation de Michel, enfant difficile et instable, de santé fragile, et surprotégé par sa mère. Surtout le drame familial de 1886 aura des conséquences majeures, et sur la vie de l'écrivain et sur sa création littéraire. De ce moment l'affection inconditionnelle d'Honorine assurera à son mari vieillissant, aigri et désabusé, un nouvel équilibre et la sérénité nécessaire à la poursuite de son œuvre.

Fin 1887, paraît *Le chemin de France*, roman patriotique, aujourd'hui oublié, dont l'action se situe sous la Révolution. Le héros, Natalis Delpierre, est un officier de cavalerie sorti du rang. Il existe d'importantes similitudes entre la carrière de ce personnage et celle de Julien Deviane, qui était décédé le 3 octobre 1878.

91. Une ordonnance de non-lieu du 1^{er} avril 1886 mit fin à la procédure judiciaire ouverte contre le neveu de Jules Verne pour tentative d'assassinat. Gaston - que son oncle appelait familièrement 'la souris qui rêve' - fut ramené à Paris où le préfet de police, par arrêté du 9 août 1886, ordonna son placement d'office. Il fut interné à Vanves dans la Maison de santé du Dr Falret et s'y trouvait encore en 1911.

Dans une causerie prononcée le 22 février 1891 à la Société d'horticulture de Picardie, Jules Verne raconte : "... mon beau-père, M. de Viane avait un jardin sur les hauteurs du Faubourg de Beauvais. C'est là qu'il allait suer sang et eau, pour récolter plus de pierres que de fruits, et plus d'orties que de légumes. Il avait d'ailleurs une si singulière façon de hâter la pousse de ses plantes. Impatient, comme un ancien capitaine de cuirassiers qu'il était, chaque matin il les tirait par leurs tiges, afin de les faire lever plus vite, et, généralement, elles mouraient des suites de ce tirage intensif. Vous conviendrez qu'un tel atavisme - par alliance - était insuffisant pour me rendre amoureux de la déesse Flore⁹² !"

Jules Verne est décédé le 24 mars 1905 à Amiens, d'une crise de diabète. Honorine Verne mourut le 29 janvier 1910, également à Amiens. Dans les dernières années de sa vie, réapparaît son nom de jeune fille ; elle signe : H. de Viane. L'auteur des *Voyages extraordinaires* et la petite-fille du dernier chanceladai reposent au cimetière de la Madeleine à Amiens, sous l'admirable monument du sculpteur Roze.

4. Jules et Honorine Verne reçus par le pape Léon XIII (1884)

Nous évoquerons pour finir, la dernière et aussi la plus longue croisière effectuée par Jules Verne et sa famille en 1884, sur son yacht le 'Saint-Michel III'. C'est à l'issue de ce périple méditerranéen, accompli du 13 mai au 18 juillet, que le romancier et les siens firent escale à Civitavecchia, et se rendirent à Rome. Les biographes sont unanimes à dire que Jules Verne, fêté par les Romains (les voyageurs sont les invités du préfet de Rome et de sa femme, marquis et marquise de Gravina) fut ensuite reçu en audience privée par le pape Léon XIII⁹³.

Cette audience, sollicitée par l'écrivain dès son arrivée dans la capitale italienne, a lieu le 7 juillet 1884. Pendant une heure le pape s'entretient avec Jules Verne et ses proches. Le Saint-Père conclut : "La portée scientifique de vos œuvres ne m'échappe point. Mais j'en apprécie surtout la pureté, la valeur morale et spiritualiste. Je les bénis et vous engage à persévérer." Le romancier et sa famille sont très émus. Commentant l'événement, un neveu

92. Verne (Jules), *Textes oubliés*, présentés par Lacassin (L.), Paris, U.G.E., série 10/18, 1979 (p. 308).

93. Nos recherches aux Archives vaticanes n'ont toutefois pas permis de trouver trace de cette audience. Dans la presse, seul *Le moniteur de Rome* (12 juillet 1884) y fait allusion : "Jules Verne est parti pour Florence... Quelques uns ont trouvé étrange qu'il ait été voir Sa Sainteté ; on peut leur répondre que, grâce à Dieu, il existe encore des romanciers catholiques et de brillants écrivains d'une moralité exemplaire."

de Jules Verne notera sur son memento : "C'est une vision d'en-haut. Mon oncle même est en larmes."

Ainsi la boucle est bouclée entre le pauvre et dernier chanceladai, Joseph Dufraysse de Viane, venu quatre-vingt douze ans plus tôt dans la Ville Eternelle, implorer vainement Sa Sainteté Pie VI, et l'écrivain riche et célèbre, le mari d'Honorine, recevant les éloges et la bénédiction du pape Léon XIII.

N.P.

J'adresse mes remerciements à : Robert Bouet, Elisabeth Léger (Paris), Famille Blois (Cornille), Dr Weissemberg (Genève).

BIBLIOGRAPHIE

- Andrieux (Maurice), *La vie quotidienne dans la Rome pontificale au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1962.
- Bouet (Robert), *Dictionnaire biographique. Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, Piégut, Deltaconcept, 1994.
- Boysson (Richard de), *Le clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire*, Paris, Picard, 1907.
- Brilli (Attilio), *Le voyage d'Italie*, Paris, Flammarion, 1989.
- Brugière (H.), *Le livre d'or. Le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*, Montreuil-sur-Mer, 1893.
- Champeval (J.-B.), *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*, Tulle, Mazeyrie, 1911.
- Charon-Bordas (J.), *La légation en France du cardinal Caprara (1801-1808)*, Archives nationales, 1979.
- Chevallier (Pierre), *Loménie de Brienne et l'Ordre monastique (1766-1789)*, Paris, J. Vrin, 1959.
- Crédot (P.-J.), *Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne*, Paris, Delhomme, 1893.
- Ducreux-Malnou-Maugein, *Tulle et le Bas-Limousin pendant la Révolution française*, Tulle, Maugein, 1989.

- Durieux (Joseph), *La Dordogne militaire, Bergerac*, 1920. *Bulletin de la S.H.A.P.*, Tome LXXI - 3, Périgueux, 1944.
- Fayolle (Gérard), *La vie quotidienne en Périgord au temps de Jacquou le croquant*, Paris, Hachette, 1977.
- Forot (Victor), Les émigrés corréziens pendant la Révolution française, in *Bulletin de la S.L.S.A.* 19 (1914-1919). Promenade archéologique à travers les vieux quartiers de Tulle, in *B.L.A.C.*, 1914. *Tulle sous le Directoire*, Paris, 1908.
- Joudoux (Robert), *Tulle*, Colmar, SAEP, 1973.
- Léger de Vianc (Elisabeth), *L'entourage familial de Jules Verne*.
- Lomier (Docteur), *Histoire des régiments de Gardes d'Honneur (1813-1814)*, Paris, H. Champion, 1924.
- Mamdres (colonel de), *Historique du 4^e régiment de Cuirassiers (1643-1897)*, Paris, Lahure, 1897.
- Martin (Ch.-Noël), *La vie et l'œuvre de Jules Verne*, Paris, Denoël, 1977.
- Penaud (Guy), *Histoire de la Franc-maçonnerie*, Périgueux, Fanlac, 1984. *Histoire de Périgueux*, Périgueux, Fanlac, 1989.
- Picheloup (René), *Les ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'Etat pontifical (1792-1800)*, Université de Toulouse, 1972.
- Plantadis (J.), *Histoire de Tulle*, Tulle, 1913.
- Plongeron (Bernard), *Les réguliers de Paris devant le serment constitutionnel (1789-1801)*, Paris, J. Vrin, 1964.
- Riboulet (Abbé), *L'abbaye de Chancelade*, in *Bulletin de la S.H.A.P.*, Tome X, 1883.
- Salamon (Mgr), *Correspondance secrète de l'Abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zelada (1791-1792)*, Paris, Plon, 1898.
- Secret (Jean) et Pommarède (Pierre), *L'abbaye de Chancelade et le prieuré de Merlande*, Périgueux, SIP, 1957.
- Secret (Jean), *Vieilles demeures des environs de Périgueux*, Les éditions périgourdines, 1954.
- Ségur (cic Philippe de), *Du Rhin à Fontainebleau (Mémoires)*, Paris, Firmin-Didot, 1895.
- Soriano (Marc), *Jules Verne*, Paris, Julliard, 1978.
- Titeux Eugène, *Histoire de la Maison militaire du Roi de 1814 à 1830*, Paris, Baudry, 1890.
- Tulard (Jean), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Paris, R. Laffont, 1987.
- Verne (Jean-Jules), *Jules Verne*, Paris, Hachette, 1973.
- Zeller (André), *Soldats perdus*, Paris, lib. Perrin, 1977.

ERRATA

Tome CXXV 1^{re} livraison 1998 :

- p. 109, note 1, Arch. municipales de Périgueux, registre des passeports, série I, n°10.
- p. 114, § 2, lire Leydet au lieu de Lespine.
- p. 118, note 19, contrat de mariage Me Lavavé à Périgueux, 26 avril 1755, cote 3 E 1760.

Tome CXXV 2^e livraison 1998 :

- p. 308, illustration, lire certificat d'ordination au lieu de titre clérical.
- p. 312, note 37, Arch. municipales de Périgueux, D 10 (Serments des prêtres).
- p. 313, note 44, Arch. municipales de Périgueux, série I, n°9, f° 337 ; note 46, Arch. municipales de Périgueux, Série I, n° 9, f° 371 ; note 47, Arch. municipales de Périgueux, série I, n° 5 (n°2).
- p. 316, note 62, Arch. municipales de Périgueux, série I, n°9.
- p. 317, note 68, Arch. municipales de Périgueux, D 10, f°61.

Agriculture et école en Périgord de Bugeaud à nos jours

par Maurice CESTAC

TROISIEME PARTIE :

(voir tome CXXV, 1998, pp. 123-144 (ill.) ; pp. 321-336

4. La III^e République

Dès les premières années de celle-ci, proclamée le 4 septembre 1870, l'enseignement agricole n'échappera pas au vent de réforme et de changement qui va souffler sur l'instruction publique. Mieux, même, cet enseignement va bénéficier d'une loi, la loi de 1875, avant même les grandes lois sur l'instruction de Jules Ferry. Il s'agit là d'une des manifestations de la République cherchant à se concilier le plus rapidement possible l'opinion rurale qui ne lui était en majorité guère favorable.

Les fermes écoles, pourtant issues de la loi de 1848 sous la II^e République, sont de plus en plus attaquées. Plusieurs raisons expliquent ces attaques. Certes elles ont été réformées par une loi de 1848, mais n'oublions pas qu'elles ont été initiées dans les années 1830 sous la monarchie de Juillet, et qu'ensuite, elles ont traversé tout le second Empire. Aux yeux des républicains, elles représentent un système de formation mis en place par des aristocrates, des bourgeois et des notables. Il faut bien admettre également qu'en France elles ont connu des fortunes diverses. Certaines eurent une durée de vie très brève, d'autres connurent des difficultés de gestion, et de toute façon elles ne se consacraient qu'à un nombre réduit d'élèves.

Au début des années soixante dix, elles n'étaient plus qu'une trentaine en France. La Vallade résiste bien et résistera jusqu'en 1884.

Les lois de 1875

Une loi sur l'enseignement élémentaire pratique est votée le 30 juillet 1875⁴⁴. Elle précise que cet enseignement pratique sera dispensé :

"- Dans des fermes écoles créées par la loi du 3 octobre 1848, avec des modifications apportées par la présente loi.

"- Dans des établissements d'enseignement professionnel agricole qui prendront le nom d'écoles pratiques."

Ainsi cette loi crée deux types d'écoles de même niveau pour le même enseignement. Malgré les modifications apportées à la loi de 1848 aux fermes écoles, des différences notables vont subsister.

La ferme d'application de l'école pratique devra être achetée par le département, alors que dans la ferme école, elle reste de statut privé.

Le personnel d'enseignement sera directement rémunéré par l'état, ainsi que quelques dépenses d'enseignement qui ne pourraient être supportées par le département, alors que les fermes écoles restent tributaires des subventions versées sur son budget pour paiement des professeurs. Cette différence peut ainsi plus facilement constituer un moyen éventuel de diminuer la part de l'état dans les fermes écoles.

Les élèves de l'école pratique seront tenus de payer une pension, pouvant faire cependant l'objet de bourses d'état, départementales ou communales ; dans les fermes écoles, la pension reste la contrepartie du travail fourni par les élèves sur la ferme. Il faut voir dans cette mesure, la volonté de ne pas rendre le travail sur la ferme tributaire d'aspects financiers, et par conséquent, de renforcer ses aspects pédagogiques.

Tant pour les écoles pratiques, que pour les fermes écoles, il est défini un programme d'enseignement par le ministère introduisant cependant des possibilités de modulation tenant compte des spécificités locales.

Enfin, auprès de chacun des établissements, il est institué un comité de surveillance et de perfectionnement, composé de l'inspecteur général de l'agriculture, d'un professeur de sciences attaché à un établissement d'instruction publique, de trois membres du conseil général et enfin de deux membres nommés par le ministre et choisis parmi les notabilités du département. Ce comité a un rôle étendu qui va de la tutelle de la direction à l'évaluation des conditions d'examen d'entrée et de sortie en passant par un regard sur la discipline et l'enseignement.

44. Arch. départ. de la Dordogne, Loi du 30 juillet 1875.

Cette nouvelle organisation préfigure déjà ce que sera plus tard le mode de fonctionnement des établissements publics : salaires payés par l'état, examen de sortie qui attribue en cas de succès un certificat de capacité, un contrôle externe de l'établissement par une commission indépendante.

De toute évidence aussi, cette loi a voulu enlever de l'importance au rôle que jouaient les notables agricoles dans le fonctionnement des fermes écoles et donne plus de pouvoirs aux représentants de l'état, du système éducatif et surtout des représentants élus du département.

Cette loi a cependant été votée après un certain nombre d'amendements introduits à la suite d'une forte pression des notables ruraux. En particulier disparaît une disposition qui prévoyait que les fermes écoles ne pourraient fonctionner selon la loi de 1848 que pendant 6 ans, et pendant cette période doivent se transformer graduellement.

"Que cette ingérence des délégués des conseils généraux s'applique aux nouvelles écoles, à la création desquelles ces conseils doivent participer, cela est juste et logique, mais en est-il ainsi de leur immixtion prépondérante dans les affaires de fermes écoles aux dépenses desquelles le conseil général ne contribue aucunement"⁴⁵.

Le comité de surveillance est également très mal perçu. Voici ce qu'en dit le procès-verbal d'une réunion tenue à la Société départementale d'agriculture sur le sujet : *"Il y a lieu de demander que les fermes écoles qui existent encore continuent d'être régies par la loi du 3 octobre 1848 ; en effet les directeurs ont engagé leurs études, leur fortune, leur avenir, leur vie entière dans une opération garantie par la loi. Le gouvernement a un droit de surveillance sur les fermes écoles et l'on conviendra qu'il a largement usé de son droit, puisqu'en deux ans il a supprimé quatorze de ces établissements, ce qui en réduit le nombre de quarante sept à trente trois. Si les fermes écoles marchent mal, qu'il les supprime, mais si elles marchent bien qu'il les maintienne sous la sauvegarde de la loi de 1848"⁴⁶.*

Ainsi à la base du système d'enseignement agricole se met en place une formation de premier degré constituée par deux types d'établissement, écoles pratiques et fermes écoles. Parallèlement, et pour ce que l'on peut appeler l'enseignement supérieur, l'institut agronomique qui avait été fermé par Napoléon III est réouvert en 1876, et les écoles dites régionales qui avaient été créées à Grand Jouan, la Saussaie... ont acquis une dimension quasiment nationale, sont devenues écoles impériales sous Napoléon III et deviendront sous la III^e République les écoles nationales d'agriculture.

45. *Annales de 1875*, n°51, p. 49, collection de la SHAP.

46. *Ibid.*, p. 225.

Mais revenons-en aux fermes écoles et écoles pratiques, qu'en est-il en Dordogne ?

Fermes écoles et écoles pratiques : la situation en Dordogne

Fermeture de la Vallade

Après la loi de 1875, La Vallade restera ouverte encore six ans, et fermera ses portes en 1883.

La demande de fermeture a été formulée par le préfet de la Dordogne à M. l'inspecteur général de l'agriculture⁴⁷. Les élèves ont été immédiatement renvoyés chez eux.

Le directeur de l'école a par ailleurs déclaré que sa situation personnelle l'obligeait à renoncer à la direction. La raison de cette fermeture réside essentiellement dans le fait que ce mode d'enseignement représenté par les fermes écoles n'a pas les faveurs de la jeune III^e République qui se préoccupe de développer, démocratiser et laïciser l'enseignement en général. Pour la ferme école de La Vallade, l'argument avancé est l'insuffisance des résultats ; parallèlement les crédits alloués par l'état ont aussi régulièrement diminué, si bien qu'il n'était plus guère possible de faire face aux différentes charges ; paiement des salaires et pensions des élèves.

Le conseil général de son côté "*a été frappé par l'insuffisance des services rendus par cette ferme école, alors que ceux offerts par les écoles pratiques ont été augmentés.*" Dans le même temps, le président du conseil général met à l'étude un projet de création d'une école pratique. Ainsi les fermes écoles de Sallegourde, puis de La Vallade auront eu une belle longévité en Dordogne, une des premières à ouvrir en France et une des dernières à fermer. Incontestablement elles auront contribué au développement agricole de cette deuxième moitié du XIX^e siècle.

Les projets d'école pratique

Après la fermeture de La Vallade, le conseil général donne un avis favorable en 1883 à la création d'une école publique.

Cependant, au sein du conseil, certains, notamment A. de Bosredon manifestent leur hostilité : "*Je voudrais qu'on laissât à l'administration le soin d'étudier avec une entière liberté la création d'un nouvel établissement d'agriculture, car celui que nous avons eu jusqu'ici a coûté assez cher au*

47. Arch. départ. de la Dordogne, Rapport en séance du conseil général le 1^{er} septembre 1883.

département et ne nous a donné aucun résultat. Laissons à l'administration le soin d'étudier la question en toute liberté et de nous faire au mois d'avril, une proposition."

Effectivement, au mois d'avril, la chaire départementale d'agriculture représentant l'administration dans le département appuie cette demande de création, par un rapport. Mais, il n'y a aucun engagement de part et d'autre et ainsi commence une longue période d'atermoiements sur l'ouverture d'une école pratique, qui sera fatale.

Cependant, aussitôt, des demandes de renseignements sont faites auprès de plusieurs écoles pratiques déjà créées dans d'autres départements depuis la loi de 1875. Six écoles créées entre 1876 et 1882 : La Brosse dans l'Yonne qui deviendra le lycée agricole départemental, Ecully dans le Rhône, Mathieu de Dombasle en Meurthe-et-Moselle, qui a pris la suite de la ferme école et deviendra aussi par la suite le lycée agricole de Nancy Pixérécourt, Saint-Bon en Haute-Marne, Saint-Rémy en Haute-Saône, Merchives dans la Meuse, donnent des renseignements sur les coûts et modes de fonctionnement. On remarque au passage qu'elles sont toutes situées dans l'est de la France, région qui a déjà montré son dynamisme lors de la création des fermes écoles et pour la diffusion du progrès agricole.

Dans le même temps, un appel d'offre pour l'acquisition d'une propriété agricole est lancé. Il est demandé qu'elle ne soit pas trop loin de Périgueux. Dix huit offres de 15 à 50 km et de 24 à 173 ha sont faites, mais le projet n'aboutit pas. En 1890, un nouvel appel d'offre est lancé par le conseil général, mais toujours pas d'aboutissement.

Le projet le plus sérieux semble avoir été celui d'une création d'école pratique à Montignac, dès 1884, dans les locaux de l'ancien collège et sur le domaine de La Bechade. En 1892, huit ans plus tard, le ministère n'a toujours pas reçu les documents pour donner suite au projet qui ne verra jamais le jour.

D'autres souhaits ont été manifestés, notamment en 1884, une demande a été faite au ministère pour la création dans le sud-ouest d'une école 'secondaire' analogue à Grignon, Grand Jouan ou Montpellier (qui étaient devenues écoles nationales). La position géographique était l'argument essentiel, la Dordogne est au centre de la septième région de France à égale distance de Grand Jouan et de Montpellier. Cette demande est jugée utile par le ministre de l'Agriculture Jules Méline, et dans ces conditions la création ne serait qu'une question d'argent. Parallèlement, la Gironde et la Haute-Garonne font une demande.

L'état demande au département l'achat du domaine sur lequel sera créée l'école : les bâtiments seront construits à frais communs. Aucune école du type demandé ne sera construite. Cependant, une école pratique verra le jour, celle d'Ondes en Haute-Garonne.

En France, on dénombre en 1892, 35 écoles pratiques, dont celle de Ondes qui deviendra plus tard école régionale, une dans le Puy-de-Dôme, une en Charente, une en Lot-et-Garonne. On peut déplorer la dispersion et le petit nombre de ces écoles dans le Sud-Ouest.

Après de nombreux projets, mais aussi beaucoup d'attentisme, peut-être en raison du manque de crédits que le département pouvait mettre dans cette opération, la Dordogne est passée à côté de l'implantation d'une école pratique. Ce fut une occasion manquée ; elle ne sera pas sans incidence sur le développement futur de l'enseignement agricole dans ce département, qui accusera toujours un certain retard dans la formation agricole jusqu'en 1966.

Chaires départementales d'agriculture et chaires spéciales ou la prise en main par l'état de la vulgarisation agricole

Une loi du 16 juin 1879 relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture a confirmé l'instruction du 31 décembre 1867 créant les professeurs départementaux d'agriculture et la chaire départementale.

Le recrutement est maintenant organisé par concours. Ces professeurs départementaux sont payés moitié par le ministère de l'Agriculture, moitié par le ministère de l'Instruction publique et selon leur classe le traitement varie entre 3 000 F et 4 500 F. Les frais de déplacements et de tournées sont pris en charge par le conseil général.

Leurs missions ont été également confirmées : enseignement agricole à l'école normale primaire, et s'il y a lieu dans les autres établissements d'instruction publique, conférences agricoles dans les campagnes, travaux ou missions à la demande du préfet dans le département. Les cours à l'école normale sont désormais obligatoires pour les élèves. Le professeur départemental doit donner au moins 26 conférences par an sur un programme arrêté chaque année par le ministre de l'Agriculture. Celles-ci portent en général sur les questions d'assolement, de rotation, d'utilisation des engrais...

M. Gaillard est confirmé dans son titre de professeur départemental d'agriculture, il occupera la chaire jusqu'en 1906, au moment de son départ en retraite. Il se retirera à Brantôme, dans son domaine du Châtenet. A côté de cette chaire départementale, une loi permet en 1880, la création de chaires spéciales d'agriculture dans les écoles primaires supérieures. Elles sont occupées par des professeurs spéciaux d'agriculture et viennent compléter l'action du professeur départemental ; en effet le titulaire de la chaire spéciale dans l'école primaire supérieure, est lui aussi chargé d'informer et de former les agriculteurs par des conférences, voire des démonstrations.

Ainsi plusieurs chaires spéciales ont été créées en Dordogne : Montignac en 1892 avec M. Boudy ; Excideuil en 1895 avec M. Roche ; Périgueux en 1906 avec M. Verdic ; Nontron en 1906 avec M. Pénigaud ;

Ribérac en 1911 avec M. Lestang. Ces professeurs d'agriculture sont issus des écoles nationales d'agriculture : Grand Jouan, Grignon ou Montpellier. On remarquera que ces enseignements agricoles au sein des écoles primaires supérieures ont été créés assez tardivement par rapport à la loi et montrent, comme d'ailleurs l'absence d'une école pratique dans le département, un certain manque d'opportunité et d'efficacité dans le développement de l'enseignement agricole. Il est probable qu'après la fermeture de La Vallade, et les modifications apportées au système précédent, les notables agricoles n'aient pas montré beaucoup d'enthousiasme pour mettre en place cet enseignement agricole 'républicain'. Les services offerts par ces chaires spéciales n'ont pas toujours été à la hauteur des espoirs attendus. Ainsi la chaire de Montignac sera fermée en 1894 car "*M. Boudy ne fait pas ses cours*", à Ribérac la chaire sera fermée le 19 janvier 1920, car M. Lestang "*qui réside dans le midi est un fantaisiste*". Seule la chaire d'Excideuil connaît un succès certain ; dès 1908, elle comprend trois enseignants, un directeur technique, professeur à l'école primaire supérieure. Cependant, elle sera fermée en 1924, par suite de suppression de crédits car, elle n'était pas rentrée dans le cadre de la loi de 1918 que nous aborderons un peu plus loin.

Deux constatations peuvent être faites à l'issue de cette période charnière, l'une concerne le rôle de l'état dans la vulgarisation agricole, l'autre la conception même de la formation.

La loi de 1875, la mise en place des chaires départementales et des chaires spéciales, traduisent la volonté de l'état de contrôler et prendre en main les actions de formation et de vulgarisation agricole. Nous assistons là, à une donnée quasi permanente de la politique agricole française dans le domaine de la formation et du développement agricole, jusque dans les années 1906. Qui doit assurer ces deux missions, l'Etat ou les organisations professionnelles agricoles ? Jusqu'aux débuts de la III^e République avec les fermes écoles et les comices, on peut considérer qu'elle était assurée par ce qu'il est convenu d'appeler la profession agricole ; sous toute la III^e République, c'est l'Etat qui s'est chargé d'assurer la vulgarisation agricole en liaison étroite avec la formation.

Rendre l'enseignement de notions d'agriculture obligatoire à l'école normale, instituer des professeurs d'agriculture et des chaires dans les écoles primaires supérieures, et enfin dispenser une ou deux heures de sensibilisation aux choses de l'agriculture dans les écoles rurales, sont autant de signes montrant la volonté de dispenser un enseignement agricole au plus grand nombre de jeunes ruraux. Même si cela n'a pas été réalisé, la volonté de créer une école pratique dans chaque département vient conforter cette tendance.

Le soin apporté spécifiquement au milieu agricole traduit aussi la volonté de rallier à la République le maximum de suffrages du monde

paysan, jusque là majoritairement conservateur comme en témoignent les résultats aux élections, dans une grande partie du milieu rural (les élus conservateurs aux élections du 20 février 1876 et du 5 mars 1876 sont majoritaires en Dordogne).

1918 - Une loi qui structure l'enseignement jusqu'en 1964

Une loi du 2 août 1918 réorganise l'enseignement. Elle monte un système à trois étages :

- à la base les fermes écoles et les écoles pratiques, à côté elle crée les cours post scolaires agricoles, les écoles d'hiver et les écoles ménagères ;
- à l'échelon intermédiaire, elle institue les écoles régionales d'agriculture ;
- enfin, au sommet de la pyramide, l'enseignement supérieur avec l'institut national agronomique, les écoles nationales d'agriculture, l'école nationale d'horticulture, l'école nationale des industries agricoles.

A la suite de cette loi, peu de changements vont avoir lieu en Dordogne.

Une école ambulante d'hiver est créée à Belvès le 22 août 1927. Cette école d'hiver reçoit, à raison d'un ou plusieurs jours par semaine, des jeunes gens d'au moins 15 ans et ayant déjà une certaine pratique agricole. Les cours sont donnés par des personnels nommés par le ministère d'Agriculture, sur proposition du directeur des services agricoles (ancien professeur départemental d'agriculture).

La chaire spéciale d'agriculture créée à l'école primaire d'Excideuil, aurait pu être transformée en école d'hiver, voire en cours post scolaires agricoles. Cette chaire a refusé d'appliquer la loi de 1918, le ministère a donc supprimé les crédits. Le département s'est substitué à l'état et a financé l'école jusqu'en 1934, année de sa suppression. Quant aux autres chaires spéciales, nous l'avons vu, elles avaient été fermées pour mauvais fonctionnement.

Enfin, il n'y aura jamais d'école permanente d'hiver en Dordogne jusqu'en 1956.

Pendant toute cette première moitié du XX^e siècle, la Dordogne a souffert d'une incapacité à mettre en place un enseignement agricole public, structuré et efficace. Aucune école pratique, ni école d'hiver (sauf à Belvès) n'a pu être créée, a fortiori pas d'école régionale, alors que la Gironde (Blanquefort), la Charente (Angoulême l'Oisellerie), le Lot-et-Garonne (Fazanis Tonneins), la Haute-Garonne (Ondes), avaient la leur. Cette carence aura longtemps des répercussions sur le niveau de formation des agriculteurs périgourdins, qui restera inférieur à la moyenne nationale et aussi régionale ; encore en 1980 le taux d'agriculteurs justifiant d'un diplôme de qualification

professionnelle agricole, quel qu'il soit, reste plus faible que dans tous les départements voisins d'Aquitaine.

Un cas particulier : l'école d'agriculture et d'horticulture du Fraysse à Vergt⁴⁸

Fondée en 1859, la Société départementale d'horticulture et d'acclimatation de la Dordogne, voulait créer une école pratique d'ouvriers. En 1913, après avoir été reconnue comme établissement d'utilité publique, la société crée cette école. Elle est implantée sur une ferme de cent hectares léguée à la société par un des membres honoraires, M. Dano. Outre M. Dano, les artisans de cette réalisation ont été, le comte de Lestrade, président de la société, M. Saint Martin, vice président, le sénateur Denoix et un représentant de la Compagnie d'Orléans, l'inspecteur principal Turet.

La particularité de cette école a été de former plutôt des ouvriers agricoles, mais aussi d'accueillir, après la guerre, des pupilles de la nation, enfants d'agriculteurs tués à la guerre, bénéficiaires de bourses. *"Ces bourses ont été créées afin de maintenir ces enfants dans la carrière de leur père et de réagir contre la faiblesse, et les ambitions souvent trompeuses de beaucoup de mères."* Après la guerre, on peut considérer que cet accueil de pupilles fut la vocation essentielle de cette école qui recevait des enfants de départements divers. Elle était autorisée à en recevoir soixante dix, mais ce chiffre ne fut jamais atteint.

Un des objectifs clairement affirmé lors de la création de l'école, est de lutter contre l'exode rural. Cet extrait de communications faites par les fondateurs en témoigne. *"Lutter contre le courant qui dépeuple les campagnes est certainement une œuvre utile ; relever la culture de la terre dans l'esprit du travail est incontestablement une œuvre morale. Avec l'enseignement agricole et horticole, l'ouvrier des champs prend conscience de sa valeur et affermit une vocation naturelle qui s'évanouit trop vite devant les attractions et les mirages de la ville. Sortant d'une école d'apprentissage, le jeune homme n'est plus un manœuvre, il a un métier élevant son salaire en proportion du travail productif dont il est capable, c'est un professionnel."*

Les cours théoriques et pratiques sont assurés par le directeur adjoint des services agricoles (anciens professeurs départementaux) et l'enseignement général par le directeur de l'école. La fin des études est sanctionnée par un diplôme délivré par une commission composée de notabilités agricoles et présidée par le directeur des services agricoles. Cette école continuera à fonctionner jusqu'à la fin des années 1940, mais avec très peu d'élèves, environ une dizaine. Un fermier continuera à entretenir

48. Arch. départ. de la Dordogne, Note de M. Sérager.

l'exploitation. Mais les héritiers considérant à ce moment là qu'il y avait détournement des missions du domaine, intentèrent un procès pour récupérer le bien légué.

Comment s'organise la représentation, la défense des agriculteurs et la diffusion du progrès ?

La société départementale d'agriculture sciences et arts évolue

Nous le rappelons, la société départementale d'agriculture étendait son domaine d'activité bien au-delà de l'agriculture, et notamment aux arts, histoire, préhistoire et culture.

En 1874, on assiste à la séparation entre la partie agricole et les autres secteurs de la société. Ainsi deux sociétés nouvelles voient le jour ; la Société départementale d'agriculture d'une part, et la Société historique et archéologique du Périgord d'autre part (SHAP). A partir de cette date, la société départementale d'agriculture perd un peu de son influence. Elle continue à tenir ses réunions, éditer les *Annales* de l'agriculture, mais n'a plus le rayonnement passé. Il faut y voir aussi, semble-t-il, la perte d'influence progressive des aristocrates et agronomes éclairés sur l'agriculture périgourdine. La Société d'agriculture adhère à la Société des agriculteurs de France, qui a son siège rue d'Athènes. Elle a été créée en 1867 par les propriétaires et les gros fermiers. La III^e République part en guerre contre celle-ci : *"La République écrit Gambetta ne sacrifiera pas plus longtemps les intérêts de la démocratie rurale à une coterie de hobereaux et de grands seigneurs."*

Aussitôt, pour confirmer ses écrits, la Tribune de la III^e République crée la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Perdant donc de son rayonnement, la Société d'agriculture de Dordogne disparaîtra en 1900 ; la Société d'encouragement à l'agriculture du département naîtra dans le même temps. Faut-il y voir des changements d'opinion majoritaires dans le monde rural ? Sans doute. En 1876, aux élections, la majorité était encore conservatrice, en 1900 la tendance s'inverse. On assiste ainsi à la montée en puissance de l'esprit républicain dans les campagnes périgourdines.

La naissance du syndicalisme

Une loi de 1884 autorise la création de syndicats pour la défense des intérêts économiques, commerciaux, industriels et agricoles de ses membres. En effet, de nouveaux problèmes surgissent dans le monde paysan. L'agriculteur devant le développement des échanges et la diminution du

fonctionnement autarcique devient de plus en plus dépendant d'intermédiaires, de commerçants peu scrupuleux qui profitent encore de l'ignorance de la majorité des paysans exploitent ceux-ci lors des différentes transactions. Un nouveau combat vient donc s'ajouter à ceux traditionnels que sont les crises, l'augmentation des coûts de production : les combats contre les intermédiaires.

Le syndicalisme professionnel sera le premier moyen de lutter. Cependant, cette loi provoque des criantes et des clivages au sein de la Société départementale d'agriculture. Voici ce qu'en rapportent les *Annales de 1893*⁴⁹ : *"L'un des premiers syndicats qui avait été créé en France est celui des agriculteurs libres du Périgord. Comme certains adversaires de notre société, dans un but facile à comprendre, ont cherché à dénaturer ses tendances, nous croyons devoir entrer dans quelques détails à son sujet. L'idée d'étendre l'action du syndicat au-delà des membres de la Société d'agriculture, d'en faire une association départementale, une ligue de tous les agriculteurs de la Dordogne ayant pour mission de se mêler de toutes les luttes pour réclamer les réformes ou revendiquer les droits auxquels peuvent prétendre les agriculteurs nous semble dépasser le but. Ce serait usurper le droit qui appartient aux sociétés d'agricultures. Un syndicat doit avoir un objet bien déterminé. Nous avons formé des syndicats pour le redressement des ruisseaux, pour appliquer des insecticides à nos vignes malades, nous en créerons pour sauvegarder nos intérêts, dans l'achat des engrais, semences..."*

Une commission est chargée de proposer un projet de statuts, conforme aux idées du bureau de la société. Ce projet de statuts entraîne des divergences dans cette assemblée. Le marquis de Fayolle s'exprime : *"J'ai lu avec attention le projet de statuts que vient d'élaborer notre commission. Je ne dissimule pas ma surprise, qu'une œuvre qui doit le jour à notre association n'en mentionne même pas le nom et se tiennent en dehors de son action."*

Le président répond : *"Il ne voudrait pas voir leurs deux existences soudées l'une à l'autre pour que la chute de l'une puisse entraîner la chute de l'autre."*

Et le rédacteur de l'article des *Annales* d'ajouter : *"On voit qu'on aurait le plus grand tort de rendre la Société départementale d'agriculture responsable des agissements du syndicat libre des agriculteurs du Périgord, auquel elle ne prête depuis sa fondation, ni le concours de son journal, ni celui de la salle de réunion."*

Ces différents propos nous permettent de penser qu'on assiste à une période de transition entre l'ancienne génération des "agronomes" de la Société départementale d'agriculture et une nouvelle génération, ou bien

49. *Annales de 1893*, t. 65, p. 96, collection de la SHAP.

encore à une opposition entre notables conservateurs, et notables plus progressistes ayant compris l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à utiliser ces lois de 1884. La première catégorie reste accrochée au rôle antérieur de la société : organisation de concours, distribution de primes, réflexion sur le progrès technique et a peur du développement d'idées réformatrices et revendicatrices dans la masse des agriculteurs. La deuxième catégorie a au contraire compris l'intérêt de cette loi, notamment pour la défense des intérêts économiques de l'ensemble des agriculteurs, mais aussi pour contrôler le développement des différents syndicats et garder le pouvoir. Cette hypothèse est étayée d'une part par la disparition de la Société départementale d'agriculture en 1900, et d'autre part l'apparition de nouveaux noms de notabilités dans la mise en place du syndicalisme et du mutualisme en Dordogne.

Le premier syndicat est créé en Dordogne dans les années 1890. Il s'agit de la Société syndicale libre d'agriculture de la Dordogne, présidée par M. de Marcillac. Afin d'organiser la fonction commerciale, celui-ci crée en 1899, la coopérative agricole du Périgord, dont le but essentiel est de faciliter la propagation des engrais. Mais des difficultés de gestion entraînent la dissolution de cette coopérative dès 1906, et l'affaiblissement de la section syndicale libre qui dura jusqu'en 1926. Cette coopérative était présidée par M. de Jaurias, fondateur du premier syndicat agricole à Gouts et Rossignol en 1900. Devant l'échec de cette première coopérative, M. de Marcillac fonde avec des amis l'Union régionale des syndicats agricoles du Périgord et du Limousin qui regroupe les départements de Dordogne, Haute-Vienne, Corrèze, Charente, Lot et Creuse.

"La forme de l'Union régionale correspondait à une nécessité : celle de provoquer et de centraliser les manifestations des syndicats unis en ce qui touche les intérêts généraux de l'agriculture et de transmettre aux pouvoirs publics les desiderata de ces manifestations. Ces unions s'étaient données comme but la défense des intérêts des agriculteurs et la création des centres d'information et de propagande pour les syndicats agricoles. De plus elles pouvaient fonder à côté d'elles des institutions telles que coopératives, caisses d'assurance de crédit agricole. En même temps était créée une coopérative portant le nom de coopérative des syndicats agricoles du Périgord-Limousin⁵⁰."

La première société syndicale, l'Union régionale Périgord-Limousin, et la coopérative ont donc été créées par des propriétaires fonciers, notables héritiers de ceux qui firent les beaux jours de la Société départementale d'agriculture. Ces fondateurs sont MM. de Malet, de Marcillac, de Montardy,

50. Le Coopérateur, n°2, 1948.

de Presles, de Chataigner, de Boisgiraud, Hidelin, Lachaud, Vechembre, Duvergier, de Hauranne, de Combemary, Biraben, de Lepine⁵¹.

Cette coopérative dont le siège initial était à Terrasson fut transférée à Périgueux, rue Salinière en 1920. Elle est l'ancêtre de la C.A.D. (Coopérative agricole départementale) qui a traversé presque tout le siècle, pour malheureusement s'éteindre en 1984. On peut considérer que cette initiative du début du siècle, a largement contribué à la mise en place d'une institution, qui jusqu'aux années 1970 était à l'avant garde de l'organisation économique dans le département, grâce à son rayonnement, à la diversité des secteurs mis en place, et au contrôle de l'ensemble des différentes filières de production.

Mais revenons à l'Union syndicale Périgord-Limousin dirigée par les notables du département, propriétaires terriens, elle adhère à l'union centrale des syndicats agricoles de la rue d'Athènes, de tendance conservatrice. Cependant il est légitime de penser que cette union syndicale a participé à *"l'émancipation et à la promotion paysanne en Périgord"*. Progressivement on assistera à l'émancipation par rapport aux notables eux-mêmes. Ainsi, tout au cours du XIX^e siècle, cette aristocratie paysanne a contribué au progrès technique ; en ce début du vingtième, elle participe à la mise en place d'un système économique et social fondé sur la solidarité et à la montée en puissance de la paysannerie moyenne.

Deux autres actions illustrant ce propos sont à mettre à l'actif de l'union syndicale : la création d'organismes mutualistes et l'immigration bretonne en Périgord en 1921.

La première caisse locale d'assurance incendie fondée en 1909 fut rapidement suivie par la création de trente autres caisses locales. En 1923, les caisses locales d'assurance sociales, grêle et accidents. Enfin en 1928 un office de la mutualité est constitué pour regrouper et coordonner à l'échelon du département l'ensemble des caisses locales.

L'immigration bretonne est organisée à partir de 1921, en relation avec l'office central des syndicats agricoles de Landerneau. Cette arrivée vient suppléer l'exode rural vers les villes de la fin du XIX^e siècle, l'hécatombe parmi les paysans à la suite de la guerre 1914-1918, tout en permettant d'absorber un excédent de population d'une région encore plus pauvre.

Les innovations au plan de l'organisation de la diffusion du progrès technique

De nouvelles formes de diffusion du progrès et de services rendus aux agriculteurs apparaissent en cette fin du XIX^e siècle en Dordogne. Un laboratoire départemental d'analyses sera créé. Il sera dirigé par M. Gaillard,

51. *Ibid.*

professeur départemental d'agriculture. Les avis sont partagés sur le fait de confier au même homme les deux fonctions.

"Chacun son métier, il y a donc lieu de choisir d'un côté un bon professeur d'agriculture, de l'autre un bon directeur de station agronomique, et ces deux hommes se compléteront, mais pas de cumul qui pourrait être agréable au professeur, mais funeste à ses élèves" peut-on lire dans les Annales de la Société départementale⁵². Faut-il voir dans cette considération les prémices d'une tendance qui se manifestera dès les années 20 chez les tenants d'une séparation entre enseignement et vulgarisation technique ?

En parallèle, d'autres institutions de services aux agriculteurs voient le jour : un service des épizooties pour lutter contre les maladies en 1881, une pépinière départementale viticole en 1880, à l'initiative de M. Viant, maire de Saint-Aulaye. Ainsi, apparaissent les premiers services collectifs aux agriculteurs.

L'évolution des techniques, des cultures et du progrès en général après 1870

La Dordogne, comme toutes les régions françaises, a été victime de la crise phylloxérique, et en dehors du Bergeracois, cela correspond à la disparition des vignobles locaux, Domme, Brantôme, et autres régions productrices de moins bonne qualité. Entre 50 et 70 % de la surface ont disparu dans la période de 1870 à 1914 avec plus de 20 000 ha en moins⁵³. La crise viticole qui fait rage dans le midi en 1905 n'est pas non plus étrangère à cette chute.

Les céréales sont quant à elles stables avec une légère diminution consécutive à la crise des années 1860. La diminution reste inférieure à 10 %⁵⁴ mais beaucoup moins importante que dans certaines régions. Il se dessine ainsi une spécialisation de zones céréalières. À côté de la production de viande, une production laitière s'est développée avec un cheptel compris en 1912 entre 50 000 et 75 000 vaches laitières⁵⁵.

L'agriculture de Dordogne vit une situation de crise, et malgré quelques progrès techniques reste en retard par rapport à d'autres régions françaises, et surtout d'autres pays européens. Plusieurs causes expliquent ce retard. En premier lieu, la population active agricole reste très importante, l'une des plus fortes de France avec à peu près 50 % de la population totale. Cette population travaille sur des micro-exploitations, la majorité d'une superficie inférieure à 10 ha. La production et le produit brut sont

52. *Annales* 1879, t. 55, p. 171.

53. Données statistiques, extraits de *l'Histoire de la France rurale*, t. 3, p. 429 et suivantes.

54. *Ibid.*

55. *Ibid.*

essentiellement le résultat du travail et souvent d'un travail acharné. Peu de capitaux sont injectés dans l'agriculture.

La Dordogne a également, comme beaucoup de départements français, pesé pour faire adopter les lois protectionnistes de 1885 à 1892 prises à l'initiative de Jules Méline, ministre de l'Agriculture.

Des délibérations demandant "que l'agriculture française soit traitée comme toutes les autres industries, que les produits agricoles français soient mis à l'abri de l'invasion de produits similaires exotiques, que le principe des traités de commerce soit abandonné..."⁵⁶ sont prises dans les principaux comices : Vergt, Saint-Astier, Neuvic... Ces lois entraveront tout dynamisme, perpétueront la routine dans les campagnes françaises et de l'avis général scléroseront les campagnes françaises jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Aussi entre les deux guerres, la Dordogne, comme la France en général, connaîtra une longue période de stagnation.

Après la guerre, la période sera plutôt marquée par la mise en place d'organismes coopératifs et mutualistes qui foisonnent. Ainsi en 1926, l'union Périgord-Limousin regroupe 250 syndicats, on dénombre 290 mutuelles incendie, 203 mutuelles accidents, 28 caisses d'assurance grêle. Cependant en dehors de ces caisses, la Dordogne seule ne compte que 79 caisses mutuelles dont le siège est 1, rue Sirey.

A partir de 1912 de nouvelles tendances dans l'enseignement et la diffusion du progrès technique

Trois dates importantes marquent l'évolution de l'enseignement et de la vulgarisation : 1912, 1918 et 1924.

1912 : Un décret remplace dans chaque département la chaire départementale d'agriculture par la direction des services agricoles. Ainsi le professeur départemental devient directeur des services agricoles et les professeurs adjoints ou spécialisés, ingénieurs des services agricoles. Leurs missions restent celles que nous avons décrites précédemment, mais renforcées dans le domaine de la vulgarisation technique, par l'intermédiaire d'un programme de conférences, des interventions auprès des différentes associations et communes par voie d'articles ou d'affiches.

En Dordogne, M. Lestant succédera à M. Gaillard et sera le premier directeur des services agricoles, auquel succéderont MM. Lurbe (1926-1935), Laforest (1935-1941), Gory (1941-1957), Rouel (1957-1962), Baujard (1962-1964).

Cette loi marque la volonté de l'état de participer directement à la vulgarisation agricole, de l'organiser, et de ne pas laisser ce soin à la

56. *Annales* 1879, t. 55, p. 295.

profession agricole. Michel Boulet y voit aussi le souci de l'état "*de contrôler plus étroitement des fonctionnaires qui s'étaient parfois trop intégrés au milieu rural.*"

Ce fut sans doute le cas pour M. Gaillard en Dordogne. Il faisait en effet partie de la Société départementale d'agriculture et même de son conseil d'administration. Il a aussi été président de comices, celui de Brantôme en l'occurrence.

1918 : Une loi du 2 août organise l'enseignement agricole. L'objectif fixé est de former l'ensemble de la jeunesse agricole et on assiste à la mise en place d'un système à trois étages qui subsistera jusqu'en 1964.

A la base, les écoles pratiques et les fermes écoles qui ont pu survivre à la création des écoles pratiques. Cette loi crée également les cours post-scolaires agricoles, les écoles d'hiver, les écoles ménagères. A l'échelon intermédiaire, la loi crée les écoles régionales d'agriculture, dont le but est de former l'encadrement moyen de l'agriculture en conseillers agricoles.

Enfin au sommet les écoles nationales d'agriculture (Montpellier, Grignon, Grand Jouan, Rennes). Pour ces dernières, il s'agit simplement de confirmer le statut qu'elles avaient acquis de fait ; lors de leur création rappelons-le elles avaient le statut d'école régionale.

La Dordogne restera très en retard par rapport à cette loi puisque aucune école d'hiver, aucune école ménagère ne verront le jour avant 1945. Seuls les cours post scolaires fonctionneront dans les écoles primaires supérieures. Excideuil a bien fait une tentative pour devenir école d'hiver, mais refusant les conditions imposées par la loi, elle s'est vue refuser cette demande.

1924 : Création des chambres d'agriculture. Certes, elles n'ont encore qu'un rôle consultatif auprès des pouvoirs publics, mais déjà des voix se font entendre en leur sein pour dire qu'en matière de diffusion du progrès les agriculteurs peuvent se passer des fonctionnaires. Plusieurs orientations émergent de cette nouvelle organisation.

En premier lieu déjà deux courants apparaissent : ceux qui avec le ministère de l'Agriculture considèrent que l'état doit intervenir pour aider l'agriculteur à progresser, et la majorité des dirigeants agricoles qui revendiquent la responsabilité totale des agriculteurs.

En deuxième lieu, même si les professeurs adjoints d'agriculture continuent depuis la direction des services agricoles à intervenir dans l'enseignement, l'élargissement de leur tâche en matière de vulgarisation, marque une certaine séparation entre enseignement et vulgarisation. On peut cependant considérer qu'il existe encore une interrelation forte entre formation et diffusion du progrès puisque les mêmes hommes contribuent aux deux missions.

Autant jusque dans les années 1870, enseignement et diffusion du progrès ont fait l'objet d'efforts en Dordogne, autant la fin du XIX^e siècle et

toute la première moitié du XX^e siècle, ont été caractérisées par des tergiversations et apparemment un manque de volonté politique qui expliquent en partie le retard pris par l'enseignement et l'agriculture de ce département.

5. De la deuxième guerre mondiale aux années 1960

Après un demi siècle de stagnation, cette période va se poursuivre jusqu'à la fin des années 1970 et elle passera à la postérité sous l'appellation symbolique des 'trente glorieuses'. Elle marque l'explosion des résultats techniques et une évolution importante des modes de diffusion du progrès et de leur organisation. L'enseignement agricole va lui aussi évoluer avec la création du lycée agricole en 1965.

De la vulgarisation au développement

La dualité dans l'organisation de la diffusion du progrès technique continue de se manifester. D'un côté l'état qui promut un type d'organisation. De l'autre, le monde paysan met en place des organisations professionnelles où les notabilités de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle laissent la place à une nouvelle classe dirigeante issue d'agriculteurs formés, soit dans la jeunesse agricole chrétienne, soit dans les syndicats communaux.

Après la deuxième guerre mondiale, les besoins de la nation sont immenses. Pour y répondre et organiser l'aide distribuée dans le cadre du plan Marshall, l'état va développer la vulgarisation en s'appuyant sur les directions des services agricoles, mais aussi sur des institutions mises en place telles que les foyers de progrès agricole, les zones témoins. Il opérera aussi comme nous le verrons par la suite grâce à des groupes liés à l'enseignement agricole.

Les ingénieurs des services agricoles parcourent les communes et cantons pour, au cours de conférences, initier les agriculteurs à une meilleure utilisation des engrais, des semences, des produits de traitement. Les premiers films de la cinémathèque agricole du ministère de l'agriculture, ou encore la mise en place de champs de démonstration leur servent de moyens pédagogiques. En Dordogne, MM. Debernard, de Lary et Rivière, participeront activement à ces opérations. Ils contribueront à la diffusion des connaissances par de nombreux articles dans le journal d'informations agricoles *L'Agriculteur de la Dordogne*.

L'état crée en 1948 les foyers de progrès agricoles et les zones témoins. Le premier foyer a été créé en Dordogne en 1956 à La Coquille, un deuxième le sera à Bergerac. Mais le plus actif a été celui de La Coquille placé sous la responsabilité d'Anne-Marie Guillaumin. Ce foyer de progrès

relaie sur le terrain la direction des services agricoles et a trois objectifs essentiels : contribuer à faire connaître aux agriculteurs de la petite région les techniques modernes ; leur permettre de porter un jugement sur ces techniques et leurs possibilités d'application ; rendre l'application des dernières découvertes accessibles à tous.

Tout cela se fait au moyen de conférences, d'articles de presse, de conseils individuels, de documentations, affichage, et par la création de groupes d'agriculteurs tels que les C.E.T.A. (centre d'études techniques agricoles), ou les syndicats communaux à vocation particulière ; syndicat d'élevage porcin, syndicat d'élevage bovin... Les voyages contribuent enfin à ouvrir d'autres horizons à ces nouvelles générations de producteurs.

Les zones témoins sont des petites régions où les agriculteurs bénéficient de subventions et de prêts spéciaux, en contre partie de la mise en place de systèmes d'exploitation, pouvant servir de références à d'autres lors de visites. Deux zones témoins seront créées en Dordogne, l'une à Tocane Saint-Apre, l'autre à Coulaures. Elles fonctionnent avec l'appui des techniciens des services agricoles. C'est la grande période d'une intense propagande pour l'utilisation plus importante et mieux raisonnée des engrais azotés, de l'acide phosphorique et de la potasse. L'introduction du maïs hybride va révolutionner la culture de cette plante dont la culture est connue depuis le XVI^e siècle dans le Sud-Ouest. Cette diffusion du progrès aboutit à des résultats fulgurants. Les rendements en blé passent de 10 quintaux avant la guerre à moins de 18 quintaux en 1954 et la Dordogne produit 1 330 000 quintaux. Elle produit 1 270 000 quintaux de lait avec un rendement encore faible, 1 000 litres par vache et par an. Ces progrès s'accélérent encore au cours de la période qui suit⁵⁷.

L'état et ses services agricoles s'appuieront enfin sur l'enseignement agricole et ses instituteurs - comme nous le verrons un peu plus loin - pour exercer sa mission de vulgarisation. Mais le manque de moyens, une réforme de statut des ingénieurs des services agricoles en 1951, conduisant au déclassement de certains et à un profond traumatisme, n'ont pas permis à la puissance publique au-delà de la fin des années 1950 de remplir sa mission à la hauteur de ses ambitions. Dans le même temps on a assisté à une montée en puissance de la prise en charge des actions de vulgarisation par les agriculteurs eux-mêmes. Cette participation directe à la vulgarisation agricole par les organisations professionnelles elles-mêmes, reçoit l'impulsion essentiellement de la J.A.C. (les jeunesses agricoles catholiques), de la chambre d'agriculture et du syndicalisme agricole.

Après la guerre, la J.A.C. entreprend de redonner une dimension à la vie sociale dans les villages. La volonté est de faire revivre les traditions,

57. Voir les articles publiés dans *L'Agriculteur de la Dordogne* en 1958 donnant les résultats de l'enquête publiée en 1956 dans le tableau de l'économie française.

mais en même temps de valoriser le travail paysan. Après la libération, l'activité de la J.A.C. devint plus importante et se laïcise. Par son action, elle mobilise les jeunes, les entraîne aux responsabilités, elle provoque des rencontres et des échanges. Elle a ainsi contribué à former pratiquement tous les dirigeants agricoles des années 1960 et 1970, ce que Michel Debatisse a bien décrit dans son livre *La révolution silencieuse*. En 1950, son action sera relayée par le C.N.J.A. (centre national des jeunes agriculteurs).

Le développement des syndicats de villages concourt au même objectif, et à la dimension technique vient s'ajouter une dimension politique permettant l'émergence d'une idéologie professionnelle parmi la paysannerie. La Dordogne n'échappe pas à cette évolution et de nombreux groupes tels les C.E.T.A. (centres d'études techniques), les G.V.A. (groupements de vulgarisation agricole), les C.U.M.A. (coopératives d'utilisation de matériel agricole) se développent.

La chambre d'agriculture de Dordogne, redynamisée en 1951, avec M. Royère, viticulteur bergeracois, comme premier président, participera avec la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles présidée par M. Bregière au développement de la vulgarisation. Ces deux organismes appuieront la puissante coopérative agricole départementale qui dispense déjà de nombreux conseils techniques aux agriculteurs et joue donc un rôle prépondérant en matière de diffusion du progrès. Enfin, la chambre d'agriculture crée en 1956 un service technique et économique de vulgarisation.

Tout est donc en place pour le passage de la vulgarisation au développement agricole qui sera consacré par les lois d'orientation de l'agriculture de 1960, dites lois Pisani. L'affaiblissement du rôle de l'état, l'accession à la 'majorité' du monde professionnel agricole conduiront ainsi à trancher le vieux débat qui remonte au XIX^e siècle ; qui doit assurer la vulgarisation ? L'état ou le monde agricole lui-même.

L'enseignement agricole en Dordogne après la libération et sa contribution au progrès technique

Au lendemain de la guerre, l'enseignement agricole vit toujours sous le régime des lois de 1918 que nous avons évoqué au chapitre précédent. Seul un décret de 1938 fait obligation de poursuivre les cours post scolaires agricoles. Si jusqu'en 1940, peu de ceux-ci, et de cours d'hiver se sont développés en Dordogne, il n'en ira pas de même à la libération. La direction des services agricoles charge l'un de ses agents de coordonner et d'animer l'enseignement post scolaire agricole. Ainsi M. Gautier, par son action énergique et efficace, fera du département de la Dordogne l'un des tout premiers en France pour le développement de cet enseignement.

Ainsi il ouvre d'abord en 1946 l'école d'hiver. Lors de sa création, elle est logée dans des baraquements en planches dans la cour de l'école professionnelle Albert Claveille (qui deviendra plus tard le lycée technique). Elle fonctionnera ainsi dans des conditions précaires jusqu'en 1963, ou pour un an elle sera transférée à Borie Bru à proximité de Périgueux sur la route d'Agonac. Enfin, elle s'installera en 1964 dans les bâtiments préfabriqués sur le domaine de la Peyrouse à l'emplacement de l'actuel centre de formation pour adultes.

L'école d'hiver recevra, après le certificat d'études, les jeunes élèves futurs agriculteurs, pendant les quatre mois d'hiver. En l'absence d'école pratique, qui n'a jamais vu le jour, cette école d'hiver formera les agriculteurs de Dordogne, mais en nombre limité, puisqu'il n'y aura que 15 à 20 élèves par promotion. L'enseignement a un caractère essentiellement pratique et utilitaire. Cependant les notions scientifiques indispensables pour raisonner les opérations culturales sont étudiées et développées. Ces leçons sont complétées par des visites, des excursions dans les meilleures exploitations agricoles, les industries agricoles. Les travaux manuels occupent une place importante dans les ateliers bois, forges, mécanique. La durée des études est de deux ans. M. Gautier assurera également la coordination des instituteurs post scolaires agricoles ou maîtres agricoles. Ceux-ci donnent des cours techniques aux jeunes ruraux issus à 14 ans de l'école primaire à raison de deux jours par semaine. On comptait un instituteur agricole pour un ou deux cantons. Plus de trente maîtres ont ainsi contribué à une formation technique, parfois sommaire, des futurs agriculteurs.

A côté de ces actions de formation, ces instituteurs ont aussi été des vulgarisateurs directs auprès des agriculteurs. Ils relaient sur le terrain l'action des ingénieurs des services agricoles, par la mise en place d'essais, l'animation de réunions, surtout ils créent les C.I.V.A.M. (centre d'information et de vulgarisation agricole et ménager) sur lesquels ils s'appuieront pour assurer leur mission de vulgarisation. On ne peut manquer d'y voir l'expression d'une dualité ; d'un côté la vulgarisation d'état, de l'autre celle des organisations professionnelles, mais aussi l'opposition entre une diffusion du progrès à caractère public et laïc (C.I.V.A.M. et instituteurs), et un système issu d'organisations telles que la J.A.C.

Cette dualité n'est pas cependant aussi marquée qu'on pourrait l'imaginer ? En effet, l'initiateur d'un premier C.E.T.A. en Dordogne fut M. de Lary, ingénieur des services agricoles. Ces mêmes ingénieurs s'appuient pour la vulgarisation sur les G.V.A. (groupements de vulgarisation agricole), qui eux-mêmes se sont laïcisés par rapport à leur origine inspirée par la J.A.C.

La Dordogne comptera plus de trente instituteurs agricoles, qui en fait un des tout premiers départements français pour ce type d'instruction et de

vulgarisation agricoles. Certes les efforts de chacun sont inégaux, "*certain ne font pas grand chose*" comme l'exprime un ingénieur des services agricoles. Il n'en reste pas moins vrai que quelques uns ont attaché leur nom au développement ou au renouveau de cultures qui sont actuellement les fleurons du Périgord. M. Luc a vulgarisé la fraise dans la région de Vergt, M. Costes a contribué au développement de l'arboriculture dans le bergeracois et Port-Sainte-Foy, M. Rebière a relancé la culture de la truffe.

En 1963, le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement post scolaire et ménager agricole s'élève à 1 576 garçons et 1 215 filles, répartis dans 77 centres de cours post scolaires pour les garçons et 64 pour les filles⁵⁸. Cet effectif peut paraître important, mais relativement à l'importance de la population agricole il reste limité. D'autre part, étant donné la brièveté du temps consacré à la formation, il s'agit surtout d'apprentissages purement techniques.

Un enseignement ménager agricole verra aussi le jour en 1954 à Saint-Médard-d'Excideuil. L'école sera installée dans une grande maison bourgeoise du XIX^e siècle ayant appartenu à un maître de forges. Le domaine acheté par le conseil général sera mis à disposition de l'état sous forme de bail emphytéotique. L'objectif est de former des jeunes maîtresses de maison sensibilisées aux choses de l'agriculture. L'enseignement comprend l'économie domestique, l'hygiène, la puériculture, le repassage, la préparation aux travaux spéciaux en laiterie notamment. L'enseignement général est assuré par un instituteur agricole. Mme Raboisson, puis Mme Jacquot en furent les directrices.

Quatre-vingts ans après, ce type d'enseignement n'est pas sans rappeler les discours tenus par les notables agricoles du XIX^e siècle sur la nécessité de former "de bonnes épouses d'agriculteurs et mères de famille". La Dordogne aura attendu la fin de la longue période où ce discours pouvait encore avoir une signification dans le contexte de l'époque. Mais déjà la revendication égalitaire, la promotion sociale et le souci d'émancipation fait que ce genre d'établissement ne pourra pas durer très longtemps. Il y aura à Saint-Médard-d'Excideuil quarante élèves au maximum en régime de croisière, l'école en tant que telle sera fermée en 1981, et rattachée au lycée agricole de Périgueux-Coulounieix.

1960, le début d'une ère nouvelle pour la vulgarisation et l'enseignement agricoles

Les lois de 1960, 1962 et 1964 marquent le début d'une nouvelle période. Nous ne parlerons ici et pour terminer que du volet relatif à la diffusion du progrès technique et à l'enseignement agricole.

58. Journal *L'Agriculture de la Dordogne*.

La vulgarisation devient développement, en ce sens qu'il ne s'agit plus seulement d'accroître quantitativement les productions agricoles, mais aussi d'accompagner les bouleversements structurels qui s'annoncent. L'état abandonne la responsabilité du développement qui relèvera désormais de la compétence des chambres d'agriculture et sera financé par le prélèvement de taxes sur certains produits agricoles.

Les directions des services agricoles sont transformées en directions départementales de l'agriculture et seront chargées d'appliquer la politique agricole de l'état sauf en matière de développement et d'enseignement. Ainsi le lien qui subsistait tout au long du cheminement qui a conduit des professeurs départementaux d'agriculture aux directions des services agricoles est rompu. Cependant cette loi conduit à la mise en place d'un lycée agricole par département. Ainsi, après avoir été privé, depuis la fermeture de La Vallade en 1883, d'établissement d'enseignement agricole, la Dordogne verra la création du lycée agricole de Coulounieix-Périgueux en 1965. Il recevra sa première promotion d'élèves en 1966. Par son exploitation annexée, et aussi grâce aux ingénieurs d'agronomie, héritiers des ingénieurs des services agricoles et des professeurs départementaux, il participera à des actions d'expérimentation et de développement agricoles. Il devient un acteur parmi bien d'autres.

L'après 1965 marquera de profonds changements dans le développement et dans l'enseignement agricole. Ils ne feront pas l'objet de développement ici. Cette date marque en effet une rupture dans le long processus de mise en place des outils du progrès de l'agriculture. Cependant, on peut dire que l'immédiat après 1965 sera encore marqué pendant quelque temps par une formidable progression de la productivité agricole et par l'exode rural qu'accompagnera la mise en œuvre d'une politique agricole commune. Cette politique productiviste montrera aussi ses limites et conduira à des révisions importantes quant à la conduite à tenir en matière de développement agricole et d'enseignement.

Conclusion

Les fermes écoles, puis les écoles pratiques expliquent les modes de fonctionnement et les attributions des exploitations agricoles des lycées d'aujourd'hui. Il est en effet singulier dans l'enseignement de trouver des unités économiques annexées à un établissement scolaire et devant être gérées selon les us et coutumes de la profession, tout en remplissant un rôle pédagogique. Les professeurs départementaux d'agriculture, puis ensuite les ingénieurs des services agricoles éclairent d'un jour particulier la présence d'ingénieurs dans les écoles d'après 1965 et expliquent pourquoi aujourd'hui encore ces enseignants sont particulièrement attachés aux missions de

développement et d'animation rurale qu'ils remplissent en relation étroite avec la pédagogie. Ce n'est pas le hasard non plus si les conseils d'administration de lycées sont présidés par une personnalité extérieure à l'établissement, souvent un représentant des organismes professionnels agricoles. Voilà autant de caractéristiques induites par le passé que nous avons évoquées. Ces valeurs ont perduré jusqu'à aujourd'hui, et ont été intelligemment gardées malgré les évolutions importantes d'après les lois d'orientation. En effet, si le système scolaire a évolué vers une structure quasiment identique à celle du ministère de l'éducation nationale, si, excepté les ingénieurs, les professeurs sont quasiment les mêmes que ceux appartenant à ce même ministère, il existe une originalité de l'enseignement agricole, souvent enviée de nos partenaires, qui résulte du maintien de ces valeurs.

En Dordogne, aujourd'hui encore, les lycées agricoles de Périgueux et Bergerac restent profondément ancrés dans le monde agricole, et dans des domaines particuliers tels la viticulture, l'élevage et aujourd'hui le tourisme rural constituent des pôles d'excellence au service de l'agriculture et de l'éducation des jeunes ruraux. En un mot, l'avenir de l'enseignement agricole est aussi inscrit dans son histoire ancienne et récente. Cependant, les évolutions actuelles de l'agriculture et du monde rural vont nécessairement avoir des conséquences sur l'enseignement agricole de l'an deux mille.

A une époque où la protection de l'environnement, l'aménagement de l'espace, l'élargissement toujours plus grand des échanges économiques deviennent des préoccupations quotidiennes, l'enseignement agricole doit en tenir compte. On passe progressivement d'une culture quantitative à une culture qualitative.

De la même manière, les enseignants doivent évoluer dans la conception de leur métier, mais l'avenir de l'enseignement agricole passe par le maintien de sa propre culture, créée au fil de l'histoire et notamment par un ancrage fort dans l'environnement socio-professionnel, et nous pourrions dire avec Blaise Pascal : *"Nous ne pensons presque point au présent, et si nous y pensons, ce n'est que pour en prendre la lumière et disposer de l'avenir"*.

M.C.

...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...

NOTES DE LECTURE

Le Nail (François), **Rastignac**, Pilote 24 édition, Périgueux, 1998, 307 p., ill.

Devant l'élégante façade et la colonnade de ce château de Rastignac (commune de La Bachellerie), on ne peut qu'être intrigué par la présence d'un tel édifice dans notre région. François Le Nail n'a pas échappé à cette interrogation et a voulu en savoir davantage. Il nous livre donc le fruit de ses recherches dans cet ouvrage remarquable.

Très documenté, ce travail est impressionnant, notamment par la généalogie des Chapt de Rastignac, famille dont est issu le bâtisseur de ce château, Pierre-Jean-Julie Chapt de Rastignac.

L'auteur n'hésite pas à dire : "La vie d'une grande demeure est passionnante dans la mesure où elle est la vie même d'une grande famille."

François Le Nail s'est donc attaché à retracer l'histoire et l'ascension sociale, du X^e au XIX^e siècle, de la lignée Chapt, venue d'une noble famille rurale limousine fonder la maison Chapt de Rastignac à La Bachellerie.

Grâce à des stratégies matrimoniales et à sa fidélité au roi de France, cette lignée a pu agrandir considérablement son domaine et faire élever la terre de Rastignac au rang de marquisat en 1617.

En 1811, débute la démolition de l'ancien château et la construction de celui que nous voyons toujours et qui fut achevé vers 1830.

Aujourd'hui, partiellement restauré après son incendie par les Allemands en 1944, sa silhouette majestueuse ne cesse de nous interroger. Et que dire des trente-trois toiles des plus grands maîtres qui ont disparu, si ce n'est, encore une énigme ?

A travers l'évocation de cette famille, l'auteur nous donne un aperçu de l'histoire de la région et du mode de vie de la noblesse périgourdine du X^e au XIX^e siècle.

L'auteur, grâce à de nombreuses anecdotes, un ton et un style agréables, et non sans humour, a gagné son pari : le lecteur demeure fasciné par ce château et ému par sa grande tristesse...

Chevé (Joëlle), **La Noblesse du Périgord**, Perrin, 1998, 362 p., ill.

Les historiens du Périgord se sont beaucoup intéressés aux paysans et à leurs révoltes, mais, finalement, très peu à la noblesse. Joëlle Chevé a souhaité combler cette lacune. Elle nous livre avec cet ouvrage, une synthèse sur l'aristocratie périgorde du XVI^e siècle à nos jours, qui faisait défaut dans la bibliographie de l'histoire de notre région. En effet, "elle (*la noblesse*) constitue l'un des pôles historiques de l'identité du Périgord dont la construction s'est opérée par elle, contre elle puis avec elle, mais jamais sans elle".

Ouvrage thématique, et non chronologique, s'appuyant sur l'exemple de familles prestigieuses, il traite de sujets aussi divers que le goût de l'indépendance, qui a parfois mené des membres de la noblesse à la révolte contre le pouvoir royal (les Biron ou les Talleyrand), l'éducation des filles, souvent très sommaire, les fonctions de la noblesse au sein de l'appareil d'Etat, ou le duel.

Citant de nombreux écrivains périgordins (Eugène Le Roy, Fénelon...) ainsi que des extraits d'entretiens que lui ont accordés plusieurs nobles locaux, l'auteur nous donne un aperçu de l'idée que les Périgordins, nobles ou non, ont de l'aristocratie et de son rôle dans la société.

On peut regretter l'absence d'index, mais cet ouvrage n'en demeure pas moins un outil de travail essentiel.

Sophie Bridoux

Les monuments aux morts de la guerre de 1870 en Dordogne

DEUXIEME PARTIE :

(voir tome CXXV, 1998, pp. 337-351 (ill.))

Arrondissement de Bergerac

Bergerac

Origines

Le 23 mai 1888, à 20 h 30, se tient à Bergerac, dans la salle des ouvriers, une réunion publique à l'initiative de P. L. Imbert, homme de lettres. Son but : constituer un comité local chargé d'édifier, par souscription, et en dehors de toute appartenance politique, un monument à la mémoire des soldats tués en 1870-1871. Un bureau se constitue avec comme présidents d'honneur le colonel de Chadois sénateur, héros de Coulmiers, et le comte de la Panouse, ancien capitaine



adjudant-major des mobiles de la Dordogne. Vice-président: le sénateur Garrigat. Président actif : Imbert ; vice-président actif le maire de Bergerac, Bruzac.

A partir de là les choses se mettent en place. D'abord communal, le monument sera érigé en l'honneur des morts de l'arrondissement. Il s'agit de l'élever à la mémoire des soldats de toutes les armes qui, nés dans l'arrondissement de Bergerac ou y étant domiciliés au moment de la déclaration de guerre, ont été tués à l'ennemi. Si le principe du financement par souscription paraît simple, son efficacité par contre s'avère vite insuffisante. Les exemples ne manquent pourtant pas : le comte de la Panouse offre cent francs (à l'époque le journal de Bergerac coûte dix centimes), les écoles, le petit séminaire, le 108^e apportent leur obole, les journaux publient régulièrement les listes des souscripteurs, mais la moyenne des dons reste relativement modeste (quelques francs). Si en juillet 1888 on a récolté deux mille six cent trente et un francs, en novembre on décide de quadriller la ville et de faire le porte à porte pour compenser la participation bien décevante de l'arrondissement. On se démène auprès des retardataires, on organise des spectacles : les frères Mounet offrent leur concours ; plus populaire le comique Ouvrard "capable de se faire pâmer de rire le plus hypocondriaque des disciples de Schopenhauer" donne une soirée (qui sera un échec). En décembre 1889 on n'en est encore qu'à sept mille six cents huit francs ; huit mille cent soixante seize francs, en avril 1890. Or le coût est estimé à trente, trente cinq mille francs. L'inauguration approchant, on comprend l'inquiétude des organisateurs, qui doivent de nouveau mettre la main à la poche (M. de la Panouse, cent francs). La ville offre mille francs en mai 1890, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts trois mille quatre cents francs en juin, ce qui nous amène à douze mille sept cent trente neuf francs et quarante centimes. La date de la cérémonie étant repoussée, la ville vote encore huit mille francs supplémentaires en octobre 1890.

Incontestablement le comité a eu des difficultés, ce qui explique peut être la dédicace du monument à tous les morts de l'arrondissement et sans restriction de corps (on toucherait donc plus de monde) ; ce que confirme sans doute le report de l'inauguration et surtout le choix d'un monument plus modeste que celui initialement prévu.

Description

A l'origine en effet c'est un "groupe" qui devait être érigé sur une des places de Bergerac, "monument de proportions grandioses" (mai 1888). En novembre de la même année, on se contente d'un seul "Mobile mourant". Le

22 avril 1889, le comité adopte à l'unanimité le projet du statuaire parisien Roubaud Jeune : un mobile mortellement frappé qui se redresse et, le fusil en l'air, "pousse ce dernier cri de foi patriotique qui met un rayonnement dans sa face mourante : Vive la France." La statue sera tournée vers le palais de justice comme un suprême appel à la justice humaine. (En fait elle est légèrement décalée et regarde plutôt l'axe de la rue Neuve d'Argenson). Le conseil municipal a voté cet emplacement sans réserve. Le socle, au lieu d'être mis au concours, sera commandé. Il doit être d'un style sévère, très simple et de proportions harmonieuses.

C'est Paul Mounet, étudiant en médecine au moment de la guerre, adjudant des mobiles à Coulmiers (où il fit cesser le feu au péril de sa vie), qui incarne le combattant honoré.

L'ensemble se compose d'un socle presque carré (1,90 m en façade sur 1,70 m de côté pour une hauteur de 1,94 m) en pierre dure du Colombier. Il a été conçu par M. Nayel, chef de section de la Compagnie d'Orléans. MM. Spine et Bennet ont exécuté les travaux de maçonnerie.

Encadrée de colonnes plates cannelées et surmontée d'un fronton à motifs en lobes, chaque face présente une plaque en marbre noir gravée par Victor Bousquet (fils-aîné) de 1,25 m sur 1,30 m.

En façade, la dédicace "Aux enfants de l'arrondissement de Bergerac morts pour la Patrie 1870-1871" encadre les armes municipales (dessinées par M. Pavic) sculptées dans un écu de marbre blanc. Tout en bas il est précisé : "Elevé par souscription publique ce monument a été inauguré le 9 septembre 1890".

A l'opposé figure le décret du Gouvernement de la Défense Nationale mettant à l'ordre du jour de l'armée les régiments de la garde nationale mobile de la Dordogne et de la Sarthe pour leur bonne tenue ayant amené la reprise d'Orléans.

Les deux autres plaques latérales portent les noms par canton des soldats décédés, sans ordre alphabétique ni autre mention (rarement une initiale).

Côté palais de justice :

Bergerac	: 55 noms
Sainte-Alvère	: 14 noms
Beaumont	: 27 noms
Cadouin	: 14 noms
Eymet	: 15 noms
Laforce	: 28 noms

A l'opposé :

Issigeac	: 31 noms
Lalinde	: 24 noms
Monpazier	: 14 noms
Sigoulès	: 23 noms
Vélines	: 12 noms
Villamblard	: 22 noms
Villefranche	: 21 noms

En tout 319 noms.

Ce piédestal supporte un socle portant en façade une plaque de marbre noir avec l'inscription : "Souvenons-nous". La statue, plus grande que nature, domine le tout. Dans une attitude théâtrale, appuyé sur un canon cassé, la main droite brandissant le chassepot, la gauche crispée sur une blessure mortelle, le front ceint d'un mouchoir étanchant une autre plaie, le soldat jette une dernière fois le cri de "Vive la France" poussé par les mobiles qui montaient à l'assaut le 9 novembre 1870. Ce cri est coulé dans le bronze à la base de la statue.

Le nom du sculpteur est écrit sous la roue de canon cassée : "Roubaud jeune. Paris 1890". Celui du fondeur à l'opposé, sous le pied droit du soldat : "Durenne. fondeur".

On accédait à l'origine au monument par quelques marches. Avec la transformation du square et la disparition des grilles au début du siècle, un massif le cerne désormais, ne laissant subsister qu'une élévation. Il y a une vingtaine d'années le monument fut restauré et la statue, après nettoyage, prit une teinte "faux bronze-chocolat" assez douteuse. Aujourd'hui le temps lui redonne une certaine patine, mais altère malheureusement aussi la pierre qui s'érode. Dernière remarque : liberté de l'artiste ou fantaisie propre aux mobiles ?, le soldat a bouclé son ceinturon porte-baïonnette sous sa capote.

Inauguration

Initialement prévue pour le 31 août 1890, elle est finalement reportée au 9 novembre, afin de donner plus d'éclat à la cérémonie. Dès le 26 août 1890, la statue est en place.

L'inauguration donne lieu à trois jours de fêtes, qui débutent le samedi 8 novembre 1890 : salves d'artillerie, sonneries de cloches, et accueil à la

gare du général Barry, ancien commandant la 2^e division du 16^e corps de l'armée de la Loire dont faisaient partie les mobiles de la Dordogne. C'est le colonel de Chadois et ses compagnons qui accueillent leur vieux chef (77 ans). Les personnalités se retrouvent ensuite pour un banquet au Grand Hôtel où après les toasts, les frères Mounet récitent chacun une poésie tandis qu'une retraite aux flambeaux parcourt la ville.

Le dimanche 10, sous une pluie battante, arrivent les officiels, le ministre de la Marine M. Barbey, et le directeur des Beaux-Arts M. Larroumet (une délégation bergeracoise attendait leur train à Vélignes). Pendant ce temps un concours de gymnastique a lieu au Jardin Public (sous la pluie), tandis que des services religieux sont célébrés à Saint Jacques (par l'abbé Dutaud ancien aumônier des mobiles), à Notre-Dame (par Mgr Dabert) et au temple.

La grande réception a lieu à la sous-préfecture où on présente au ministre les corps constitués : évêque de Périgueux et clergé bergeracois, président du consistoire de Bergerac et de Montcaret, mobiles de la Dordogne, de la Sarthe (présentés par le colonel de Nattes), membres du comité et même les marins de la Dordogne présentés par le docteur Couleau, maire de Mouleydier, qui en offrant les vœux de la marine fluviale, en profitent pour demander au ministre d'intervenir auprès de son collègue des Travaux Publics pour accélérer les études sur la navigation de la Dordogne.

Puis vient l'inauguration elle-même. La ville est richement décorée grâce en partie à l'horticulteur Perdoux. L'arc de triomphe du cours Alsace-Lorraine représente l'agriculteur, celui de la place du Marché l'industrie, celui du Faubourg la Marine. Trois autres encadrent la place du Palais, ornés de panoplies, trophées d'armes, drapeaux prêtés par le 108^e.

Un imposant défilé se forme à travers les rues, rythmé par les sonneries de cloches et les coups de canon : en tête la gendarmerie, les sapeurs pompiers, le général Barry, les colonels de Chadois et de Nattes et les anciens mobiles, l'Harmonie Sainte-Cécile, le ministre, les sénateurs, les députés, les corps constitués, musique et détachement du 108^e, les sociétés sportives, etc.

Drapeaux et bannières sont voilés de crêpe.

Le ministre est accueilli à la tribune par M. Imbert. *Marseillaise*, long roulement de tambour, puis sur un signe du président, le voile qui recouvre le monument tombe aux cris de "Vive l'Armée ! Vive la République !" Sonnerie "Aux champs", drapeaux et bannières s'inclinent, puis nouvelle *Marseillaise*.

C'est l'heure des discours. M. Imbert, après avoir évoqué les batailles remet à M. Cousy, maire de Bergerac, le monument qui sera désormais propriété de la ville. Suivent les interventions des différentes personnalités, parmi lesquelles M. Rubillard, sénateur et maire du Mans, et Rabier, député du Loiret. Les frères Mounet récitent des poésies ; le Cercle musical intervient, on dépose des gerbes et la cérémonie se termine par une remise de décorations : croix de la Légion d'honneur à M. Desmartis, consul à Barcelone, blessé au Mans ; palmes académiques au sculpteur Roubaud.

La fête continue avec visite du ministre au Faubourg, à la maison de retraite, à l'école des garçons, et bien sûr se termine par un banquet et de nouveaux toasts au cercle des officiers.

Le soir, retraite aux flambeaux par le 108^e, éclairage électrique du monument, (on insiste beaucoup sur le caractère nouveau du procédé), feux d'artifice sur la Dordogne, bal et dernière réception à la sous-préfecture.

Enfin le lundi 10 novembre, troisième et dernière journée de festivités, distractions plus populaires : exercices sportifs au Jardin Public, concert, éclairage des rues, feux d'artifice, banquet.

Incontestablement ce fut une belle inauguration. Il faut dire que la Compagnie d'Orléans avait mis en route des trains spéciaux à tarifs avantageux, et que la presse avait largement contribué à la préparation de l'ensemble.

Le vœu d'un rassemblement dépassant les clivages politiques, (nous sommes au lendemain de la crise boulangiste) pour honorer le sacrifice passé était réalisé.

Jean-Louis AUDEBERT

N.B.¹

Si ce monument est encore visible, il n'en est pas de même du buste du colonel de Chadois. Inauguré en 1904 par le ministre de l'Agriculture Mougeot dans le square de la Mairie de Bergerac, le monument disparut en 1943, lorsque les Allemands l'envoyèrent à la fonte.

N.B.²

Dans un long reportage, *La Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, se fit l'écho des cérémonies religieuses du 9 novembre 1890. Des messes furent célébrées dans toutes les églises de Bergerac. A Saint-Jacques y assistèrent le général Barry, le commandant de Chadois, le colonel de Nattes. Ces mêmes officiers participèrent, avec l'avocat de La Crouzille, le capitaine Albéric de Bélaïr et le conseil municipal de Bergerac, au service chanté à Notre-Dame par le chanoine Frapin. Monseigneur Dabert prononça l'homélie et fit l'éloge des vertus patriotiques et chrétiennes.

N.B.³

En 1890, une stèle fut élevée, au cimetière Beauférier, par les officiers et sous-officiers du 108^e R.I. à la mémoire de leurs camarades disparus sous les drapeaux. Une couronne sert de support à un drapeau, une épée et une palme.

(*Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat, 1890, pp 897-902*)

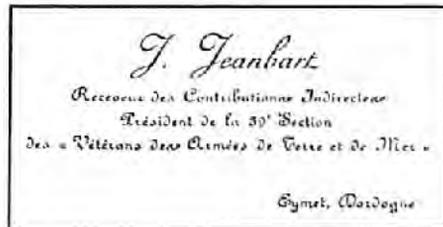
Bibliographie : Emile Géraud : *Les Mobiles de la Dordogne*, 1904, Féret, Bordeaux, pp. 402-406.

Iconographie : Cartes postales, collection Pierre Pommarède.

Pierre POMMAREDE

Bien que le monument de Bergerac ait été élevé en l'honneur des mobiles de l'arrondissement, des chefs-lieux de cantons et des commune eurent à cœur d'ériger sur leur sol des stèles ou des monument honorant les soldats de la guerre de 1870-1871. Ainsi, Eymet, Issigeac, Monpazier, et Cause de Clérans.

Eymet, avait eu la tristesse de perdre trois de ses enfants lors de la guerre de 1870. Le canton avait recensé "quinze noms glorieux", dont celui du capitaine de Gastebois, de Saint-Aubin d'Eymet. Le receveur des contributions indirectes,



Jeanbart, président de la 39^e section des Vétérans de Terre et de Mer, prit l'initiative de former un comité d'honneur pour élever, sur la place publique, un monument en l'honneur des mobiles. Le préfet accepta de le présider le 24 mars 1898, et le conseil municipal d'Eymet émit un avis favorable le lendemain ; le 3 avril suivant, le ministre de l'Instruction publique s'interrogeait sur une possible subvention¹.

Je me suis donc mis en recherche de ce qu'était devenu ce monument dont ni la mairie ni les plus vieux eymetois ne gardaient le souvenir. C'est un érudit local, M. Loste, qui m'a renseigné : Il existait bien une stèle, élevée

1. Archives départementales de la Dordogne, 1 T 299, 1 M 109.

entre l'église et la boucherie. Le monument a été démantelé il y a une quarantaine d'années et l'on peut encore voir le socle au stade de la Gravette, près du portillon du terrain de sport. Lucain avait écrit : *Etiam periere ruinae*².

Issigeac

Il est de bon ton d'ironiser sur la passion des collectionneurs ; les cartophiles contribuent cependant à garder la mémoire du patrimoine et à présenter des documents qui restent les instantanés de la vie, surtout celle des petites communes. Si je n'avais pas distrait de mes albums une vue du monument élevé en l'honneur des mobiles, qui se souviendrait encore, en Issigeac et ailleurs, de cette stèle ? Cette carte-postale, suivant la correspondance, a coûté 0,20 F de taxe, mais a permis au colonel de Méric de Bellefon de retrouver le monument au cimetière communal. Quand a-t-il été déplacé et dans quelles circonstances ?



Les archives d'Issigeac sont muettes. Probablement au moment de l'érection de celui de 1914 ? L'architecte des Bâtiments de France me dit qu'il y a un projet de réunir les deux monuments. Il y a des hommes qui séparent, d'autres qui regroupent, et des monuments qui changent de place. Je sais simplement que le 5 mars 1902, le nouvel évêque de Périgueux, Mgr Delamaire, s'est rendu devant le monument des mobiles d'Issigeac, place du Peyrat, au son du canon et sous des portiques de verdure. Sur l'air d'un vieux *Noël*, les chanteuses ont entonné un poème inspiré par une muse locale. Et le prélat "d'une voix éclairée et incisive" (!) a fait l'éloge du drapeau de la France³.



Monpazier

Le même album contient une autre carte postale. Le photographe belvesois Carcenac a promené son trépied, son appareil à soufflet et, sous son voile noir, a saisi le mobile s'appêtant à tirer sur l'ennemi en direction de Belvès. Un panneau commémoratif surplombe des créneaux, à travers lesquels s'alignent des canons.

A l'initiative de M. Magimel, père, grand-père et arrière-grand-père de nos collègues, président des Vétérans du canton de Monpazier – 230^e section – et

2. Pharsal, IX : "les ruines mêmes ont péri".
3. *La Semaine religieuse*, 1902, pp. 162-164.

avec l'aide du *Souvenir* français, ce monument a été érigé sur la place centrale, dite des Cornières, de la ville. L'inauguration eut lieu le 28 octobre 1900, en présence du sénateur Pozzi, du député de la Batut, du maire et conseiller général Persat. Les cérémonies avaient débuté par un office religieux auquel assistaient aussi des autorités militaires dont le capitaine du Pouget, commandant des mobiles du canton et deux enfants du pays, le général de Pechalvès et le capitaine Guy de Lombarès. La fanfare de Beaumont prêtait son concours. Le curé de Capdrot, l'abbé Taillefer, prononça un sermon fleuve sur le thème "Mort pour la France, c'est le seul titre de gloire"⁴.

A la sortie de l'église, le maire, le député, le sénateur et le général de Pechalvès et le commandant de Rivoire prononcèrent des discours "nobles et émouvants". La ville était pavoisée de guirlandes et de drapeaux. A noter que le docteur Magimel (junior) a retrouvé le drapeau de la section des Vétérans et que, pour les besoins du tournage d'un film, le monument a été déplacé : désormais le mobile pointe son fusil vers Beaumont !

Villefranche-de-Lonchat

Lors d'une discussion cartophilique, notre collègue, M. Palet, maire de Villefranche-de-Lonchat, m'a appris la présence, dans sa commune, d'un monument élevé en l'honneur des soldats de 1870. A sa demande je me suis rendu dans le cimetière communal où se dresse encore une stèle surmontée d'une croix. Ce monument ne porte pas d'indication, mais la parcelle est clairement indiquée sur le cadastre de ce cimetière : "monument aux morts de la guerre de 1870". Les recherches entreprises dans les archives municipales et départementales ne permettent pas d'en savoir plus.



Cause-de-Clérans

Notre collègue Jean-Jacques Chassigne qui vient d'écrire pour nous l'histoire des monuments aux morts du canton de Lalinde, a appris du maire de Cause-de-Clérans la présence au cimetière d'une tombe. Celle de Pierre Ganville, de l'armée de la Loire, tué le 24 avril 1870. Une plaque rappelait son souvenir et celui de ses camarades tombés à l'ennemi. L'inscription a disparu, mais les traditions orales restent encore et heureusement fidèles.

Pierre Pommarède

4. *La Semaine religieuse*, 1900, pp. 760-766.

Arrondissement de Nontron

Nontron

Le 16 novembre 1890 :

Le conseil municipal de Nontron envisage pour la première fois l'opportunité d'élever un monument à la mémoire des combattants de la guerre de 1870-1871.

En effet, les mobiles de Bergerac et des cantons de Nontron, Bussière-Badil, Champagnac, Mareuil et Saint-Pardoux-la-Rivière ont pris une part glorieuse à la victoire remportée à la bataille de Coulmiers le 9 novembre 1870 et à Orléans au sein des 1^{er} et 2^e bataillons du 22^e régiment de marche.

Ces deux bataillons ont eu à déplorer respectivement 3 morts, 88 blessés et 4 morts, 25 blessés. Le chef de bataillon de Chadois, le capitaine Durieux et le sergent-major Lacroze se sont particulièrement illustrés.

Le 26 juin 1904 :

Le conseil municipal vote une subvention de cent francs pour l'érection du monument 1870-1871.

Le 25 novembre 1904 :

Un emplacement est choisi par le conseil municipal pour l'érection du monument.

Dès cette époque, la 16^e section de Nontron des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871, sous les présidences successives du commandant du Autier puis du capitaine Saint-Sernin, s'applique à concrétiser le projet.

M. Mariaud, de Nontron, est chargé de la conception du monument. Les travaux sont ensuite confiés à des entrepreneurs nontronnais, membres de la section des Vétérans, M. Maisonneuve et M. Faye.

La statue qui couronne le monument représente le "mobile en embuscade" du statuaire Croisy. L'original se trouve au Mans et fait partie du groupement de 13 statues qui forment le pourtour du monument élevé à l'armée de la Loire et au général Chanzy, en 1885.

Le financement de la construction est réalisé grâce aux subventions de la commune de Nontron et quelques communes de l'arrondissement, au



produit d'une tombola, aux dons de nombreux souscripteurs ainsi qu'à la subvention de la société du Souvenir Français.

La liste des morts comporte 99 noms et prénoms, sans aucune autre mention (grade, titre, décoration...). Elle ne peut pas être considérée comme exhaustive à l'échelle de l'arrondissement dans la mesure où certaines communes n'ont pas envoyé de listes. Une quatrième plaque, à l'arrière du monument, avait d'ailleurs été prévue pour permettre de rajouter des noms. Elle n'a jamais été utilisée.

Inauguration du monument :

Le 10 mai 1907 :

Théophile de Saint-Sernin, président de la 16^e section des Vétérans des armées de terre et de mer s'adresse par courrier au préfet de la Dordogne : "J'ai l'honneur de vous faire connaître que la 16^e section des Vétérans de l'armée de terre et de mer a élevé à Nontron un monument à la mémoire des soldats de l'arrondissement morts pour la patrie en 1870-1871.

L'inauguration de ce monument aura lieu le dimanche 16 juin prochain. Au nom de mes camarades de la 16^e section, je viens, Monsieur le Préfet, vous demander de vouloir bien honorer de votre présence cette fête patriotique, comme aussi le banquet qui suivra l'inauguration."

Un échange de lettres et télégrammes entre le ministère de la Guerre, le préfet de la Dordogne et le sous-préfet de l'arrondissement de Nontron traduit notamment l'hésitation de l'autorité ministérielle sur l'opportunité de se faire représenter à la cérémonie d'inauguration.

Malgré un avis très défavorable du sous-préfet de Nontron : "J'estime que le gouvernement devrait se désintéresser de la cérémonie ou du moins s'y faire représenter par un délégué dont le grade peu élevé témoignerait du peu de sollicitude du ministère pour la section de Nontron" (lettre au préfet du 22 mai 1907), ou plus nuancé du préfet : "J'estime qu'il n'y a pas lieu de déléguer un officier général" (télégramme au ministère de la Guerre du 5 juin 1907), Georges Clémenceau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, influencé semble-t-il par un courrier du sénateur Alcide Dusolier lui assurant que la fête aurait un caractère strictement laïque, autorise finalement, le 11 juin 1907, la venue à Nontron d'un délégué du ministère de la Guerre.

Le dimanche 16 juin 1907 :

A lieu l'inauguration du monument.

Les deux journaux locaux, *L'Union Nontronnaise* et *Le Nontronnais* relatent chacun à leur manière la cérémonie à laquelle participent notamment le Général de Brigade Baudot, délégué du ministre de la Guerre ; MM. Dusolier, Guillier et Denoix, sénateurs de la Dordogne ; Sireyjol, député de l'arrondissement ; Gouzy, sous-préfet ; le marquis de la Garde, conseiller général ; Mérillon, conseiller d'arrondissement ; Villepontoux, maire de Nontron ; de Saint-Sernin, président de la section des Vétérans de Nontron ; Danède, président de la société de secours mutuels ; Lassudrie, archiprêtre ; Niessens, secrétaire général de la société du Souvenir Français...

Le 12 août 1908 :

Théophile de Saint-Sernin transmet au maire de Nontron "un vœu émis par la 16^e section des Vétérans des armées de terre et de mer dans son assemblée du 14 juin 1908".

Il est ainsi demandé que la place sur laquelle est élevé le monument commémoratif des soldats morts pour la patrie en 1870-1871 prenne le nom de "Place des Mobiles de la Dordogne".

Le 4 septembre 1908, suivant délibération du conseil municipal de Nontron, la place du Fort devient la place des Mobiles de la Dordogne.

Sources : Etat-civil : commune de Nontron
 Registre des délibérations du conseil municipal
 Archives départementales de la Dordogne
 PRE 67/1907/06 Le Nontronnais
 PRE/19/1907/06 L'Union Nontronnaise
 I.M.110

Hervé LAPOUGE – Louis LE CAM

Miallet

Ce n'est qu'au début de l'année 1902 que le monument dédié aux soldats de la guerre 1870-1871 fut érigé au centre du bourg de Miallet, au lieu dit "place des Vétérans", aujourd'hui "place du Souvenir", sur l'emplacement d'un calvaire



que l'on peut voir actuellement à la droite du portail de l'église. La construction de ce monument fut réalisée au moyen d'une souscription publique et à l'instigation du docteur Georges Millet-Lacombe, maire de Miallet et président de la 362^e section des Vétérans des armées de terre et de mer, lequel avait lui-même participé aux combats de Champigny-sur-Marne, les 30 novembre et 2 décembre 1870.

Le dimanche 19 octobre 1902, à l'occasion de l'inauguration du monument, fut organisée une imposante manifestation patriotique en présence, entre autres, des sénateurs Dusolier, Pozzi et Guillier ; de M. Pierre Guillemaut, sous-préfet de Nontron ; le commandant Lucas, délégué du ministre de la Guerre ; de MM. les conseillers d'arrondissement, de nombreux conseillers généraux et maires du canton ; et bien sûr de toute la population de la commune, des enfants des écoles, de la fanfare, réunis autour de leur maire et des vétérans de la 362^e section. Un banquet de 250 convives, une grande fête et un feu d'artifice clôturèrent cette journée de liesse.

Nom des soldats figurant sur le monument aux morts :

Sous l'inscription "A la mémoire des enfants du pays morts pour la patrie en 1870-1871."

A. Jamais ; F. Dubois ; L. Garraud ; E. Faucon ; A. Favart ; G. Ballout ; L. Vignaud ; V. Rebeyol ; J. Mathieux ; Lalizou. "Oublier ? Jamais !..."

Le 5 novembre 1925, la commune de Miallet, "désireuse d'approprier le monument commémoratif aux morts de la guerre de 1870-1871 en lui permettant de devenir le monument commémoratif des deux guerres contre l'Allemagne", signe un traité de gré à gré avec Félix Honorat, sculpteur-marbrier à Limoges.

Jeannine ROUSSET
Hervé LAPOUGE
Bernard REMONTE

Sources :

A.D.D : 12 O 297

PRE 19/1902/23 L'Union Nontronnaise
1 M 110

Registre des délibérations du conseil municipal.
Journal *L'Avenir de la Dordogne*.

Arrondissement de Ribérac



Ribérac

A peine les traités de Versailles et de Francfort eurent mis fin à la guerre franco-allemande de 1870-1871 que s'ébauche le culte du souvenir. En France comme en Allemagne, la construction de monuments commémoratifs débute dès les premières années qui suivent les combats et s'échelonne sur une quarantaine d'années.

Les quelques pages qui suivent rentrent dans le cadre des monographies de l'ensemble des monuments aux morts de la Dordogne et concernent exclusivement celui élevé à Ribérac à la mémoire des "mobiles" de l'arrondissement et à celle de leur vaillant commandant, le lieutenant-colonel de Nattes.

Les mobiles

La loi du 1^{er} février 1868 prévoit à côté d'une armée de ligne, la formation d'une garde nationale mobile qui pourrait, en cas de conflit, servir de réserve et le décret du 28 août 1870, cinq jours avant la capitulation de Sedan, appelle les gardes mobiles sous les drapeaux.

C'est ainsi que se constituent dans notre département trois bataillons, un à Bergerac et deux à Périgueux. Peu après le gouvernement de la Défense nationale décide la formation de régiments de marche et les trois bataillons deviennent le 22^e régiment des mobiles de la Dordogne.

Le deuxième bataillon, composé en majorité de Ribéracois, est aux ordres du commandant de Nattes. Il prend part brillamment à la bataille de Coulmiers, rare victoire que nos armées ont remportée et celle de Loigny où les Bavares nous reprendront Orléans, puis à la retraite sur le Mans¹.

Rappelé à l'activité, Bérenger de Nattes est nommé chef de bataillon dans la garde mobile par décret du 14 août 1870 et commandant du 2^e bataillon. Le 22 janvier 1871 il est promu lieutenant-colonel et placé à la tête du régiment le 22^e de marche des mobiles de la Dordogne, succédant au colonel de Chadois devenu commandant de la brigade. Le

1. Bérenger de Nattes naquit à Montpellier le 25 mai 1829, rentra à Saint-Cyr le 9 décembre 1848 ; il choisit la cavalerie, participera à la guerre de Crimée, à la soumission de la grande Kabylie puis à la protection des chrétiens du Liban. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1862. Le 30 mai 1865 il épouse Louise Mathilde Marie du Lau d'Allemans et donne sa démission de l'armée, l'année suivante.

nouveau chef de corps est officier de la Légion d'honneur depuis le 17 novembre.

La 17^e section des Vétérans et la municipalité de Ribérac ont voulu marquer leur reconnaissance au lieutenant-colonel de Nattes et l'unir au souvenir des combattants de son régiment. Son effigie fera donc partie du monument commémoratif.

Comité d'érection

Nous avons retrouvé l'appel suivant : "Dans la réunion du 19 mars 1899, fidèle à sa devise : Oublier ! Jamais ! la 17^e section des Vétérans des armées de terre et de mer de 1870-1871 a décidé de mettre à exécution, sous les auspices de la municipalité, l'idée émise il y a deux ans d'ériger à Ribérac un monument commémoratif en l'honneur des combattants et à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts à l'ennemi ou des suites des campagnes de 1870-1871.

Sur la convocation de M. le maire de Ribérac et du comité d'initiative de la 17^e section des Vétérans, un comité d'érection a été nommé le 23 mars et chargé de mener à bonne fin cette œuvre patriotique. Aussitôt en fonction, ce comité s'est assuré le concours d'un comité de patronage ; aujourd'hui le comité vient faire appel et sollicite l'aide de tous les concitoyens. Il est convaincu que vous voudrez concourir à rendre un juste hommage à ceux qui ont défendu la Patrie et qui sont morts pour elle."

Pour le comité le président de la 17^e section et du comité signe : d'Escodeca.

Le comité d'érection est ainsi composé :

- Président d'honneur : le colonel marquis de Nattes (Cdt les mobiles 1870 officier de la légion d'honneur)
- Président : M. L. d'Escodeca président de la 17^e section des Vétérans de 1870-1871
- Vice-présidents : M. Lavignotte (vétérans) et Léonardon (secrétaire)
- Secrétaire général : M. Sureau (secrétaire)
- Trésorier : M. Léger (receveur des Finances des Vétérans)
- Archiviste : M. Pezey (négociant)

Suivent les noms de soixante-dix membres.

Relance

Nous voici en 1907, huit ans ont passé. M. Lavignotte devenu président de la 17^e section des Vétérans, écrit le 20 juin aux membres du comité dont il est vice-président :

"Monsieur et cher collègue,

Le 23 mars 1899 vous avez été nommé membre du comité chargé d'organiser l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur des combattants et à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts à l'ennemi ou des suites des campagnes de 1870-1871.

Aussitôt après sa formation ce comité a fait appel au patriotisme des populations et des municipalités de l'arrondissement et a recueilli des souscriptions dont le montant, quoique modeste, constitue un appoint appréciable.

Peu après cette première étape des vides nombreux se sont produits dans nos rangs par suite de décès ou de changements de résidence. Ces vides ont réduit de près d'un tiers l'effectif de notre commission qui s'est endormie sur les résultats obtenus...

Le moment est venu de secouer cette torpeur. Bergerac nous a depuis longtemps devancés (9 novembre 1890). Hier encore un arrondissement voisin, celui de Nontron, inaugurerait son monument commémoratif. Périgueux prépare le sien. Il est temps d'achever le nôtre."

Contestations

Le 21 novembre 1909 à la réunion du conseil municipal, le maire, Jules Brunet, donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le président du comité demandant qu'il lui soit concédé un emplacement pour ériger le monument. Son choix, dit-il, s'est porté sur la place Nouvelle (plus tard place de la République, puis place Joseph-Debonnière) entre deux grands arbres. Rendu sur les lieux, et rejoint par le comité et son architecte, M. Cocula, le conseil décide par quatorze voix contre quatre que la colonne mise en place en 1889, pour le centième anniversaire de la Révolution, serait déplacée au fond de la nouvelle place et que le monument serait érigé sur la place de la Gendarmerie (devenue place Général-de-Gaulle).

A la réunion suivante du conseil, le maire fait connaître que le comité demande une nouvelle réunion sur place pour faire un choix définitif. Un conseiller objecte que la place de la Gendarmerie avait été choisie, que le conseil avait statué et que la décision devait être maintenue.

Le maire estime que la politesse la plus élémentaire et les convenances font un devoir de répondre au désir manifesté par le comité.

Un autre conseiller, également membre du comité, alléguant que la générosité du conseil municipal et du conseil général ayant été plus importante que prévu, le monument pourrait être plus grandiose qu'on ne l'avait envisagé et aurait cinq mètres de hauteur : il serait donc mieux sur la nouvelle place.

Devant ce désaccord, il est proposé la place de la Liberté. En fin de compte, le maire demande aux membres de l'assemblée de faire connaître par bulletin secret, leur préférence, tout en faisant remarquer que le comité d'érection n'est pas tenu d'adopter ce choix.

La place de la Gendarmerie l'emporte par neuf voix contre sept à la nouvelle place plus un bulletin nul. Le conseil accepte donc la place de la Gendarmerie comme emplacement du monument.

Inauguration

Le dimanche 25 septembre 1910, Albert Sarraut, alors sous-secrétaire d'Etat à la Guerre inaugure le monument.

Le matin de bonne heure, les Vétérans, drapeau en tête, traversent Ribérac pour se rendre à l'église où un service

funèbre est célébré pour que la fête de l'inauguration "ne soit pas purement laïque" ; l'archiprêtre Prieur avait convié "le peuple de Ribérac" à une messe solennelle célébrée pour les soldats. Des places étaient réservées pour les sociétés des Vétérans et les membres du comité d'initiative². L'archiprêtre "dans un sermon de la correction la plus parfaite (sic) a exalté le patriotisme et honoré la mémoire des héros de l'année terrible".

A 10 heures arrive en gare l'excellente musique du 108^e de ligne et un grand nombre de sections de Vétérans et de coloniaux venus de Périgueux, Bergerac, Montpon et Mussidan.

A 11h40, très exactement, le train présidentiel rentre en gare : *Marseillaise* et bouquets de fleurs !

Le cortège se forme et par l'avenue de la Gare, la rue de l'Hôtel-de-Ville, la place Nationale, la rue Achille-Simon arrive à la sous-préfecture où M. Sarraut



2. *Semaine Religieuse*, 1910, p. 653.

procède aux réceptions officielles, à l'accueil du corps enseignant et à des remises de décorations. Il prononce un assez long discours politique au cours du banquet réunissant 350 personnes à l'école des garçons.

C'est donc après ce banquet seulement que le cortège s'est rendu place de la Gendarmerie pour l'inauguration du monument des Mobiles.

En arrivant sur l'estrade, le ministre salue la marquise de Nattes, qui avait auprès d'elle son fils, lieutenant des dragons et sa belle-fille. Le colonel de Nattes était décédé le 8 juillet 1905 dans sa propriété du Mas de Montet à Petit-Bersac.

Entre autres ont pris la parole :

- M. Léonardon, vice-président du comité qui excuse le lieutenant-colonel Bouilhac, président, et fait l'historique du monument.

- M. Chancel, autre vice-président, ancien officier des mobiles qui fait la remise du monument à la ville.

- M. Brunet, maire, qui remercie.

- M. Walbel de l'Odéon, qui récite un poème "*Les braves gens*".

Avant que M. Guiralou, vice-président de la fédération des Vétérans, ne déclame "*l'Ode à la Patrie*" M. de Lapanouze, ancien officier du 2^e bataillon des mobiles fit avec émotion un long éloge de son chef et ami Bérenger de Nattes. M. Sarraut termine la série des discours et soulève l'enthousiasme de l'assistance en parlant de l'œuvre de la République (proclamée le 4 septembre 1870) pour le relèvement de la Patrie.

Henri de Castellane

Bibliographie :

- Archives de la municipalité de Ribérac dont photocopies "l'Etoile" 1910.

- *BSHAP*, tome CXXII, 1995. 'Un officier exemplaire, Bérenger de Nattes'.

Iconographie :

- Collection P. Pommarède.

La Roche-Chalais

Les Archives départementales de La Dordogne gardent trace, à la date du 20 octobre 1899, d'un projet d'érection d'un monument aux morts de 1870¹.



3. Arch. départ. de la Dordogne, 1T299.

Comme l'emplacement choisi était le cimetière communal, le ministre précisait qu'il n'y avait pas lieu de prendre un décret d'affectation.

La municipalité, interrogée, me répondait qu'elle ne possédait aucun document relatif à ce monument et qu'elle pensait qu'il n'avait jamais été réalisé. Le mot cimetière avait attiré mon attention. Les curés de paroisses ont l'habitude, trop fréquente, hélas, de parcourir les cimetières. Je remercie l'abbé Mazier d'avoir retrouvé la stèle commémorative. On lit en effet, à demi-effacée, l'inscription : "*A nos camarades morts pour la patrie, les vétérans*". Plus tard, on ajouta les plaques des noms des soldats morts au combat en 1914-1918 et 1939-1945. Ce qui n'empêche pas l'érection d'un autre monument, pour ces deux dernières guerres, sur la place de la commune, et une plaque de marbre dans l'église paroissiale.

Parcou

Photographiant le monument aux morts de la commune de Parcou, mon attention a été attirée par un autre édifice qui lui est presque contigu. La colonne brisée surmonte un piédestal où est encastrée une plaque de marbre : "*Aux soldats morts pour la patrie*". Comme le second monument, en forme d'obélisque, est dédié aux morts de la Grande Guerre, il paraît évident que le premier est un hommage à ceux de 1870.

Pierre Pommarède



Arrondissement de Sarlat

Terrasson

La première trace écrite sur les origines de ce monument est une correspondance, datée du 10 mai 1911, entre le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et le



4. Photographie Christophe Renaud.

5. Photographie Jacques Brachet. Je remercie M. Baurly de continuer à effectuer des recherches.

préfet de la Dordogne. La haute administration réclamait une photographie du projet de ce monument, œuvre du statuaire Grasser⁶.

Des traditions orales⁷ assurent que le mémorial fut érigé grâce à l'appui du *Souvenir Français*. Il est permis, aussi, de penser, en l'absence de documents, au concours et à l'appui de la 60^e section des Vétérans du canton de Terrasson.

L'inauguration eut lieu le 15 septembre 1912. Les tambours et les clairons de la société briviste *Les Touristes* (!) accueillirent les Vétérans de la Dordogne et les conduisirent, drapeau en tête⁸, à un "déjeuner familial". Tous se portèrent à la gare pour accueillir le ministre Pams⁹. Ce fut une rude journée ministérielle : Jules Pams inaugura successivement l'hôtel de ville, l'hôpital, les écoles et enfin le monument des Mobiles.

En ces débuts de l'aviation, on avait fait évoluer un petit avion dont le pilote devait jeter, au pied du monument, une couronne de fleurs. Par mauvais calcul ou par maladresse cette couronne céleste manqua d'assommer le ministre et lui heurta l'épaule¹⁰. A cet épisode souriant, s'ajoute le mécontentement du vice-président départemental des Vétérans, M. Guiratou (de Périgueux) avait préparé une harangue fleurie et cocardière évoquant "les sillons anonymes où dorment les Mobiles" et "les foyers nocturnes où l'on brûlait les drapeaux". Il conviait les jeunes terrassonnais "défaillants" à venir. "à l'heure du crépuscule, regarder ce monument pour ranimer le feu de la Patrie qui s'éteignait dans leurs veines"¹¹. Les "jeunes défaillants" n'entendirent pas ce discours, interdit par le préfet qui n'en avait pas eu communication.

Peut-être les organisateurs craignaient-ils, aussi, que la cérémonie - la quatrième de la journée - fut trop longue : car, après l'inauguration des monuments, les assistants furent conviés aux réjouissances habituelles : concert par la Musique militaire, exercices de gymnastique, récompenses du comice agricole et, enfin, banquet ministériel (à 18 heures). Pour digérer, après la retraite aux flambeaux, les "danses champêtres" se prolongèrent une partie de la nuit.

Il était dit que ce monument ne tiendrait pas en place. Démonté en 1970 en raison d'un nouveau tracé de la route nationale, il fut placé au bord de la Vézère. La création du bâtiment "Portes de la Vézère et Vitrine du Périgord" le fit de nouveau s'exiler vers les garages municipaux où il sommeille en attendant une troisième affectation.

Pierre Pommarède

6. Arch. départ. de la Dordogne, 1T299.

7. Recueillies par André Delmas et communiquées par M. Damiens, archiviste de la ville de Terrasson.

8. Le drapeau des Vétérans du canton de Terrasson se trouve au musée militaire de Périgueux.

9. Jules Pams (1835-1930) originaire de Perpignan, député et sénateur des Pyrénées-Orientales durant trente-sept ans (!) ministre de l'Agriculture (1911-1913) puis de l'Intérieur (1917-1920).

10. Sa biographie se trouve dans le *Dictionnaire des Parlementaires*. Paris, P.U.F., VII, pp. 2600-2601.

11. Souvenirs recueillis par notre collègue M. Lateuille.

11. Arch. départ. de la Dordogne, 1M110.

Vergt

Ce monument est originellement destiné à glorifier le sacrifice des Mobiles du canton de Vergt au cours de la guerre de 1870. Il représente un officier serrant dans ses bras un drapeau. Le personnage de taille humaine, paraît en fonte. Il est placé sur un important socle de pierre taillée.

Il semble s'agir d'un modèle assez répandu en Dordogne. Cet ouvrage est le résultat de l'initiative de la 98^e section des Vétérans, rassemblant les Anciens du canton de Vergt, association alors présidée par M. Frut.

Il a été installé là, en août 1911 (le *Nouvelliste* du 21 août) par l'entreprise locale Dieul et inauguré officiellement le 24 septembre 1911¹² en présence de nombreuses personnalités. On avait pour la circonstance, déplacé exceptionnellement la date du comice agricole, grande fête annuelle rassemblant une population importante venant bien au delà des limites du canton.

De nombreux articles de presse se sont faits l'écho de la cérémonie où ont été puisés la plupart des renseignements recueillis (*Le Patriote* du 1^{er} octobre, *Le Courrier* du 30 septembre, *La Petite Gironde* du 29 septembre...). Il y était dit notamment : "M. Frut, président de la 98^e section des Vétérans et promoteur de l'érection du monument commémoratif a fait à la municipalité remise du monument, persuadé qu'elle veillera à son entretien et à sa conservation..." Nulle part la presse n'a évoqué le coût de l'opération. Il n'a pas été retrouvé d'archives de cette section de Vétérans.

Deux plaques de marbre sur les côtés est et ouest du monument portent les noms de 23 volontaires Vernois tombés à l'ennemi (pour quelques semaines de campagne !). Il n'est pas fait état de grade ou de décoration et les noms ne comportent pas d'ordre apparent (alphabétique, chronologique ou géographique). Curieusement aucune transcription de ces morts glorieuses ne



12. Cette célébration plus de quarante ans après le conflit ne semble pas un hasard. 1911 correspond à une période de grande tension entre la France et l'Allemagne et en écho, l'exacerbation des sentiments politiques. On a relevé également, le 7 mai 1911, l'érection solennelle d'une statue de Jeanne d'Arc dans l'église paroissiale.

figure à l'état civil de la commune de Vergt (contrairement aux morts de Crimée, des campagnes d'Italie ou de la conquête de l'Algérie).

Jean Greletty

N.B. : Ce monument fut, plus tard, approprié pour honorer les morts de la guerre 1914-1918.



Une relique émouvante des fragments du drapeau des mobiles de la Dordogne (musée militaire de Périgueux).

Sortie du samedi 20 juin 1998

Par Danielle MOUILLAC

Ce dernier jour de printemps à la saveur d'été vit s'ébranler la longue théorie de deux cars suivis de quelques voitures particulières, emportant vers l'aventure plus de cent vingt membres de notre Société. Aventure en Mareuillais, sous la houlette du père Pommarède, notre président, avec la précieuse collaboration d'Hervé Lapouge, grand connaisseur de cette région de l'ouest de Nontron et président du Groupe de recherches historiques du Nontronnais.

Mais avant d'atteindre le but fixé, un crochet par de petites routes, après avoir quitté la D 939, nous conduisait au prieuré de Belaygue, site charmant et romantique, où le portail roman vêtu de lierre, surmonté de son campanile vide qui menace ruine, n'offre plus la fraîcheur promise. Pas de toit, seul subsiste le mur du chevet, dans le cimetière : en face, écrasée de végétation, la maison du chapelain, qui fut l'aumônier des trois nonnaines dépendant de l'abbesse de Ligueux...Prieuré de misère coûtant plus cher qu'il ne rapportait, ce qui sans doute expliquait en partie son état. Et pourtant, le maire de La Gonterrie-Boulouneix nous disait combien lui-même et ses administrés souhaitaient que l'on sauvât ce lieu paisible et encore beau.

D'ailleurs, la commune possède un autre édifice lui aussi très digne d'intérêt, mais restauré et en excellent état, l'église romane de Boulouneix. C'était pour beaucoup d'entre nous une découverte, que le président Pommarède nous aida à savourer en nous la présentant. Sa façade saintongeaise, sa coupole à l'avant-chœur, son abside en cul-de-four, ses chapiteaux sculptés, forment un remarquable ensemble architectural. Le badigeon rose et ocre ensoleille le chœur, créant au premier abord un effet de

surprise. Deux peintures murales de la fin du XVII^e siècle décorent l'abside : à droite, sainte Marie-Madeleine, à gauche, saint Jérôme. Un retable en l'honneur des saints Côme et Damien enrichissait le chœur, mais il a été déposé au musée d'art sacré de Chancelade par les soins du père Mazeau. La nef possède encore un fragment de statue en pierre polychrome du XIV^e siècle. Cette petite église rayonne d'une harmonie modeste très attachante.



M. Ribadeau Dumas présentant le château de Malut.

En fin de matinée, M. et Mme Ribadeau Dumas nous accueillèrent à Malut. Ce repaire noble du XV^e siècle à la façade d'une austère sobriété, à la vénérable porte cloutée, fut aux Villars et aux Campniac. Pour nous, son propriétaire évoqua les familles qui y vécurent, décrivit le triste abandon dans lequel il le trouva, commenta l'état actuel de la charpente, le corps de logis ayant subi un étêtement. Nos hôtes nous permirent ensuite de découvrir la chaleureuse intimité du rez-de-chaussée pavé de pisé. De belles cheminées et un remarquable escalier en pierre soulevèrent intérêt et admiration.

Rafrâchis d'agréables boissons, nous quittions Malut pour l'église des Graulges toute proche, que nous présentait M. Ribadeau Dumas, attirant notre attention sur la coupole dominant le chœur et sur le tabernacle à ailes avec ses six chandeliers assortis.

Puis ce fut la halte réparatrice du déjeuner, dans la salle des fêtes de La Rochebeaucourt. Les conversations animées, toujours historiques ou archéologiques bien sûr, ajoutaient encore à la thermie du lieu. Notre président y porta un toast fort applaudi. Et pour anticiper sur la fête de la musique, deux dames de notre assemblée interprétèrent un air de circonstance : "Il est une église... dont le fin clocher se mire dans l'eau..."

Dans la chaleur de l'après-midi, Mme Gury, maire de Puyrenier, nous invita à franchir le châtelet d'entrée de sa belle demeure de La Combe, pour goûter l'ombre du grand tilleul. Devant nous, la noble façade, le linteau de

l'entrée frappé aux armes des Maillard et des Conan. Après nous avoir présenté avec amour sa maison, Mme Gury nous ouvrit ses portes et nous permis ainsi d'apprécier de belles pièces d'apparat et la fraîcheur d'une terrasse dominant la Nizonne.

Toujours à Puyrenier, M. et Mme Buskela nous attendaient en leur château de Bellevue. Cette demeure, bâtie au XVII^e siècle, très retouchée et luxueusement entretenue, a pu, d'après son propriétaire, servir d'étape à Henri IV entre Paris et le Béarn. Une nouvelle fois, nous pûmes visiter les appartements, y compris l'étage, où trône un lit à baldaquin et à boiserie armoriée ayant appartenu au duc de Guise. Nos hôtes, très hospitaliers, mirent à notre disposition boissons fraîches, champagne et petits fours dans le parc.

Pour clore cette riche journée, le magnifique château de Connezac s'offrait à nous. Encloué dans son mur d'enceinte dont un des châtelets subsiste, ouvrant au sud sur une terrasse aux belles échappées, il présente au nord un corps de logis du XVII^e siècle flanqué de deux pavillons. En équerre, un bâtiment du XVIII^e siècle se termine au sud par un pavillon à bossages. Attesté dès le XIV^e siècle, le château fut aux Roux, aux Maumont, aux Conan (pendant quatre siècles !). Après nous avoir enrichis de tous ces renseignements, son propriétaire, le baron de Lamberterie du Cros évoqua avec une certaine émotion son aïeul Alain de Moneys, victime malheureuse du meurtre d'Hautefaye.

Sur un dernier "coup de l'étrier", mais la chaleur justifiait des libations répétées et toujours appréciées, nous laissions Connezac, non sans un détour par la petite église hors de l'enceinte, de pur style roman avec son clocher-mur.

Journée riche de découvertes, dont il faut remercier, avec ses organisateurs, tous ceux qui nous ouvrirent leurs portes et nous offrirent "l'eau fraîche" si douce au voyageur.

D.M.



M. Buskela faisant les honneurs de Bellevue.

Toast du président

Je devrais commencer par remercier M. l'archiprêtre le titre comme la fonction devient rare et m'adresser aux présidents des diverses associations ils sont plus nombreux, chacun de nous préside, plus ou moins, un organisme. Il ne faut aussi pas oublier, en cette vigile, les pères et les grands-pères et souhaiter spécialement un prompt rétablissement à Mme Rousset et M. Le Nail : ils n'ont qu'un regret, après avoir connu l'école Universelle, celui de n'être pas au milieu de nous. Mais je me dois d'honorer les maires et les élus qui se trouvent parmi nous.

Mesdames et Messieurs les maires et les élus, nous sommes comme on disait dans le *Livre de la Jungle*, du même sang vous et moi. Car je suis et les membres du conseil d'administration avec moi sont des élus comme vous. Dans notre Société notre mandat est de trois ans seulement, il est vrai, nous n'avons ni propagande électorale, ni écharpe et j'imagine moins de soucis que vous, car notre budget est toujours en équilibre. Vous avez votre commission de finances, votre percepteur, votre autorité de tutelle : devant cette Trinité nous, nous avons un seul homme, plus exactement un seul ménage, qui aujourd'hui a encore donné du meilleur de lui-même, notre trésorier, Charles Turri et son épouse que je vous demande d'applaudir.

Merci, Mesdames et Messieurs les élus, d'avoir facilité notre excursion sur les territoires qui sont vôtres, d'avoir fauché les orties sauvages, ouvert et préparé vos églises, d'honorer par votre présence nos agapes. Entre la fête des pères et le ballet des maires nous n'aurions su où donner de la tête.

Notre voyage n'est pas une errance. Depuis deux mois, au moins, le président de notre Société Sœur, le Groupe de recherches historiques du Nontronnais, j'ai nommé Hervé Lapouge, notre collègue, multiplie les dimanches, balise les routes, entasse ses fiches historiques ; et bien qu'il soit plus sportif que musicien il a été et il va être, malgré sa moustache, notre Eurydice dans votre pays qui n'est pas celui des Enfers mais la petite Vendée, le lieu béni des Dieux. Nous donnerons tort à Gluck, nous ne le perdrons pas cet après-midi à l'orée des forêts et au long des petits chemins communaux. Qu'il soit, avec Jean Bardoulat l'érudit, le charmant conteur, amplement remercié.

C'est Hervé Lapouge qui nous a trouvé un traiteur, c'est lui qui a contacté les propriétaires de ces châteaux et manoirs qui vont, cette après-midi, nous émerveiller. Nous remercions nos hôtes d'un jour qui honorent aussi cette table, où j'ai le plaisir de saluer le marquis de Fayolle lequel, les années passées, a permis que nous admirions Fayolle, que nous reverrions avec plaisir.

Mesdames et Messieurs, c'est un privilège - ils n'ont pas tous disparu le 4 août - pour notre longue cohorte de franchir la grille et le seuil de vos manoirs et gentilhommières de Bellevue, La Combe et Connezac. Nous sommes conscients de la confiance que vous nous portez, comme vous devez être assurés de la joie que vous nous apportez.

Madame le maire de Puyrenier, Joseph de Maistre, apparenté avec votre famille, voyageait autour de sa chambre. Nous, nous sommes partis vers le Mareuillais profond, inconnu, insolite et pittoresque. Nous ne sommes pas déçus.

C'est enfin à vous, chers collègues, que ce discours s'adresse. Votre présence montre l'attachement que vous portez à notre vieille Société. Vous êtes justement les compagnons fidèles d'une Compagnie qui essaie de vous rendre avec usure l'affection que vous lui portez.

Non seulement vous êtes présents à nos travaux et nos conférences, mais vous avez à cœur de participer à -j'allais dire nos manœuvres- nos excursions annuelles. Elles se déroulent malgré la chaleur castillane, heureusement et convivialement. Le 27 mai 1924, pour le cinquantenaire de notre Société, le chanoine Prieur soulignait déjà dans notre *Bulletin* "l'esprit familial de notre Compagnie qui fait le charme de nos relations et en ont, en Dordogne et au-delà, établi la renommée."

Merci d'avoir ajouté une page ensoleillée à notre livre d'or. Tout repas, tout discours, se terminait jadis par des chansons. Je vous propose en souvenir de Boulouneix et de Belaygue, "la belle-eau" de consigner celle que chanter nos mères et nos grands-mères. Les paroles de Delmet et la voix de Jean Lumière ont bercé nos enfances, c'était en 1933 : Merci à la jeune chorale de la SHAP de nous permettre de la fredonner avec elle¹.

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIETE

- **Nos prochaines soirées** à 18 h 30 au siège : novembre 1998 et janvier 1999. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés lors des réunions mensuelles et dans la presse.

- Mercredi 6 janvier 1999 de 14 h à 15 h : **assemblée générale ordinaire**. Rappelons que l'assemblée générale ordinaire sera reportée automatiquement le mercredi 3 février 1999 dans le cas où le quorum n'aurait pas été atteint. Ordre du jour : compte rendu moral, compte rendu financier.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Régis Alix (18, rue Léon Dessalles, 24260 Le Bugue) a découvert, grâce à son voisin M. Ponal, une lettre manuscrite écrite au Bugue le 11 vendémiaire an 6 (1798) par l'ancien député conventionnel breton Gomaire à son ami Le Brigant. Gomaire décrit sa vie à Ratevoul, propriété des Pélissier, puis des Claretie, où il demeure quelque temps avant d'être recueilli en 1799 par Françoise Dessales au Bugue. Grâce à cette lettre on comprend où et pourquoi Gomaire mit pied à terre en Périgord avec ses deux enfants après le décès de son épouse Elisabeth Duguay, la veuve Pélissier. Le dossier recueilli par M. Alix (photocopie de la lettre de Gomaire, renseignements fournis par les archives des Côtes d'Armor...) est déposé à la bibliothèque.

DEMANDE DES CHERCHEURS

- M. Dominique Audrerie (La Guionie, 24600 Villeteureix) recherche les lieux de culte liés au Saint Sépulcre.

- M. Noël Gardon (37, rue Duché, 42450 Sury-le-Comtal, tél. : 04 77 30 61 36) s'intéresse aux lieux-dits Madeleine ou Sainte-Madeleine et essaie de savoir s'ils se trouvent tous sur des hauteurs dégagées, d'où l'on a un large horizon. Il recherche des informations sur les lieux-dits périgourdins portant ce nom.

- M. Alain Cabos (caserne Ardant du Picq, B.P. 9061, 24019 Périgueux, tél. : 05 53 04 44 41 heures des repas) recherche tous renseignements, anecdotes, photos ou cartes postales sur le CAPD (rugby) depuis sa création en 1901 jusqu'à nos jours.

- M. André Bertouille (22, rue du Becquerelle, 7500 Tournai, Belgique), dont la femme est une descendante de la famille Truffin, peintres célèbres aux XIV^e et XV^e siècles à Tournai, à l'occasion de rédaction d'un ouvrage sur ce sujet, effectue des recherches sur la famille de la Valade de Truffin et s'interroge pour savoir si ce nom a un rapport avec le lieu-dit Truffin sur la commune d'Angoisse.

- M. Pierre-Henri Darreau (Desmouret, 24200 Sarlat) recherche toutes les informations sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées au XVIII^e siècle en Périgord.

INFORMATIONS

- On annonce le colloque international *L'alimentation de la Préhistoire à nos jours*, à Périgueux du lundi 9 novembre au vendredi 13 novembre 1998, à l'occasion du Salon du Livre gourmand, organisé par le Muséum national d'histoire naturelle, avec le concours de la fondation Olways Preservation and Exchange Trust, la ville de Périgueux et le conseil général de la Dordogne : deux journées de communications scientifiques, deux journées de visites de sites préhistoriques, des conférences. Pour le programme détaillé et pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat du colloque (M. Roland Nespoulet, Centre de recherches préhistoriques de l'Abri Pataud, 24620 Les Eyzies, tél./fax : 05 53 06 92 46).

- Les *Rencontres Elisée Reclus* se dérouleront les vendredi 13 et samedi 14 novembre 1998 à Port-Sainte-Foy et auront pour thème "Elisée Reclus dans l'air du temps", avec de nombreuses communications qui aborderont les différents aspects de la personnalité d'Elisée Reclus : géographe et anarchiste.

- L'association *Clochers d'or* vient de se procurer *L'Armorial d'Hozier* qui peut être consulté sur ordinateur. Le contact pour la consultation est : J.R. Bousquet, Le Castanet, 24520 Cours-de-Piles.

- L'Amicale des pieds-noirs de la Dordogne contribue à remettre en valeur les objets immobiliers rapatriés d'Algérie. On peut contacter M. Claude Wagner (Les Arcades, n° 96, 5, rue L. Trarieux, 24000 Périgueux).

- M. Paul Dubuisson (48, rue Gambetta, 24310 Brantôme) nous informe que, à l'occasion du retour à Brantôme des bas-reliefs de bois sculpté après leur restauration, il fera une causerie à leur sujet, avec quelques informations sur saint Sicaire, le dimanche du Patrimoine 20 septembre, dans l'église.

- Le premier CD-Rom du *Guide héraldique* ("Art du blason et recherches sur armoriaux" par Arnaud d'Abzac) est disponible au prix de 790 F (franco de port). On peut le commander à "De l'un à l'autre" 86, rue du Rocher, 75008 Paris, accompagné d'un chèque à l'ordre d'Arnaud d'Abzac. Ce CD-Rom pourra être consulté à la bibliothèque de notre compagnie, le samedi après-midi.

DANS NOS PROCHAINES LIVRAISONS

Nous retenons des thèmes directeurs ou dossiers comprenant une, deux ou trois communications.

Pour la 4^e livraison 1998, il s'agira du "V^e centenaire du Premier livre en Périgord". Des auteurs nous livreront sur ce thème trois communications :

- Les livres sur la préhistoire ;
- Les bibliothèques en Périgord au XVIII^e siècle ;
- Des antiphonaires inédits...

Pourquoi pas vous ?

Afin de regrouper des points de vue différents ou complémentaires sur un thème directeur, il nous semble intéressant de vous proposer des projets dont la liste ci-après reste non exhaustive :

- Croix de carrefour ;
- Fermes traditionnelles et bâtiments agricoles ;
- Moulins à huile ;
- La vallée du Manoire ;
- Moulins à vent du Bergeracois ;
- Caves viticoles ;
- Ribérac : ancienne sous-préfecture ;
- Eglises à clocher mural aux alentours d'Exideuil ;
- Fontaines miraculeuses ;
- Monuments druidiques ;
- Us et coutumes (naissances, mariages, enterrements, veillées, moissons, vendanges...)
- Sorciers et guérisseurs ;
- Culture gastronomique ;
- Forêt de la Double ;
- Vallée de l'Isle.

La rédaction